MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

GALLIA

FOUILLES ET MONUMENTS ARCHÉOLOGIQUES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

TOME X — 1952

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
13, QUAI ANATOLE-FRANCE, 13
PARIS-VII[e]

1953

SOMMAIRE

CHRONIQUE DES PUBLICATIONS

FOUILLES DE LA « VILLA D'ANTONE » A PIERREBUFFIÈRE
(HAUTE-VIENNE)

par M. Franck DELAGE

[Les vestiges gallo-romains de la villa d'Antone sont mentionnés pour la première fois en 1821 par C.N. Allou, qui signale une suite assez considérable de murs en ruines, appelés la Ville d'Antone, « paraissant, écrit-il, de construction romaine; on y a même trouvé quelques médailles au milieu de leur débris. La tradition du pays veut qu'ils soient les restes d'une ancienne ville »[1]. Trente ans plus tard, c'est au tour de l'archéologue limousin Maurice Ardant de citer ces ruines : « La Villa d'Antone, *Antonia*, près de Pierrebuffière, au delà de la Briance, où le Dr Chastaing recueillit, parmi des murs en ruines, une mosaïque, des marbres et de nombreuses médailles »[2]. On ne conserve aucune autre indication relative à ces fouilles du Dr Chastaing, et l'on ne peut pas préciser la date à laquelle se situent ces recherches. En 1862, la *Société Archéologique et Historique du Limousin*, sur l'initiative d'un de ses membres, M. Lansade, décide de fouiller le site d'Antone, alors qu'aucune trace utile ne subsiste plus des recherches antérieures. Les travaux donnent des résultats appréciables (1862-1864) : on met au jour plusieurs murs, un aqueduc, des stucs polychromes, des morceaux de marbres moulurés, un fragment d'une statue en argile rouge, des poteries, parmi lesquelles une marque et de nombreux débris divers[3]. On ignore, malheureusement, ce que sont devenus les objets découverts. Sans avoir relevé aucun plan, on remblaye le terrain dès le début de 1865.

Les circonstances propres à de nouvelles recherches ne se présentent que beaucoup plus tard[4]. En 1930, à la faveur d'un geste généreux d'un ami de la France et du Limousin, M. Ralph W. Gray, de Boston, la *Société archéologique et historique du Limousin* décide la préparation d'un nouveau plan de fouilles à l'emplacement de la *Villa*

(1) C. N. ALLOU, *Description des Monuments des différents âges observés en Haute-Vienne*, Limoges, 1821, p. 275.

(2) M. ARDANT, *Géographie romaine du Limousin*, dans *Bull. Soc. des Sciences Nat. et Archéol. de la Creuse*, t. II, 1851, p. 374.

(3) *Bull. S.A.H.L.*, XII, 1862, pp. 292-295. Quelques indications se trouvent également dans les t. XIII, 1863, p. 256, 260 ; XIV, 1864, p. 182, 189, 192; XV, 1865, p. 245. Un autre compte rendu de fouilles, non publié, et daté du 30 décembre 1863, est déposé aux archives de la Société.

(4) Voir pour plus de détails l'historique des fouilles antérieures à 1932 qui a été retracé par M. F. Delage dans son *Rapport... de 1931*, p. 7-8 du tirage à part.

d'Antone[5], et les travaux commencent le 6 janvier 1931 et se poursuivent grâce à diverses subventions, avec l'appui de M. Adrien Blanchet, jusqu'à la fin de l'hiver 1932. Cette première campagne a pour résultat la découverte, sur une surface de 70 × 90 m., d'une série de pièces, de thermes, d'un grand aqueduc formant l'axe est - ouest des ruines, d'un autre aqueduc perpendiculaire, et d'un réseau de petits égouts adjacents, d'un portique, d'une construction circulaire assez énigmatique (voir ci-dessous), et d'un grand nombre d'objets divers qui, installés dans un baraquement voisin des fouilles et transformé en petit musée, attirent les visiteurs[6].

En 1935-1936, les recherches portent sur la partie la plus élevée du plateau (où l'on découvre de nouvelles salles), au Sud du grand aqueduc, et enfin à l'extrémité ouest du terrain loué, où, là encore, on trouve d'autres salles.

On s'attaque à la partie ouest du gisement : on dégage, en 1938, une captation de source et d'autres substructions s'étendant dans le sens N.-E. - S.-O. sur une longueur de 65 mètres. On procède à la consolidation de quelques crêtes de murs, et les enduits peints sont protégés. Une équipe d'éclaireurs - routiers, dirigée par M. Jarry-Lacombe, vient apporter son concours. Les fouilles se poursuivent ainsi jusqu'au début de 1939, et l'on commence à entamer les déblais laissés par Lansade en 1865, à l'Est du couloir des thermes. On déblaye un puits carré, maçonné. La guerre vient interrompre les travaux[7].

Quelques mois avant sa mort, en 1950, Franck Delage avait constitué le dossier de tout ce qui a été mis au jour à Antone de 1931 à 1940, classé ses fiches, fait le plan d'un nouveau rapport, rédigé certaines parties, craignant qu'avec leur principal témoin ne disparaissent les résultats des fouilles 1931-1939. Une note trouvée dans ses papiers attirait l'attention sur ce dossier, dont nous avons extrait le rapport qui suit, suivant le plan indiqué par l'Auteur. M. J. Perrier a utilisé de larges extraits des rapports envoyés au Ministère, qui ont été reproduits tels quels. Parfois, au contraire, il a dû composer entièrement le texte d'après les notes retrouvées dans le dossier, en particulier les paragraphes B, F et la liste des objets, tout en respectant scrupuleusement les interprétations de l'Auteur. Enfin, les textes réunis en Appendices étaient déjà rédigés entièrement, et rien n'y a été changé.

Pierre Delage et Jean Perrier.]

Les ruines gallo-romaines d'*Antone*[8], commune et canton de Pierrebuffière (Haute-Vienne), à 20 km au Sud-Est de Limoges, occupent parmi les terrains cristallins du Limousin une situation très favorable au sommet d'un pro-

(5) *Ibid.*, pp. 1-2.

(6) *Ibid.*, pp. 8-18.

(7) Voir de nombreuses communications sur les fouilles dans le *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Limousin*, de 1929 à 1945. — *Bull. Soc. fr. des fouilles archéol.*, t. 7, 1940-1942, p. 278-283. — R. Lantier, *Gallia*, III, 1944, p. 272. — F.-J. Bureau, *Pierrebuffière*, Limoges, 1950, p. 12-17.

(8) « Aucun document, aucune inscription ne permettent de dire depuis quand a cours, dans les parages, cette appellation : la « *villa d'Antone* ». Assurément, ce ne peut être qu'un souvenir d'un anthroponyme, *Antonius* ou un dérivé. » F. Delage, *Les fouilles de la villa d'Antone. Travaux de 1931 (Premier rapport)*, dans *Bull. S. A. H. L.*, LXXIV, 1932, p. 8, note 5) : nous citerons désormais : *Rapport... de 1931*, et *Bull. S.A.H.L. : Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin.*

montoire dominant d'une hauteur de plus de 70 mètres le confluent de la Briance et de son affluent le Blanzou. Ces deux rivières ont creusé leur lit étroit et tortueux dans un plateau orienté Est-Ouest qu'elles enserrent sur une longueur de plusieurs kilomètres, et qui se termine en pointe aiguë (fig. 1).

Les parcelles cadastrales où ont été reconnus les vestiges de substructions antiques portent le nom des *Boissières,* corruption de *Bussières* (on y rencontre d'ailleurs encore de fortes pousses de buis) et *Vignes-Hautes* [9].



FIG. 1. — Carte du site d'Antone (croquis de P. Delage, d'après H. Hugon).

L'ensemble des ruines se présente d'une manière complexe. Il est certain que les murs mis au jour ne sont pas tous contemporains; les traces d'incendie et de reconstruction abondent. Il est très probable que les premiers bâtiments furent construits dès le début de l'époque gallo-romaine, succédant à une habitation gauloise (on a trouvé cinq monnaies gauloises); mais il est bien difficile de dire quelles sont les époques de première destruction, puis de reconstruction, et de destruction finale.

La face arrière des constructions était tournée vers le Nord-Ouest, et,

(9) Section A du cadastre. Les fouilles ont été effectuées dans les parcelles n°s 638 et 639.

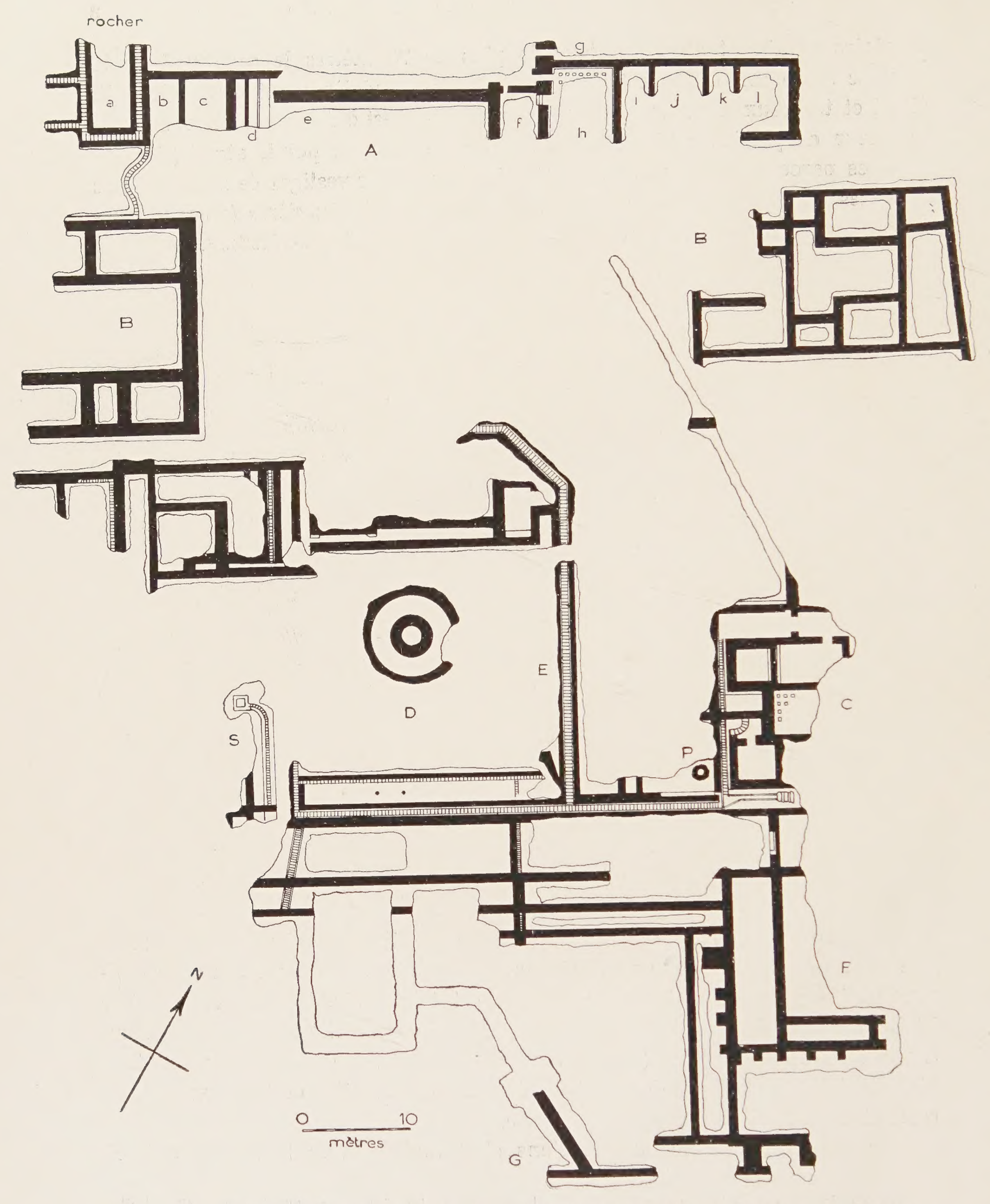


Fig. 2. — Plan des fouilles (1931-1939) de la « villa d'Antone », dressé d'après un relevé de P. Chabrol, complété par F. Delage.

donc, la façade vers le Sud-Sud-Est, c'est-à-dire vers la vallée du Blanzou. Les divers bâtiments étaient placés sur la partie en plateau; les autres, sur trois paliers étagés du Nord au Sud, où la terre était retenue par des murs bâtis parallèlement d'Ouest en Est. Au Sud des fouilles, des sondages profonds ont révélé la pente du terrain vague. Ils ont aussi montré qu'à une époque indéterminée on a rejeté sur la pente des quantités de décombres, enlevés sans doute aux ruines du plateau.

L'étendue sur laquelle les travaux de fouille ont porté se mesure par une longueur de 110 mètres dans le sens Nord-Sud, et 90 mètres dans le sens Est-Ouest, soit 10.000 mètres carrés en chiffres ronds. Mais de nombreux indices ont révélé que d'autres vestiges existent en dehors de cet espace, sur les faces ouest et est (fig. 2).

A. — *Région nord* (*sommet du plateau*).

On a constaté en deux points que le rocher, presque à fleur de sol, avait été taillé et que des murs avaient été construits contre ce rocher. C'est sans doute la limite extrême de la partie nord des bâtiments. Dans cette zone, les fouilles ont mis à découvert, en 1937-38, un ensemble de substructions s'étendant dans le sens N.E.-S.O., sur une longueur de 65 mètres :

a) La première salle en commençant par le Nord-Ouest présente la particularité que les deux angles de la façade sont de forme concave, ces deux concavités n'étant pas identiques. Les murs sont sensiblement plus étroits que tous les autres, n'ayant que

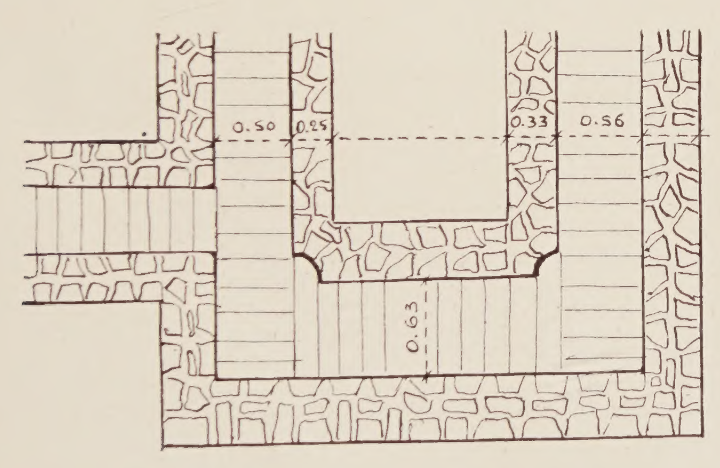
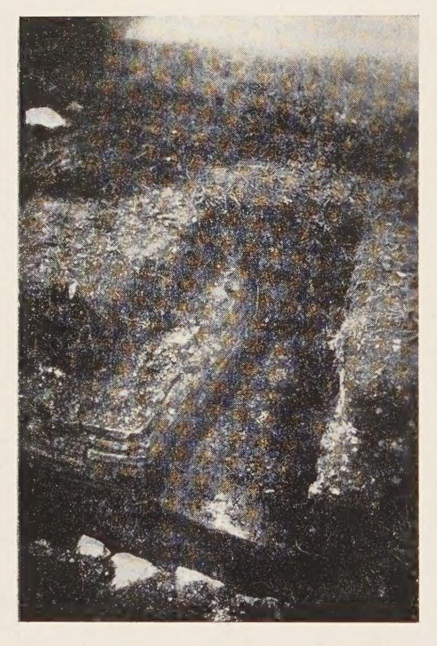


Fig. 3. — Zone nord-ouest. Plan de la construction. *a*. (Croquis de P. Delage).

0m,25 à 0m,30 d'épaisseur. Un canal dallé de grandes tuiles à rebord suit le pourtour des murs sur trois côtés, avec des largeurs inégales (0m,50; 0m,56; 0m,63). Ce canal est établi entre deux murs, qui subsistent sur une hauteur moyenne de 0m,75 (fig. 3). Du côté

nord-ouest sont ouverts dans le mur extérieur de ce canal deux passages larges de 0m,60; l'un d'eux a pour seuil une dalle de granit (long. = 0m,60; larg. = 0m,22; ép. = 0m,09, fig. 4). Il s'y est trouvé une ferrure de porte [10]. Les deux côtés de ces passages sont faits de briques épaisses de 0m,04 et longues de 0m,18, 0m,30 et 0m,40. A l'extrémité sud-est de cette pièce aux deux angles concaves, un petit caniveau coudé, large de 0m,32 ne communique pas avec le caniveau entourant la pièce sur trois côtés. Il est établi en surélévation, au niveau du sol des pièces, et non pas au niveau de la base des murs.

b) Du côté nord-est du bâtiment précédent, le canal qui l'entoure butte contre un muret de briques et de moellons; il est en contrebas d'une salle qui a 2m,60 de largeur (sens N.-O - N.-E.), avec longueur de 5 m. au moins (une partie des murs a été arrachée à une époque antérieure aux fouilles). Cette salle a pour sol un béton épais de 0m,18. Les parois intérieures de cette pièce étaient couvertes d'un enduit peint blanchâtre dans le bas et rouge à partir d'une hauteur de 0m,25 (fig. 5).



Cliché Regat.



Fig. 5. — Zone nord : salle bétonnée; base des murs, recouverte d'enduit peint. Au premier plan, briques à sillons.

Fig. 4. — Seuil *a* à l'extrémité nord-ouest. (septembre 1938).

c) La salle suivante est large de 3m,90; longueur conservée sur 4m,60. Bétonnée comme la salle *b*, elle avait le même enduit peint. Peut-être existait-il une ouverture à l'angle touchant le mur séparatif de la pièce *b*.

(10) N° 77 des *Objets*, ci-dessous, fig. 19.

d) La salle suivante est large de 2^{m},20 seulement. Elle devait avoir la même longueur que les deux précédentes. Dans ces trois salles le sol présentait des amas de cendres; la base de l'enduit peint était souillée de grandes taches noires. Tout cela indique un incendie total. Mais cette pièce *d* a une particularité intéressante : parmi les cendres et les charbons, extrêmement abondants, le sol montre trois sillons larges de 0^{m},20 en moyenne et profonds de 0^{m},08 environ, dans le sens de la longueur; ce sont là des places de *trois solives* (*en bois de châtaignier, semble-t-il*), qui se sont consumées là où elles étaient. C'est un fait unique, au moins dans la région limousine.

Les débris de décor peint recueillis dans les salles *b* et *c* consistent en éléments végétaux stylisés (fleurs à pétales et rinceaux), qui étaient de couleur brune sur fond blanc, décor paraissant du IIIe siècle plutôt que du Haut-Empire.

Les murs qui s'étendent du N.-O. au N.-E. épais de 0^{m},64, sont bâtis contre le rocher, entaillé à cet effet. Dans cette partie du terrain, en plateau, sommet de l'échine entre les deux vallées, la terre végétale n'a souvent que 0^{m},20 à 0^{m},30 d'épaisseur. Il y a même çà et là des pointements de rocher au-dessus de la terre.

e) A partir de la salle *d*, limitée du côté est par un fort mur, épais de 0^{m},85 indiquant la fin du groupe de salles *a* à *d*, on trouve en allant vers l'Est une zone d'apparence bouleversée, longue de 20 mètres. Cette zone n'a pas été déblayée en largeur. En longueur, la souche d'une muraille est établie sur le rocher, grossièrement bûché à cet effet. Cette souche a une largeur d'un mètre; il ne subsiste rien du mur qu'elle portait. Ce sont certainement les besoins de la culture qui, à une époque indéfinissable, ont fait araser cette zone, où la terre arable avait si peu d'épaisseur.

L'extrémité n.-e. du mur de 20 m. se raccorde à angle droit avec une base de mur de même largeur (1 mètre); et là commence une autre série de salles, *f* à *l* :

f) Pièce large de 2 m., avec petite ouverture du côté nord, de 0^{m},42 de largeur; des retraits visibles à l'angle n.-o. extérieur de cette ouverture indiquent le départ d'un couloir ou d'une autre salle.

g) Couloir allant du N.-O. au N.-E., rempli de *tegulae* et d'*imbrices* noircies par la fumée, enduites de suie, enrobées dans des cendres et des charbons.

Cette partie des bâtiments butte contre le rocher; de même, le mur n.-o. – n.-e., qui est l'arrière des salles *h* et *l*, est bâti contre le rocher. Il paraît même que, pour établir le sol bétonné de ces salles, il a fallu sur plusieurs points enlever la partie supérieure du rocher.

h) Salle à hypocauste (fig. 6). Venant du couloir *g* se présente un passage long de 1^{m},58, large de 0^{m},59 et 0^{m},56, légèrement oblique. Ce couloir amenait l'air chaud dans l'hypocauste. Il semble d'autre part qu'il ait existé une communication de la salle *f* avec l'hypocauste. Tous les murs au pourtour de celui-ci étaient revêtus intérieurement de petites briques, épaisses de 0^{m},05 à 0^{m},08, longues de 0^{m},13, 0^{m},18 et 0^{m},24, larges de 0^{m},12 à 0^{m},14. La paroi sud ne comportait pas de mur : les briques étaient placées directement contre le rocher entaillé.

On a trouvé en place les bases de 18 pilettes de briques ayant supporté le dallage de l'hypocauste; aucune de ces piles n'est apparue complète. L'état du mur n.-o. – n.-e. permet de penser que chaque pile avait 6 à 7 carreaux superposés (larges de 0^{m},23 à 0^{m},25; épais de 0^{m},05). Les grands carreaux qui étaient posés sur les angles des pilettes avaient une épaisseur de 0^{m},06 à 0^{m},08, avec une largeur de 0^{m},50 en moyenne : aucun de ces carreaux n'était entier dans les décombres ; sur ce dallage, un béton



Fig. 6. — Hypocauste *h* de la zone nord.

épais de 0m,09 à 0m,10. Le tout (piles, carreaux, joints et béton) avait une épaisseur de 0m,60 à 0m,62. L'espacement des piles n'est pas parfaitement régulier ; il varie de 0m,33 à 0m,48. Il en résulte que les dalles posées sur les piles pouvaient avoir des dimensions légèrement différentes. Remarquons enfin que les murs de la salle chauffée par l'hypocauste sont nettement plus épais que ceux des autres salles.

La salle chauffée communiquait avec la salle contiguë suivante par une porte dont le seuil a été trouvé en place. Du côté nord, la dalle du seuil s'appuyait contre le rocher entaillé; à l'extrémité opposée, une pierre taillée était insérée entre la dalle et le mur. Cette dalle a 1m,04 de long; la largeur en est irrégulière, de 0m,32 à 0m,34. A l'extrémité nord est une encoche indiquant la place du montant de la porte; on voit aussi une crapaudine, longue de 0m,04 et large de 0m,037, à une distance de 0m,29 à 0m,71 des extrémités de la dalle; une longue feuillure montre comment s'appuyait le bas de la porte fermée. Le niveau du sol de la salle suivante comparé au niveau du sol de la salle chauffée *h* indique que l'on passait de l'une à l'autre de plain-pied. *i, j, k, l.* Tandis que la salle précédente est large de 5m,05, ces quatre salles ont pour largeur, respectivement 2m,56 - 4m,50 - 2m,22 - 4m,56. Il y a ainsi une alternance de pièces larges et de pièces étroites. Les murs de cette zone ont beaucoup souffert des destructions causées par la culture (défonçage pour plantation d'arbres et pour vignobles; rappelons qu'au cadastre, certaines des parcelles où sont les ruines gallo-romaines sont dites « Vignes Hautes »). Le mur est de la salle *l*, visible sur toute sa longueur, donne 6m,20. Les autres murs de cette zone, dans le sens N.-S., subsistent seulement sur une longueur de 2m,50 en moyenne.



FIG. 7. — Salle des thermes allant jusqu'aux abords du grand égout. Arrachement du contremur couronné de grandes tuiles (en bordure du petit égout nord-sud).

Les parois intérieures de toutes les salles avaient un enduit peint; en général, le bas est jaune sur $0^m,25$ de hauteur; puis vient un trait brun ou noir, large de $0^m,015$; au-dessus est un panneau rouge. Dans une salle, le bas est jaune, puis cordon brun, puis bande rouge large de $0^m,05$, puis cordon, brun et, au-dessus, peinture rouge. Partout, abondantes traces d'un incendie général.

B. — *A un niveau légèrement inférieur à celui du plateau nord,* sont placées d'importantes substructions qui s'étendent d'Est en Ouest. On remarque, dans la partie est de ces vestiges, un dispositif de murs coudés appartenant à un groupe d'une douzaine de salles dégagées sur une longueur de 21 mètres Est-Ouest, et une largeur de 14 mètres Nord-Sud.

Toujours au même niveau, mais à l'extrémité ouest, les travaux ont révélé plusieurs salles de dimensions diverses, qui se raccordent, au Nord, avec le groupe de salles du sommet du plateau, et au Sud avec la zone centrale des bâtiments, dont il est question plus loin. Les murs, très larges, atteignent jusqu'à $1^m,40$ d'épaisseur. De nombreux petits canaux, larges de $0^m,30$ et profonds de $0^m,25$, dont le fond est fait par des tuiles ou des briques, suivent les murs des bâtiments, et servaient en divers sens, comme pour contourner des parterres de fleurs ou des massifs de verdure.



Cliché G. Dartout.

Fig. 8. — Les thermes. Marches séparant les deux salles. Au premier plan, l'hypocauste (avril 1931).

C. — *Au niveau inférieur suivant, un groupe de salles se trouvent à la limite est du terrain fouillé; elles appartenaient aux grands thermes de l'habitat* [11].

Un contre-mur, dont le dévers, au Nord, était couvert de *tegulæ* (fig. 7), limite un assez large couloir dallé, dont les murs avaient sur la face interne un stuc peint en rouge. De là, une porte mène à un groupe de trois salles. La première était sans doute celle qui servait de vestiaire. La base du mur de séparation avec la salle contiguë offre sur une face une marche, et sur l'autre deux marches, ce qui indique la présence d'une large baie de communication que devait fermer un rideau (fig. 8). Ces deux salles étaient dallées, et la base de leur mur était revêtue jusqu'à une hauteur de $0^{m},60$ environ de plaques de marbre et de serpentine, fixées dans la maçonnerie par des crampons en fer, qui traversaient une épaisse couche de mortier rouge (chaux et brique pilée). La salle située en contre-bas était certainement une *piscine*, dont le dallage et le revêtement latéral étaient étanches. Le bas de la paroi sud de cette piscine est percé d'une ouverture pour l'écoulement de l'eau après usage. L'eau s'en allait par un petit canal dallé de briques.

(11) F. Delage, *Rapport... de 1931*, p. 10, fig. 3, 4, 5.

A côté (face au Sud) de la première salle, une troisième, malheureusement très dégradée, offre des vestiges certains de chauffage par hypocauste. On a retrouvé là quelques parties des piliers, faits de petites briques carrées, qui recevaient les angles des grands carreaux formant le dallage de cette pièce et que portait à une température élevée l'air chaud circulant en-dessous. On peut supposer que cette pièce était le *laconicum*. Sur le côté ouest de l'hypocauste, la fouille a révélé les restes d'une sorte de four (*fornax*). Au sud se présente une assez grande salle dallée, avec porte s'ouvrant sur un petit dégagement. Des petits canaux d'évacuation contournent cet ensemble de salles, pour drainer les eaux des toits et des bains et les déverser dans le grand égout qui court de l'Est à l'Ouest, décrit ci-dessous. Cette partie de la villa se prolonge à l'est sous une amoncellement de déblais qui semblent provenir des fouilles de 1863-65.

Auprès de ce groupe de salles est un puits (voir *Appendice I*).

D. — *Edifice circulaire :* sur le même niveau que les grands thermes se situe un bâtiment circulaire d'un type extrêmement intéressant. C'est une construction composée de deux murs concentriques, dont il ne subsiste que les soubassements (fig. 9). Elle se compose des éléments suivants : 1° un bassin circulaire, d'un diamètre de 2m,10 ; 2° un mur épais de 1m,30 ; 3° une sorte de couloir annulaire, de même niveau que le bassin central, et qui doit constituer également un second bassin, avec largeur de 3m,04 ; 4° un mur circulaire, épais de 0m,52, soutenant les terres extérieures ; le côté est de ce mur a disparu ; 5° un petit couloir circulaire, large de 0m,85, placé à 0m,80 au dessus du fond des bassins, et limité extérieurement par des plaques de pierres plantées de chant. L'ensemble a un diamètre total de 13 mètres (fig. 10).



Cliché G. Dartout.

Fig. 9. — Edifice circulaire.

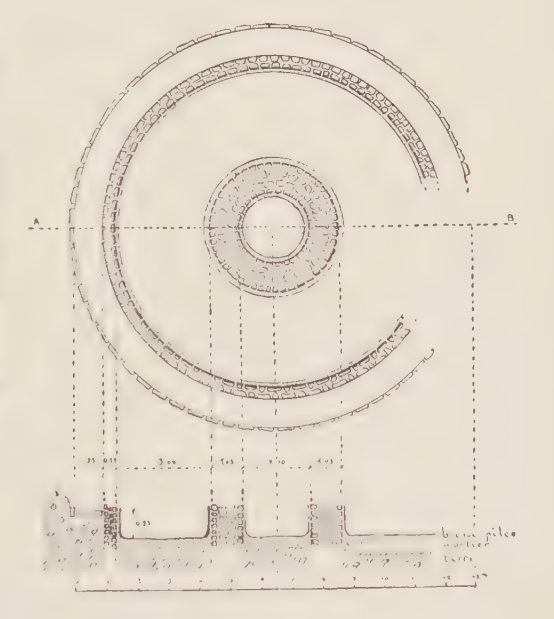


Fig. 10. — Plan et coupe de l'édifice circulaire. (Croquis de P. Delage).

Aucun objet caractéristique n'a été rencontré dans les déblais; pas davantage de traces d'aqueducs, ni de tuyaux. Cependant, l'ensemble de la construction oriente fortement l'esprit des observateurs dans un sens très net : bassins faits pour contenir de l'eau. En effet, le fond du bassin central est garni de terre glaise jaune-verdâtre; dessous, on trouve un mortier de tuf et de pierrailles formant support. Le couloir circulaire qui entoure le bassin a le fond constitué par une argile rouge qui semble faite surtout de brique pilée, ou, tout au moins, de terre à brique; sous cette aire, on trouve un mortier de tuf et de pierrailles, sur une épaisseur de $0^{m},20$ à $0^{m},25$. Les faces des deux murs sont revêtues d'une couche d'argile à brique (ou de brique pilée), bien tassée. Le pied des murs déborde légèrement l'aplomb, et avance ainsi par rapport au haut. Ces remarques concordent pour faire penser à l'existence de deux bassins concentriques, séparés par un mur.

L'usage de ces bassins constitue un délicat problème d'interprétation. Cependant, toutes les probabilités invitent à penser que la villa d'Antone comportait, dans sa partie centrale, un *nymphée* de grandes dimensions, où l'on venait vénérer les déesses de l'eau [12].

E. — Au centre des ruines, un long égout, après avoir contourné le bâtiment à murs coudés, descend en direction Nord-Sud sur une longueur de 30 mètres. Au Nord, il se retourne vers l'Ouest, en formant des angles semblant annoncer un dispositif symétrique; mais l'état des ruines n'a pas permis d'en déterminer le tracé complet. Il aboutit à un autre égout qui court en ligne droite dans le sens Ouest-Est, sur une longueur de 40 mètres (fig. 12) [13].

Ce dernier, large de $0^{m},58$ et profond de $1^{m},25$, était recouvert par des dalles de schiste qui ont été retrouvées en place sur une certaine étendue. Il est enduit intérieurement d'un épais mortier. Le radier est formé de grandes briques dont les deux côtés longs sont munis de forts rebords, pris dans les mortiers latéraux du canal. Cet aqueduc, qui dénote une perfection de travail remarquable, avait pour objet de recevoir les eaux des thermes, ainsi que celles que lui amenaient les nombreux petits canaux établis le long de toutes les constructions.

(12) L'hypothèse, suggérée par M. Adrien Blanchet, a été reprise par Franck Delage (cf. *Rapport... de 1931*, pp. 14-16, fig. 6) qui a établi un rapprochement de la construction circulaire d'Antone avec le nymphée découvert en 1898 à Saint-Maur-de-Glanfeuil, Maine-et-Loire (*C.R. de l'Académie des Inscrip. et Belles-Lettres*, séance du 28 avril 1899, p. 243 sq.; P. de La Croix, *Fouilles à Saint-Maur-de-Glanfeuil*, dans *Bull. Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, t. VIII, 2e série, p. 159, 194, 266, t. X, p. 405, 471). Sur la question des édifices à plan circulaire de la Gaule romaine, cf. Jules Formigé, *Le sanctuaire de Sanxay*, dans *Gallia*, III, 1944, pp. 43-97.

(13) F. Delage, *Rapport*, p. 13.



Cliché G. Dartout.

Fig. 11. — Eléments de la canalisation tubulaire de *Chez-le-Merle* (voir *Appendice III*).



Fig. 12. — Grand égout est-ouest.
Cliché G. Dartout.

Sur le côté nord de cet égout Est-Ouest est une longue salle, où l'on a retrouvé les bases de deux colonnettes. Il est difficile de ne pas voir là les restes d'un *portique*.

Quelques salles, où abondent les fragments de stucs peints, au Sud de l'égout, sont en grande partie détruites, la très faible épaisseur de terre qui recouvrait les substructions ayant été désastreuse pour elles.

Près de l'extrémité ouest de ce même égout, on a découvert une captation de veine d'eau dans le rocher (voir *Appendice II*).

F. — A partir du niveau du grand égout, la pente naturelle s'accentue de plus en plus, menant à la vallée encaissée du Blanzou.

Tandis que sur le plateau les ruines apparaissent à fleur de sol, les terres accumulées sur la pente ont recouvert, sur une épaisseur de plus de 1^{m},50, la crête des substructions de cette zone, qui comporte de longs murs orientés Est-Ouest, parallèlement. L'appareillage est varié : petits moellons cubiques réguliers, ou avec lit de briquettes obliques, ou encore avec deux rangs super-

posés de longues briques. Un massif de maçonnerie, ayant 1m,50 au carré, forme un angle au sens indéterminé.

Diverses salles sont séparées des thermes par l'égout dont il est question en C. La première est profonde : elle peut avoir été une cave. Les déblais contenaient des morceaux de stucs peints et des fragments de corniche moulurée en plâtre. Vient ensuite une longue pièce, pavée de grandes briques, et à un niveau plus élevé. Ces salles aboutissent à des contreforts contrebuttant le dernier mur. Il s'agit de murs de soutènement de terrasses, très bien appareillés; les joints, faits d'un mortier fin, sont très correctement marqués par le fer du maçon. Ces murs constituent l'angle sud-est des ruines.

G. — Plus bas encore sont apparues quelques substructions, où les dernières fouilles se sont arrêtées.

Si ce vaste ensemble est « la grande villa d'un personnage considérable »[14], la possession de bâtiments de cette importance ouvre un jour suggestif sur la richesse des grands seigneurs terriens gallo-romains, possesseurs à la fois d'une belle villa particulière et d'une très grande villa agricole, qui suppose une vaste superficie de cultures [15].

CATALOGUE DES PRINCIPAUX OBJETS DÉCOUVERTS

La plupart des objets découverts avaient été déposés dans un petit local de Pierrebuffière mis à la disposition de la Société Archéologique et Historique du Limousin par Mme Penot. En 1944, la collection, donnée par la Société à la Ville de Pierrebuffière, a été transportée dans une pièce de la Mairie où elle se trouve encore.

D'autre part, la Société possède différents objets trouvés à Antone, exposés dans une des vitrines de la salle de séances, aile gauche du Musée Adrien-Dubouché. Enfin, plusieurs collections particulières détiennent quelques pièces trouvées à diverses époques à l'emplacement de la villa.

Lorsque nous en avons connaissance, nous désignons après chaque objet le lieu où il se trouve actuellement (1952) : *Coll. S.A.H.L. = Collection de la Société Archéologique et Historique du Limousin; — Mairie de Pierrebuffière = Collection conservée à la Mairie de Pierrebuffière.*

(14) Expression de M. A. Blanchet, *Congrès Archéol. de France, Paris,* 1934 (Centenaire du Service des Monuments Historiques et de la Société Française d'Archéologie, t. II, 1935, p. 175).

(15) Communication de Franck Delage au Congrès des Sociétés Savantes de Montpellier, 14 avril 1936 (*Bull. Archéol. du Comité des Travaux Histor. et Scientifiques,* années 1936-1937, p. 66, publié en 1941).

I. — Objets en pierre

a) *Bas-reliefs en calcaire :*

1 : Main gauche d'un personnage tenant un outil ou une arme, qui semble maintenu par un baudrier ou une ceinture. Des lignes verticales indiquent les plis d'un vêtement (H = 0,15; L = 0,13) (fig. 13, à gauche).
2 : Spirale (queue de dauphin ??) (L = 0,13; l = 0,12).
3 : Jambe humaine (L = 0,17; l = 0,09).
4 : Autre jambe humaine (L = 0,09; l = 0,06).
5 : Objet de forme oblongue (L = 0,16; l = 0,09).
6 : Main droite, sans doute féminine, potelée, aux doigts effilés, paraissant soutenir un genou (?) (L = 0,11; h = 0,08) (fig. 13, à droite).
7-8 : Deux autres fragments indéchiffrables. (L = 0,11 et 0,09).



Cliché G. Dartout.

Fig. 13. — Bas-reliefs en calcaire. A gauche: fragment d'un buste avec main tenant une arme ou un outil (haut.: 0m15); à droite: main droite (haut.: 0m08). (Nos 1 et 6).

Ces bas-reliefs sont très fragmentés; des traces de mortier rose sont visibles au revers. Ils sont tous à la Mairie de Pierrebuffière. Epaisseur des plaques de calcaire = 0,02 à 0,04). Elles constituaient sans doute une frise décorative.

b) *Autres objets en pierre :*

9 : Fragment d'un *catillus* (partie supérieure d'une meule). Rayon = 0,16; H du bord extérieur = 0,075; ép. du trou central = 0,05. (mairie de Pierrebuffière)

10 : Bloc de granit, plat, de forme demi-circulaire; pourrait correspondre au demi couvercle, perforé d'un trou central, du puits cylindrique au fond duquel il a été trouvé.

11 : Morceau de serpentine bombé et creusé d'une gorge, qui fait aussi penser à un couvercle. Trouvé également au fond du puits cylindrique, où il a pu exister deux couvercles successifs.

12 : Grande plaque en serpentine polie ($0^m,52 \times 0^m,32$), trouvée au bord du mur faisant le côté nord du large corridor des thermes.

13 : Autres plaquettes de dallage en serpentine polie.

14 : Carreau de dallage en calcaire ($0,185 \times 0^m,23 \times 0^m,03$), fixé avec du mortier rouge.

15 : Carreaux en pierre blanche, rectangulaires ($0^m,13 \times 0^m,10$), ou triangulaires (base $\times$ $0^m,20$; hauteur = $0^m,10$; côtés = $0^m,14$. ép. = $0^m,015$).

16 : Carreaux de schiste ou de marbre, dallant la salle contiguë à l'hypocauste.

17 : Nombreux fragments de marbres : bleuté, bleu et blanc-bleu de Saint-Béat, vert-vert des Pyrénées, blanc, rose, etc... (plaques de revêtement, de dallage, bandeaux, moulures) (mairie de Pierrebuffière; coll. S. A. H. L.; etc...)

18 : Bases, fûts et chapiteaux de colonnes en marbre blanc (fouilles de 1863-65).

II. — Eléments de décoration divers

a) *Plâtre, ciment, mosaïque :*

19 : Moulures en plâtre fin sur mortier de chaux.

20 : Corniches de plâtre mouluré, avec bande de peinture rouge.

21 : Motif d'ornement géométrique en ciment, coulé ou estampé.

22 : Nombreux dés de mosaïque.

b) *Peinture :*

23 : Décor d'octogones blancs sur fond rouge, présentant en leur centre deux cercles concentriques au milieu desquels apparait un motif floral (reconstitué à la Mairie de Pierrebuffière) (fig. 14).

23 : Morceaux à décor en damier sur ton (brun sur rouge foncé).

25 : Fragments de paysage : eau tombant en cascade parmi des arbres. Silhouette de femme assise [16].

26 : Sur fond blanc, petit animal brun-rouge (écureuil ?).

27 : Très nombreux fragments à décor floral ou linéaire, peints sur mortier atteignant $0^m,08$ et $0^m,10$ d'épaisseur; rouge, vert, blanc, rose, noir, blanc jaunissant, rouge-brun, brun-violacé, gris, violet foncé, bleu-foncé, lie de vin [16].

(16) M. Adrien Blanchet a bien voulu nous communiquer la note suivante : « Pour les couleurs, il convient naturellement de noter avec précision que les nuances, reconnues aujourd'hui, ne sont probablement pas toujours celles que les anciens ont voulu appliquer dans leurs compositions décoratives. En effet, on connaît les transformations du rouge, constatées pour les vases peints de la Grèce et de la Grande-Grèce (recherches Durand-Gréville). Il faut certainement admettre que le vert, le bleu et d'autres couleurs ont pu se modifier sous l'influence de l'humidité et des minéraux et agents chimiques, contenus dans les terres et décombres qui ont recouvert les

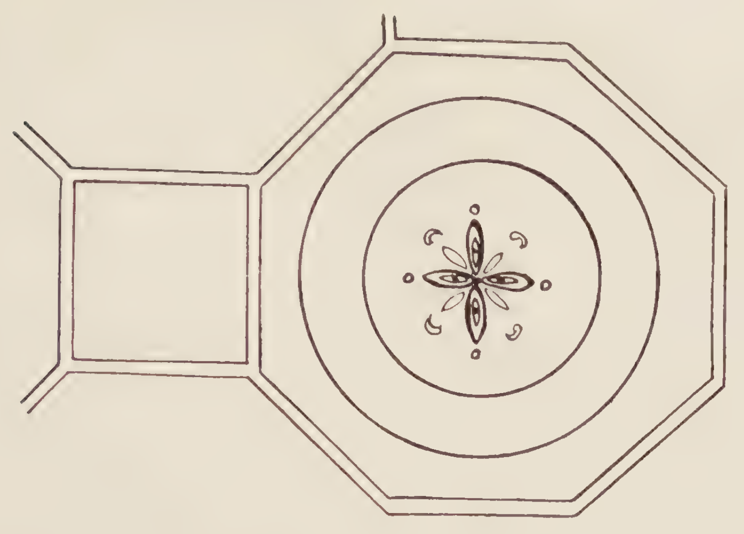


FIG. 14. — Décor peint, blanc sur fond rouge (d'après M. Jarry-Lacombe). (N° 23).

III. — TERRE CUITE

28 : Fragment d'une statue en terre cuite rouge, comprenant le buste et le bras droit à peu près complet, 1/2 grandeur naturelle. (Fouilles de 1863; perdu).

29 : Flacon à panse globuleuse et à col allongé, muni d'une seule anse (fig. 15). Forme 60 de Déchelette. A la partie supérieure du col est fixée une collerette saillante, façonnée séparément et rapportée ensuite au col, de façon à former le goulot. L'anse est fixée, en haut, sur le col, juste au-dessous du bourrelet formant la base du goulot, et, par en bas, elle s'appuie sur le haut de la panse et se prolonge en prenant l'aspect d'une grosse nervure. Quant à la panse, qui était constituée par la réunion de deux demi-sphères moulées séparément pour être ensuite soudées ensemble, il n'en subsiste qu'un fragment de la partie supérieure, décorée en relief de trois rangs de feuilles. La pâte, jaunâtre, fragile, est recouverte d'un engobe jaune clair. Poterie de l'Allier, dont la fabrication caractérise la première moitié du premier siècle de notre ère [17] (diam. du goulot = 0^m,034; largeur de la collerette = 0^m,017; diam. du col = 0^m,013; hauteur du col = 0^m,072).

30 : Vase rouge de la forme 37, à arceaux en pointes de flèches imbriquées; bordure d'oves soulignée d'une ligne torsadée; le décor de la panse comprend des personnages (femme à voiles transparents, petits sujets nus, personnages ailés), et des animaux (lions, daupphins à queue tréflée...) [18].

31 : Tesson de poterie incisée, a décor en creux : feuilles lancéolées avec raie médiane dans le creux, noir brillant sur argile rouge; pâte mince.

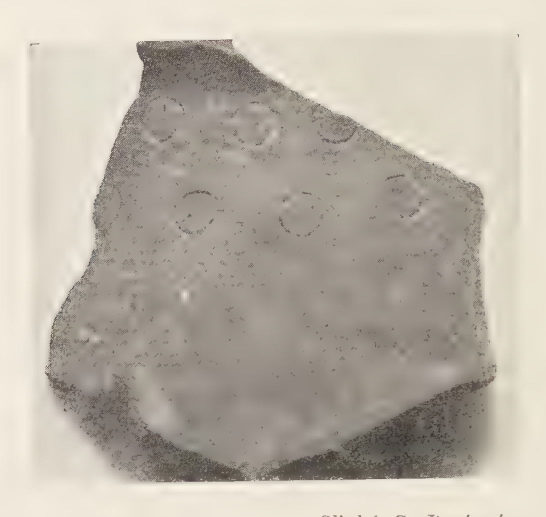
murs antiques, au cours des siècles écoulés. » Il n'a pu être effectué, à Antone, des recherches sur les couleurs employées, ni des analyses des parties peintes. Sur l'intérêt de la question, cf. A. BLANCHET, *Etude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913, p. 52 sq.

(17) F. DELAGE, *Les arts en Limousin à l'époque gallo-romaine*, dans *Bull. S.A.H.L.*, LXXXIII, 3e *livraison*, 1951, p. 274.

(18) DECHELETTE, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, 1, pp. 62-63.




Fig. 15. — Poterie de l'Allier. (N° 29).



Cliché G. Dartout.

Fig. 16. — Poterie indigène ornée de cercles imprimés. (Puits de *Chez-le-Merle*, 1938). N° 34).

32 : Vase rouge de Lezoux, ayant pour décor circulaire des coqs et des poules alternés, disposés dans des médaillons qui sont séparés par des torsades verticales [19]. Un graffite, inscrit au bas de la panse (n° 65) est presque indéchiffrable. (h = 0m,21; bord non incurvé, diam. = 0m,22; pied bas, enduit peu tenace; H. des médaillons = 0m,048). Trouvée dans le puisard de Chez-le-Merle, novembre 1938 (mairie de Pierrebuffière). (Cf. *Appendice III*).

33 : Poterie noire ornée de losanges faits à la palette étroite.

34. : Fragment d'un grand pot d'argile de fabrication locale, grossière et épaisse (0m,011), à parois noirâtres, en effet de la cuisson dans un bain de fumée (fig. 16). L'ornementation de cette poterie, évidemment indigène, consiste en deux rangs de cercles (diam. = 0m,015), imprimés dans la pâte, distants de 0m,013 à 0m,024. Le potier parait avoir eu l'intention de placer les ronds en quinconce, sur deux rangées parallèles. En outre de cette décoration extérieure, une rangée circulaire des mêmes cercles incisés se voit à l'intérieur sur le haut du vase. L'allure de cette oule est très populaire. C'est une survivance de la céramique préromaine qu'il est intéressant de trouver associée à des vases qui sont nettement gallo-romains (mairie de Pierrebuffière) [20].

(19) Déchelette, I, 148-149, et fig. 1007. Déchelette indique : « Oiseau tourné à gauche. Poulet ? ». L'interprétation « Poulet », ou « Poule »,nous paraît plus juste que le terme « Oiseau », trop général.

(20) Dans le gisement préhistorique de la Roque-Saint-Christophe, M. D. Peyrony a signalé, dans la couche de l'âge du Bronze, des tessons ornés de deux rangs de cercles périphériques, d'un diamètre de 0,014 à 0,015 (*Bull. Soc. Arch. du Périgord*, LXV, 1939, p. 361 et 368). Ce décor a été trouvé à Sens, dans un milieu gallo-romain sous la forme de cercles s'entrecoupant en série (Mlle Hure, *Le Sénonais gallo-romain*, dans *Bull. Soc. Arch. Yonne*, XXXVIII).

35 : Fragments en terre rouge clair, à engobe peu tenace, parmi lesquels un haut d'écuelle ayant sur le pourtour, à 0m,03 en dessous de la lèvre, un marli débordant, large de 0m,017.

36 : Débris de jattes, d'assiettes, de coupes en terre rouge.

37 : Fragment de bord de plat, très large (diam. = 0m,36).

38 : Partie d'une cruche ayant, à l'orifice, un diam. intérieur de 0m,095, munie d'une anse forte (longue de 0m,12, large de 0m,055, épaisse de 0m,01).

39 : Col d'amphore ou de jarre (diam. 0m,16), et couvercle de ce récipient, sorte de galette grossièrement pétrie (diam. = 0m,16) munie d'un bouton au centre pour la préhension.

40 : Cruche en terre rouge clair, à deux larges anses, de forme sphérique, avec, contre l'ouverture, un petit goulot rond d'écoulement [21].

41 : Très nombreux débris de *dolia* et d'amphores (plus de 20 fonds, à la mairie de Pierrebuffière).

42 : Amphore en partie reconstituée (H. = 0m,90 à 0m,92; diam. = 0m,30; contenance 13 à 14 litres) [22].

43 : Nombreuses *tegulæ* et *imbrices* entières .

44 : Carreaux de piles d'hypocauste (0m,23 × 0m,25). Zone nord centrale fouillée en 1938.

45 : Trois ronds en briques.

46 : Quarts de rond, éléments de colonnes (rayon = 0m,14; ép. = 0m,08).

47 : Bases de colonnes, faites en briques en quart-de-rond, sur une murette basse, parallèle au grand égout, vers l'Ouest (diam. = 0m,32; ép. = 0m,04).

48 : Petites briques rectangulaires (0m,15 × 0m,11 × 0m,06).

49 : Rondelles en terre cuite percées d'un trou un peu plus large extérieurement qu'au dedans. Ce sont des fragments de panses de poteries à pâte grise, lustrée extérieurement, qui ont été découpés, et qui épousent une forme circulaire à peu près régulière (diam. des rondelles = 0m,03 à 0m,04; diam. des trous — 0m,008 à 0m,010 (mairie de Pierrebuffière).

50 : Près d'une vingtaine d'éléments de la canalisation tubulaire de Chez-le-Merle (voir *Appendice III*). Ils ont été dispersés : il y en a à la mairie de Pierrebuffière; d'autres sont restées à la ferme de Chez-le-Merle.

51 : Eléments de tubulure en terre cuite, pour la conduite de l'air chaud.

IV. — Sigles, marques

52 : ***LEDOS***, écrit en rétrograde; cachet entier, long de 0m,03, lettres hautes de 0m,005, sur poterie non ornée. Ce nom n'est ni dans Schuermans, ni dans Oswald. La lecture est pourtant bonne. On connaît un potier *Malledo* (voir Espérandieu, *Inscription de la Cité des Lemovices*, 1890) [23]. (Coll. SA. H. L.).

(21) Les numéros 32, et 34 à 40 proviennent tous du puisard de Chez-le-Merle (voir *Appendice III*), et sont déposés à la mairie de Pierrebuffière.

(22) *Bull. S.A.H.L.*, LXXX, 1944, p.-v. 70 (Jarry-Lacombe).

(23) F. Delage, *Inventaire des marques de potiers gallo-romains trouvées en Haute-Vienne*, *Bull. Archéologique du Comité*, 1941-1942 (1946), p. 488, n° 89.

53 : *L. M.*, sur tesson mi-fin, pas proprement samien. rebord du goulot d'un vase qui semble être une petite jarre. Cachet carré, large de 0m,025; lettres hautes de 0m,013. *L. M(anu)* sans doute. L'initiale *L* prête à de trop nombreuses suppositions (fig. 17, à droite) [24] (mairie de Pierrebuffière).



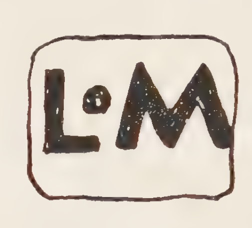


Fig. 17. — Poinçons : à gauche, n° 58; à droite, n° 53. (Estampages de J. Perrier).

54 : *MAMIANVS*, fouilles de 1862 (*Bull. S.A.H.L.*, XII, p. 295). Omis par Espérandieu (*ouv. cit.*) [25]

55 : *PAVOF*, marque entière. Oswald 236, *Paullus*, de Lezoux ou de Lubié, période Hadrien-Antonin [26] (coll. S. A. H. L.).

56 : *PVDENT*, sur poterie mi-fine; avec T lié à N. Potier *Pudens* (Oswald 252-254 et 424; le sigle *Pudent* est très rare); *C. I. Lat.* 10010, 1590 [27] (coll. S.A.H.L:):

57 : *AMILLIM* (la dernière lettre est un peu douteuse). Sur fond d'un petit vase rouge, sans décor; janvier 1938 (coll. Dr. Delhoume).

58 : *H. HP*, rebord d'une jarre mi-fine (fig. 17, à gauche) (mairie de Pierrebuffière).

59 : Marque faite au doigt sur morceau de brique rouge vif (fig. 18, à gauche) (mairie de Pierrebuffière).

60 : Marques faites au doigt sur fragment de couvercle de jarre ou amphore; épaisseur 0m,020 à 0m,021. Terre rouge très peu micacée (fig. 18, au centre).

61 : Fragment de col d'amphore portant une estampille mal frappée ou frappée avec un poinçon abîmé. Illisible. Janvier 1939.

62-65 : Graffiti :

62 : Sur brique ronde (fig. 18, en haut, à droite);

63 : Sur fresque rouge, mars 1931 (fig. 18, au milieu à droite :

64 : Sur fresque lie-de-vin clair, mars 1931 (fig. 18, en bas, à droite) ;

65 : Fond extérieur du vase n° 32 et fig. ci-dessus.

66 : Rosace à six pétales sur poterie rouge; janvier 1938.

V. — Verrerie

67 : Col d'urne à anse ornée de 19 cannelures (diam. extérieur du col = 0m,125; largeur du rebord = 0m,03; largeur de l'anse = 0m,08). Couleur vert foncé. D'autres fragments de verre peuvent avoir fait partie de la même urne (mairie de Pierrebuffière).

(24) F. D., *o. l.*, p. 489, n° 95.
(25) F. D., *o. l.*, p. 490, n° 99.
(26) F. D., *o. l.*, p. 493, n° 124.
(27) F. D., *o. l.*, p. 493-494, n° 132.

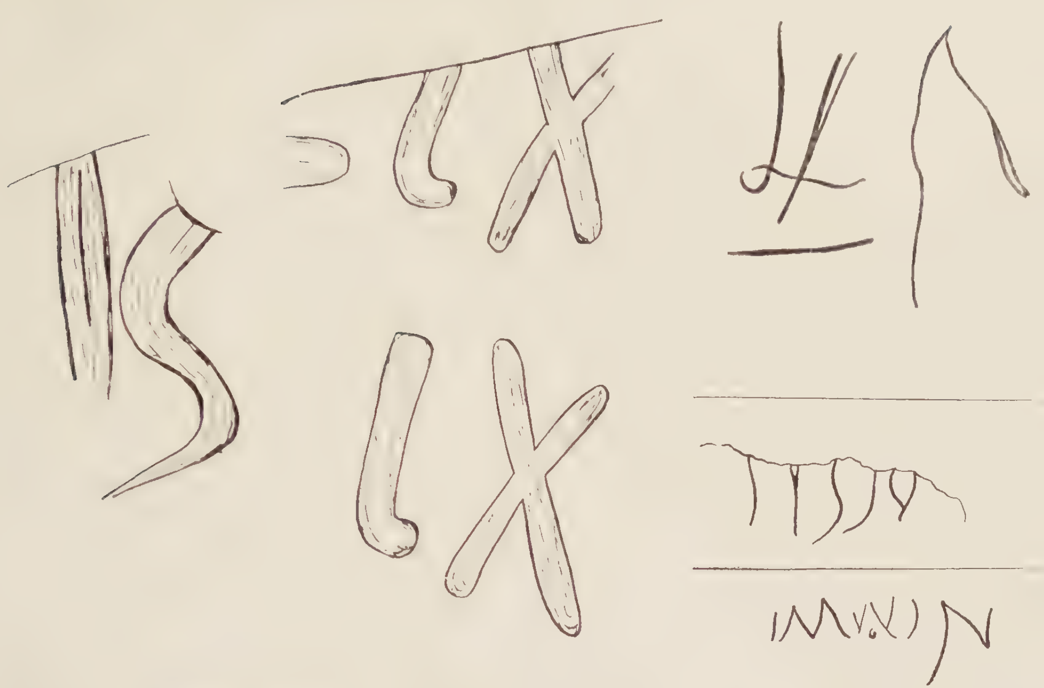


Fig. 18. — A gauche : marque de brique, n° 59 (estampage de J. Perrier); au centre : marques sur couvercle de jarre, n° 60 (estampage de F. Delage); à droite : graffiti n°s 62-65 : en haut, sur brique ronde; au milieu, sur fresque rouge; en bas, sur fresque lie-de-vin clair (estampages de F. Delage).

68 : Fragments de vitres vert foncé, bien peu translucides et d'épaisseur variable; plusieurs portent des traces du mortier de fixation dans le chassis, sans doute en bois.

VI. — Objets en métal

69 : Fibule dont tous les éléments sont en bronze de qualité excellente (L = 0m,08). Type *à ressort bi-latéral,* c'est-à-dire ressort formant des spires à droites et à gauche du départ de l'ardillon. Ce ressort, dont il subsiste deux spires (on peut en supposer quatre à l'état complet), est enfermé dans une sorte d'étui transversal, petit cylindre qui le protège et le cache à la fois. C'est le type de la fibule à *ressort-couvert.*

Le corps de la fibule est fait d'une plaque mince, légèrement arquée, disons en arc surbaissé; c'est une dérivation du type *en archet de violon.* Les côtés sont rectilignes et parallèles. Le rattachement du corps au couvre-ressort est orné d'une cannelure transversale, et la plaque arquée porte quatre cannelures en long dont les arêtes sont bien conservées.

L'ardillon, cassé anciennement, n'a pas été retrouvé. Mais le *porte-ardillon,* placé sous le corps, est bien conservé. On remarquera qu'il est ajouré au lieu d'être plein.

Il est établi que la fibule à ressort simple date du premier âge du Fer (Hallstatt); que la fibule à ressort bi-latéral couvert existait en Gaule au

moment de la conquête puisqu'on l'a trouvée à Bibracte, sur le Mont-Beuvray, habitée jusqu'aux premières années du Ier siècle de notre ère [28]. Mais ce type était de création récente.

Loin d'être abandonnée après la conquête romaine, cette forme s'est maintenue pendant l'époque impériale. Morin-Jean a estimé que les fibules à ressort ont été en faveur surtout pendant la période allant de Jules-César à Marc-Aurèle (Ier et IIe siècles), tandis que les fibules à charnière (dont les prototypes datent de Bibracte) ont prévalu aux IIIe et IVe siècles [29].

70 : Fibule en bronze légèrement patiné (long. = 0m,072; h. maxi. = 0m,03; long. de l'ardillon = 0m,062). Trouvée le 6 juin 1931. La conservation en est si bonne que le ressort, absolument intact, a gardé sa force. Cet objet est fait d'une seule pièce. L'ardillon est cylindrique; il forme une spire dont la partie extérieure se relève, monte plus haut et va former une autre spire sur la face opposée. Cette spire est suivie d'une autre qui fournit l'arc de la fibule. A ce moment, la forme cylindrique, qui était nécessaire pour l'ardillon et pour les spires du ressort, devient rectangulaire; les quatre faces du rectangle sont, à deux, 0m,005 et 0m,003 de large. Puis les dimensions deviennent 0m,003 et 0m,002, et, en se rapprochant du porte-ardillon, 0m,002 sur toutes les faces. A cet endroit, le métal perd sa forme carrée et devient une lamelle très mince (1/2 mm), de forme concave afin de recevoir la pointe de l'ardillon. Puis cette lamelle se recourbe et remonte de façon à venir s'appliquer sur le corps de l'arc; elle s'y fixe au moyen d'une sorte de bague qui serre fortement l'arc. Cette bague n'est pas fermée; il reste, en dedans de l'arc, un petit intervalle entre les deux côtés de la bague.

C'est un type classique, gallo-romain, de façon indiscutable.

71 : Arc de fibule à ressort; l'ardillon manque. Restes de griffes sur le dos de l'arc; mars 1932.

72 : Fragment de fibule très simple : dos de l'arc (long. = 0m,052); mars 1932.

73 : Ardillon de fibule, brisé; 1931 (long. = 0m,095).

74 : Morceau de ressort et d'ardillon de fibule.

75 : Extrémité d'un objet en bronze (manche de miroir ?) (long = 0m,092); mars 1932.

76 : Hipposandale en fer (voir *Appendice IV*) (coll. S. A. H. L.).

77 : Ferrure de porte à charnière (fig. 19) : trois branches pour fixation de la porte sur le chambranle, une pour une prise, deux pour l'autre prise. Chaque branche est faite de deux parties qu'on rabattait sur le bois; elles se terminent par un crochet qu'on enfonçait au marteau. Les rabattus ont une longueur de 0m,05 à 0m,07 de chaque côté. Fer forgé; décembre 1937 (mairie de Pierrebuffière).

78 : Hache en fer à tranchant rectiligne (long. = 0m,13; larg. maxi. au tranchant = 0m,042, mini. au talon = 0,023) (coll. S. A. H. L.).

(28) Voir la planche XIV, n° 8, de Déchelette, *Les fouilles du Mont-Beuvray de 1897 à 1901*, Paris, 1905.

(29) *Les fibules de la Gaule romaine; essai de typologie et de chronologie*, dans *Congrès Préhistorique de France*, 6e session, 1910, p. 808.

79 : Clous en fer longs de $0^{m},07$ à $0^{m},10$ en général, atteignant $0^{m},12$, et exceptionnellement $0^{m},14$. Certains ont une coloration rouge.

80 : Pointe en fer forgé, trouvée au début de 1939 dans le puits carré (voir *Appendice II*). Longue de $0^{m},36$, elle présente l'aspect suivant : une douille cylindrique, longue de $0^{m},10$, avec diamètre de $0^{m},025$ à l'orifice; une partie torsadée, régulière, longue de $0^{m},11$; et enfin la pointe, longue de $0^{m},15$, de section carrée ($0^{m},01$ au départ). Il semble difficile que cet objet appartienne à l'époque gallo-romaine; nous le jugerons plutôt médiéval. Son usage était plutôt celui d'un épieu de chasse que d'une lance militaire. Comme il n'y a, dans les ruines de la villa, aucune trace d'un habitat médiéval, on peut penser que cette pointe sera tombée accidentellement dans le bassin.

81 : Débris de ferrailles informes (mairie de Pierrebuffière).

VII. — Ossements, coquillages

82 : Important dépôt de coquilles d'huîtres, de forme plate.

83 : Ossements : bœufs, veau, porc, cerf élaphe, mouton, sanglier [30].

VIII. — Monnaies

a) *Monnaies gauloises* [31]

84 : Bronze *d'Abudos*, biturige, trouvé en 1863 [32].

85 : Bronze (3 grammes 55) avec vestiges du nom *Adcanaunos*, qui est arverne.

86 : Bronze au nom de *Cicidubri*, également arverne.

87 : Bronze d'autre origine, et plutôt lemovice, ayant au droit une tête à droite, avec rinceau partant de la bouche, mais le revers très dégradé, où l'on voit les vestiges d'un cheval.

88 : Pièce en argent (1 gramme 95), qui semble être une imitation d'*Emporiæ* [33].

b) *Monnaies romaines :*

89 : Nombreuses médailles, trouvées au XIXe siècle [34], non décrites.

90 : Denier d'argent d'Auguste [35].

91 : Moyen bronze d'Agrippa.

92 : Petit bronze à l'autel de Lyon.

93 : Tibère Aug. F., temple aux deux Victoires; R : *Romæ et Augusto.*

94 : As de Nîmes au Crocodile, coupé en deux (coll. Dr. Delhoume).

95 : Trajan, douteux.

(30) Détermination effectuée par M. Patte, doyen de la Faculté des Sciences de Poitiers.

(31) Décrites dans F. Delage, *Le Trésor de Vaulry (Haute-Vienne) et les monnaies gauloises du Limousin* (*Revue Numismatique*, 1937, p. 61).

(32) M. Ardant, *Dict. Arch. de la Gaule*, II, 347.

(33) Les nos 85 à 88, trouvés en 1931-32, proviennent d'une couche inférieure de décombres.

(34) Cf. Allou, M. Ardant (*o. l.*). Le registre d'entrée manuscrit du Musée fondé par la Soc. Archéol. et Hist. du Limousin mentionne, sous le n° 1201, « une médaille romaine, trouvée à la villa d'Antonne, près Pierrebuffière », donnée par M. Rondeau, de Pierrebuffière, en 1854.

(35) Ce numéro et les deux suivants ont été trouvés en 1863-1864 (*Courrier du Centre* du 17 novembre 1864).

96 : Près du Pont-Neuf, au pied du plateau d'Antone, un bronze d'Octave : au droit S C; R : Victoire (coll. Dr. Delhoume).

APPENDICE I. — *PUITS CYLINDRIQUE* (*P du plan*).

Depuis 1931 on connaissait ce puits situé dans la zone médiane du terrain qui est, rappelons-le, disposé en déclivité dans la partie s.-s.-o. Il est ainsi à proximité des salles de bains, découvertes en 1931-32, mais parait ne pas avoir de rapport avec ces salles.

Il a été vidé entièrement au cours de la campagne de 1937-38. On l'a trouvé entièrement comblé par les décombres provenant des bâtiments; il n'a fourni aucun objet intéressant; mais le plan a été levé très méticuleusement, (fig. 20) et nous savons ainsi exactement comment ce puits a été construit.



Cliché G. Dartout.

Fig. 19. — Ferrure de porte. (N° 77).

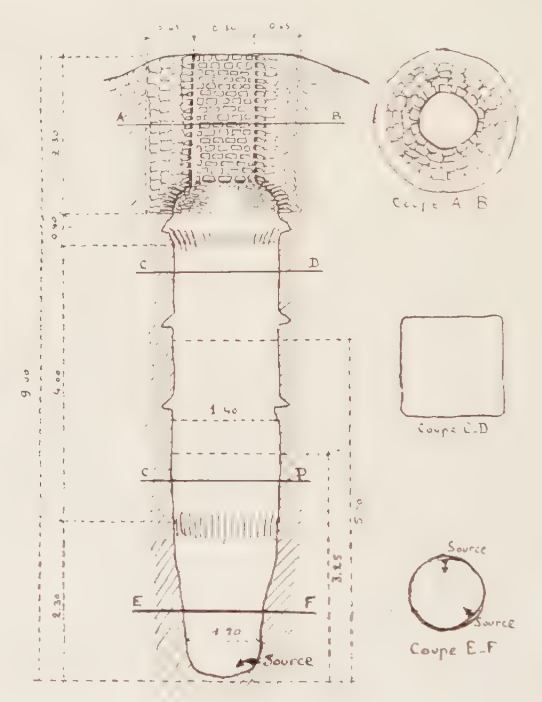


Fig. 20. — Coupe du puits cylindrique P (dessin de P. Delage, d'après M. Jarry-Lacombe).

La partie supérieure, établie dans la terre végétale, est maçonnée sur une hauteur de $2^m,30$, la maçonnerie, épaisse de $0^m,65$, laisse au puits un diamètre de $0^m,80$; les derniers 30 cm. s'élargissaient en calotte (on dirait le haut d'une bouteille). Puis on passe à une zone de tuf qui devient de plus en plus dur, et qui, à 4^m de profondeur, fait place au rocher. On descend ainsi jusqu'à une profondeur totale de 9^m. En dessous de la calotte maçonnée, le puits cesse d'être cylindrique et prend la forme d'un carré ayant $1^m,40$ de côté. Enfin, au septième mètre, s'effectue un rétrécissement progressif, qui

ramène la largeur à $1^m,20$; le fond est en forme de cuvette. Des encoches, qui permettent de poser les pieds (ou, si l'on préfère, des planches) se présentent creusées dans les parois deux à deux, à $2^m,50$, $3^m,75$ et $4^m,80$.

L'arrivée d'eau se fait par suintement à travers la roche à 1^m environ au-dessus du fond; dans le régime actuel, il s'accumule en 24 heures $0^m,45$ d'eau. Une sorte d'érosion circulaire qui existe à $2^m,60$ au-dessus du fond paraît indiquer le niveau normal de l'eau à l'époque où ce puits était en service.

Le comblement du puits avait été fait avec des matériaux provenant des ruines de la villa, moellons de toutes tailles, et blocs de béton (jusqu'à $0^m,20$ d'épaisseur), de plus en plus volumineux vers le fond; relativement peu de débris de briques et de tuiles; quelques fragments de marbre et de calcaire moulurés; quelques ossements aberrants (petit porc, bovidé); peu de fragments de poteries, etc... A 3^m de profondeur, on a trouvé un bloc de granit taillé, ayant l'apparence d'une portion de couvercle circulaire; à 4^m un morceau de serpentine bombé et creusé d'une gorge, qui fait aussi penser à un couvercle (il a pu exister deux couvercles successifs). Si le puits a été muni d'une margelle, il n'en subsiste aucun fragment; peut-être n'en existait-il pas, si la maçonnerie du haut suffisait.

APPENDICE II. — *CAPTATION DE SOURCE* (*S du plan*).

A l'extrémité s.-o. du long égout qui court dans le sens O.-E. sur une longueur de 80 m. entre deux groupes de bâtiments, les fouilles exécutées en 1933 avaient découvert une étroite rigole, dallée de tuiles à rebord, qui remontait vers le Nord. Après un parcours de 9 m., cette rigole s'élargissait en formant un coude arrondi vers l'Ouest, sur $1^m,50$ de longueur, et pénétrait dans le rocher. Un premier débourrage avait révélé là une captation d'eau par le moyen d'un « renard ». Une exploration complète faite en 1938 a montré clairement comment l'eau a été captée pour l'usage de la villa. Le dispositif est très différent de celui du puits que nous avons décrit précédemment.

Une chambre haute de $1^m,60$, ayant une forme presque cubique (1 m. de côté en moyenne), a été creusée dans le rocher, qui n'était recouvert que d'une faible épaisseur de terre. L'excavation a été pourvue d'une voûte faite de moellons plats, où étaient mêlées quelques briques, et les côtés ont été revêtus d'un parement fait en majeure partie de grandes briques. Le creusement, afin de capter l'eau, a été poussé à une profondeur qui atteint $3^m,80$ par rapport à la surface du sol; ainsi a été formé un bassin profond de $1^m,80$ en contre-bas du niveau choisi pour placer le seuil de la fontaine et le canal d'évacuation du trop-plein. Sur le tour du bassin règne un petit rebord taillé dans le rocher et limitant bien la partie supérieure. L'ouverture est face à l'Est, et étroite de façon à bien canaliser l'eau dès sa sortie; la largeur n'en est que de $0^m,28$. Cette ouverture n'est pas placée exactement au milieu de la dite face est, mais déportée un peu du côté nord, peut-être pour faciliter la courbe qu'on a dû donner au canal d'évacuation pour envoyer les eaux vers la partie sud des bâtiments. Ce canal a été établi dans une tranchée qui n'était maintenue par aucun appareil de maçonnerie; cette tranchée était donc à ciel ouvert.

Cette source a dû être très abondante, car après l'enlèvement des décombres provenant de l'effondrement de la voûte et de portions de murs, l'eau, libérée, a rempli

rapidement le bassin. Ainsi était complétée l'alimentation en eau, cette source placée à l'Ouest des bâtiments faisant pendant au puits décrit plus haut qui est à l'Est.

APPENDICE III. — *CANALISATION TUBULAIRE ET PUISARD DE « CHEZ-LE-MERLE ».*

Au mois de mars 1938, une découverte intéressante au point de vue technique a été faite à 800 m. à l'Est des ruines de la villa d'Antone par un cultivateur arrachant des pierres qui gênaient la culture. La parcelle en question, faisant partie du domaine de « Chez-le-Merle », porte le n° 752 de la Section A (feuille 2) du cadastre de Pierre-Buffière; elle borde le très vieux chemin qui, depuis le pont médiéval voisin du confluent de la Briance et du Blanzou, gravit le grand escarpement que couronnait la villa gallo-romaine et continue vers Tralage en ligne de faîte.

Cette découverte a révélé une portion, longue de 17 m., d'une canalisation pour adduction d'eau, paraissant venir du Nord-Est et s'infléchissant par une courbe vers le Sud-Sud-Ouest. L'obligation de respecter les cultures dans une parcelle contiguë n'a pas permis alors de pousser la fouille plus loin; mais la portion mise au jour est parfaitement nette et démonstrative.

La canalisation est faite de tuyaux en terre cuite joints bout à bout par emboîtage, disposés sur le tuf à $0^{m},90$ en-dessous de la surface du sol et protégés par un lit de pierres. La longueur de chaque élément est de $0^{m},77$ à $0^{m},78$. La forme est cylindro-conique tronquée; mais la partie reposant sur le sol est une sole plate, faisant un talon haut de $0^{m},02$, et dont la largeur est de $0^{m},17$ à l'extrémité la plus grosse et de $0^{m},13$ à la plus faible. Le canal intérieur a un diamètre de $0^{m},06$, ce qui laisse à la paroi une épaisseur capable de résister à une forte pression hydraulique (fig. 11)[36].

A l'extrémité la plus forte, le diamètre extérieur atteint $0^{m},22$, et se réduit à $0^{m},15$ au bout opposé. Le bout le moins large s'emboîte dans le bout le plus large du tuyau suivant, qui forme sur une longueur intérieure de $0^{m},08$, un manchon calibré de façon que la partie emboîtée ait un peu de jeu. La sole plate s'amortit à cette extrémité pour faciliter l'insertion, sur une longueur de $0^{m},11$. Le vide restant dans la jonction était enté par de la terre glaise; l'eau ne pouvait fuir et circulait par pression hypsométrique [37].

Sur l'extrémité la plus forte de chaque tuyau, un signe en forme de X long de $0^{m},05$ à $0^{m},06$ est inscrit (tracé, semble-t-il, au moyen d'une pointe en bois). Cette marque peut indiquer la fabrique, ou la série de fabrication, le type d'objet. Ce n'est point pour diriger l'ajustage, car, étant donné la forme, il ne pouvait y avoir de la part des ouvriers ni erreur ni même hésitation.

Ce mode d'adduction d'eau est connu; il a été décrit par divers auteurs, à commencer par Vitruve qui dénomme ces tuyaux *tubuli fictiles*, tubes faits en argile [38],

(36) L'épaisseur de la paroi varie, d'un bout à l'autre, de 0 m. 13 à 0 m. 06, soit 0 m. 095 en moyenne. Selon Vitruve, une épaisseur de 2 doigts = 0 m. 037 était suffisante.

(37) Les tuyaux ont été trouvés remplis d'une argile très tenace et assez plastique qui est le produit de la lixiviation de la terre des champs, s'effectuant pendant des siècles par suite d'avaries subies par certaines portions de l'appareil.

(38) T. VIII, ch. 7 du *De Architectura*. Le terme *fistula* est réservé aux tuyaux de plomb.

et note que l'eau transmise par ce moyen est plus saine que celle qui circule dans le plomb. Il existait une très grande variété de longueurs et de diamètres. Pour les tuyaux de « Chez-le-Merle », la longueur équivaut, en termes latins, à 2 pieds 7 onces (ou 2 pieds et presque 10 pouces). Le diamètre intérieur est presque exactement de 3 doigts. Selon Frontin, les noms des calibres se tirent du nombre des « quadrantes » (quarts du doigt) de leur diamètre; nous avons ici le calibre « duodénaire » (12 quarts de doigts) [39]. Quant au débit que cette canalisation pouvait fournir, si l'on s'en réfère aux calculs selon lesquels le tuyau quinaire (5 doigts de diamètre, ou 0m,092) débitait à plein rendement 0l,653, nous trouvons ici, pour 3 doigts (0m,0555 de diamètre), 0l,408 à la seconde, 24l,48 à la minute, 1.468l,80 à l'heure et 35.251l,20 en 24 heures. Mais il faut se dire que le débit variait naturellement selon la force de la source et selon la saison [40].

On a observé que la valeur du doigt, pour les mesures de longueur, et, par conséquent, de volume, n'avait pas uniformité pour les *tubuli fictiles*. Tandis que, à « Chez-le-Merle », nous avons une longueur de 0m,77-0m,78, et un diamètre extérieur de 0m,15 à 0m,22, on a trouvé à Senon (Yonne) 0m,50 de long avec diamètre de 0m,18 [41]; à Strasbourg, la longueur est de 0m,63 à 0m,68 et le diamètre de 0m,28 à 0m,305; l'épaisseur des parois n'y dépasse pas 0m,027, soit le tiers de l'épaisseur des tuyaux limousins [42].

L'intérêt de cette découverte s'est trouvé accru par la suite lorsque, quelques mois plus tard, après enlèvement des récoltes, la tranchée a été rouverte à son extrémité ouest pour essayer de trouver une autre partie de la canalisation (novembre 1938). A 0m.80 de profondeur on atteignit le tuf sur lequel étaient posés les tuyaux enlevés en mars, et presque aussitôt, se présenta une fosse circulaire ayant 1 m. de diamètre. Le déblaiement complet de cette fosse révéla une sorte de puisard, profond de 2m,40 depuis le niveau de la sole de la canalisation jusqu'au fond, qui avait 0m,80 de diamètre.

Dans tous les déblais, on trouva des tessons de poteries, des moellons (dont quelques uns paraissent brûlés), de très nombreux fragments de *tegulae* et d'*imbrices*, une moitié de tuyau fragmenté dans le sens de la longueur (comme si on l'avait volontairement divisé en deux), quelques poteries [43]. Tout au fond deux *imbrices* entières (longueur 0m,36 et 0m37; largeur de 0m13 à une extrémité, et de 0m,11 à l'autre).

Ce puisard est énigmatique. Ce n'est pas une fosse-dépotoir : il ne s'y est rencontré aucun débris de cuisine ni d'abattage. la présence de la canalisation, qui commence à 0m,50 de l'orifice avec pente en sens inverse (vers l'Ouest, direction de la villa d'Antone) s'oppose aussi à l'hypothèse d'un dépôt de déchets domestiques. Ce puisard était-il rempli par une source, par une adduction d'eau ? La fouille faite à l'entour n'a montré aucune trace d'arrivée d'eau, ni aucun vestige de construction; de plus, l'eau qu'on aurait amenée là se serait perdue par infiltration dans la terre. S'il y avait eu là un relai pour décantage d'une canalisation sur son parcours, on aurait dû trouver une

(39) V. les notes du *De aquaeductu urbis Romae* de FRONTIN dans l'éd. P. Grimal (Coll. Guillaume Budé).

(40) V. Adrien BLANCHET, *Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine*, 1912. — *Dictionnaire des Antiquités*, t. II, art. *Fistula*. — A. LÉGER, *Les travaux publics au temps des Romains*.

(41) BLANCHET, *o. l.*, p. 447.

(42) FORRER, *Strasbourg-Argentorate*, t. II, p. 373-4, et tableaux XLVII, XLVIII et LII.

(43) Signalées *supra*, au « Catalogue des Objets découverts », nos 32, 50.

chambre maçonnée et bétonnée. Dans ces conditions, les hypothèses restent sans éclaircissement satisfaisant.

APPENDICE IV. — *HIPPOSANDALE.*

L'existence et les formes des *ferrures pour pieds de chevaux* chez les Anciens ont fait l'objet de nombreuses discussions [44]. En ce qui concerne l'époque gallo-romaine, des études précises ont amené récemment les archéologues français à définir et classer les types connus en plusieurs catégories. Aussi, jugeons-nous devoir publier, à titre de contribution à ces études, un objet de ce genre qui a été découvert en décembre 1935 dans les fouilles de la Villa d'Antone.

Les modèles divers d'*hipposandales* (on dit aussi : talonnières) ont été classés par H. Corot en quatre classes : 1° Talonnières à crochet; — 2° Talonnières à rivets; — 3° Formes bizarres; — 4° Formes indéterminées. Ces derniers mots indiquent assez que la classification n'est pas aisée. Peu après ce travail, une classification plus simple, déduite des transformations successives des hipposandales, a été présentée par M. X. Aubert : 1° Avec tige à crochet, et 2 ou 4 points d'attache; — 2° En anse de panier; — 3° Avec ailes latérales à crochet ou anneaux sur trois points d'attache [45].

Les documents sont assez nombreux pour qu'on ait donc pu proposer un schéma de l'évolution des deux premières séries. Mais, dans beaucoup de cas, il a été impossible d'être sûr de l'âge de ces objets, ou gallo-romain, ou franc-mérovingien, ou haut moyen âge.

L'hipposandale de la villa limousine provient d'un milieu strictement gallo-romain, sans éléments plus récents. Elle a été trouvée à 0m,70 de profondeur, contre un mur dont le crépi (très riche en chaux selon l'usage du temps) a laissé de fortes traces sur le métal (fer forgé). Elle se compose essentiellement d'une sole plate et d'un haut crochet placé à la partie antérieure. La sole (*solea ferrea*), sur laquelle reposait entièrement le sabot du cheval, a une longueur de 0m,138, une largeur maxima (vers le milieu) de 0m,107 et minima (à l'extrémité postérieure, de 0m,070, avec épaisseur moyenne de 0m,008, autant que l'oxydation du métal permet d'en juger. L'avant est de forme arquée; l'arrière, qui est presque rectiligne, se relève légèrement de manière à être à 0m,002 au-dessus de la sole; ce relèvement avait assurément pour but de maintenir en place le sabot de l'animal en limitant un glissement possible en arrière. A cette place, un assez grand nombre d'hipposandales ont, au lieu de ce relèvement, un crochet bas auquel devait se fixer des brides liant la chaussure au paturon.

Dans notre exemplaire il y avait, à l'arrière, un peu avant le relèvement de la sole, deux rivets circulaires (diam. 0m,025; relief 0m,003) qui devaient retenir une ou deux brides s'attachant au paturon [46]. Au milieu de la sole se voit une ouverture étroite.

(44) [En dernier lieu, G. Carnat, *Le Fer à cheval à travers l'histoire et l'archéologie*, Lausanne, 1951.]

(45) H. Corot, *Essai de classification typologique et de statistique des hipposandales*, dans *Pro Nervia* (Avesnes), IV, 1928, pp. 4-25. — X. Aubert, *Evolution des hipposandales. Essai de classification rationnelle*, dans *Revue des Musées*, 1929, nos 19, 20 et tirage à part de 15 pages. 14 fig.. Corot a pu étudier environ 180 objets; X. Aubert assure que le nombre d'hipposandales découvertes dépasse 500.

(46) M. Aubert figure des rivets sur diverses sandales à tige-crochet et sur des types dérivés : fig. 3 E, 5 L, 7 et 9. Il conjecture, et avec raison, pensons-nous, que la lanière attachant la sole au pied était retenue par une barrette en cuir que les deux rivets fixaient à la ferrure. (fig. 13).

et longue de 0m.046. On peut supposer que cette ouverture donnait de l'air à la face inférieure du sabot, ou bien laissait l'eau s'écouler en cas de pluie ou de passage d'un cours d'eau ou de marche en terrain fangeux. Nous devons rectifier ici l'affirmation de M. Aubert écrivant que la série à tige-crochet ne comporte pas d'ouverture dans la semelle [47]. Notre objet est un perfectionnement du type courant, dont la sole n'est pas ajourée. En outre, parallèlement à la fente, nous avons une ligne en relief, étroite, qui a pu aider à laisser un peu de jeu, un peu d'air au sabot.

Les objets analogues qui ont été trouvés complets, sans aucune fracture, sont munis, à droite et à gauche de la sole, d'oreillettes latérales que le palefrenier devait rabattre sur le sabot pour l'empêcher de se déplacer. Ces oreillettes étaient forcément fragiles. Notre hipposandale n'en a conservé qu'une, celle de gauche, qui, ayant été rabattue accidentellement sur la sole, s'y est soudée par oxydation [48].

La partie antérieure présente un aspect très particulier, par lequel notre exemplaire se rattache nettement au type dénommé hipposandale « à tige à crochet ». Deux pièces de fer partant latéralement de l'avant de la sole et ayant la partie inférieure assez large pour bien maintenir le devant du sabot, se réunissent en haut pour former une tige terminée par un large crochet ouvert. Dans la première série de la classification de M. Aubert, le crochet termine une tige unique et ce type paraît être la forme la plus primitive de l'hipposandale [49]. Au début de la deuxième série, notre érudit confrère place un modèle où le crochet est formé par l'extrémité même des deux pièces montantes [50]. L'objet limousin participe aux deux séries : à la deuxième parce qu'il a deux pièces montantes, et à la première parce que ces deux pièces sont réunies de façon à former une tige en dessous du crochet. Remarquons en outre que, dans l'étude de M. Aubert, les pièces montantes sont le prolongement des oreillettes latérales, au lieu de partir de la partie antérieure de la sole; notre exemplaire a donc certaines particularités originales [51].

On s'est demandé à quoi pouvaient servir ces tiges à crochet, et l'on est, en somme, réduit à des hypothèses. Etant donné que, par la forme de l'ensemble, de telles hipposandales sont destinées aux sabots antérieurs, plus facilement qu'aux sabots postérieurs, la tige qui est verticale, s'écartait du sabot et du boulet qui ont une direction oblique en arrière; par suite, il était fort incommode de lier au boulet une courroie partant du crochet; lier cette courroie au sabot paraît encore plus impossible.

Dans ces conditions, on a pu supposer que les hipposandales à tige avaient été inventées, non pour l'usage courant, mais pour protéger ou soulager le pied de l'animal dans certains cas pathologiques, ou en cas de blessures au sabot [52]. L'usage de l'hipposandale dans l'armée romaine est attesté, au temps de Constantin, par le vétérinaire

(47) P. 17. — Cf. les *Talonnières ajourées de Saint-Venant, Congrès Arch. de Liège,* 1909.

(48) Il existe des types à 4 oreillettes (Aubert, fig. 2 C); parfois ces appendices sont munis d'anneaux pour attache de brides (*id.,* fig. 3 H, 4 G).

(49) N° 19, p. 8-9, fig. 2, et tableau récapitulatif, 1re division.

(50) N° 20, p. 54, fig. 5 I.

(51) M. Aubert a dénommé cette série « en anse de panier », parce que le crochet terminal est souvent supprimé et qu'il y a alors une pièce de fer en arc de cercle plus ou moins surbaissé, sous laquelle se plaçait le devant du sabot. Le type auquel appartient l'objet de la Villa d'Antone ne peut que difficilement porter cette dénomination.

(52) Aubert, p. 12 : « l'espace entre la tige à crochet et le pied du cheval expliquerait la présence d'un bandage épais autour du pied. »

Absyrtos qui signale des blessures faites à la partie inférieure des pieds de chevaux par les courroies des hipposandales pendant une campagne [53]. Ce document tend à prouver que ces chaussures métalliques étaient d'emploi usuel pour le travail, mais aussi qu'elles avaient des inconvénients. Peut-être ces engins, facilement amovibles, n'étaient-ils mis en service que de temps à autre, pour certains cas, et selon la nature du terrain à parcourir. On peut ajouter que le grand nombre d'hipposandales à tige-crochet qui ont été découvertes paraît s'opposer aussi à l'interprétation qui y voit uniquement un moyen de pansement pour plaies, un engin chirurgical, en quelque sorte.

Les difficultés que nous venons de signaler ont conduit certains érudits à une autre conception : l'hipposandale était une entrave, et l'on pouvait relier par une corde ou une lanière le crochet à une pièce de harnachement (au poitrail, ou sous la gorge, ou au mors), et ainsi empêcher l'animal de courir librement. On pouvait aussi, par ce moyen, l'attacher à un piquet ou à un anneau scellé dans un mur. Mais il ne faut pas oublier que les Romains connaissaient la longe, moyen plus simple [54].

La difficulté qu'on éprouve à discerner avec certitude le rôle de ces engins a même fait naître l'hypothèse que ce sont des étriers. Cette supposition s'est heurtée à de telles objections qu'elle a été complètement abandonnée. D'ailleurs, aucune figuration de cavaliers romains ou gaulois ne nous montre d'étriers, et l'écrivain Pollux (IIe s. ap. J.-C.) ne cite pas l'étrier parmi les éléments du harnachement usuel [55].

Nous rappellerons enfin qu'on a avancé une autre interprétation fortement différente, qui voit dans ces ferrures non des *hipposandales* pour chevaux et mulets, mais des *busandales* pour bovins. Cette conjecture émise par Delacroix, a été acceptée par Quicherat [56]. Mais les auteurs les plus récents (tels que H. Corot, G. Chenet, X. Aubert) donnent le nom d'hipposandale à toutes les ferrures, aussi bien à celles qui ont la tige-crochet qu'aux ferrures à oreillettes sans tige-crochet. M. Aubert figure des busandales trouvées dans la Côte-d'Or avec des monnaies de Hadrien, Crispine et Gordien; mais elles sont très différentes des hipposandales [57]. Il nous paraît aussi nécessaire d'attribuer la plus grande valeur au témoignage de l'archéologue suisse Troyon qui découvrit en 1841 à Granges (canton de Vaud), sous les ruines de bâtiments d'âge gallo-romain, les quatre pieds d'un cheval munis d'hipposandales [58].

L'objet trouvé dans les décombres de la villa limousine est donc un document très précis, qui nous paraît avoir une place intéressante parmi les diverses formes de l'hipposandale, et qui ne peut pas ne pas être d'âge gallo-romain [59].

(53) Cité par Van Dessel, *Annales de l'Académie d'Arch. de Belgique*, XXIX, 1873, p. 794 (l'A. est favorable à l'existence de la ferrure à clous).

(54) *Ibid.*, p. 796-797.

(55) V. Quicherat, *La question du ferrage des chevaux en Gaule*, dans *Revue des Soc. Sav. des Départements*, 1873, p. 250 sq.; mémoire reproduit par la *Soc. d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. IX, 1874, p. 491 sq. — Cf. *Pro Alesia*, n° de juin 1909 (article de M. Joly).

(56) Delacroix, dans *Mémoires de la Soc. d'Emulat. du Doubs*, 3e série, t. IX, 1864, p. 142; — Quicherat, *Soc. d'Emulation, o. l.*, pp. 491-495.

(57) P. 11, fig. 12 du tirage à part.

(58) Troyon, cité par Quicherat, *Revue des Soc. Sav.*, 1873, VI, p. 255.

(59) Notons que, selon X. Aubert, on n'a trouvé « presque pas » d'hipposandales au Sud du parallèle passant par Mâcon, et seulement « quelques-unes » dans le Sud-Ouest de la France, et ceci augmente l'utilité de la trouvaille limousine.

UN JEUNE BACCHUS, ORNEMENT DE TRÉPIED, PROVENANT DE GAULE, A LA WALTERS ART GALLERY DE BALTIMORE

par Miss Dorothy K. Hill

Les objets antiques une fois aperçus et puis perdus peuvent réapparaître après des générations, sans qu'on les reconnaisse tout d'abord. C'est le cas du Bacchus romain ici reproduit (fig. 1), qui appartenait à la collection du regretté Henry Walters, de Baltimore. Je me propose de démontrer que cette statuette est celle-là même qu'ont déjà fait connaître certaines publications : trouvée dans le sol de la Gaule, elle mérite d'être ici publiée à nouveau.

Elle a été décrite par Coutil qui l'a dessinée en 1894 et publiée en 1895 (fig. 2) [1] : « La statuette représentait un Bacchus... Ce Bacchus est nu, orné de la nébride, qui lui couvre la poitrine et les épaules. Cette nébride est remarquable en ce qu'elle est incrustée de filets d'argent, chose assez rare... L'ouverture carrée pratiquée dans le socle et la soudure placée entre les deux épaules, tendent à prouver que cette statuette faisait partie d'un autel ou d'une décoration quelconque. Il semble... que la statue n'ait été faite que pour être vue de face ». L'auteur omet sur l'illustration, sans donner de raison, la nébris qu'il a décrite si soigneusement : de là vient la confusion, bien superflue, qui s'est produite à propos de cette statuette. De plus, il ne dit pas comment il a pu fournir une reproduction même rudimentaire d'un objet depuis longtemps inaccessible.

Coutil se réfère à une communication de L. Passy à la Société des Antiquaires de France, ainsi rédigée dans le *Bulletin* [2] : « Dans le courant de l'année dernière, un cultivateur du Thuit (commune de l'arrondissement des Andelys, Eure)... découvrit deux squelettes. La tête du plus petit reposait sur le bras du plus grand; auprès de la tête il trouva la statuette que j'ai l'honneur de

(1) L. Coutil, *Département de l'Eure. Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne* (1895) I. *Arrondissement des Andelys*, pp. 41 sq., pl. face à p. 68, signée « Coutil 1894 ».

(2) *Bulletin de la Société Impériale des Antiquaires de France*, 1862, séance du 22 janvier, pp. 33-35.

présenter à la Société; plus bas, vers les pieds, le petit vase, deux médailles et un anneau en argent. La statuette est l'objet capital de la découverte; elle représente un Bacchus; les cheveux abondants, partagés sur le front et relevés



Fig. 1. — Bacchus de la Walters Art Gallery, Baltimore, U. S. A. (haut.: 0m163).

sur les tempes, sont rassemblés derrière la tête comme ceux d'Apollon. La coiffure se compose d'une fleur placée sur le front en forme de diadème et de grappes de raisin qui tombent des deux côtés de la figure. Bacchus est nu; il est orné de la nébride qui, cette fois, n'est pas une peau de panthère, mais

une peau de chevreuil. Cette nébride a ceci de remarquable, qu'elle est plaquée d'argent, et l'on sait par d'autres exemples que les statuettes religieuses ornées de placages d'argent étaient l'objet d'une vénération particulière. Bacchus a les pieds nus; la main droite est levée, elle tenait évidemment un thyrse qui devait entrer dans un trou pratiqué dans le socle... L'ouverture carrée pratiquée dans le socle et la soudure placée entre les deux épaules tendent à prouver que cette statue faisait partie d'un autel ou d'une décoration quelconque... On peut noter que l'anneau en argent a été jadis octogone... Les deux médailles sont d'Antonin et de Posthume. »



Fig. 2. — Dessin de Coutil (1894).

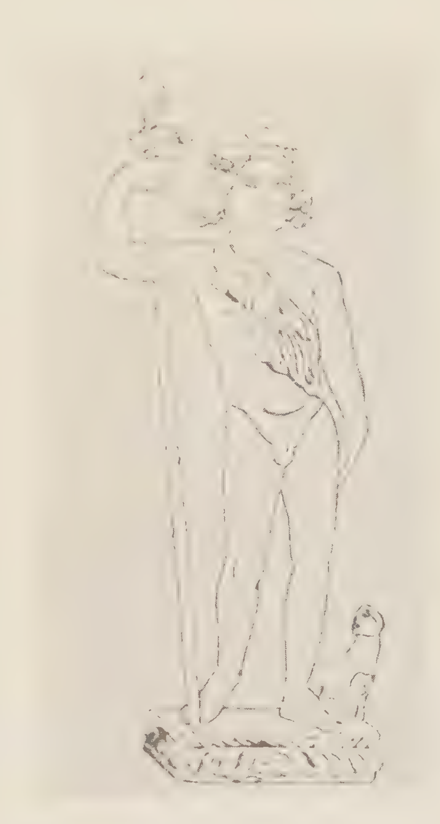


Fig. 3. — Dessin publié par S. Reinach (1904) d'après la photographie du catalogue Forman.

Dans la discussion qui suivit, M. Chabouillet suggéra qu'étant donnée la fleur qui orne le diadème, il s'agissait du génie de Bacchus plutôt que du dieu lui-même, et M. Bordier identifia avec le symbole celtique S l'objet placé sous la patte de la panthère, citant un objet analogue sous le sabot d'un cheval en bronze. Dans le *Supplément* à son répertoire qu'il publia en 1921,

Coutil donna quelques précisions supplémentaires sur l'histoire de la statuette, qui figura à « l'Exposition archéologique d'Evreux en 1864, sous le n° 1614; elle appartenait alors à M. Théophile Montier, du Thuit, qui l'avait trouvée en 1861; elle fut achetée par Charaet, marchand d'antiquités du Pecq, près Saint-Germain-en-Laye »: aucune allusion à sa dernière destination non plus qu'aux conditions d'exécution du dessin, qui avait été entre temps reproduit par S. Reinach [3].

D'autre part, l'histoire du bronze ici publié est très facile à retracer: il a encore son étiquette imprimée, où on lit « National Exhibition of Works of Art. Leeds 1864. W. W. Forman, Proprietor ». Ce collectionneur anglais l'avait acquis avant 1868, et le garda jusqu'à la vente en 1899 de sa collection, dont le catalogue reproduit une bonne photographie, identique à celle de notre figure 1 (à gauche) [4]. M. Walters l'acquit vraisemblablement à ce moment, ou peu après, et l'inclut dans la collection qu'il laissa à la ville de Baltimore quand il mourut en 1931. La photographie du catalogue de la vente Forman fut à son tour reproduite par Reinach sous forme de dessin (fig. 3) [5].

Il résulte de tout cela que la statuette Forman et celle trouvée au Thuit ne font qu'une : le fait a échappé à Coutil et à Reinach, et à moi-même quand je rédigeai le catalogue des bronzes de la Walters Art Gallery [6]. Qu'il suffise de souligner: que la nébris est décrite par Passy et par Coutil, bien qu'elle manque sur la planche publiée par ce dernier; que le rectangle découpé sur l'arrière de la base et les marques d'une attache au milieu du dos se voient sur le bronze exactement comme on les décrit; que les détails, le style et les dégradations (par exemple l'index de la main droite) sont identiques sur l'objet comme dans la description; et que le trou mentionné pour la base du thyrse existe encore au coin avant droit du socle.

Le *pedigree* est donc reconstitué comme suit: trouvé entre le Thuit et La Roquette en 1861; discuté à la Société des Antiquaires en 1862; exposé à Evreux en 1864; acquis successivement par Montier, Charaet, Forman et exposé à Leeds en 1868; dessiné par Coutil sans la nébris en 1894 et publié par lui en 1895 (fig. 2); reproduit par Reinach en 1897; publié et vendu à la vente Forman en 1899; acquis par Henry Walters; reproduit par Reinach d'après le catalogue Forman en 1904 (fig. 3); republié dans le *Supplément* de Coutil, *sans illustration additionnelle*, en 1921.

(3) S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, II, 121, 9 (1897; 2e éd., 1908).

(4) *The Forman Collection*, London, Sotheby, Wilkinson and Hodge, 19 juin 1899, p. 17, n° 106, pl. VII. L'auteur de ce catalogue de vente vit la ressemblance avec Reinach, II, 121, 9.

(5) *O. l.*, III, 31, 5 (1904, 2e éd. 1920).

(6) Dorothy Kent Hill, *Catalogue of Classical Bronze Sculpture in the Walters Art Gallery*, Baltimore, 1949, p. 24, n° 42, pl. 14.

Description.

La statuette mesure 0m,163 de hauteur, non compris le thyrse, y compris le socle.

Le bronze est franchement jaune. La nébris est une fine plaque d'argent isolée: pour la maintenir en place, le bord supérieur de la nébris de bronze est recourbé et martelé tout le long de l'épaule droite jusqu'à la hanche gauche. Les yeux sont d'argent, les pupilles creuses étaient remplies de menues petites parcelles blanchâtres dont une subsiste à l'œil gauche. Le bronze a été débarrassé de la terre qui l'a recouvert, sauf aux endroits les moins accessibles: dans l'entre-jambes, aux aisselles et sous la masse des cheveux. La surface dans son entier est polie et recouverte d'une belle patine verte présentant peu de lacunes: une entaille profonde au menton, des stries horizontales au côté droit (notamment sur l'abdomen et, très profonde, à la cuisse), une profonde coupure à travers les doigts du pied droit. La plaie du menton peut être moderne, mais non les autres, car la patine, bien qu'assez amincie par endroits pour laisser transparaitre le jaune brillant du bronze, y existe dans toutes les coupures, parfois même très épaisse. Il va de soi que ces dégradations n'ont pu être effectuées pendant que le côte droit était protégé par le thyrse. Elles résultent manifestement de coups répétés donnés à partir du haut et de la droite.

Autant qu'on sache, le thyrse, qui n'était pas en place quand la statuette a été montrée et discutée en 1862, a été ajouté entre cette année et 1868. Toutefois, il n'est pas entièrement moderne, comme je l'ai dit dans mon catalogue: la partie au-dessus de la main est d'un métal récent, recouverte d'une fausse patine, et fixée à la main avec du plâtre; mais la hampe est d'un métal ancien, avec une bonne patine, et introduite à travers la main jusque dans la base. Bien que pour des raisons purement techniques, je sois tentée de nier que le thyrse appartienne originellement à la statuette, je dois reconnaître qu'il est difficile de suggérer l'insertion d'un autre attribut dans la main droite levée, légèrement fermée, le pouce touchant l'extrémité du 3e et du 4e doigt, l'index étendu et toute la main tournée le dessus vers l'avant. Le plâtre qui la remplit rend des plus difficiles la détermination de l'objet tenu: une grappe de raisins, un rhyton ou un autre vase ne sont pas impossibles.

La main gauche est intacte, le poignet plié vers l'extérieur et vers l'avant. Elle est fermée, le pouce touchant le bout du 3e doigt, l'index étendu. Un trou circulaire et calibré remplace l'orifice naturellement irrégulier séparant le pouce et les autres doigts. Le 3e et le 4e doigts sont légèrement creusés sur le dessus pour faire place au bord de l'attribut, qui devait être fait d'une pièce

séparée, probablement un vase à anses rubanées, canthare ou œnochoé, tenu négligemment de telle sorte que le contenu s'en échappât vers l'avant [7]. Une grappe, bien que convenant à la tête levée de la panthère, est invraisemblable à cause de l'attitude de la main presque fermée.

Une courte baguette ronde sous l'arrière-train de la panthère, fondue avec elle, passe à travers un trou de la base et est fixée au marteau sur sa face inférieure comme un rivet. L'extrémité aplatie étant bien patinée, l'attache paraît antique. La base, si épaisse que l'intérieur en est à peine vide, a été fondue en même temps que la statuette, comme le montrent le dessous du pied droit et les bords du pied gauche. L'évidement carré à l'arrière de la base est patiné et ne peut être moderne. Plus frappant encore est le fait que le dessus moutonné, en arrière de la statuette, est aussi recouvert d'un vert lisse.

Les supports de pieds de table.

L'évidement de la base et la marque d'attache qui est directement au-dessus dans le dos de la statuette font directement supposer que l'objet était la partie inférieure du pied mince d'une table ou d'un trépied. On peut comparer le très jeune « Génie bacchique » du Musée de Saint-Germain : cette petite divinité est debout sur une base peu élevée, et entourée d'une guirlande de lierre (il en existe une réplique très semblable dans le commerce) [8]. Derrière, touchant son dos, est un montant de bronze carré et creux. Au même Musée se trouve encore la statuette d'un Bacchus un peu plus âgé, tout droit, un montant du même genre attaché à son dos, mais ne descendant pas jusqu'à la base [9]. (Les moulures horizontales sur les bases de ces deux objets, avec les hachures verticales et obliques maladroitement faites, sont comparables aux moulures de la base de notre statuette). Il y a d'autres exemples de statuettes en bronze jouant le rôle de pieds de table amovibles : un Hercule trouvé en Allemagne, un enfant tenant un oiseau à la Bibliothèque Nationale, et une Tyché d'Antioche dans une collection espagnole [10]. Vraisemblablement

(7) Entre autres exemples : ESPÉRANDIEU, *Recueil gén.*, X, p. 103, en bas; A. GARCIA Y BELLIDO, *Esculturas Romanas de España y Portugal*, 1949, pp. 96 sq., n° 82, pl. 71, ou dans *Ars Hispaniae*, II, p. 93, fig. 67; *Gazette des Beaux-Arts*, sér. III, 38, 1896, I, p. 260 ou *Mon. Ant.*, VIII, 1898, p. 287, fig. 22; HILL, *o. l.*, p. 23, n° 41, pl. 14; PERDRIZET, *Bronzes grecs d'Egypte de la Collection Fouquet*, 1911, pl. VI.

(8) S. REINACH, *Antiquités nationales. Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine*, pp. 245 sq., n° 237, et *Rép. Stat.*, II, 126, 1; cf. *ibid.*, IV, 70, 3.

(9) REINACH, *Bronzes figurés*, p. 87, n° 79. Autrefois dans la Collection Hoffman, Catalogue de vente, 1888, p. 140, n° 511 (non reproduit; « décor de meuble, trouvé en Gaule »).

(10) ESPÉRANDIEU, *Recueil général... de la Germanie romaine*, pp. 338 sq., n° 528; *Archivo Esp. de Arch.*, 21, 1948, pp. 64 sq., fig. 12, and A. GARCIA Y BELLIDO, *Esculturas Romanas*, 1949,

les parties supérieures des montants étaient en une autre matière, bois ou fer, mais la construction demande seulement qu'elles soient amovibles. Notre Bacchus diffère de certains d'entre eux seulement par l'exécution complète du dos, et presque aucunement des autres. Quant aux coupures subies par son côté droit, elles peuvent, précisément, être dûes à l'usage fait du meuble qu'il décorait.

L'emploi de ces figures de support n'est pas limité aux meubles métalliques. Une ample série de pieds de table en marbre, tous ornés des mêmes sujets, est connue depuis les temps hellénistiques jusqu'aux premiers temps chrétiens [11]. Bien que la plupart, sinon tous, soient des pieds de milieu, uniques, et bien que les figures sculptées soient grandes par rapport aux autres parties de la table, la ressemblance avec les supports de bronze est frappante [12].

Le nombre des bronzes qui, comme notre Bacchus, servaient de pieds de tables et de trépieds est trop faible pour que l'on puisse dater ou reconstituer complètement cette série de meubles, mais ils rappellent un groupe étendu de tables pliantes ou de trépieds que l'on connaît beaucoup mieux [13]. Parmi les plus représentatifs de ce groupe, on doit citer tout d'abord un fragment de pied de table trouvé à Tvarditza (Bulgarie) qui a pour base un satyre à genoux sur une plinthe carrée, le pied lui-même étant inséré dans une attache qui sort de son dos [14]. Il y a aussi le trépied d'Industria (Italie), avec la partie supérieure d'un Silène émergeant de feuilles au-dessous du pied d'animal habituel, et le pied du trépied sortant à son tour d'un support attaché à son dos [15]. Il faut citer aussi la table à quatre pieds de Sackrau (Allemagne), dont les pieds sont des pattes mais comportant en haut de leur face extérieure

pp. 171 sq., n° 187, pl. 141; Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, 1895, pp. 232 sq., n° 557.

11) Lehmann-Hartleben, *Bellepheron und der Reiterheilige*, *Röm. Mitt.*, XXXVIII-XXXIX, 1923-4, pp. 264-280; v. en particulier son n° 21, Copenhagen, *Antike Kunstvaerker* I, 1907, pl. LXXII, n° 828. A cette liste on peut ajouter Δελτίον Ἀρχ., 9, 1924-5, παράρτημα, p. 26, n°s 10-12, p. 23, fig. 14-16; *Jahreshefte*, XI, 1908, p. 161, fig. 53 et 54; *B.C.H.*, XXXIII, 1909, pp. 262 sq., n° 9, fig. 7.

(12) Comparez Richter, *Ancient Furniture*, fig. 328 avec les fig. 322-326; la fig. 327 a des pieds de bronze aussi grands que les pieds de marbre.

(13) Bibliographie générale : Schwendemann, *Jahrb. d. Arch.* I, XXXVI, 1921, pp. 107 sq.; Wuilleumier, *Mél. Ec. Fr. Rom.*, 45, 1928, pp. 128-149; G. Erdelyi, *Archaeologiai Ertesitö*, 45, 1931, pp. 1 sq.; et ma note de l'*A.J.A.*, 55, 1951, pp. 148 sq., et 345-347, pp. 38 sq.

(14) *Arch. Anz.*, 1915, col. 227-8, fig. 8, 9. Je pense qu'il s'agissait d'une table à quatre pieds, non d'un trépied, parce que le crochet se présente comme sur les pieds postérieurs de la table de Sackrau.

(15) *Atti della Società piemontese di Archeologia e Belle Arti per la Provincia di Torino*, III, 1880, p. 101, pl. XVI; P. Barucchi, *Memorie della Classe di Scienze morali, R. Accademia delle Scienze di Torino*, XXXIII, 1829, pp. 138-150 et pl. face à la p. 138; *Giornale scientifico, letterario e delle arti (Società di Torino)*, I, IV, 1789, pp. 133 sq.; Reinach, *Rép. Stat.*, II, p. 388, 8; II, p. 705, 3, et II, p. 62, 11.

un petit Bacchus portant la nébris, la main droite levée à la hauteur de la tête, et balançant une grappe de raisins au bout de son bras droit abaissé [16].

Le type du Bacchus.

La ressemblance générale avec ce groupe de trépieds et de tables pliants est importante car, si nous étudions sa pose et son style, nous serons ramenés presque constamment au même groupe d'objets mobiliers.

Auparavant, reportons-nous à l'unique objet qui puisse être mis exactement en parallèle avec notre bronze: c'est une statuette du Musée de Zagreb qui, comme la nôtre, a le corps d'un jeune homme et la tête d'un enfant en bas âge, n'ayant pas plus d'un an. Les pieds et la main droite manquent, mais la pose générale est identique, le genou droit étant légèrement plié et en avant, le bras droit levé, le gauche abaissé avec la main repliée comme pour tenir un objet [17]. La nébris a la même surface ridée et la même bordure festonnée, le visage a le même menton fort et les joues pleines, et la tête offre les mêmes curieuses protubérances: une fleur au sommet, posée sur des feuilles étalées, avec des grappes pendant de chaque côté des oreilles. N'était la distance qui sépare les lieux des deux découvertes, en France et en Yougoslavie, on serait tenté d'attribuer les deux statuettes à un même meuble, et il n'existe pas d'autre objet dont on pourrait en dire autant.



Fig. 4. — Partie supérieure du Bacchus : la coiffure.

(16) Grempler, *Der Fund von Sackrau* I, 1887, p. 5, pl. III; Willers, *Neue Untersuchungen über die römische Bronzeindustrie von Capua und von Niedergermanien*, 1907, pp. 96 sq., fig. 56; Reinach, *Rép. Stat.*, III, p. 34, 5; Wuilleumier, *Mél. Ec. Fr. Rom.*, 1928, pp. 143 sq., n° 28. Comparez aussi B. de Montfaucon, *L'antiquité expliquée et représentée en figures*, I, pl. 146, 4 and I, p. 235; *Antiquity Explained*, I, 1721, IIe partie, livre I, p. 148 and pl. face à la p. 147, n° 7; *Reinach, Rép. Stat.*, II, p. 122, 2.

(17) Brunšmid, *Hrvatsko arheološko društvo in Zagreb, Viestnik* (*Vjesnik*) XIII, 1913-14, p. 225; Reinach, *Rép. Stat.*, 5, p. 45, n° 4.

Bien que les statuettes ayant ce visage et ces ornements de coiffure soient si rares, l'élément supérieur habituel des trépieds et des tables est un buste de même type, que l'on décrit diversement comme un Bacchus ou une Ménade. Tous ces petits personnages ont un visage auquel des joues et un menton anormalement ronds ainsi qu'un aplatissement général confèrent un caractère exagérément enfantin. De grandes grappes sur les oreilles et une fleur posée sur deux feuilles dont les extrémités ourlées se relèvent, donnent à la tête un contour curieux, irrégulier [18]. De tous les bustes de trépieds et de tables, c'est celui de la table de Tvarditza qui ressemble le plus au nôtre. Il a les deux mêmes boucles plates sur le front et, me semble-t-il, le même rendement des grappes par cercles à dépressions centrales. Les raisins, bien qu'ils ne soient jamais des ornements courants de la coiffure, apparaissent sur certaines statues de Bacchus comme d'autres divinités [19], mais la fleur et les deux feuilles forment une combinaison qui paraît être réservée aux objets précités (fig. 4). Comme ornements comparables, on voit des scarabées ailés, des disques solaires ailés, la couronne impériale laurée à médaillon central et dont les feuilles pointent dans la direction opposée, et même certains arrangements de fleurs et de touffes de cheveux, — mais aucun n'est identique. Tout en étant inca-

(18) Sur un trépied de la Bibliothèque Nationale (inédit; v. plus bas, p. 41); probablement sur celui du Caire, bien que la fleur seule se voie clairement sur la reproduction (*infra*, n. 20); sur la table de Sackrau (*supra*, n. 16) et la table de Tvarditza (*supra*, n. 14); probablement le trépied de Bavai, *Bull. de l'Institut Arch. Liégeois*, XXXII, 1902, pl. B après la p. 342, fig. 6.

De nombreux éléments détachés, avec les crochets indiquant qu'ils appartiennent à de tels trépieds et tables, sont identiques à notre Bacchus, dont : Babelon et Blanchet, *Cat. des bronzes ant. de la Bibl. Nationale*, pp. 212 sq., n°s 486 et 487 (cf. aussi 485, grappe mais ni fleur ni feuilles); Bieber, *Die antiken Skulpturen und Bronzen in Cassel*, p. 79, n° 297, pl. XLVII; Schumacher, *Beschreibung der Samnlung antiker Bronzen* (Grossherzogliche Vereinigte Sammlungen zu Karlsruhe). p. 74. n° 417, pl. VII, n° 8. V. aussi Montfaucon, *Antiquité Expliquée*, vol. II, IIe partie, livre III, face à la page 86 (dessin d'un trépied complet). Pour de semblables éléments de couronnement présentant d'autres sujets, v. Edgar, *Greek Bronzes* (*Catalogue général, Musée du Caire*), pl. VII.

V. aussi une attache avec la fleur mais une guirlande de feuilles différente, *Arch. Zeit.*, 1883. col. 177 sq.; une avec raisins mais sans fleur ni feuilles, *Opus Arch.*, 5, 1948, p. 36, n° 76, pl. XIX; et le trépied d'Industria (*supra*, n. 15) qui a la fleur mais ni les grappes ni les feuilles, autant que j'en puisse juger.

Pour la fleur portée par d'autres sujets, v. Reinach, *Bronzes figurés*, pp. 123 sq., 125 (Hercule); Perdrizet, *Les terres cuites grecques d'Egypte de la Collection Fouquet*, pp. 62 sq. n°s 160-162, pl. L (Nil).

Pour le véritable enfant Bacchus v. par exemple, Espérandieu, *Recueil général*, X, p. 242, n° 7646 et IV, p. 333, n° 3371, ou *Mon. Piot*, III, 1896, pl. V.

(19) Par exemple, un Bacchus, mais d'un autre type, Reinach, *Rép. Stat.*, V, p. 50, n° 7; aussi De Ridder, *Bronzes antiques du Louvre*, I, n° 1061, pl. 62 (feuille dressée au milieu de la tête); un sarcophage de la Walters Collection, Lehmann-Hartleben et Olsen, *Dionysiac Sarcophagi in Baltimore*, 1942, fig. 7 et le sarcophage Cassali, *ibid.*, fig. 40 et Brunn-Bruckmann, 410. Mais v. aussi la grande tête du Louvre, identifiée diversement, mais sûrement pas Bacchus, Gusman, *L'art décoratif de Rome*, II, pl. 80.

pable de l'interpréter, je tiens pourtant que l'emploi limité de cet ornement indique une étroite connection entre notre Bacchus et les trépieds et tables. Dans une étude précédente, j'avais refusé de dater deux trépieds de Nubie du ve ou vi^e^ siècle de notre ère, et des éléments détachés de trépieds à l'époque de Pompéi, dans le premier cas à cause du style, dans le second à cause de la construction du meuble [20]. Le groupe entier des tables et trépieds à pieds droits pliants avec crochets au sommet appartient, selon moi et d'autres auteurs, au milieu de la période impériale. Cette date n'est pas sans conséquence pour notre statuette.

Regardons maintenant la panthère du Bacchus Walters et voyons si elle n'a pas quelque ressemblance avec les têtes de panthère qui surmontent des poignées de plusieurs de ces trépieds, et plus encore avec les avants de panthère qui apparaissent à côté de Bacchus au sommet de chaque pied antérieur de la table de Sackrau. Remarquez les taches qui, sur la panthère complète, sont faites d'un coup d'instrument d'une grandeur disproportionnée. C'est à cause de la ressemblance du style et des taches que je suis certaine que la panthère appartient à notre Bacchus, bien qu'elle ait pu être changée de place de façon à occuper sa position actuelle [21].

L'étude du corps n'apporte rien à notre sujet. Malgré ses proportions d'ensemble « classiques », la statuette ne reproduit aucun chef d'œuvre grec reconnaissable: ce n'est qu'un pastiche postérieur aux grandes productions de la Grèce. A la haute époque romaine, il existait déjà pour Bacchus une embarassante diversité de types mélangés: on peut conclure seulement que notre statuette n'est pas antérieure à l'époque romaine. Une tradition dérivée de Callistrate rapporte que Praxitèle a créé un Bacchus portant la nébris [22], et l'on a tenté de reconnaître le type praxitélien dans un bronze du Louvre, mais cette théorie n'a pas été acceptée par tous [23]. Même si la pose et la nébris ont quelque chose de vaguement praxitélien, le modelé est bien plus proche de Polyclète[24]: pourtant le corps est très peu épais d'avant en arrière, d'où une

(20) W. B. Emery, *The Royal Tombs of Ballana and Qustul* (Service des antiquités de l'Egypte. Mission archéologique de Nubie, 1929-1934), 1938, pp. 350 sq., n° 755, pl. 90 B. V. aussi du Même, *Nubian Treasure,* 1948, p. 64, pl. 43 *a,* pour l'autre trépied, de construction identique mais avec une décoration figurée différente. Dans un c. r. de la précédente publication (*Journal of the American Oriental Society,* 70, 1950, pp. 193 sq.), Dows Dunham date les tombes du IIIe au VIe siècles de notre ère.

(21) L'objet sous la patte avant est bien un grand S, comme Bordier l'avait reconnu.

(22) V. Thraemer, in Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie,* s. v. « Dionysos », vol. I, col. 1127.

(23) D'abord par Milani. Aussi, Reinach, *Gazette des Beaux-Arts,* sér. III, 16, 1891, IIe partie, pp. 265-276. Résumé de la littérature, Rizzo, *Prassitele,* pp. 117, notes aux pp. 76-78. Le bronze est dans de Ridder, *Bronzes antiques du Louvre,* I, p. 35, n° 189, pl. 20.

(24) Les Dionysos de l'époque de Polyclète et les Bacchus apparentés par le style sont d'un

extrême frontalité et la réduction du contraste entre la jambe portante et la jambe libre: la rigidité même que Polyclète s'efforçait de rompre semble être en voie de réapparaître.

La technique.

Certaines observations sur les curieux procédés techniques employés dans la construction de cette statuette ont leur place ici, bien qu'elles ne conduisent à aucune conclusion précise. Le bronze jaune, un alliage, probablement, contenant du zinc, a été inventé vers le milieu du Ier siècle av. J.-C. si l'on en juge par la composition des monnaies, et fut généralement employé sous l'Empire [25]. Le placage d'argent partiel, obtenu avec une feuille d'argent appliquée sur le bronze par en-dessous, mais non fondue avec lui, n'a pas de parallèle exact; pourtant, on pourrait citer deux statuettes recouvertes complètement de cette façon, un Bacchus et un Apollon [26]. Et, sur une statuette en bronze de Cologne, une enveloppe de cuivre rouge a été martelée sur du bronze jaune, croyons-nous, par le même procédé [26]. On trouve quelque chose de semblable sur le trépied aux panthères (non publié) du Cabinet des Médailles, complètement recouvert d'une plaque d'argent martelée. On pourrait peut-être comparer aussi quelques objets de la trouvaille de Newstead, d'âge tardif, où le placage d'argent partiel est achevé au moyen de bords recourbés ou d'épingles en fer [28]. Quant au traitement des yeux, il ne reste pas assez de matière pour permettre un jugement: la conservation de la pupille en pierre est rare; un autre cas connu est celui de la Korè aux pupilles de diamant, de la fin de l'époque hellénistique ou du début de l'époque romaine [29]. L'œil serti à

type totalement différent; v. NEUGEBAUER, *Staatliche Museen zu Berlin, Die griechischen Bronzen der klassischen Zeit und des Hellenismus*, 1951, p. 18.

(25) E. R. CALEY, *Memoirs of the American Philosophical Society*, XI, 1939, pp. 147 sq.; remarques plus générales sur cet alliage (anglais: *brass*), CALEY, dans le *Sun* de Baltimore, 11 avril, 1948; Lucas, *Ancient Egyptian Materials*, 1934, p. 181. D'après mon expérience, cet alliage de couleur jaune est courant pour les statuettes à l'époque impériale, mais v. le c. r. de EICHLER, *Gnomon*, 1951, p. 59.

(26) H. BLÜMMER, *Technologie und Terminologie*, IV, 1887, p. 320; WEISELER, *Nachr. Gött.*, 1886, p. 30, n. 1; S. LERSCH, *Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande, Fest-Programm zu Winckelmanns Geburtstage*, 8, 1847 (publ. 1848), *passim; Arch. Zeit.*, 1877, p. 78 and pl. 10; FREDERICH, *Die in Ostdeutschland gefundenen Bronzestatuetten, Programm, Königliches Gymnasium zu Cüstrin*, XXXIV, 1911-1912, p. 4 nos VII, 1 et VII. 2, et fig. 3; NEUGEBAUER, *Führer durch das Antiquarium, I, Bronzen*, 1924, p. 47, n° 7291.

(27) F. FREMERSDORF, *Die Denkmäler des römischen Kölns*, 1928, pl. 112.

(28) J. CURLE, *A Roman Frontier Post : the Fort at Newstead*, 1911, pp. 162, 169.

(29) WALTERS, *Catalogue of Bronzes — British Museum*, 1899, p. 17, n° 192, pl. I; *Select Bronzes*, 1915, pl. 2; pour la date, LAMB, *Greek and Roman Bronzes*, 1929, p. 223.

pupille creusée est connu dès la fin du temps hellénistique [30], mais il n'y a pas de raison de supposer qu'il soit passé de mode ensuite. Je crois qu'on le retrouve sur le trépied d'Industria, pour choisir un exemple déjà invoqué plus haut [31].

Résumons-nous. Le Bacchus vient du Thuit. C'était le bas d'un pied de table mobile. Ce meuble nous reporte à un groupe de trépieds et de tables pliants qui couvrent une période commençant après la destruction de Pompéi et se prolonge jusqu'au IVe siècle de notre ère. La curieuse tête de bébé de la statuette ressemble à de nombreux éléments des mêmes tables et trépieds, et plus encore à ceux de la table de Sackrau que l'on a datée de la fin du IIIe siècle. L'étude du type révèle seulement que l'objet est romain. L'étude technique suggère une date tardive. Si nous nous reportons aux circonstances de la découverte, nous nous rappellerons que la tombe contenait des monnaies d' « Antonin » (Marc-Aurèle ou Antonin-le-Pieux) et de Postume(mort en 267), et un anneau octogonal tel qu'on en portait à la basse époque romaine. La statuette a été enterrée après 267.

Mais il faut souligner que la trace d'attache du dos est bien patinée, bien découpée: l'objet a donc été détaché *à l'époque ancienne* de son support, et cela, en toute probabilité, à dessein. En d'autres termes, d'applique de meuble il était devenu statuette, vraisemblablement pour les besoins de la sépulture. Il n'y a rien de surprenant qu'au IIIe siècle on ait eu recours à ce procédé pour une nécessité funéraire: les statuettes, notamment de bonne qualité, se faisaient rares; il était plus facile d'adapter un ornement tout fait que de faire exécuter une nouvelle œuvre d'art. Il est possible qu'on ait alors apporté d'autres transformations à cet objet : la hampe du thyrse peut avoir été ajoutée ou enlevée, et la panthère présentée dans sa position actuelle.

En tout cas, la date tardive (fin du IIIe siècle) réclamée pour l'ensevelissement ne l'est pas pour la fabrication de l'objet. La date de la table originale peut dépendre d'autres critères. A mon avis, ce Bacchus n'avait pas plus d'un siècle d'existence quand il fut mis en terre.

(*Trad. P.-M. Duval*).

Dorothy K. Hill.
Curator of Ancient Art The Walters Art Gallery, Baltimore, U. S. A.

(30) Neugebauer, *Bronzestatuette des Narkissos* (87er Winckelmannsprogramm der Arch. Gesellschaft zu Berlin), pp. 13 sq.

(31) *Atti della Società di Archeologia,* III, pl. XVI.

NOTES ET INFORMATIONS

NOTES

Notes
sur la civilisation gallo-romaine

I. — Vulcain et les métiers du métal.

Cette note est la première d'une série préparée en vue d'un volume récent sur la vie quotidienne en Gaule. Pour la plupart mises en œuvre et discutées à nos conférences de l'Ecole des Hautes Etudes, elles ont à l'origine un caractère d'inventaire, et non pas d'« état des questions ». Nous nous efforcerons, en les publiant, de rappeler chaque fois les grands traits des problèmes généraux dont elles visent à préciser tel ou tel point particulier.

A. — *Dieux et techniques.*

« La Gaule et l'Egypte sont les seules régions de l'ancien monde où l'on puisse faire l'histoire de l'industrie à l'aide des monuments de la sculpture. Aucun musée de l'Europe ne possède autant de représentations de ce genre que le seul musée de Sens [1]... » Or, les métiers du métal avaient une place de choix dans le domaine technique en Gaule dès avant la venue des Romains : de nombreux travaux ont mis ce fait en lumière [2]. L'habileté des bronziers et des étameurs gaulois était réputée, et c'est aux Ages du Bronze et du Fer que l'outillage métallique s'est peu à peu élaboré et perfectionné par l'imitation des outils préhistoriques et la création d'instruments nouveaux. Les dons des Celtes pour les techniques en général sont bien connus. Un historien de la civilisation indo-européenne souligne avec raison la prédominance du technicien dans la série des principaux dieux gaulois que César énumère sous des noms latins (*B. G.*, VI, 17) : en tête vient en effet « Mercure », dont les Gaulois « disent qu'il est *l'inventeur de tous les arts* »,le protecteur des routes et le dieu du commerce. De même, chez les Irlandais, on trouve en tête des anciens dieux *Lug Samildanach*, « le dieu de tous les arts » : « c'est une anomalie, pleine d'enseignements, écrit M. Dumézil, que la première place soit ici occupée par *Lug-Mercurius* et non pas *Dagda-Jupiter*, et cela tient sans doute, comme l'enseignait Henri Hubert, au grand développement, à l'excellence, au prestige des arts et des techniques dans l'ancien monde celti-

(1) *Bronzes figurés de la Gaule romaine* (1894), p. 22.

(2) Déchelette-Grenier, *Manuel*, II (2ᵉ éd. 1928), ch. 3, 6, 8; III (2ᵉ éd. 1927), ch. 1, 8; (2ᵉ éd. 1927), ch. 10, 13; VI (1934), 2, ch. 22. — V. aussi les bons chapitres de Jullian, *Hist. de la Gaule*, II (1908), ch. 8, 11 à 13, 17; surtout V (1920), ch. 5, 6, ch. 8, 13. — R. Lantier, *Guide illustré du Musée des Antiquités Nationales...*, 1948, *passim.*

que [3] ». Dans la mythologie gréco-romaine on ne prêtait à Mercure que l'invention de la lyre d'Apollon, et des poids et mesures. Mercure technicien n'apparaît pas en Gaule dans l'épigraphie rédigée, mais on pourrait le chercher dans les nombreux surnoms encore inexpliqués du dieu; et on le trouve, croyons-nous, deux fois dans l'iconographie : le Mercure du Gross-Limmersberg (Espérandieu, *Recueil*, VII, 5682), nu et les épaules couvertes d'un mantelet, tient dans sa main droite, à plat une petite bourse, et de la main gauche non pas un caducée la tête en bas, mais *une pince à feu* pendante, telle que la tient souvent Vulcain, et dont les deux tiges légèrement incurvées sont parfaitement distinctes; et le Mercure de Strasbourg (5490, type « unique jusqu'à ce jour »), dont il ne reste que la tête coiffée du pétase ailé et l'avant-bras droit levé, tient un marteau prêt à frapper, du geste habituel à Vulcain (et non un maillet dressé comme le tient le « dieu au maillet »). D'ailleurs, Mercure a survécu dans l'imagerie moderne comme dieu du commerce *et de l'industrie :* on le voit de nos jours, manœuvrant une roue de machine, sur les affiches de la Foire de Paris (1952).

Si Mercure est l'inventeur des techniques, c'est, toujours d'après César, « Minerve » qui « enseigne » aux Gaulois « les principes des travaux manuels et des œuvres d'art ». Cette distinction est remarquable : « on sent bien, écrit M. Dumézil, que, dans sa liste, César a fait un effort pour distinguer Mercure, inventeur de tous les arts, et Minerve, initiatrice des *opera* et des *artificia* : problème dont il n'avait pas à s'embarrasser tant qu'il pensait romain [4] », et qui par conséquent reflète la coexistence de deux divinités techniciennes chez les Celtes. Or, chez les Irlandais, ce n'est point une « Minerve » que l'on trouve, en cette fonction, à côté de *Lug*, c'est un dieu-artisan, le Forgeron *Goibniu;* et parmi les « Enfants de Don » gallois figure, à côté du grand Magicien omniscient (*Gwydyon*), le grand Forgeron *Govannon* [5]. Quant aux Germains, César leur prête trois divinités principales, le Soleil, la Lune, et « Vulcain » (*B. G.*, VI, 21), et Florus nous apprend que les Gaulois Insubres, qui avaient quitté les bords du Rhin pour l'Italie du Nord, « avaient promis, sous le règne de Viridomaros (*en 222 av. J.-C.*), des armes romaines à Vulcain » [6] : ils honoraient donc un dieu que les Latins ont assimilé à leur Forgeron, et lui consacraient sans doute des bûchers où l'on brûlait les armes prises sur l'ennemi vaincu.

Dans cette Europe occidentale, le travail du métal est en effet la technique par excellence : c'est la matière la plus dure à extraire, celle qu'il faut arracher aux entrailles de la terre et œuvrer ensuite à l'aide du Feu, par le travail le plus pénible; tout objet de métal est une véritable conquête de l'homme, la forge est pleine d'une atmosphère magique qui survivra surtout dans les légendes germaniques, et le forgeron est le seul artisan, chez les Méditerranéens comme chez les Celtes et les Germains, qui ait sa place au rang des dieux. Or, que trouvons-nous dans la Gaule romaine ? Le Forgeron,

(3) *Mythes et dieux des Germains* (1939), p. 9; v. aussi *Jupiter, Mars, Quirinus I* (1941), p. 20, 167, 173; *Naissance de Rome* (1944), p. 22-23; *Tarpéia* (1947), p. 113. — M.-L. Sjoestedt, *Dieux et héros des Celtes* (1940), p. 29-32.

(4) *Naissance de Rome*, p. 24.

(5) Irlandais *goba* « forgeron » ; on connaît : à Alésia, *gobedbi;* l'oncle de Vercingétorix, *Gobannitio*; le toponyme *Gobannium*, G. Dottin, *La langue gauloise* (1920), pp. 260, 80.

(6) Florus, *Epit.*, XX *: Viridomaro rege, romana arma Vulcano promiserunt Insubres.*

sous les traits de Vulcain : la ressemblance du dieu-artisan celtique et du dieu-artisan latin, détenteurs d'une même technique, était trop parfaite pour que Vulcain n'ait pas exactement « recouvert » son équivalent indigène. Mais il n'élimine par « Minerve », cette déesse technicienne qui chez les Gaulois de César tient la place du Forgeron des Celtes insulaires, maîtresse, toutefois, d'un domaine plus vaste puisqu'elle préside à tous les arts et métiers dont Mercure est l'inventeur, divine ouvrière des Celtes qui reste pour nous mystérieuse. La Minerve gréco-romaine était trop bien caractérisée, trop prestigieuse, pour ne pas s'imposer à la Gaule : outre l'ensemble des métiers, elle patronne les Arts et les Lettres, et laisse à Vulcain le dur travail de la forge suivant un partage qui paraît commandé, cette fois, par la mythologie classique.

Nous entrevoyons donc, dans la Gaule romaine, pays d'artisanat très développé, trois divinités qui patronnent, à des titres divers, tout ce qui touche aux arts et métiers. Mercure en est l'inventeur, et préside à l'exploitation commerciale des produits : c'est le plus grand dieu gaulois. Minerve en est l'institutrice : elle veille à l'exécution de tout produit, matériel ou spirituel, concret ou abstrait, de l'intelligence humaine. Vulcain est le technicien de l'industrie par excellence, celle du métal. Est-ce par hasard, si quatre documents figurés au moins, trouvés dans la Gaule de l'Est, sont consacrés exclusivement à cette triade divine protectrice des techniques ? [7].

B. — *Vulcain en Gaule.*

Les techniques du métal n'ont pas manqué de se développer après la conquête romaine, favorisées par l'essor économique général. On leur demande notamment un nombre croissant d'outils de toutes sortes, réclamés par les autres techniques, entre autres par le travail de la pierre.

Le culte de Vulcain « paraît avoir été limité à celles des provinces latines qui étaient habitées par des populations de race gauloise ou apparentées à cette race. On n'en a trouvé en effet aucune mention en Afrique, en Espagne, en Dalmatie, en Dacie ni en Mésie. Les rares documents où se lit le nom de Volkanus proviennent en majorité de la Narbonnaise et des Trois Gaules ...On peut sans doute y joindre deux inscriptions de Bretagne, et un texte de Germanie supérieure. En dehors de ce groupe, on n'a recueilli dans les autres provinces latines que huit documents [*Rétie, Norique, Pannonie*]... Il y avait, dans la mythologie et dans le culte des populations gauloises et germaniques, une divinité analogue, tout au moins comparable au Volcanus des Latins. L'existence de cette divinité nous explique pourquoi ce fut dans les provinces occupées par ces populations que sous l'empire le culte de Volcanus a laissé presque uniquement des traces »[8]. M. Toutain a ainsi bien délimi-

(7) E (= ESPÉRANDIEU, *Recueil des Bas-Reliefs... de la Gaule romaine*), VII 5753 à Cästrich (cf. X, p. 39), VIII 6019 à Worms; EG (= ID., *Recueil... de la Germanie*), 98 et 99 à Heddernheim. Ces deux derniers comportent, au-dessus de la triade, les bustes des sept divinités planétaires des jours de la semaine, en ligne, de gauche à droite, en commençant par Saturne. — X 7750 à Gimmeldingen, s'il s'agit bien de Vulcain à côté de Minerve, Mercure ayant pu se trouver à droite, où la plaque est cassée. — VIII 5925 à Rheinzarbern est d'authenticité contestée (triade) ; de même 5928, où l'on voit le couple Vulcain-Mercure. — Sur le Mercure gaulois « créateur de l'industrie » et sur la Minerve gauloise « déesse du travail, de l'industrie, des corporations », cf. J. TOUTAIN, *Les cultes païens dans l'empire romain*, 1re p., *Les provinces latines*, I (1905), p. 312-313 et 294-296.

(8) TOUTAIN, *ibid.*, p. 390-391.

té le problème, et mis en lumière le caractère technicien de Vulcain en Occident, « dieu du Feu en général, du feu utile comme du feu destructeur, du feu qui chauffe et qui permet de forger comme du feu qui brûle et qui consume ». Il a utilisé presque exclusivement les documents épigraphiques. Aux 18 inscriptions gallo-romaines qui mentionnent Vulcain et ont l'avantage d'attester son culte, nous ajouterons près d'une cinquantaine de documents figurés (sans compter les vases ornés) qui le représentent certainement: ils témoignent le plus souvent, *non pas de l'existence d'un culte du dieu*, mais de l'importance qu'il avait dans l'iconographie religieuse; et ils apportent d'heureuses précisions aux documents concernant les ouvriers du métal. D'autre part, on a mis en lumière un aspect secondaire de Vulcain, dieu vénéré particulièrement dans les ports [9] : cet aspect mérite d'être vérifié pour la Gaule. Dieu du feu terrestre, des techniciens du métal et, accessoirement, des habitants des ports : ces trois aspects ne peuvent pas toujours être distingués, mais on doit les avoir présents à la pensée en passant en revue les documents.

Inscriptions (nous citons seulement les mots intéressant Vulcain) : *CIL XII 1342, près d'Avignon : ...Volkano aram...* — *1572*, à Die : ... *ex voto Volcano.* — Espérandieu, *Inscr. latines de la Narbonnaise, n° 239*, à Die : ...*macer(iam) circum aram Vol(kani magis) terio suo ...donavit* (cf. *Gallia*, VIII, 1950, p. 135). — *Id. n° 253*, à *Montbrun-les-Bains: deo Volkano sacrum.* — *Année épigr.*, 1941, *n° 135*, à Vaison : *Volcano sacrum* ... *CIL XIII, 1676*, à Lyon : à V., Mars et Vesta. — *2451*, à Châne : à V. (?). — *2490*, à Sens : à la maison divine, Mars, V. et Vesta. — *3164*, à Vieux : au génie d'Auguste et à V. — *3528*, à Saint-Quentin : *id.* — *3593*, à Tongres : *id.* — *6454*, à Benningen (E G, 532) : à V., par les *vicani Murrenses.*

CIL XII 3135, à Nîmes : *Volcano et Venti(s)*, autel orné de deux têtes de vents à oreilles de satyres (E. I, 433) : v. le commentaire de F. Cumont sur le rôle funéraire du feu (ici V.) et des vents, *Recherches sur le Symbolisme funéraire*, p. 151 (fig. 22) et p. 171.

Peuvent avoir un rapport avec V. dieu des sorts : *CIL XIII, 3105*, à Nantes : à V., par les gens du port (*vicani portenses*) et les nautes de la Loire (*nautæ Ligerici*) ; — *3106, ibid.* : au génie d'Auguste et à V., un « *tribunal* » par les intendants des *vicani portenses;* — *3107, ibid.* : *id.*, un portique avec *campus*, par les *vicani portenses.* Ces trois inscriptions ont été invoquées en faveur de V. dieu de l'eau (v. Grenier, ouvr. cité ici en n. 9, p. 127). — Ajoutons : *CIL XII 4338*, à Narbonne : ... *aram Volcano maceriaque aream sæpiendam piscinamque*, si la place close et *la piscine* sont aussi dédiées à V.; et nous sommes dans un grand port; — et *CIL XIII 3026b*, à Paris : Volcanus, avec l'image du dieu, sur l'une des quatre faces du bloc de *Tarvos Trigaranus* (E., 3134) trouvé avec celui des Nautes; toutefois V. est ici représenté en forgeron, avec la pince et le marteau.

Documents figurés.

Distinguons :

1°/V. au repos, debout ou assis, tenant les outils du forgeron, vêtu traditionnelle-

(9) La question a été soulevée, pour Vulcain en rapport avec le Tibre, par M. J. Carcopino, *Virgile et les Origines d'Ostie*, cf. pp. 90 sq., 115, 119-120, 159, 597 etc... Sur les origines et les différents aspects du Vulcain latin, cf. A. Grenier, *La religion romaine* (coll. « Mana, Introduction à l'histoire des religions », 2, III, 1948), p. 105-107, 126-127 (bibliographie).

ment de la tunique courte retenue à la taille, dégageant le côté droit du torse, ou même roulée à la taille et laissant tout le torse nu: c'est le costume, non du forgeron d'ici-bas, mais de l'artisan olympien (qui, parfois, porte le bonnet phrygien). Le dieu est tantôt chaussé de hautes bottines, tantôt pieds nus. Il est toujours barbu et n'est jamais représenté dans la nudité divine, en Gaule, que sur les vases (d). Il tient la pince et le marteau de différentes façons, et l'enclume avec ou sans son billot, est le plus souvent à côté de lui.

1. *Debout.* — a) *E. II, 1261 Périgueux.* — *E. III, 2067, n° 3 Mavilly:* pince tenue horizontalement. — *IV 3134 Paris.* — *V 3664 Reims.* — *VI 4563 Sarrebourg:* V. au marteau, sur la frise du panneau de Mithra. — *5127 Hambach* (dessin) et *5130 Idar* (dessin). — *VII 5699 Rexingen.* — *5733 Cästrich* : m. g. tient un objet indistinct. Avec Mercure et Minerve. Cf. X, p. 39. — *VIII 5919 Godramstein* (?). — *5988 Iggelheim.* — *6124 Bingen : id.* — *5990 Dannstadt* : c'est le marteau qui, tenu le fer en bas, repose sur l'enclume; la pince est tenue comme une corne d'abondance; pied droit posé, jambe pliée, sur un socle arrondi. — *IX 7247 Senon.* — *X 7329 Mayence.* — *XI 7710 Bitburg.* — *EG 99 Heddernheim* : vêtu, semble-t-il, d'une double tunique. — *EG 239 Dieburg :* très beau. — *EG 365 Pforzheim :* la tunique parait ornée de courroies sur le devant. — *EG 367 Pforzheim :* tient dressé un marteau et de la m. g. une pince à double torsion. — *EG 469 Neckarau : id.* — *EG 411 Heiligenburg :* très beau. — *EG 436 Stocksberg.*

Vêtement un peu différent : deux bas-reliefs d'une technique très rudimentaire montrent V. vêtu d'une tunique sans plis, qui pourtant ne paraît pas être un vêtement de cuir, et coiffé du bonnet phrygien. *VII 5880 Kreuznach.* — *VIII 6058 Kriegsfeld.* — *XI 7756 Alzey :* vêtu d'une tunique et, par-dessus, semble-t-il, d'un tablier à plis transversaux.

Statuettes de bronze[10] *: BF n° 11 :* m. g. levée, sans attribut. — *RR III, 13, 7 Mayence :* marteau à la m. dr., bras g. levé, bonnet. — *III, 13, 8 Leyde* : bonnet, pas d'attribut. — *IV, 26, 3 Strasbourg* : manche d'outil dans la m. dr. — *IV, 26, 5 Dijon* : m. g. levée, bonnet. — *V, 19, 3 « Alsace »* : manche d'outil dans la m. dr.. — *V, 19, 4 Corcelle-les-Monts* (cf. E. X 7525) : sans attributs.

Vases :[11] *O IV 69 Rheinzabern :* chaussé, tenant une grosse pince comme une corne d'abondance et un gros marteau (fig. 1, n° 2). — *69A Rheinzabern,* etc... : pieds nus, marchant, tenant de la m. dr. un marteau le fer en bas. — *66 Vichy et Lezoux :* de profil, la jambe droite reposant sur un petit socle, tenant de la m. g. une grande pince dressée. — *69B :* tenant dressés une pince et un marteau.

b) *Avec un sceptre ou un long bâton :*

E. I 433 Nîmes : à main gauche, une hampe longue. — *VII 5887 Mayence* (colonne, p. 384) : *id.* — *VIII 6407 Cologne : id.* — *III Châtillon-sur-Seine*[e]*:* il est possible que le dieu tienne à m. dr. un sceptre ou bâton long : on voit la partie inférieure d'une hampe posée sur le sol, le haut du personnage manque; le sceptre serait tenu à main droite, non à g. comme dans les cas précédents. Il peut s'agir d'un autre objet : lequel ?

Aucune de ces représentations n'est

(10) BF = S. Reinach, *Bronzes figurés* (v. *supra,* n. 1) ; RR = S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine,* 6 vol.

(11) O = Felix Oswald, *Index of figure-types ou terra sigillata* (*« Samian Ware »*), supplément à *The Annals of archaeology and anthropology,* XXIII, 1936-1937, 4 vol.

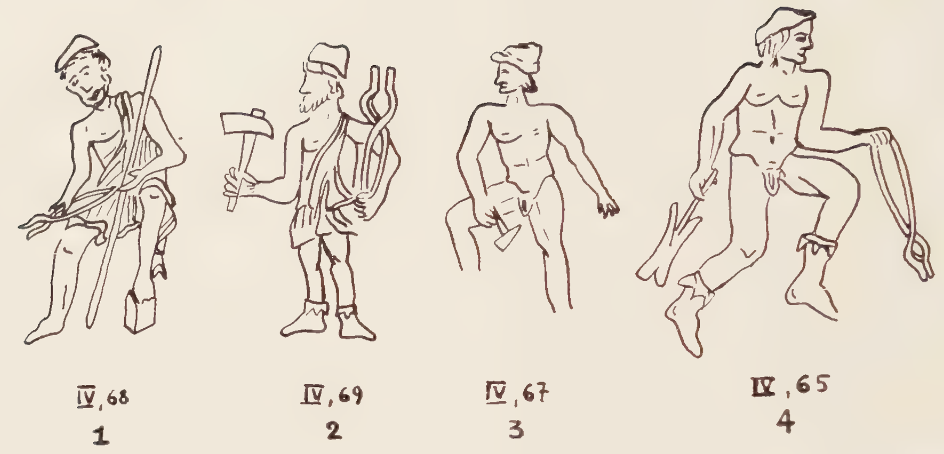


Fig. 1. — Vulcain sur la céramique sigillée. (Références aux planches de Oswald, *Index of figure-types*).

assez nette pour que l'on puisse affirmer que le dieu tienne *un sceptre*, qui le classerait comme un très grand dieu. Nous verrons sur des vases (*infra*, O. IV 68) V. assis tenant un long bâton contre sa jambe (fig. 1, n° 1) : il pourrait s'agir du grand bâton de marche, si souvent représenté aux mains des voyageurs, des pédagogues et de maints personnages, et qui serait particulièrement utile au dieu boîteux.

c) *Avec d'autres attributs :*

E. VI 5235 Welschbillig (dessin) : à m. dr., le dessinateur représente un objet rond ressemblant à une bourse (?). — *VII 5621 Niedermodern :* dans le champ, à dr., un foudre et un objet à longue hampe qui paraît être un trident; sont-ils figurés ici comme attributs de V. ? *XI 7750 Alzey:* à m. dr., pince double; à m. g., peut-être une torche flambante; derrière, *un cerf:* unique.

d) *Nu, et avec d'autres attributs :*

Statuettes de bronze : RR IV, 26, 1 Lyon : bras g. levé. — IV, 26, 6 *Lyon : id.*

Vases : O. IV 65 Lezoux : imberbe, chaussé et coiffé du bonnet pointu, semble courir, tient de la m. dr. un gouvernail pendant, de la m. g. une grosse pince pendante, tête en bas. C'est le seul document, à ma connaissance, qui représente V. tenant un gouvernail (fig. 1, n° 4).

Avec le marteau : *O. V 67 La Madeleine :* imberbe, coiffé du bonnet pointu, la jambe droite pliée. Tient de la m. dr. un marteau pointu, rien de l'autre main (fig. 1 n° 3).

e) *Douteux : E. IV 3147 Paris :* aspect et costume de V., mais les mutilations du bloc ont supprimé les attributs, s'ils ont existé. — *X 7550 Gimmerdingen : id.*, seul le buste reste, à côté de Minerve. Il a bien l'aspect de V. et, à dr. de Minerve, pouvait être une autre divinité. — *V 4210 Peppange* (dessin) : jambes et bas du vêtement. — *VIII 6082 Obernheim :* « dieu très fruste, probablement V., vêtu d'une exomide » (pas de reproduction).

Perdus : *IV 3357 Langres :* statue trouvée en 1605. — *VIII 6012 Worms :* avec Hercule et Mercure. — *6030 Worms : id.*, plus une déesse.

f) *A éliminer* [12] *:*

E. IV 2998 Yzeures : les épaules et la

(12) Très douteux, voire à éliminer sont les « Héphaestos » retenus, parfois avec réserve,

tête manquent, la position des bras est incertaine. Dans le champ : à g., *une grande cognée;* à dr., un objet allongé, vertical, qui ressemble vaguement à une pince : mais les tiges seraient anormalement écartées, et la partie préhensive serait en haut. Je ne vois pas sous ce dernier objet, l'enclume au sol dont parle E., mais plutôt un socle rond ou un panier. En tout cas, la cognée ne peut convenir aucunement à V., et les mains tenaient probablement d'autres objets : s'agirait-il de Silvain ? — *IV 3362 Langres :* moitié inférieure d'un dieu chaussé et paraissant vêtu d'un manteau; à sa dr., le bas d'un objet rectiligne, vertical; à sa gauche, au sol, *un globe.* — *EG 62 Itanau :* vêtu d'une tunique *et d'un manteau,* tient de la m. dr., pendant, un marteau à gros fer qui ressemble à une masse ou à un maillet. Le haut du corps ou le bras gauche manquent : aucune trace de pince. « Dieu au maillet ». — *EG 158 Heddernheim :* partie inférieure d'une statue de dieu debout vêtu d'une tunique roulée à la taille, le torse nu. A côté, sur un socle *mouluré,* un objet ressemblant à un casque surmonté d'un anneau, à une cloche ou, à la rigueur, à une grosse ventouse. — *EG 293 Stockstadt :* partie inférieure d'un dieu *nu,* déhanché. Or, V. est toujours vêtu sur les bas-reliefs gallo-romains. A sa g., un objet ressemblant à un très grand vase à col évasé plutôt qu'à une enclume, et, au-dessus, le manche vertical d'un autre objet ?

par S. Reinach : RR II, 39, 6 Vienne : sans attributs ; — II, 40, 1 : torse de Cassel ; II, 40, 7 Valence : assis bonnet (Ulysse ?) ; — 63, 2, 1 Lennigen : nu, assis (Ulysse ?) ; — IV, 26, 4 Apt : nu, couronné de feuilles, torche dans la m. dr., bâton à m. g. (?) ; — IV, 25, 7 Lyon : mains baissées, bonnet (Ulysse ?) ; V, 19, 1 Birkenfeld (E. VI, 1950) : torse avec traces d'une arme.

2. *Assis.* — *E. BIII 5924 Rheinzabern :* pince et marteau, enclume, bonnet. Les jambes très décalées indiquent l'infirmité du dieu. Ce bas-relief a été considéré comme faux : E. donne de bonnes raisons de le croire authentique.

Vases : O. IV 68 Lezoux : le pied sur un peti socle, tient une longue pince des deux mains. Grand bâton posé contre lui. (fig. 1, n° 1).

2°/V. au travail, debout, forgeant, vêtu de la même façon traditionnelle, gréco-romaine : *E. VII 5874 Mayence :* lève de la m. dr. le marteau, tient de la m. g. avec la pince une pièce de métal sur l'enclume. Tunique sans manches, ornée sur la poitrine d'une fibule en forme de rose, bonnet rond. — *VIII 6019 Worms :* même attitude, mais le bras dr. est abaissé pour frapper. — *IX 6613 München-Gladbach.* — *X 7567 Châlon* (ou environs). — *EG 98 Heddernheim.*

3°/Bustes ou têtes isolées : *E. II 892, 3 Martres-Tolosane :* médaillon de marbre au buste de V., la tête barbue et coiffée du bonnet pointu émergeant du disque. Dans le champ, marteau. — *IX 7154 Sens :* buste d'applique en bronze (importée ?), tête barbue coiffée du bonnet pointu. — *EG 588 Köngen :* tête barbue en pierre coiffée du bonnet phrygien.

4°/Monnaies : la Gaule est la seule partie de l'Empire où l'on ait frappé des monnaies portant le nom de Vulcain :

Valerianus P.F. Aug. (Valérien père), R. : *Deo Volcano,* Vulcain sous un édicule à quatre colonnes et fronton, tenant la pince et le marteau. (MATTINGLY, *Roman imperial coinage,* V, 1, n° 1 et n° 5, p. 38). Frappée à Cologne [13].

(13) Exemplaires trouvés à Appoigny (Yonne) et à Chanteloup (Deux-Sèvres) : *Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne,* 1847, pl. I, n° 5; à Baalon, Poppelsdorf, Couvron, Tôtes : R. GÖBL, *Num. Zeitschr.,* 74, 1951, p. 33, p. 15.

Valerianus Caes. (Valérien fils), R. : *Deo Volcano, id.* (*Ibid.*, n° 2, p. 116).

5°/V. ou simple forgeron ?

1. Debout, vêtu de façon traditionnelle, mais avec des outils autour de lui. — *EG 702 Waiblingen* (stèle) : de profil à g., en train de forger. Derrière, 3 outils à long manche, où l'on reconnaît 2 pinces au râtelier, 3 ou 4 autres dans une caisse à terre. La tête a disparu. — *E. VI 5136 Rinzenberg* (stèle) : de profil à g., vêtu d'une tunique courte, en train de forger avec la pince et le marteau. L'homme paraît imberbe, mais la sculpture est très grossière et ne permet pas de l'affirmer.

2. Avec un autre personnage. — *E. I 705 Narbonne* (stèle) : peut-être assis, torse nu, en train de forger sur une enclume, le bras droit levé. A g., un personnage vêtu d'une longue tunique, la main droite au-dessus de l'enclume, le bras gauche levé. Esp. y voit une femme « qui peut avoir tenu la chaîne d'un soufflet de forge » (?).

3. Assis, vêtu d'un costume d'artisan en cuir. — *E. V 4433 Daspich* (stèle) : sur un fauteuil ou un trône, tient dressés devant sa poitrine le marteau et la pince. Long vêtement sans un pli, en cuir, formant mantelet sur les épaules, à manches courtes. La tête manque. — *VI 5139 Schwarzerden* (statue) : sur un fauteuil ou un trône, barbu, vêtu d'une tunique plissée montant jusqu'au cou avec bourrelet et à manches longues. Tient la pince, et peut-être le marteau, sur ses genoux. L'enclume est au sol devant lui, entre ses jambes écartées.

Rien n'empêche de voir, dans ces représentations, des portraits de forgerons. Toutefois EG 702, à cause du costume classique (et d'une certaine inégalité entre les deux jambes), V 4433 à cause de la pose assise, VI 5139 à cause de la même pose, de la barbe et du traitement en ronde bosse, évoquent plutôt la divinité : mais dans ces deux derniers cas, *vêtue à la façon des artisans gallo-romains.* L'intérêt des représentations de V., c'est de nous livrer l'image du forgeron-type, avec ses outils essentiels, l'enclume, la pince et le marteau de grande taille, et le geste large et violent qui le caractérise.

6°/*Répartition géographique des documents. Importance de Vulcain.*

M. Toutain avait déjà indiqué que la Gaule a fourni un plus grand nombre d'inscriptions à Vulcain que les autres provinces occidentales. Il convient d'ajouter qu'elle seule a frappé des monnaies au nom du dieu. Quant aux documents figurés, beaucoup plus nombreux que les inscriptions, ils paraissent, eux aussi, supérieurs à ceux que l'on connaît dans les autres provinces latines : le manque de recueils ne permet pas encore, toutefois, de confirmer cette impression. Le nombre des documents gallo-romains permet une étude de répartition régionale. Il faudrait, bien entendu, connaître toujours le « contexte » de ces documents : il va de soi qu'une dédicace à V. et à d'autres grands dieux, qu'un portrait de V. parmi ses pairs sur la frise d'un panneau taurobolique, ne prouvent rien quant à la faveur dont le dieu jouissait dans le pays; et, trop souvent, nos documents sont incomplets, isolés.

a) *Inscriptions :* leur nombre, 18, est inférieur de plus de moitié à celui des documents figurés. Il y en a 7 en Narbonnaise, 8 en Lyonnaise dont 3 à Nantes, 3 en Belgique et dans les Germanies. b) *Documents figurés :* sur 53 certains (y compris les 5 qui peuvent être des forgerons), on en trouve 2 en Aquitaine, 1 en Narbonnaise, 9 en Lyonnaise, 9 en Belgique, 32 dans les Germanies: soit 41 dans le Nord et l'Est. Sur 7 douteux, 1

à Paris, 1 à Langres et 5 en Belgique et Germanie.

La répartition des documents figurés met ainsi nettement l'accent sur l'Est et le Nord de la Gaule. Vulcain a succédé dans ces régions d'industrie métallurgique au dieu-forgeron indigène des Celtes et des Germains. Et ce patron des forgerons est vénéré notamment dans des ports (Nantes, Benningen sur la Murr, Lutèce, Narbonne, Lyon, Vaison, Sens, Saint-Quentin); sans voir en lui à proprement parler un dieu de l'eau ou de la navigation (malgré les documents qui le montrent à côté d'un trident, ou tenant un gouvernail, ou à côté de Neptune : E. VIII 5990), on conçoit que son succès dans des ports fluviaux ou maritimes peut être dû aux occasions de travail que donnaient aux forgerons la construction et la réparation des embarcations.

Sans faire à Vulcain une place comparable à celle de Mercure en Gaule, il faut réviser en sa faveur le jugement déjà ancien porté par Salomon Reinach : « Les images de Vulcain sont rares dans l'art gallo-romain » [14]. Celui de Jullian, venu après le décompte des inscriptions fait par M. Toutain, est au contraire confirmé par la revue des documents figurés, et reste parfaitement valable : « Une assez bonne renommée échut à Vulcain, qui arriva même au rang de dieu principal ou de maître influent dans certaines cités du Nord, à Nantes, à Sens ou à Paris. Mais ce Vulcain-là, ce n'est pas le boiteux ridicule des fables homériques, c'est l'antique divinité italienne qui présidait à l'énergie et à l'industrie humaines, le dieu du feu, du fer et de la forge : et c'est pour cela que les Celtes et les Belges l'ont prise, au lieu et place de quelque puissance semblable, partout où se développait la vie laborieuse des cités » [15]. En certains endroits le sceptre distinguerait en effet Vulcain, sinon comme « dieu-principal », au moins comme un très grand dieu, un dieu-artisan magnifié, si l'on avait la preuve qu'il s'agisse bien d'un sceptre.

C. *Les forgerons et autres artisans du métal, et leurs outils.*

Les portraits funéraires d'artisans sont plus instructifs que les images de Vulcain pour la connaissance du costume, du travail et de l'outillage non seulement du forgeron, mais des autres artisans du métal.

1° *Documents figurés.*

Il s'en faut que l'on puisse distinguer sur les stèles les divers représentants des techniques du métal : forgerons, cloutiers, ferronniers, serruriers, couteliers, armuriers, bronziers, orfèvres, argentiers, chaudronniers, monnayeurs, plombiers. Des documents figurés étran-

(14) BF, p. 40, où sont répertoriés un seul petit bronze de provenance inconnue (n° 11), 2 bustes de Besançon (GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Recueil d'Antiquités*, pl. XIII, 7 ; CASTAN, *Catal. du Mus. de B.*, p. 277, n° 2031) qu'ESPÉRANDIEU n'a pas reproduits, le buste de Sens (E IX 7154) et, p. 40, n° 3, une tête trouvée près de Toul dont un dessin serait au Musée de Nancy (*Album Cournault*, t. II, pl. 70). Par la suite, S. REINACH a augmenté la série dans son *Répertoire de la statuaire*, dont nous avons retenu plusieurs exemples, considérant les autres comme douteux.

(15) T. VI, pp. 33-34. En n. 6, p. 33 : « Il est probable que le Vulcain gallo-romain est, à son origine, un avatar de dieu celtique » : oui, le dieu-forgeron des Celtes ; « ... par exemple ayant pu remplacer Esus là où Mars a remplacé Teutatès : Mars et Vulcain pourraient donc représenter souvent deux interprétations différentes d'un même dieu, Esus sans doute » : non ! Vulcain est le mieux caractérisé de tous les dieux, indigènes ou gréco-romains, l'artisan, le technicien du métal, et n'a aucun rapport avec Esus qui nous apparaît sous les traits d'un dieu bûcheron (v. une prochaine note sur les Métiers du Bois).

gers à la Gaule nous apprennent que l'outillage est le même pour le forgeron et le coutelier : enclume, forge et soufflet, pince et marteau [16]; que le monnayeur se sert aussi de l'enclume, du foyer, du marteau [17], comme l'orfèvre qui utilise aussi une balance [18]. Sur les autres techniques, nous n'avons pas de précisions iconographiques : l'outillage des cloutiers, ferronniers, serruriers, armuriers et chaudronniers ne devait pas, toutefois, différer beaucoup de celui du forgeron, avec des outils généralement plus petits.

1. Forgerons au travail, à l'enclume, avec des aides.

E. IV 2779 Sens : 2 personnages. L'un, à g., est vêtu d'une tunique à manches longues et d'un long tablier de cuir, fixé aux épaules par des attaches; il lève le bras droit dont la main tenait probablement un marteau, et de la m. g tient un objet allongé, dont l'extrémité repose sur un socle : la pince, et l'enclume. L'autre, à dr., vêtu d'une tunique, est placé derrière un haut écran rectangulaire qui le protège jusqu'aux épaules; de cet écran partent deux tubes qui se rejoignent sur un grand socle rectangulaire, très dégradé : il s'agit du foyer de la forge, et de son écran protecteur, l'aide manœuvrant derrière celui-ci un soufflet à main, invisible. Esp. avait reconnu (IX, p. 329) qu'il pouvait s'agir de forgerons. La comparaison avec un bas-relief d'Aquilée le prouve sans conteste possible : la même scène, disposée différemment, y est complètement représentée (fig. 2) [19]. — *VI 4606 Scarpone :* j'y retrouve la scène précédente, mais à trois personnages. Au 1er plan, face à face, deux forgerons de part et d'autre de l'enclume, celui de g. levant un gros marteau; au 2e plan, un troisième personnage est debout derrière un haut écran rectangulaire; devant l'écran, objet indistinct.



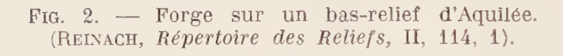


Fig. 2. — Forge sur un bas-relief d'Aquilée. (Reinach, *Répertoire des Reliefs,* II, 114, 1).



Fig. 3. — Forgeron sur la céramique sigillée. (Oswald, XLVII, 996 A).

Sarcophage de Saint-Agnan (*Aveyron*) [20] : repéré en 1948, ce document du Bas-Empire (au plus tôt du ive s., d'après la moulure) montre, au centre, une forge avec trois personnages (fig. 4). Deux sont en train de forger, de part et d'autre de l'enclume, l'un levant un marteau. Au dessus de l'enclume, une hotte. Soufflerie : un long tuyau horizontal, haut placé, communiquant avec un soufflet à

(16) RR, II, 114, 1 (forge) et III, 404, 1 et 2 (boutique et atelier du coutelier).

(17) *Ibid.* III, 234, I.

(18) *Ibid.*, III, 404, 4.

(19) *Ibid.*, II, 114, a. Bonne reproduction dans M. Rostovtseff, *The social and economis history of the Roman empire*, pl. XXIV, 4.

(20) A. Albenque, *Les Rutènes* (1948), pl. X, I (face à p. 276) ; p. 249, 262 n. 5, 263 n. 2 ; — *Inventaire de l'arch. gallo-rom. du départ. de l'Aveyron* (1947), n° 449.

main placé à g.; à dr. un aide actionne la soufflerie à l'aide d'un levier. Un autre aide est à dr., et à g. trois lames de faux sont pendues à un râtelier. Ce forgeron fabrique des lames de faux à foin de grandes dimensions. Ajouter peut-être *EG 702, E. VI 5136* et *I 705* (*supra*, 3°, 1-2). Voir *infra*, IX 6992 (face latérale).

peius. Dessous, marteau et pince posée sur une grosse enclume-billot. Forgeron de l'armée. — *Sarcophage* (*inédit*) *de Glanum* (*Saint-Rémy-de-Provence*, au Musée) : enclume, pince, marteau, soufflet à main.

b) *Forgerons, ou couteliers, etc...* — *E. IV 2769 Sens :* belle stèle du jeune *Belic-*



Fig. 4. — Sarcophage de Saint-Agnan (Aveyron).

Vases : O XLVII 669A Lezoux : debout de profil, vêtu d'une tunique, un gros marteau à la main, légèrement penché vers un foyer arrondi (fig. 3).

2. Artisans au repos, sur des stèles, et leurs outils représentés seuls.

a) *Forgerons.* — *E. IV 3155 Paris :* c'est la plus belle représentation du forgeron, la plus réaliste. Imberbe, le visage buriné, coiffé d'une calotte de cuir à côtes, chaussé, il est vêtu du long tablier de cuir montant jusqu'aux épaules, bras nus. Le bras droit a disparu, la m. g. tient une grosse pince à feu. — *III 1877 Autun :* buste de *Martius* (ou *Martio*, ou *Mattio*) : tient de la m. dr. un vase pansu, de la m. g. une très grosse pince à feu. — *VI 5006 Trèves* (dessin) : inscription : un *faber* (*ferrarius ?*) à son épouse défunte (CIL XIII 3701); sous l'épitaphe, *ascia*. Dessous, manche d'un outil, pince, enclume sur son billot — *X 7397 Mayence* (dessin) : épitaphe du soldat *C. Pom-*

cus debout, vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il tient de la m. dr. un petit marteau pointu d'un côté, de la m. g. une petite pièce de fer qu'il appuie sur une petite enclume à quatre pieds posés sur une console. Dans le champ, à dr. une pince, à g. une longue tige recourbée en haut, où Esp. voit un tisonnier (?). Le personnage est curieux, un seul pied chaussé, le crâne rasé sauf une longue mèche sur l'occiput, le visage du type « mongol ». On y a vu un « Isiaque », ou un Suève. La petitesse de l'enclume et sa disposition évoquent un coutelier, ferronnier, chaudronnier plutôt qu'un forgeron. — *III 2052 Bolar* (*Nuits*) *: Marcellus* debout, vêtu d'une tunique courte et d'un manteau, tenant un beau marteau et une pince. — *XIII 8076 Sacoué, Haute-Garonne* (dessin) : buste du défunt, au-dessous, billot ou enclume rectangulaire; 2 marteaux, une pince — Couples d'artisans : *IV 3274 Langres :* l'homme vêtu

d'une tunique et d'un manteau, presse contre lui un gros marteau et tient de la m. g. horizontalement (le bras a disparu) une pince à double torsion et, dit Esp., « un outil pointu ». La m. dr. devait tenir un autre objet. — *VI 4617 Scarpone :* l'homme, vêtu d'une tunique et chaussé, tient un marteau et une pince. — *4706 Scarpone* (?) : bustes. L'homme tient une pince à double torsion très gauchement représentée et un objet allongé et évasé vers le bas ressemblant à une bourse, un flacon ou un tranchet.

c) ?. — *E. II 1452 Bourges :* stèle de *Secundus*, sans portrait. De part et d'autre d'un pilastre médian, un marteau et une enclume sans billot, qui ressemble à l'objet en forme de pied renversé sur lequel le cordonnier travaille les chaussures : mais il serait curieux que ce dernier outil fût figuré isolément dans cette position. Il s'agit plutôt de l'enclume dite « pied de biche » utilisée notamment par les chaudronniers.

d) *Orfèvres.* — *E. IV 3333 Langres :* groupe familial, une femme et trois hommes debout vêtus de tunique, manteaux à capuchon, écharpes. L'homme de dr. tient une petite balance, celui du milieu un petit marteau (?), celui de g. un petit marteau à long manche, en forme de croix, instrument léger, et de la m. g. une petite pince et une cassette. L'homme de dr. a un anneau au doigt. La petitesse des outils, la balance, peut-être la cassette et l'anneau, la richesse de la stèle enfin évoquent une famille d'orfèvres plutôt que de forgerons. — *IX 6992 Saint-Ambroix-sur-Arnon* (*Cher*) : groupe familial des *Carissimi*, une femme et deux hommes imberbes et vêtus d'une tunique courte. L'homme du milieu tient un marteau, une bourse et une cassette, celui de dr. un très petit marteau et « des cisailles » (Esp.). Tous deux ont une bague au doigt. Sur la face latérale de dr., bas-relief ébauché contrastant avec la beauté de la face principale : un artisan est derrière son enclume (bigorne) plantée dans un grand bloc rectangulaire; sur les pilastres encadrant la scène, on voit à dr. un marteau, le fer en bas; à g. en bas un autre marteau, horizontal, et un fer de tranchet, en haut « une ébauche de cisailles » (Esp.). Il n'y a aucune pince visible, même observation que pour le document précédent.

Même en comptant les outils tenus par les artisans défunts, on voit qu'exception faite des images de Vulcain, les documents figurés sont peu nombreux qui représentent l'outillage des artisans du métal. Les outils du charpentier, du tailleur de pierre et du maçon sont beaucoup plus fréquents [21].

2° *Inscriptions mentionnant des ouvriers du métal.*

« Il ne faut pas oublier que « dans l'Antiquité comme de nos jours (cf. luthier, ébéniste, cordonnier, bonnetier, tapissier, etc...), le nom d'un métier n'est jamais resté absolument conforme au travail effectué » [22]. De plus, certains mots latins désignent plusieurs activités différentes, par exemple *argentarius*, « argentier » et « banquier ». Il faut donc utiliser très prudemment les inscriptions mentionnant des noms de métier.

Nous retiendrons ici :

aerarius, forgeron, fondeur ou armurier : CIL XIII 3333 à Nîmes, 4473 à Narbonne, XIII 2901 à Entrains, 5700 à Langres, 7551 à Kreuznach.

(21 Le jugement de Jullian est donc exagéré : « marteaux et tenailles, ce sont peut-être les outils qui apparaissent le plus souvent sur les tombes » (*Hist. de la Gaule*, V, p. 307).

(22) Jullian, V, p. 234 n. 2, à propos des « menuisiers ».

faber : XIII 3701 à Trèves (Esp. 3701).

ars fabrica ferraria, ferronnier, serrurier : XIII 2036 à Lyon.

fabri ferrarii, forgerons, ferronniers : XIII 5476 à Dijon.

faber argentarius : XII 4474 à Narbonne.

artis argentariae exclussor, argentier travaillant au « repousseur » : XIII 2024 à Lyon.

limarius, fabricant de limes, plutôt que « limeur » : XII 4475 et 4476 à Narbonne.

aurifex, orfèvre : XIII 5154 à Amsoldingen, de la corporation des *tignuarii.*

anularius, orfèvre fabricant d'anneaux: XII 4456 à Narbonne, XIII 7249 à Mayence.

gladiarius, armurier fabricant d'épées: XIII 11504 à *Vindonissa.*

loricarii, fabricants de cuirasses : XIII 2828 à Brèves.

monetarius, monnayeur : XIII 1820 à Lyon, 10026[29].

XII 4523 à Narbonne, stèle d'un affranchi qui serait ornée d'un clou et d'une scie (?) d'après l'éditeur. Elle ne figure pas dans Esp.

Plombiers : nombreuses marques au CIL [23].

Mis à part les *ferrarii* de Dijon et les *loricarii* de Brèves, on ne voit pas de corporations d'artisans du métal. Le forgeron, en particulier, travaille isolé, enfermé dans sa forge, ne se mêlant jamais aux autres corporations sur les chantiers.

3° *L'outillage.*

Les outils servant à travailler le métal retrouvés dans les fouilles ne sont pas très nombreux. Les parties métalliques sont les seules retrouvées : on en trouve d'excellents exemples au Musée de Saint-Germain, dessinés et publiés par M. Champion [24]. Qu'il nous suffise d'énumérer les différents types d'outils :

l'enclume : de toutes tailles; enclumes de cloutier avec trou, de coutelier, d'orfèvre, de forgeron; — le marteau : soit plat aux deux bouts, soit plat et pointu; — la pince à feu ou tenaille : les deux extrémités sont plates et faites pour serrer un objet, non pour couper; — mèches, forets, burins ou ciseaux à froid, poinçons, lime, tranchet fait pour être fixé sur l'enclume.

Les bas-reliefs nous montrent les principaux outils *complets,* y compris leurs parties de bois, mais parfois avec une certaine inexactitude : tout document iconographique doit être utilisé avec la plus grande prudence. On trouve :

a) *l'enclume et son billot :* la plus belle est la bigorne de Saint-Ambroix (IX 6992), plantée dans un grand billot rectangulaire (fig. 5, n° 1). Souvent il n'y a qu'un objet, qui ressemble au billot : c'est alors, probablement, un bloc de métal, qui sert d'enclume (par ex. : X 7397). Citons la petite enclume de *Beliccus* à Sens, à quatre pieds et posée sur une

(23) XII 5699, 1-12 ; 5600, 1-2 : 5701, 1-68, et p. 861. XIII, 3, 10-029, 1-27 (tuyaux et poids), notamment, sur un poids (n° 26), la *societas* des deux plombiers *S.* et *T. Lucretius ;* — v. à l'*instrumentum* des t. XII et XIII, 3, les marques de fabrique sur objets de fer et de bronze.

(24) *Outils en fer du Musée de Saint-Germain, Rev. archéol.* 1916, I, p. 211-246, republié au *Catalogue illustré du Musée des Antiquités Nationales* de S. Reinach, I, fig. 276 « Outils pour le travail des métaux », nomenclature pp. 267-269 (49 n^{os}). Pour l'outillage actuel, on se reportera à la collection séculaire des « Manuels Roret » (nombreuses rééditions) et à celle des « Manuels Baillière », « Bibliothèque professionnelle », notamment : G. Marie-Darbel, *Nouveau Manuel complet du charron-forgeron* (coll. Roret, nouv. éd. 1928), p. 58 sq. ; Adam et Ventrillon, *Manuel du Chaudronnier* (coll. Baillière, 1924), *Manuel du forgeron* (*ibid.*).

console (IV 2769, ici fig. 5, n° 6), l'enclume à pointe recourbée de V. à Worms (VIII 6019, ici fig. 5, n° 2), la bigorne du V. de Spire plantée sur un socle étroit avec peut-être, à côté, un plus gros billot (VIII 5990, ici fig. 5, n° 3), l'enclume et son billot de Niedermodern (VII 5621, ici fig. 5, n° 5), les enclumes seules de Bourges (II 1452, ici fig. 5, n° 4) : « pied de biche », et de *Glanum*, le billot et son enclume, polygonaux, de Chalon (X 7567), enfin l'enclume et son billot de Saint-Agnan (fig. 3).

c) *la pince à feu :* c'est une grosse tenaille à extrémités plates (par ex. : III, 1877, ici fig. 7, IV 3134 et 3155, V 4617, VIII 6124, G. 98, 239, 411, 702). Il y a une forme à double torsion, correcte : comme dans le modèle ordinaire, il faut écarter les deux tiges pour ouvrir la pince (EG 367, ici fig. 7). Deux représentations de pinces à double torsion sont telles (III 3274, IV 4706, ici fig 7) qu'il faudrait écarter les tiges pour fermer la pince (cf. RR., 404, 2).

d) *instruments tranchants :* tranchet



Fig. 5. — Enclumes sur les bas-reliefs. (Références au *Recueil* d'Espérandieu).

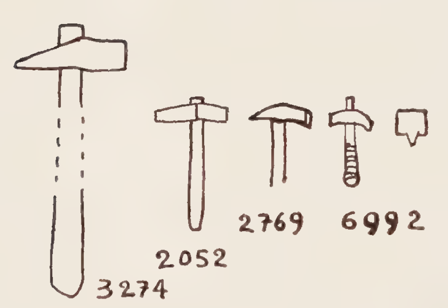


Fig. 6. — Marteaux et tranchet sur les bas-reliefs. (Références au *Recueil* d'Espérandieu).

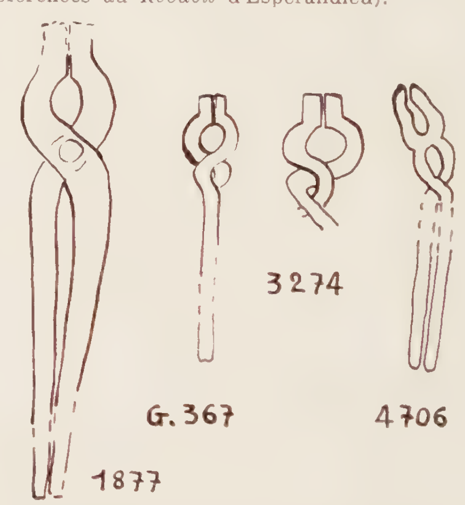


Fig. 7. — Pinces à feu sur les bas-reliefs. (Références au *Recueil* d'Espérandieu).

b) *le marteau :* tantôt le manche en bois ne dépasse pas le fer (IV 2769), tantôt il le dépasse à peine (II 1452, III 2052, IV 3274), tantôt il le dépasse fortement (IX 6613, 6992 ?). Un marteau a son manche orné de cercles (IX 6992, face latérale). V. fig. 6.

(IX 6992, face latérale, ici p. 6 à dr.)

e) *soufflet :* 4 documents. 2 écrans de

soufflet à main (*Glanum* et le sarcophage de Saint-Agnan, tardif, fig. 4) peut-être 1 soufflet du même genre (I 705, très douteux). Il n'y a pas de foyer à côté du V. de la colonne de Mayence (VIII, 5887), comme Esp. l'a reconnu (X, p. 94).

4° *Répartition géographique des documents.*

Les documents sont trop peu nombreux et trop dispersés pour que l'on puisse tirer la moindre conclusion d'ordre économique de leur répartition : la rareté et le hasard des découvertes jouent ici un trop grand rôle. Au reste, chaque agglomération, petite ou grande, chaque exploitation minière, chaque *villa* de quelque importance ne pouvaient manquer d'avoir au moins leur forgeron, chaque ville divers artisans du métal : les documents retrouvés représentent une partie infime de ceux qui ont dû exister. L'inventaire des découvertes de traces d'exploitation et d'industrie, et d'objets, serait beaucoup plus instructif, mais il dépasserait le cadre de cette étude. Les indications suivantes nous paraissent pourtant mériter d'être dégagées :

a) *Inscriptions :* sur 14, 2 en Narbonnaise, 7 en Lyonnais, 5 dans l'Est.

b) *Documents figurés :* sur 17, 2 en Aquitaine, 1 en Narbonnaise, 8 en Lyonnaise, 6 en Belgique et dans l'Est.

La majorité des documents figurés, comme ceux qui concernent Vulcain, se trouve donc dans l'Est et le Nord de la Gaule. Ce qui frappe, c'est l'extrême dispersion des documents sur le plan local. On ne peut guère grouper des documents relatifs à Vulcain avec des documents relatifs aux métiers du métal qu'à Nîmes, Narbonne, Lyon, Sens, Paris, Mayence, et en très petit nombre, n'atteignant ou n'excédant guère la demi-douzaine dans les cas les plus favorables.

L'outillage essentiel du forgeron et des autres techniciens du métal est déjà mis au point à l'époque gallo-romaine : le grand progrès sera la « soufflerie » qui apparaîtra à la fin de l'Antiquité. Le jugement porté par Déchelette sur l'outillage gaulois s'applique à plus forte raison à ces outils de métallurgistes gallo-romains : « Beaucoup de ces objets... passeront sans modifications essentielles dans l'outillage moderne, leur type ayant été, pour ainsi dire, constitué définitivement dans ces temps reculés »[25].

Paul-Marie Duval.

Pierres, mortiers et briques du « Palais des Thermes » (Paris).

[M. André Desguine, directeur à l'Ecole des Travaux publics de Cachan, a bien voulu faire analyser en laboratoire divers matériaux de construction du « Palais des Thermes ». Outre les précisions qu'il a obtenues sur l'origine probable des pierres employées, on notera particulièrement celles de ses observations qui ont une portée générale. L'analyse met en garde contre les opinions trop favorables à la *mystérieuse* perfection des mortiers romains : sa valeur paraît être due au soin apporté à sa fabrication, à la qualité des matériaux choisis, et peut-être surtout à son aptitude à durcir avec le temps malgré une teneur en chaux inférieure à celle des ciments modernes.

(25) *Manuel* (2e éd.), IV p. 859, ces outils de la Tène III : ciseaux et tranchets, fig. 601 603 ; marteaux, fig. 607 ; pince, petite enclume et marteaux trouvés en Hongrie, fig. 609. Enclume (bigorne) de l'Age du Bronze, II, fig. 49, n° 4 et p. 276. Ces enclumes des Ages du Bronze et du Fer sont très petites, et rares.

Particulièrement nouvelle est l'analyse de la terre rouge qui servait de liant aux piles d'hypocauste, composée essentiellement de sable siliceux et de chaux (D). La comparaison des bétons, enduits et mortiers a donné des résultats positifs. Enfin, la comparaison des briques avec celles d'aujourd'hui ne manque pas d'être suggestive. P.-M. DUVAL.]

Les matériaux étudiés proviennent de prélèvements opérés sur place, le 24 juin 1949, sur les indications de M. P.-M. Duval, directeur des fouilles. Ils ont été groupés en 4 catégories : *A* : Pierres; *B* : Briques; *C* : Béton et mortiers; *D* : divers. Sur chacun d'eux ont été effectués des essais physiques et mécaniques et des analyses afin de déterminer leur composition et, si possible, leur origine.

A. — PIERRES. — I. — ESSAIS ET ANALYSES.

Essais et Analyses		Caractéristiques et Corps	Lieux de prélèvement				
			Salle N.-O. Porte Sud	Salle N.-O. Mur Sud	Salle N.-O. Mur Est	Salle N.-O. Pile	Hérisson
Essais physiques et mécaniques		Densité en kg/m³	2.380	1.970	1.895	1.851	2.310
		Porosité (en poids) en %	7,5	12,3	16,7	18,5	4.7
		Résistance en kg/cm²	254	150	145	130	397
Analyses Chimiques	Constituants élémentaires	Sable siliceux	4,7	5,0	4,0	4,7	10,4
		Alumine	4,7	0,6	0,0	5,8	0,2
		Oxyde ferrique	0,8	0,4	0,8	0,5	0,8
		Chaux	50,1	51,5	53,2	48,2	51,0
		Magnésie	1,2	0,7	0,9	1,0	1,3
		Anhydride sulfurique	0,2	0,4	1,2	0,2	0,7
		Pertes (gaz carb. + div.)	38,3	41,4	39,9	39,6	35,6
		TOTAUX	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Corps Constituants	Sable siliceux	4,7	5,0	4,0	4,7	10,4
		Carbonate de calcium	89	92	93,2	87,5	86,9
		Divers	6,3	3,0	2,8	7,8	2,7
		TOTAUX	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

II. — INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.

D'après le *Répertoire des Carrières de pierres de taille exploitées en 1889* (paru en 1890, p. 255), les pierres de Clamart dites « Cliquart de Clamart et pierre de Fleury » et les pierres d'Arcueil dites « Pierres du Moulin » ont les caractéristiques suivantes :

Lieux	Désignation des roches	Densité moyenne en kg/m³	Résistance en kg/cm²		
			Min.	Max.	Moy.
CLAMART	Cliquart	2455	449	658	577
	Roche	2301	201	679	430
	Banc royal	1962	108	248	170
ARCUEIL	Roches et banc franc.	2067	122	371	225
	Plaque douce	1816	66	191	128
	Banc royal	1854	126	142	136
	Lambourdes	1602	41	116	66

Ces pierres sont indiquées comme étant de couleur blanche, plus ou moins jaunâtre ou grisâtre. Or, les échantillons prélevés sont de couleur blanche, un peu jaunâtre; d'après leurs densités et leurs résistances, on pourrait admettre qu'ils entrent dans les catégories suivantes :

Echantillons	Catégories
Salle N.O. Porte Sud	Roche de Clamart
Salle N.O. Mur Sud	Banc royal de Clamart
Salle N.O. Mur Est	Banc royal d'Arcueil (Cachan et Bagneux)
Salle N.O. Pile	Banc royal d'Arcueil (Cachan et Bagneux)
Hérisson	Roche de Clamart

Les analyses chimiques confirment qu'il s'agit de pierres très calcaires, puisqu'elles contiennent de 86,9 à 93,2 % de carbonate de calcium. (Les faibles quantités d'oxyde de fer expliquent leur teinte jaunâtre.) Il semble donc que la pierre employée à la construction de l'édifice des Thermes a pu être extraite du fond d'Arcueil-Cachan-Bagneux ou de Clamart. Les carrières d'Arcueil - Cachan cessèrent d'être exploitées au début du XX[e] siècle, celles de Clamart et de Bagneux depuis 1914. Elles furent longtemps renommées. Entre les pierres d'Arcueil, de Cachan, de Bagneux et de Clamart il n'y avait pas de grandes différences. A toutes s'appliquait le terme de « calcaire grossier » désignant certains bancs de la masse inférieure et moyenne par suite des nombreuses cavités dont la roche était remplie et qui étaient dues à la présence de moules de fossiles (ce terme convenait aussi à cause des très nombreux foraminifères, *miliolidae,* dont ce calcaire est pétri). La Roche de Clamart était une pierre très dure, parfois coquilleuse, très dense et très résistante; elle était employée spécialement pour les soubassements et dans les ouvrages exposés à l'humidité. (A la veille de la première guerre mondiale, la meilleure pierre de roche se tirait, en Ile-de-France, des carrières de Bagneux, de Châtillon et de la Butte-aux-Cailles, près de Bièvre). Le Banc royal d'Arcueil était un calcaire d'une dureté variable, d'un grain et d'une teinte uniformes dont la finesse approchait du liais, et la résistance du Banc franc. Comme tous les calcaires durs, il

se débitait à la scie au grès. Lorsqu'il était plein et que sa texture grenue apparaissait à peine, on l'employait pour la sculpture et la décoration des monuments. Lorsque le banc était de qualité moindre, on l'utilisait à faire des libages pour fondations. La Roche de Clamart et le Banc royal d'Arcueil convenaient excellemment dans les substructions. Les échantillons prélevés par nous dans les maçonneries subsistantes des parties basses de l'édifice des Thermes attestent le parfait comportement de ces matériaux utilisés en bonne place. Il est possible, d'ailleurs, que les parties hautes de la construction aient été montées en pierres tirées du sous-sol parisien, à proximité de la colline Sainte-Geneviève par exemple, ou même directement des lieux. En tout cas, la distance Arcueil-Cachan-Bagneux-Lutèce ne dut pas être une gêne considérable pour les Romains, attendu que la voie de *Genabum* (Orléans) facilitait les transports : au Moyen Age, où les difficultés étaient au moins aussi nombreuses, Maurice de Sully fit venir des environs d'Arcueil la pierre nécessaire à l'érection de la cathédrale Notre-Dame [1].

B. — Briques.

I. — Essais et analyses. — Les neuf échantillons recueillis concernent des fragments de briques cuites (*testae*). Ils se caractérisent par un bon malaxage de l'argile, une pâte fine présentant souvent à l'intérieur des traces plus ou moins noires de cuisson. Nous les avons classés sous la rubrique générale « Briques », notre dessein n'étant pas de distinguer des catégories archéologiques mais strictement d'analyser et d'éprouver un matériau commun [2]. Le lecteur distinguera aisément, du reste, la brique à rebord, en fait une tuile à rebord = *tegula*, la brique dalle de sol = *tessera, spica*, la brique de pilette = *later*, les fragments de tuyaux de conduite = *tubuli fictiles*, etc.

II. — Interprétation des résultats.

Les normes P 7-01 et P 7-02 de mars 1941, de l'Association française de Normalisation (*AFNOR*) relatives aux briques en terre cuite imposent, pour ces matériaux, les conditions techniques suivantes :

Catégories	Résistance à l'écrasement en kg/cm²	
	Moyenne	Minima
A	350	250
B	250	125
C	125	60
D	60	40

Porosité inférieure à 18 %.

D'autre part, si l'on se réfère au tableau des caractéristiques moyennes des briques de provenances connues, dressé par M. Anstett (*Essai et analyse des matériaux de construction et de travaux*. Paris, 4e édit., 1948, t. I, p. 64) on remarque, d'après les résultats des essais physiques et mécaniques, que :

1°) Les densités des différents échantillons prélevés dans les ruines des Thermes sont du même ordre de grandeur que celles des briques fabriquées de nos jours; — 2°) Si les indices de porosité concernant les échantillons I-7-8 et 9 satisfont aux conditions d'acceptation définies par l'AFNOR, les porosités des autres échantillons, — conséquence d'une cuis-

(1) Viollet-le-Duc: *Dict. d'Archit.*, II, p. 276, et VII, p. 123-124. — M. Aubert: *Notre-Dame de Paris*, p. 29.

(2) Sur les différenciations, cf. étude de M. A. Blanchet : *Recherches sur les tuiles et briques de construction de la Gaule romaine*, dans *Rev. Archéol.*, 1920, t. XI, p. 189-210.

Essais et Analyses	Caractéristiques et constituants élémentaires	Désignation des échantillons								
		Brique-dalle de sol 1	Brique à téton B 2	Brique à téton av. terre rouge 3	Brique à téton 4	Brique à rebord 5	Brique de pilette 6	Brique avec enduit 7	Tube échancré 8	Fragment tube fileté 9
Essais physiques et mécaniques	Densité en kg/m³ .	1920	1780	1815	1730	1832	1816	1955	2070	
	Porosité (en poids) en %	18	22,5	19,9	24,7	20,2	19,5	11,2	14,1	15,6
	Résistance en kg/cm²	101	196	132	112	325	444	319	190	
Analyses chimiques (Constit. élément.)	Silice combinable ..	18,2	9,0	17,8	11,5	25,0	12,3	8,3	11,9	
	Sable siliceux	60,0	26,8	31,3	27,7	18,5	41,3	24,6	63,1	
	Alumine	7,3	5,7	10,2	3,7	10,8	8,0	4,8	13,1	
	Oxyde ferrique ...	4,4	3,3	3,9	3,5	5,4	3,7	2,5	3,5	
	Chaux	1,9	28,5	22,4	30,2	24,7	21,0	27,6	2,2	
	Magnésie	1,4	2,5	0,7	1,2	0,7	0,8	1,3	0,6	
	Anhydride sulfurique	0,7	0,4	0,5	0,4	0,6	0,4	0,6	0,7	
	Pertes (gaz carb. + div.)	6,1	23,8	13,2	21,8	14,3	12,5	30,3	4,9	
	TOTAL	100,0	100,0	100.0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

son sans doute trop faible —, se révèlent un peu fortes; — 3°) D'après les résistances obtenues à l'écrasement, on peut classer les différents échantillons dans les catégories suivantes :

a) *Catégorie* A (*250 à 350 kg/cm²*)

Brique à rebord (5) .... 325 kg/cm²
« de pilette (6) ...... 444 »
« avec enduit (7) .... 319 »

b) *Catégorie* B (*125 à 250 kg/cm²*)

Brique à téton B (2) ...... 196 kg/cm²
« avec terre rouge (3) . 132 »
Tube échancré (8) .... 190 »

c) *Catégorie* C (*60 à 125 kg cm²*)

Brique dalle de sol (1) .... 101 kg/cm²
« à téton (4) .... 112 »

Enfin, les analyses chimiques prouvent que les échantillons 1 et 8 (« brique dalle

de sol » et « tube échancré ») sont composés principalement d'argile, c'est-à-dire de silicate d'alumine et de sable siliceux, jouant le rôle d'amaigrissant, tandis que les autres échantillons sont composés principalement d'argile calcaire et de sable siliceux (amaigrissant). Or, d'après M. MALETTE, chef du Laboratoire de Chimie à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (*Analyse et Essai des Matériaux de Construction*, Paris, 1924, p. 496) ces compositions sont comparables à celles de nos briques actuelles en terre cuite.

Il apparaît donc que les briques employées par les Romains dans l'édifice des Thermes *sont très proches, par leur composition et par leur qualité, de celles qui sont employées de nos jours.*

C. — BÉTONS ET MORTIERS.

Pour la commodité de la lecture, nous définirons les principaux vocables employés dans ce paragraphe. MORTIERS : techniquement, ce sont des mélanges de sable avec une pâte formée en délayant la chaux dans l'eau; BETON : mélange de mortier et de cailloux ou de pierre ou de brique cassées; CIMENT : produit obtenu par la cuisson de calcaires très argileux à une température convenable. Etymologiquement, le mot *caementum* désignait chez Vitruve (I, 2, 5; II, 7, 8; VIII, 7), chez Cicéron (*In Mil*, XXVII, 74; *Divin.*, II, 47, 99) et chez Tite-Live (XXI, 11), toutes sortes de pierres non régulièrement taillées, éclats de roche, cailloux, moellons, par opposition aux pierres de taille (*quadrata saxa*) mais ces matériaux ne furent jamais confondus par les auteurs anciens avec ce que les modernes ont appelé ciment [3]. LIANT : tout produit qui, mélangé à du sable et de l'eau, permet la confection d'un mortier.

(3) VITRUVE : II, 7, 8. — PLINE : *Hist. Nat.*, XXXV, 47, 13. Cf. DAREMBERG et SAGLIO : *Dict. des Antiquit.*, t. I, p. 810.

I. — ESSAIS ET ANALYSES DU BÉTON ET DES MORTIERS

(Voir le tableau p. 63)

II. — INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.

Les essais physiques et mécaniques montrent que le béton ne compte pas assez d'éléments fins pour boucher les vides, ce qui a donné lieu à une faible densité apparente et à une forte porosité.

En ce qui concerne les enduits, l'enduit de piscine et l'enduit d'égout ont une plus faible porosité que l'enduit de façade, ce qui est normal puisqu'il s'agissait d'assurer l'étanchéité de ces ouvrages.

Pour retrouver le dosage approximatif du béton et des mortiers, nous nous sommes inspirés de la méthode préconisée par M. ANSTETT (*ouvr. cité*, p. 217), qui nous a permis de déterminer les analyses chimiques des liants utilisés. Ces analyses montrent que ces derniers étaient composés d'argile et de chaux tout comme nos ciments actuels. Mais il existe *des différences essentielles* entre les liants romains et nos ciments : 1° les liants romains utilisés dans l'édifice des Thermes contenaient de 20 à 36 % de chaux, (voir tableau précédent : *Essais et analyses du béton et des mortiers*), alors que nos ciments en contiennent de 45 à 65 %; — 2° les Romains n'ayant pas les possibilités de cuisson et de mouture que nous avons, leurs liants provenaient d'un *mélange* de chaux et d'argile, alors que nos ciments actuels résultent d'une *combinaison* de chaux et d'argile due à la cuisson.

Quant aux dosages, ils se sont révélés très forts dans le béton de la salle S.O.

I. — Essais et analyses du béton et des mortiers (voir p. 62)

Désignation des produits	Essais et Analyses	Caractéristiques et constituants élémentaires	Lieux de prélèvement			
			Salle S.O. Béton	Piscine enduit rouge	Façade enduit blanc	Egout Enduit
Mortiers	Essais physiques et mécaniques	Densité en kg/m³	1550	1620	1400	1658
		Porosité (en poids) en %	29,5	16,4	30,3	24,5
		Résistance en kg/cm² ..	128	108	20	60
	Analyses chimiques (constituants élémentaires)	Silice combinable	16,2	12,0	11,4	12,1
		Sable siliceux	16,8	15,0	17,0	24,5
		Alumine	6,7	3,1	4,8	6,5
		Oxyde ferrique	2,5	1,4	1,9	2,2
		Chaux	31,0	34,7	33,0	28,8
		Magnésie	2,1	0,9	0,8	0,9
		Anhydride sulfurique ..	0,6	1,2	1,5	0,4
		Pertes (gaz carb. et div.)	24,1	31,7	29,6	24,6
		Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0
Liants utilisés dans les mortiers	Analyses chimiques approximat. (constituants élémentaires)	Silice combinable	38,0	53,2	39,5	43,4
		Alumine	15,6	13,7	16,6	23,3
		Oxyde ferrique	5,9	6,2	6,6	7,9
		Chaux	36,6	19,4	30,7	22,6
		Magnésie	2,5	2,2	1,4	1,4
		Anhydride sulfurique .	1,4	5,3	5,2	1,4
		Totaux	100,0	100,0	100,0	100,0
	Dosage approximatif en kg/m³		660	360	400	460

et presque faibles dans l'enduit rouge de la piscine. Actuellement, en effet, le dosage courant maximum est de 400 kg. par m³. Les échantillons prélevés décèlent 660, 460, 400 kg/m³ et 360 seulement pour l'enduit rouge de la piscine.

Comparaisons avec les résultats précédemment obtenus par Mesnager. La moyenne des résultats obtenus sur trois échantillons de béton provenant des fouilles faites dans le quartier du Collège de France, en 1904, par A. Mesnager, alors chef du service des laboratoires à l'Ecole des Ponts et Chaussées : *Densité* (état de dessication) : 1691, 1597, 1492 kg. par m³, donne un chiffre sensiblement approchant du nôtre : 1593 kg. par m³ contre 1550. — *Porosité :* 27, 31,6 et

33,6 % de porosité apparente et 15,9, 19,7 et 22,5 % de porosité en poids. Même observation : 30,7 contre 29,4 % — *Résistance à l'écrasement :* 38,5, 55,7 et 38,2 kg. par cm², soit 44,1 kg., contre 128 par cm².

D. — DIVERS.

Terre rouge mélangée de boue prélevée dans les substructions longeant le boulevard Saint-Michel : on a effectué seulement une analyse chimique qui a permis d'identifier les principaux corps constituants :

1. — CONSTITUANTS ÉLÉMENTAIRES.

Silice combinable	4,7
Sable siliceux	39,3
Alumine	1,2
Oxyde ferrique	1,8
Chaux	20,2
Magnésie	5,4
Anhydride sulfurique	0,4
Pertes (gaz carbonique et divers).	27,0
Total	100,0

2. — CORPS CONSTITUÉS.

Sable siliceux	39,3
Carbonate de calcium	36,2
Carbonate de magnésium	10,8
Argile et divers	13,7
Total	100,0

André DESGUINE.

FIGURINE EN BRONZE DE CHALAIS (INDRE)

La découverte de ce petit bronze m'a été signalée par M. le Comte de Lanet; elle fut faite dans les champs à Chalais (Indre) à quelque 500 m. du gisement solutréen de Montehaut, par Mme André Touzet, à même le sol sur le côteau où est creusé l'abri solutréen de Montehaut, donc très près de ce point.

La patine d'un beau vert foncé cache la couleur bronze-or de la matière qui n'apparaît que par usure aux pieds (fig. 1). Les caractéristiques de ce bronze sont : haut. : 0m043; larg. de tête : 0m011,5; long. de tête : 0m013; poids : 17 gr. Sur la face, on voit un trait pour la bouche accompagné de deux petits traits parasites, de scie ou de lime, et un ressaut à la base de l'emplacement du nez; à droite, est une dépression arquée, convexe vers le haut, qui peut indiquer la dépression supraciliaire ou la limite des cheveux; à droite encore, une cupule à 3 mm. au-dessus de la bouche est trop basse pour être l'œil. Un trait vertical par le milieu de la figure, non visible sur la photographie, paraît accidentel. Deux traits localisent les bras; en outre il y a deux traits à



FIG. 1. — Chalais. Figurine en bronze, face, profil droit et dos (haut. : 0m04,3).

l'emplacement de chaque main; mais il y a un trait parasite près de la « main » gauche, ce qui fait supposer que les autres le sont également. A l'emplacement

des organes génitaux, se voit une cupule irrégulière, subhorizontale; il s'agirait plutôt de l'insertion d'un organe mâle disparu que de l'organe femelle; cette cupule apparaît en raccourci sur la photographie: très peu profonde, elle a 1^{mm}5 de diamètre; en arrière, un coup de lime paraît accidentel plutôt que destiné à figurer une vulve.

La face inférieure d'entre les cuisses, les faces internes des deux cuisses et de la jambe droite sont bien unies et planes. Les faces externes des jambes sont érodées. Les pieds ont peut-être été brisés. Sur la face droite, le bras n'est pas visible, le haut de l'oreille forme autour de la tache blanche à 7^{mm} du sommet et 3 ^{mm} de l'avant, c'est-à-dire à mi-hauteur de la tête, une saillie convexe vers le haut et en avant. A la loupe, on distingue sur la tête, un peu en arrière du sommet, une verrue bien limitée à droite: c'est le reste d'une attache, d'un anneau vraisemblablement (elle a 5^{mm} de large et probablement aussi de long). Un collier en relief fait le tour du cou. (Sur la cuisse gauche se voit une saillie déterminée par une cupule d'érosion; c'est elle qui apparaît de côté au niveau de l'aine).

On pourrait songer à comparer cet objet à un manche de clef tel que celui d'époque italique figuré par Forrer [1]; à l'époque gallo-romaine se rapportent, en France, des petits bronzes représentant des nains à grosse tête (Naix dans la Meuse, Saint-Thibéry dans l'Hérault, etc., cf. Reinach, *infra*, n. 2 (fig. 196-197), une idée semblable aurait pu inspirer l'auteur de ce petit bronze. Mais la simplicité de rendu distingue celui-ci des bronzes gallo-romains porteurs de plus de détails.

L'absence de relief pour les bras paraît significatif; en effet, Reinach [2] remarque que les sujets figurés avec bras collés le long du corps se rencontrent lorsqu'ils sont taillés dans « une matière lourde », cette attitude ne se rencontre pratiquement pas dans le cas des terres cuites et des petits bronzes (cependant les bras ne se détachent pas du tronc des nombreux petits bronzes de Despenaperros et de celui d'Aust-on-Severn). On peut supposer que l'on a, par fantaisie, enjolivé la tête de quelque manche d'objet: je songe à celui d'un couteau de bronze de l'époque de la Tène (Musée de Zurich) se terminant en tête humaine et aux bouts arrondis de certains grattoirs de corps que l'on aurait facilement mués en manches anthropoïdes [3].

On connaît de l'âge du Bronze du Holstein un petit couteau à manche formé par une figurine [4]; il paraît peu probable que le petit bronze de Chalais ait eu cette destination, car il est nettement plus petit que le manche de ce couteau; de plus l'écartement des jambes paraît peu conforme à une telle utilisation.

Reinach reproduit un petit bronze de Fœroé (= Farö) près Vordingborg (Danemark), qu'Engelhardt avait attribué à l'âge du Bronze en raison des colliers qu'il porte au cou [5]. Mais Hœrnes le classe à l'âge du Fer de même que d'autres figurines féminines de Scanie et du nord de l'Allemagne qui, par ce détail et par leur tête plus ou moins ellipsoïdale et très

(1) R. Forrer, *Reallexikon der prähistorischen,... Altertümer*, Berlin et Stuttgart (Spemann, s. d., 1907), pl. 199.

(2) S. Reinach, *La sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines, L'Anthropologie*, 1895, p. 296, 302.

(3) Déchelette, *Manuel d'archéologie... celtique...*, t. IV, fig. 547.

(4) Montelius, *La Suède préhistorique*, trad. Reinach, Paris, Leroux, 1895, fig. 165. — C. Schuchhardt, *Alteuropa*, 5e éd., Berlin, 1944, p. 233, fig. 144. — Hoernes-Menghin, *Urgeschichte der Bildenkunst*, Vienne, 1925, pp. 198, 537.

(5) *O. l.*, fig. 285.

sommairement traitée, fournissent une comparaison intéressante [6]. Ces figurines ont les bras formant anses et n'ont pas d'anneau de suspension.

Mais on comparera aussi certains petit bronzes de Novilara, contemporains du Hallstattien, traités également de façon très fruste et à tête arrondie, avec anneau ou bouton de suspension [7]. Il y a autant de points communs avec les petites figurines très simples, à anneau de suspension, datant de l'époque de la Tène et provenant de France, d'Allemagne et de Suisse [8]; l'une d'elles, de Domèvre-en-Haye, a un torques au cou. C'est à la même époque que remontent les innombrables petits bronzes très stylisés du sanctuaire de Despeñaperros (province de Jaen)[9], plusieurs de ceux-ci ont une grosse tête ellipsoïdale, presque sans reliefs, dont le diamètre égale ou dépasse celui du tronc. On a trouvé à Aust-on-Severn un petit bronze aux bras également collés au corps et à coiffure en croissant, si proche d'un exemplaire de Despenaperros [10] que l'on a pu songer à un colportage par quelque commerçant phénicien, ce qui s'accorderait avec la trouvaille à Aust d'une divinité rappelant Jupiter-Ammon. Il y a eu de tels colportages en Occident aux époques de Hallstatt [11] et de la Tène que des influences lointaines peuvent être envisagées.

En réalité, dans le cas de toutes ces figurines élémentaires, il y a plutôt absence que communauté de style. A propos des bronzes de Despenaperros, Kühn a pu dire que cet art ibérique dérive, sans hiatus, de celui du Néolithique et du Bronze [12], ce qui va de pair avec la continuité des civilisations espagnoles depuis celles d'Almeria et d'El Argar jusqu'à l'Ibérique. La même continuité s'observe dans l'archipel grec tandis qu'en Italie, en Europe moyenne, en Allemagne du nord et en Scandinavie, une longue suite de temps sépare les idoles néolithiques des figurines nues de l'âge du Fer [13]. C'est peut-être cette continuité dans l'Ouest et dans l'Est de la Méditerrannée qui explique la localisation des comparaisons recherchées pour les pièces de l'Ouest et du Nord. Déchelette [14] a cherché dans le 1er âge du Fer du Caucase et de l'Italie les prototypes des figurines datant de la Tène dans les pays celtiques. C'est pour ces raisons que, malgré l'activité du commerce dès le Hallstattien, il y a lieu dans nos pays de rapporter ces petits bronzes à l'époque de La Tène; c'est, d'ailleurs, le cas pour la petite amulette, berrichonne aussi, ithyphallique, bien datée, de Bourges [15], qui n'a en commun avec le bronze de Chalais que son mode de suspension par la tête, et sa taille.

Malgré sa stylisation, ce bronze n'est pas sans quelque vérité si on le compare au corps d'un nouveau-né; la grosseur de la tête, la petitesse des jambes, l'attache et le mouvement des cuisses seraient, dans cette hypothèse, bien rendues; s'agi-

(6) *O. l.*, p. 535, fig.

(7) *Ibid*, p. 451.

(8) Déchelette, *o. l.*, fig. 565.

(9) A. Kühn, *Kunst und Kultur der Iberer*, « *Mannus* », 1927, pl. XXII.

(10) R. Smith, *British Museum, Guide to early Iron age Antiquities*, 2e éd. 1952, p. 143, fig. 73 et 173.

(11) Pour le Hallstattien dans l'Ouest de la France, on citera la tête du griffon en bronze coulé trouvée près d'Angers et rapprochée par le Dr Gruet (1945, p. 124), de celles des chaudrons de Sainte-Colombe (Côte-d'Or), c'est-à-dire également de ceux d'Olympie.

(12) *O. l.*, p. 155.

(13) Hoernes, *O. l.*, p. 537.

(14) P.1301.

(15) H. Breuil et P. de Goy, *Note sur une sépulture antique de la rue de Dun découverte en 1849, Mém. soc. Antiquaires du Centre*, vol. XXVII, fig. 3; p. 9 de l'extrait.

rait-il alors d'une amulette favorable à l'enfant ou à la mère ?

Etienne PATTE.

NOTE SUR UNE BASE CONSACRÉE A NEPTUNE TROUVÉE PRÈS DE DOUARNENEZ (FINISTÈRE)

Le monument en granit (fig. 1) qui fait l'objet de cette note a été retrouvé abandonné sur la plage du Ris, près de Douarnenez (Finistère), parmi des résidus de matériaux entassés là, il y a près de cinquante ans, en vue de la construction d'un casino. Il servait de siège aux promeneurs, lorsqu'en 1948 M. H. Waquet, président de la Société archéologique du Finistère, fut avisé de son existence et,

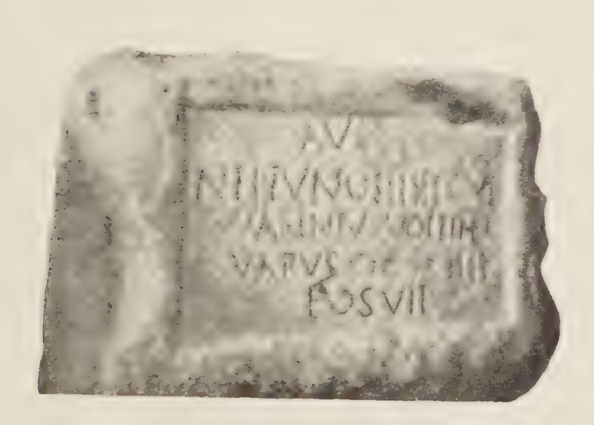


FIG. 1. — Inscription du Ris (Finistère).

après en avoir immédiatement reconnu l'intérêt, le fit transporter au Musée Breton de Quimper, où il est désormais conservé [1].

Dans son état actuel, le monument se présente comme un bloc quadrangulaire relativement irrégulier, ce qui résulte sans doute de l'abandon dans lequel il resta si longtemps exposé à des atteintes multiples; mais il est probable qu'à l'origine ses faces supérieures et latérales étaient sensiblement régulières. Seule la partie inférieure peut n'avoir été que sommairement dégrossie, de façon à être prise dans un massif de maçonnerie [2]. Sa face antérieure (fig. 2), mieux polie que

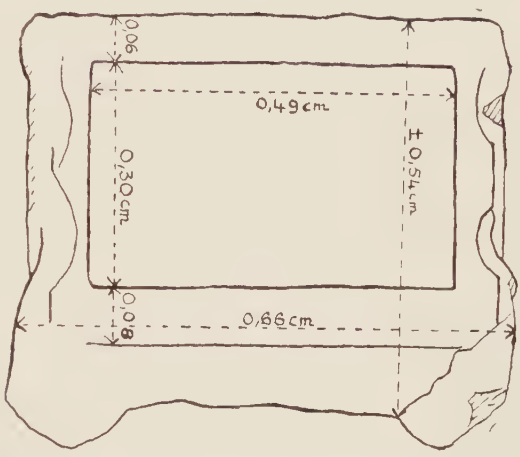


FIG. 2. — Relevé du bloc inscrit.

les autres surfaces, comporte un encadrement traité, sur les côtés, de façon plus ou moins ornementale et délimitant un champ intérieur en léger creux [3]. C'est ce champ qui contient l'inscription que je me propose d'étudier.

Etant donné les dimensions et l'allure de ce bloc quadrangulaire, il paraît vraisemblable qu'il constituait une base originellement engagée dans un sol ou un socle et destinée à supporter, comme il découle du texte de la dédicace, une sta-

(1) C'est à M. Waquet que je dois de l'avoir connu, et je tiens à le remercier ici de toutes les facilités qu'il m'a accordées pour l'étudier.

(2) L'usure inégale du bloc ne permet de donner que des dimensions approximatives (plus grande hauteur: env. $0^{m}58$; la plus grande largeur : = $0^{m}70$; profondeur: $0^{m}56$).

(3) Profondeur du champ : ± 1 cm.

tue de Neptune; une confirmation de cette hypothèse pourrait être fournie par la présence de quatre trous forés sur la face supérieur du monument, s'il était assuré, du moins, que ce fussent des trous de scellement antiques.

L'inscription que porte le devant de cette base s'avère dès l'abord extrêmement importante pour la connaissance de la vie en Armorique romaine, et c'est pourquoi je me suis attaché à en établir avec soin la lecture et à étudier les possibilités d'interprétation qu'elle fournit. J'avoue, d'ailleurs, avoir eu beaucoup de difficulté à déchiffrer matériellement le texte de cette dédicace, en raison de l'usure très irrégulière de l'épiderme du granit, et du fait qu'en conséquence certaines lettres sont actuellement à peine lisibles à l'œil nu. Après plusieurs essais

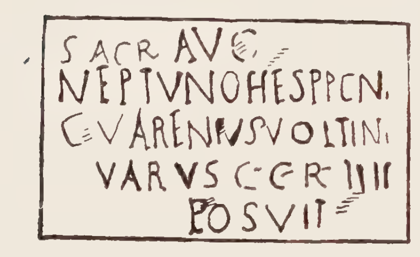


Fig. 3. — Fac-similé de l'inscription.

de lecture à vue assez décevants, et l'estampage s'avérant peu utile, c'est finalement l'examen répété de photographies prises sous divers éclairages et avec divers temps de pose qui m'a permis d'aboutir à un déchiffrement complet de l'inscription (fig. 3, où j'ai été obligé d'accentuer assez nettement le tracé de nombreuses lettres presque effacées désormais)[4].

Un tel texte est, à première vue, assez obscur, encore que le début de la dédicace : *Aug*(*usto*) *sacr*(*um*), *Neptuno*, n'offre guère de difficulté, puisqu'il est conforme à certains usages épigraphiques de la Gaule romaine [5]. Mais la fin de la ligne 2 est beaucoup moins claire. Toutefois, étant donné qu'à partir du début de la ligne 3 figure la dénomination du consécrateur, il est normal de supposer que les dernières lettres de la ligne 2 représentent des abréviations d'épithètes ou de titres attribués à Neptune et je crois

(4) Après avoir fait mention de cette inscription dans une comunication au 76e Congrès des Sociétés savantes (Rennes, mars 1951), j'en ai publié une transcription et une lecture préliminaires dans le *Bulletin de la Soc. archéolog. du Finistère,* 1950 (paru en 1951) pp. 50-57 ; la transcription que j'en donne ici est un peu plus complète, en ce sens qu'une nouvelle comparaison des photographies et de l'original m'a permis de déceler, entre les lignes 1 et 2 du texte, l'abréviation : *SACR,* qui m'avait échappé jusqu'alors. L'endroit de la pierre où cette abréviation est placée, pour ainsi dire en interligne, la taille relativement restreinte des lettres qui la composent (moins de 3 cm de haut), la gravure moins profonde aussi, semble-t-il, inclinent à penser qu'on a là une addition, peut-être d'ailleurs sensiblement contemporaine de la rédaction primitive, destinée à réparer un oubli. — Hauteur des lettres de l'inscription : lignes 1 et 2 : + 5 cm; ligne 3 : de 3,7 à 4,5 cm; ligne 4 : de 3,7 à 4 cm; ligne 5 : de 4 à 4,5 cm. D'après la forme des lettres caractéristiques (A, E, I, P, T), il semble qu'on puisse dater l'inscription de la fin du Ier ou du début du IIe siècle ap. J.-C.

(5) Sur l'habitude d'associer en Gaule empereur et divinité, cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule,* VI, pp. 75-77. Cette association se fait souvent selon le schéma : *Aug. sacr. deo Mercurio* (ou *Marti* ou tel autre nom de divinité) ; cf., par ex. *CIL* XII 2373 (*Aug. sacr. deo* | *Mercurio* | *Victori Mac*|*niaco Vellauno*), XIII, 2812, 2831, 2862, 2887, 2895, (*Aug. sacr. deae Cluto*[*i*]|*dae*), 2899, 2901 (*Aug. sacr. deo* | *Borvoni*), 2902, 2903, 2921, 11223. Malgré un examen très attentif, je n'ai pas pu déceler sur la pierre les traces d'une mention : *deo,* correspondant, en interligne, à : *sacr.* Cette mention ne me paraît pas, cependant, absolument obligatoire ; cf. *CIL* XIII 2899 (*Aug. sacr.* | *Marti Boli*|*inno*).

qu'à cet égard elles doivent se grouper : *HESP* et *PCN*.

Il serait naturellement tentant, étant donné le lieu de découverte du monument consacré à Neptune, de songer à voir dans ce dieu la forme romanisée d'une ancienne divinité indigène et dans *HESP* la désignation de son nom local; il est cependant peu probable que ce nom local eût été abrégé, et c'est pourquoi il m'a paru préférable de chercher une épithète purement latine. Seul, en ce cas, *Hesp(erio)* est acceptable comme déterminant de *Neptuno,* encore qu'une telle formule se présente, pour l'instant du moins, comme un *hapax*.

Cette appellation, toutefois, est beaucoup moins mystérieuse qu'il ne paraît d'abord. D'une part, en effet, elle peut souligner le rapport du Neptune adoré autrefois près de Douarnenez avec l'Occident et, en l'occurrence, avec la partie la plus occidentale de la Gaule romaine [6]. D'autre part, il est possible aussi qu'elle insiste sur le rapport du dieu avec l'Océan. Certes, je sais qu'il est bien difficile de se fonder sur des allusions poétiques aussi imprécises que celle que fait Horace des *Hesperiæ undæ* [7]; il semble toutefois qu'Avienus permette d'aboutir à plus de précision géographique. Certains passages de ce poète, il est vrai, ont bien l'air de prouver qu'Avienus en employant les expressions : *æquor Hesperium* ou *Hesperium mare,* songeait à la mer Méditerranée [8]; mais dans d'autres il n'y a guère de doute qu'*Hesperius æstus* ne désigne plutôt l'Atlantique, en tant que golfe particulier du fleuve mythique Océan considéré comme embrassant dans ses replis le monde entier [9].

Sans doute les hésitations d'Avienus, d'un poème à l'autre, consignées dans le fait qu'il entend par « mer du couchant » tantôt la Méditerranée, tantôt l'Atlantique, nous avertissent qu'il ne convient pas d'être trop affirmatif sur le sens qu'il faut donner à l'expression : *Neptuno Hesp(erio)*, de notre inscription. Mais Avienus a beau être un poète bien postérieur à la consécration de la base inscrite de Douarnenez, il n'en reste pas moins qu'il témoigne, après coup, de la possibilité de voir dans le Neptune « du couchant » non seulement une divinité occidentale, mais plus précisément une divinité de la mer occidentale, ce qui s'accorde bien avec la provenance du monument

(6) Cf. par analogie l'*Hesperium promuntorium* d'Afrique (FISCHER, *RE*, VIII, 1, col. 1248-9). Cf. également VIRGILE, *Æn.*, I, 530, où dans la bouche du Troyen Ilionée, *Hesperia* désigne l'Occident et, plus précisément, l'Italie, et II, 781, où, dans la bouche de Créüse, le même mot a la même signification.

(7) HORACE, *Carm*, II, 17, 20 : « *Seu Libra... me... adspicit* | ... | ... *seu tyrannus* | *Hesperiae Capricornus undae* .. »

(8) AVIENUS, *Descriptio orbis terrae,* 19, 53 et 93 (cf. aussi 73 ss.).

(9) AVIENUS, *Orae maritimae,* 381 ss. : « *Oceanus iste est...* | ..., *iste pontus maximus* | *Hic gurges oras ambiens, hic intimi* | *Salis irrigator, hic parens* nostri maris (= la Méditerranée). | *Plerosque quippe extrinsecus curvat sinus,* | *Nostrumque in orbem vis profundi illabitur.* | *Sed nos loquemur maximos tibi quattuor.* | Prima huius ergo in cespitem insinuatio est | Hesperius aestus atque Atlanticum salum ; | *Hyrcana rursus unda, Caspium mare ;* | *Salum Indicorum, terga fluctus Persici ;* | *Arabsque gurges sub tepente iam Noto.* | Hunc usus olim dixit Oceanum vetus, | Atterque dixit mos Atlanticum mare ». A cause des deux derniers vers, il semble nécessaire de comprendre les vers 388-9 comme signifiant : « Le premier des golfes que l'Océan creuse dans le continent c'est la *mer du couchant,* c'est-à-dire (*atque* ; plutôt que : et en outre) *la mer Atlantique.* — Je dois la vérification de ces textes d'Avienus à mon collègue de la Faculté des Lettres de Rennes, M. A. David, que je prie de trouver ici l'expression de ma gratitude.

qui le mentionne comme tel. On peut donc déjà entrevoir une première raison de s'intéresser à notre dédicace. Car, bien que Neptune ait été honoré en Gaule et en Germanie d'un nombre relativement élevé d'inscriptions et de monuments figurés [10], on peut remarquer qu'assez rares jusqu'à présent sont ceux qui proviennent de ports ou de régions nettement maritimes et le conçoivent par conséquent comme un dieu de la mer [11]; au contraire même, certaines inscriptions — et ce sont les plus nombreuses ou les plus caractéristiques — n'ont pu être consacrées qu'à une divinité considérée comme patronne des eaux en général, voire des fleuves ou des lacs [12]. La dédicace de Douarnenez, dans ces conditions, a tout au moins le mérite de souligner que la valeur marine de Neptune n'était pas tout à fait oubliée en Gaule romaine. D'autres indices, d'ailleurs, vont me permettre, je l'espère, de préciser cette interprétation.

J'en arrive, en effet, aux trois lettres : *PCN*, dont j'ai admis plus haut qu'il fallait les grouper et les considérer comme éléments d'un second titre attribué à Neptune. Le problème est donc, avant tout, d'essayer de compléter ce groupe de lettres qui ne peuvent être que des initiales. Mais c'est là que commencent les incertitudes. Toutefois, étant donné que le consécrateur, on le verra plus loin, mentionne dans sa dédicace un titre qui le désigne comme personnage important d'une association, probablement professionnelle, de citoyens romains, il m'a paru assez séduisant de rechercher dans *PCN* l'abréviation d'une expression qui mette Neptune en rapport avec cette association. C'est pourquoi j'ai tout naturellement pensé à : *p(atrono) c(ollegii) n(ostri)*, ou, ce qui est sans doute préférable, le consécrateur étant un *curator civium Romanorum* et les synodes de citoyens romains recevant généralement le nom de *conventus* [13], à : *p(atrono) c(onventus) n(ostri)* [14]. De la sorte, Neptune serait invoqué dans la dédicace de Douarnenez au titre de patron d'une sodalité romaine.

Pourtant, en proposant cette double lecture, je n'ai pas manqué d'être sensi-

(10) Cf. à titre d'indication : *CIL* XII 168, 660, 697, 4186, 5697, 4, 5878 : XIII, 4539 (= ESPERANDIEU, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, n° 4563), 4713, 5188,6, 6126 (= ESPERANDIEU, *o. l.*, n° 5990), 6324 (= ESPÉRANDIEU, *Rec. gén. des bas-reliefs, statues et bustes de la Germanie rom.*, n° 452), 6403, 6621 (= ESPÉRANDIEU, *o. l.*, n° 323), 8239, 8786, 8803, 8811, 11693 ; *Germania*, VI, 1922, p. 78 ; *An. épigr.*, 1939, n° 210, 1946, n° 256. — Pour les représentations figurées, cf. ESPERANDIEU, *Rec. gén... de la Gaule rom.*, n°s 3, 127, 161, 1076, 1265, 1746, 2067, 2856, 3272, 4180, 4304, 4563, 4717, 5144, 5886, 5887, 5984, 5990, 6233, 6396, 6641, 6645, 6647, 6651, 6654, 6660, 6663, 6664, 6977, 7235, 7747, 7936; *Rec. gén... de la Germanie rom.*, n°s 106, 200, 323, 371, 396, 439, 452, 706 (Rélie).

(11) Bien qu'en général l'iconographie gallo-romaine ou germanique de Neptune reste fidèle au schéma traditionnel du dieu barbu, figuré nu avec un simple manteau pendant des épaules et tenant trident et dauphin, je n'ai pu relever que trois inscriptions qui, provenant de régions maritimes, s'adressent vraisemblablement à un Neptune marin : *CIL* XII 168 (Sud de l'île de Lérins), 660 et 697 (Arles).

(12) Cf. *CIL* XII 4186 de Substantion-*Sextantio* (*Neptuno et N[ymphis]*), 5878 de Genève ; XIII 4713 de Plombières (plaquette retrouvée dans une rivière), 6324 d'Ettingen (*D. Neptuno | contubernio | nautarum*), 8811 du voisinage de Vechten-*Fectio* (où Neptune est associé à diverses divinités, parmi lesquelles *Oceanus* et *Rhenus*); *An. épigr.*, 1946, n° 256 de Vidy, près de Lausanne (*Neptuno | nautae Leu|son(nenses)*. — Sur le caractère de Neptune en Gaule romaine, cf. C. JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, VI, p. 36.

(13) KORNEMANN, *RE*, IV, 1, s. v. *conventus*.

(14) Ce sont là les deux lectures que j'ai proposées dans ma *Note* du *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*.

ble à certaines difficultés. La première, c'est que ces deux formules sont assez évasives et ne nous renseignent guère sur la nature exacte et sur l'identité du collège ou du convent ainsi mentionné. Mais j'avoue que cette objection ne me semble pas absolument décisive, car la consécration du monument à Neptune et plus précisément, si ce que j'ai supposé précédemment est exact, à un Neptune marin, suffit à suggérer que l'association professionnelle placée sous le patronage de cette divinité était une association de gens de mer. Toutefois, la détermination *n(ostri)* étant épigraphiquement assez bizarre, je serais assez porté à accepter la conjecture qu'a bien voulu me soumettre M. A. Merlin, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, conjecture qui, à la transcription près, correspond exactement à l'interprétation générale de la dédicace à laquelle j'étais parvenu: il est tout à fait possible, en effet, de voir dans notre Neptune « occidental » la divinité d'un collège de naviculaires — *c(ollegii, n(aviculariorum)* —, encore que cette lecture, quoique plus précise que les précédentes, n'apporte pas de renseignements d'ordre géographique sur la sodalité en question [15].

La seconde difficulté à laquelle je me suis heurté, sans être en mesure de la résoudre de façon certaine, c'est l'octroi du titre *patronus collegii* à une divinité. Il est certes conforme aux usages antiques qu'un collège professionnel se plaçât sous la protection d'une divinité à laquelle ses membres étaient plus particulièrement attachés [16]. J'avoue cependant avoir en vain cherché un seul exemple où l'expression : *patronus collegii*, si courante pour désigner un particulier comme dignitaire collégial, fût attribuée à un dieu [17]. C'est donc en désespoir de cause que je maintiens ici cette lecture dont je ne me cache pas tout le caractère hasardeux [18].

Si l'on passe maintenant à l'examen de la fin de la dédicace, on constate immédiatement qu'elle concerne l'acte même de la consécration et qu'elle définit l'identité et la qualité du consécrateur. Or, ce consécrateur est un citoyen romain et sa dénomination, bien que ne comportant pas l'indication de sa filiation, est assez intéressante par tout ce qu'elle nous permet d'entrevoir. Le personnage, en effet, s'appelle *Caius Varenius Varus* et l'on peut remarquer dès l'abord que le gentilice *Varenius* n'est pas tellement fréquent dans la Gaule romaine. C'est ainsi qu'il n'apparaît, jusqu'à présent tout au moins, que deux fois dans l'épigraphie de Ger-

(15) J'ai admis dans ma *Note* du *Bull. de la Soc. arch. du Fin.*, p. 54, que le possessif : *n(ostri)*, bien que déterminant la notion collégiale, sans l'éclaircir à proprement parler, pouvait signifier que la base consacrée à Neptune était, en quelque sorte, d'usage interne, destinée à se dresser dans un local, une *schola*, par exemple, où il ne devait y avoir aucun doute sur l'identité de l'association à laquelle le dieu était censé s'intéresser ; bien entendu, ce n'est là qu'une hypothèse, mais il est bien dommage que l'origine exacte de cette base soit inconnue.

(16) Pour toute cette question, cf. J.-P. WALTZING, *Etude hist. sur les corpor. rom.*, I, pp. 195-255. Le cas est, en effet, tout à fait banal et même, en ce qui concerne Neptune, peut s'autoriser d'exemples sûrs ; cf. *BCH*, VII, p, 468 : à Délos τὸ κοινὸν Βηρυτίων Ποσειδωνιαστῶν ἐμπόρων καὶ ναυκλήρων καὶ ἐνδοχέων ; *CIL* V 7850, XIII 6324, *An. épigr.*, 1946, n° 256, où les pêcheurs de Cisalpine, les nautes du Rhin et du Lac Léman lui consacrent en corps des offrandes.

(17) J'ai déjà noté cette aporie, *Bull. Soc. arch. Fin.*, p. 52, n° 2.

(18) M. A. MERLIN a bien voulu me proposer, sous toutes réserves, de compléter *p(rotectori) c(ollegii)* ; mais il me semble que cette conjecture se heurte à la même difficulté que celle que je viens d'exposer à propos de *patrono*.

manie [19], tandis que dans les Trois Gaules une seule inscription le mentionne qui, confirmant d'ailleurs qu'il était connu en Germanie, peut laisser entendre qu'il y avait été importé de Narbonnaise [20], opinion probablement confirmée par le fait que c'est effectivement en Narbonnaise qu'il semble avoir été le plus usité [21]. Comme en outre *Caius Varenius Varus* indique son appartenance à la tribu *Voltinia* et que cette tribu se recrutait essentiellement en Narbonnaise [22], il est à présumer qu'il était originaire, soit personnellement, soit pas ascendance, de cette province.

Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que cette réalité supposée justifie le titre que porte *C. Varenius Varus,* dont l'inscription nous apprend qu'il était au moment de la consécration du monument à Neptune, *c(urator) c(ivium) R(omanorum) IIII (quartum)*, c'est-à-dire directeur pour la quatrième fois d'une association de citoyens romains [23].

On aimerait, en l'occurrence, savoir exactement quelle pouvait être l'activité de cette association; mais, s'il est licite de rapprocher son existence du fait que c'est à un Neptune marin que son directeur consacre un monument, il apparaît probable qu'elle groupait des gens de mer, tels que marins, commerçants et armateurs [24]. L'inscription présente confirme donc pleinement, à cet égard, les hypothèses de Kornemann et de C. Jullian [25], qui proposaient de voir dans les *curatores civium Romanorum* des directeurs, peut-être élus, de collèges professionnels rassemblant, pour une même profession ou pour des professions analogues, les citoyens romains de tel ou tel district municipal et, en quelque sorte, superposés

(19) *An. épigr.*, 1927, n° 67, et 1941, n° 85 (et là sur un cachet d'oculiste).

(20) *CIL* XIII 2037, de Lyon : épitaphe d'un certain *Varenius Lupus, civis Agri|p(p)inen(sis)*, dont le frère, *Varenius Tau|[rus]*, est dit : *[p]rovincia[lis]*.

(21) *CIL* XII 153, 2760, 2789, 3020, 4004.

(22) On admet généralement que les cités primitivement latines de Narbonnaise, devenues plus tard ou non colonies, furent inscrites dans la tribu *Voltinia* par César ou ses successeurs, de même que les Santons, peut-être faits latins par César ou Auguste (cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 240).

(23) Je ne tiens pas à défendre ici la lecture que j'avais donnée primitivement (*Bull. Soc. arch. Fin.*) de la fin de la 4e ligne de l'inscription : *C. C. R. IIII* = *c(urator)c(ivium) R(omanorum), IIII (quattuorvir)*. M. A. Merlin a eu la bonté de me signaler une étude récente de A. Degrassi, *Quattuorviri in colonie romane e in municipi retti da duoviri*, dans les *Memorie dei Lincei*, sér. VIII, vol. II/6, 1950 (*non legi*), dont il résulte que l'omission de *vir* après *IIII* est tout à fait étrange (p. 321), ce qui amène A. Degrassi à corriger sur les monnaies de Parium la lecture : *IIII ID* en *II V ID* (*duumvir iure dicundo*). Dans ces conditions, il est bien évident que le : *IIII*, de l'inscription de Douarnenez ne peut que signifier le 3e renouvellement de la fonction exercée par *C. Varenius Varus*.

(24) On aperçoit ici, par conséquent, que les différentes lectures qu'on peut proposer pour la fin de la ligne 2 de la dédicace, ne modifient pas sensiblement l'interprétation générale des circonstances de l'offrande. En effet, si l'on considère Neptune comme patron (ou protecteur) du convent même des citoyens romains, il en résulte automatiquement que ceux-ci se sentaient solidaires du dieu en raison de leurs occupations professionnelles, qui ne pouvaient être que des occupations d'ordre maritime ; si l'on considère Neptune comme patron (ou protecteur) d'une corporation de naviculaires, il est probable que l'offrande du curateur des citoyens romains ne peut se justifier que par le fait que ceux-ci étaient eux-mêmes des naviculaires.

(25) Kornemann, *RE*, IV, 1, s. v. *conventus*, col. 1180 ss., et IV, 2, s. v. *curator*, col. 1812 ; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, pp. 404-6.

(26) Pour d'autres *curatores civium Romanorum* en Gaule et en Germanie, cf. *CIL* XII 2564 (Seyssel), 2618 (Genève), XIII 444 (Le Hallai, près Auch), 950-4 (Périgueux),

aux corporations ordinaires[26]; elle établit, en outre, que cette curatèle était renouvelable, sans qu'on puisse d'ailleurs préciser les modalités de ce renouvellement[27]. On soupçonne aisément que ces *curatores* fussent des gens riches, comme c'était le cas généralement pour les directeurs et les patrons de communautés anciennes, et l'étude des textes qui les mentionnent suggère également que c'étaient des personnages influents dans leur cité[28]. Il est probable qu'il en était de même pour notre *Caius Varenius Varus*.

Voici donc comment il me semble qu'on puisse transcrire cette dédicace : *Aug(usto)*| *sacr(um)*, | *Neptuno Hesp(erio)*, *p(atrono)* (?) *c(onventus)* *n(ostri)* [ou *p(atrono)* (?) *c(ollegii)* *n(aviculariorum)*], | *C(aius) Varenius, Voltin(ia tribu)*,| *Varus*. *c(urator)* *c(ivium)* *R(omanorum)* *IIII* *(quartum)*, | *posuit*.

Avec cette dédicace nous avons donc affaire à un document intéressant et peut-être le plus important de tous ceux que nous a livrés jusqu'à présent l'Armorique gallo-romaine. J'ai déjà noté qu'on y trouvait le témoignage que Neptune pouvait toujours être conçu en Gaule comme une divinité maritime, puisqu'aussi bien il devait être honoré en Armorique par des gens de mer, commerçants, armateurs ou marins, formant un collège indépendant de naviculaires, sans préoccupation de statut politique, ou groupés dans une association de citoyens romains exerçant une activité analogue. Il reste maintenant à essayer de déterminer plus précisément ce que peut suggérer notre inscription du rôle joué en Armorique gallo-romaine par ce ou ces groupements professionnels. Car, bien que la dédicace à Neptune omette d'indiquer le siège social de cette activité de *Caius Varenius Varus* et de ses collègues[29], il est très probable qu'il faille le localiser sur le territoire des *Osismii*.

965 (id.), 970 (id.), 1048 (Saintes) à compléter par 1074 (cf. P. GRIMAL, *REA*, XLIX, 1947, pp. 130-4, et *An. épigr.*, 1948, n° 166), 1194 (*Avaricum*), 1667 (Lyon), 1900 (*id.*), 1921 (*id.*), 5013 (Nyon), 5026 (Vidy), 7222 (Finthen) ; *An. épigr.*, 1946, n° 255 (Vidy). — On remarquera la mention, parmi ces *curatores*, d'un *summus curator c. R.* | *provinc. Aqui[t(aniae)]* (*CIL* XIII 1900) et d'un *summus curator c. R.* | *provinc. Lug(dunensis)* (*CIL* XIII 1921) ; cette mention atteste donc qu'il y avait des groupements provinciaux de ces associations de citoyens romains et permet de supposer (C. JULLIAN, *o. l.*, p. 405, n. 4) que les *summi curatores* fussent les représentants des citoyens romains auprès des gouverneurs de provinces, comme les *curatores* ordinaires l'étaient auprès des magistrats municipaux.

(27) Une inscription, récemment découverte à Vidy-*Lousonna*, près de Lausanne, en Germanie Supérieure, suggère que la désignation des *curatores c. R.*, qu'ils fussent élus ou nommés, suivait les règles ordinaires de l'administration, puisqu'un personnage y est mentionné comme *c(urator) c(ivium) R(omanorum) desig(natus)* ; cf. P. COLLART-D. VAN BERGHEM, *Inscriptions de Vidy*, 2ᵉ série (Associat. du Vieux-Lausanne, Fouilles de Vidy, fasc. IV), 1941, pp. 3-6, pl. I, 1, et *An. épigr.*, 1946, n° 255.

(28) Un certain nombre d'entre eux appartenait à l'ordre des *seviri Augustales* (*CIL* XIII 1048 et 1074 ([*sevir*] | *Augustalis primus*), 1194, 5026 ; *An. épigr.*, 1946, n° 255) ; d'autres appartenaient aux cadres municipaux (*CIL* XII 2618 ([*p*]*ontifex, trium*[*vir*] | *loc(orum) publ(icorum) perse*]*q(uendorum)*) ; XIII 1048 et 1074 (*quaestor* et *verg*[*obretus*]), 1900 (questeur, édile, duumvir), 1921 (revêtu des ornements duumviraux, duumvir désigné, pontife perpétuel), 5013 (duumvir), 7222 (questeur)) ; l'un d'eux accéda même à l'ordre équestre (*CIL* XIII 1900 : *praefect. fabr. Roma*[*e*] et *tribunus milit. leg. XX. V. V.*).

(29) Il se peut que cette omission se justifie par le fait que la base consacrée par le personnage se dressait dans le local ordinaire de réunion des membres de l'association ou dans un comptoir analogue à celui que les Narbonnais devaient avoir à Ostie, sous le portique qui groupait tous les naviculaires, armateurs et négociants du monde romain (A. GRENIER, *Manuel d'arch. g.-rom.*,

Il en résulte donc que la consécration d'une base (et peut-être d'une statue) à Neptune doit être mise en rapport avec un groupement de *navicularii* et de *negotiatores* drainant le commerce maritime de la côte occidentale des *Osismii*. Ce serait là, d'ailleurs, une preuve supplémentaire du fait, encore difficile actuellement à prouver, que la destruction de la flotte vénète par César n'avait pas complètement ruiné l'activité commerciale de l'Armorique ou, tout au moins, que celle-ci connaissait, à la fin du Ier siècle ou, en tout cas, au IIe siècle ap. J.-C., une nouvelle période de prospérité relative [30]. Je ne crois pas cependant être en droit d'affirmer qu'à cette date le monopole du commerce était passé aux mains des Osismiens. En effet, la corporation dont notre base suggère l'existence et dont *Caius Varenius Varus* était le curateur, se recrutait, ne l'oublions pas, parmi des citoyens romains et il faudrait, pour cela, pouvoir démontrer au préalable que ces citoyens étaient des *Osismii* bénéficiaires du droit de cité. Or j'ai déjà indiqué que je croyais le consécrateur du monument originaire de la province de Narbonnaise et, dans l'état actuel de nos connaissances, il me semble plus sage de supposer que ces citoyens romains, attirés par les possibilités commerciales qu'offrait à nouveau cette partie de la côte armoricaine, étaient venus s'établir chez les Osismiens et y monopolisaient le commerce auquel la conquête de la Bretagne par Claude avait dû donner un regain d'activité [31]. Je me demande même dans quelle mesure il ne conviendrait pas de rapprocher ce fait de l'ouverture de la route reliant Carhaix à la côte osismienne, que le milliaire de Kerscao date de 45/6 ap. J.-C.[23]; car, si l'on admet généralement que cette route doit être mise en relation avec la liquidation de la campagne britannique, je suis persuadé que ce fut moins pour des buts exactement stratégiques, comme celui de faciliter les transports de troupes, que pour faire participer l'Armorique à l'effort de guerre de l'empire [33].

VI, 2, p. 532). — Il arrive heureusement que certaines mentions de *curatores civium Romanorum* soient plus explicites que celle-ci ; cf. *CIL* XII 2618 : *c. c. R. con(ventus) He[lvetici]*; XIII 5013: *cur. c. R. convent(us) | Helvetic(i)*, 5026 : *c. c. R. | conventus Hel(vetici)*, 7222 : *c. c. R. m(anticulariorum) neg(otiatorum) Mog(ontiacensium)*.

(30) En raison de la forme de certaines lettres de dédicace; cf. *supra*, n. 4.

(31) C. JULLIAN, *o. l.*, p. 405, n. 1, supposait avec raison, semble-t-il, que le point de départ des *conventus* de citoyens romains avait été le groupe associé des marchands italiens établis dans les villes étrangères et, en Gaule, dès avant la conquête. Par ailleurs, l'exemple de *P. Olitius Apollonius* et de *Sex. Fadius Secundus Musa* (cf. HERON DE VILLEFOSSE, *Mém. Soc. Antiqu. Fr.*, 1915, pp. 152-180) et celui de *L. Aponius Cherea* (E. ESPERANDIEU, *Inscr. lat. de la Gaule, Narbon.*, n° 573) montrent que très rapidement les gens de la Narbonnaise avaient réussi à conquérir une sorte de monopole du commerce international cf. A. GRENIER, *Manuel, l. l.*, p. 531, n° 4.

(32) *CIL* XIII 9016. H. WAQUET, *Vieilles pierres bretonnes*, Quimper, 1920, p. 58, me semble être le premier à avoir souligné l'importance historique de la date portée sur ce milliaire.

(33) Je ne suis pas absolument sûr que, comme l'affirmait C. JULLIAN, *o. l.*, V, p. 89, les routes de l'Océan, d'abord essentiellement utilisées pour le trafic commercial, eussent, avec l'annexion de la Bretagne, pris une importance impériale et militaire. En fait, la grande voie de Gaule resta, à cet égard, celle qui aboutissait à Boulogne (cf. A. GRENIER, *Manuel*, VI, I, p. 47, n. 5). En ce qui concerne l'Armorique, en tout cas, il me semble peu probable qu'elle ait connu, même au temps de la guerre de Bretagne, une grande circulation de troupes ; car on ne peut tout de même pas supposer que celles-ci aient été amenées jusqu'à la côte des *Osismii* pour y être embarquées à destination de la Bretagne.

Dès lors, il serait tout à fait licite de supposer qu'à partir de l'époque de Claude la côte osismienne avait attiré l'attention de commerçants de la Narbonnaise, en rapports ordinaires et naturels avec Rome, et que ceux-ci, après s'y être installés, y avaient ainsi assumé l'héritage de ces Vénètes dont César nous dit qu'ils avaient l'habitude de naviguer jusque vers la Bretagne [34]. *Caius Varenius Varus* serait l'un d'entre eux ou, du moins, un de leurs descendants, et l'association dont il dirigeait l'activité pouvait recruter ses adhérents sur tout le territoire de la cité des *Osismii*, ce qui expliquerait partiellement l'imprécision géographique des termes de la dédicace à Neptune.

Il ne manquerait pas d'intérêt de pouvoir localiser avec précision le siège social de l'association professionnelle dévouée à Neptune, c'est-à-dire, avant tout, de découvrir la provenance réelle de notre base. Malheureusement, les circonstances de sa découverte n'ont pas permis de l'établir, et le texte de sa dédicace n'offre, on l'a vu, aucun indice précis. Cependant, les dimensions et le poids du monument rendent improbable un transport à longue distance et, plutôt que de supposer qu'il était érigé autrefois dans un établissement correspondant actuellement au site de Tréboul ou de Douarnenez, il paraît prudent de penser qu'il provient de la région même où il fut entreposé, ce qui limite les possibilités au site du Grand Ris, à environ 2 km à l'E. de Douarnenez. J'aurais aimé pouvoir établir que cet établissement ancien dépendait d'une installation portuaire qui, dans ce cas, n'aurait guère pu être située ailleurs qu'à l'embouchure de la rivière du Ris; il ne semble pas, pour l'instant, qu'on puisse préconiser sûrement cette solution, car, dans son état actuel, l'embouchure de cette rivière ne paraît pas s'y prêter. Il est vrai que c'est là poser un problème sur lequel géologues et géographes ont été longtemps en désaccord, celui de la transgression marine, qui, de toute façon, à l'époque dunkerquienne, n'a pu être aussi considérable que certains ont bien voulu le croire [35]. Néanmoins, si l'on admet une avancée de la mer dans les terres, due moins d'ailleurs à une submersion catastrophique qu'à la destruction des parties molles de la côte, il est possible d'envisager le cas où cette installation portuaire se trouverait actuellement sous la mer, plus ou moins masquée par les sables, mais à peu de distance du rivage. Toutefois, et sous réserve de vérifications que je n'ai pas encore eu le loisir de faire, j'estime préférable de supposer que le local réservé aux commerçants romains dirigés par *C. Varenius Varus* correspondait à l'un de ces débris de constructions civiles qui subsistent encore au Grand Ris [36].

Pierre MERLAT.

C'est pourquoi je crois que si elle participa à l'effort de guerre des Romains, ce fut surtout par un accroissement de son activité commerciale. Dans ce cas, rien n'empêche de voir dans la politique de Claude l'origine d'une rénovation de la prospérité armoricaine.

(34) CAES., *Bel. Gal.*, III, 8, 1.

(35) E. DESJARDINS, *Géogr. de la Gaule*, I, pp. 307 ss., se borne à noter une submersion de toute la côte de la pointe du Raz au cap de la Chèvre, qui termine au N. la baie de Douarnenez. — Le problème de la transgression dunkerquienne a été récemment étudié par A. GUILCHER, *Le relief de la Bretagne méridionale*.

(36) Cf. Dr. Ch.-A. PICQUENARD, *L'expansion rom. dans le S. O. de l'Armor*, dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, L, 1923, p. 79.

INFORMATIONS

Bibliographie des travaux du Chanoine P.-M. Favret :

Nous devons à l'obligeance de M. R. Gandilhon, archiviste en chef de la Marne, les éléments de la bibliographie du regretté directeur de la IIIe circonscription des Antiquités historiques. Nous la publions ici, ces travaux touchant surtout la Préhistoire (sur la carrière du disparu, v. *Gallia*, VII, 1, 1949, p. 102) :

Bulletin archéologique
du Comité des travaux historiques
et scientifiques

Cimetière hallstattien des Jogasses (*Marne*), 1925, p. 45-56.

Notes sur quelques sépultures marniennes des environs de Châlons-sur-Marne, 1925, p. 57-63.

Sur l'emploi du vocable « menhir » à propos de quelques mégalithes du département de la Marne, 1935, p. 439-442.

Le cimetière gaulois des Grandes Loges (*canton de Châlons-sur-Marne*) (en collaboration avec Bérard), 1936-1937, p. 369-405.

Hypothèses sur l'identification des stations des voies romaines de Reims à Verdun et de Reims à Toul, 1936-1937, p. 465-474.

Riobe, 1936-1937, p. 461-464.

Bulletin mensuel
de la Société des Sciences de Nancy

La Table de Peutinger; les voies de Reims à Toul et Andesina (c. r. du Premier congrès lorrain des Sociétés savantes de l'Est de la France (Nancy, 6-8 juin 1938), t. III, classe : Lettres - Histoire et Géographie), nouv. série, n° 5 *bis*, août 1939, p. 33-40.

Bulletin
de la Société Archéologique
Champenoise

Exploration du tumulus de la Motte-Hériton (en collab. avec Bérard), 1914, p. 61-64.

Grottes sépulcrales néolithiques à Saran (*Marne*), 1923, p. 9-29.

Le premier âge du fer en Champagne (Hallstatt, II, *b*), 1925, p. 13-19.

Sépulture à char des Jogasses (*Chouilly, Marne*), 1925, p. 37-47.

Torques ? Couronnes mortuaires ? Couronnes de mariées ?, 1926, p. 104-107.

Le carquois en Champagne à la fin du Ier âge du fer, 1927, p. 17-24.

Le second âge du fer en Russie, 1927, p. 74-75.

Le trésor de Villeneuve-Saint-Vistre, 1928, p. 88-94.

Le cimetière gaulois des Commelles (*communes de Beine et de Prunay*), 1929, p. 2-3.

Le cimetière des Commelles. Fouilles de G. Chance, 1929, p. 13-26.

Première impression sur le cimetière des Varennes, de Dormans (*Marne*), 1931, p. 17-19.

La hache gardienne des tombeaux à l'époque néolithique en Champagne, 1932, p. 67-74.

La Préhistoire et la Protohistoire dans le département de la Marne, 1935, p. 8-51.

La station gallo-romaine du Tuilet est-elle l'emplacement de « Bibe » ? Oui, 1935, p. 91-98.

Bulletin
de la Société Archéologique
du Finistère :

Importance archéologique de la région de la presqu'île de la Torche (en collab. avec Bérard et G. Boisselier), 1919, p. 172-192.

Deuxième campagne de fouilles dans la région de la Torche et les îles Glénans (en collab. avec G. Boisselier, Th. Monod et Bérard), 1921, p. 22-48.

Troisième campagne de fouilles préhistoriques en pays bigouden (en collab. avec Bérard, G. Boisselier et G. Monod), 1922, p. 37-50.

Quatrième campagne de fouilles préhistoriques dans le Finistère (1922), (en collab. avec Bérard et G. Monod), 1923, p. 83-96.

Bulletin
de la Société Préhistorique française

De l'extension du terme « Jogassien », 1930, p. 384-386.

La nécropole gauloise à Villeseneux (canton de Vertus, Marne), 1950, p. 433-448.

Comptes rendus des séances de l'année
de l'Académie des Inscriptions
et Belles-Lettres

Cachette de ferronnerie à Maclaunay (canton de Montmirail, Marne), 1947, p. 120-128.

XV[e] Congrès International
d'Anthropologie
et d'Archéologie Préhistorique

Notes sur quelques trouvailles préhistoriques inédites ou peu communes (IV[e] session de l'Institut international d'anthropologie, 21-30 septembre 1930), p. 425-428.

Les rites funéraires et la céramique congolaise vus par un fouilleur marnais (V[e] session de l'Inst. intern. d'antrop., 20-27 sept. 1931), p. 307-311.

Gallia

Grotte sépulcrale néolithique d'Avize (en collab. avec A. Loppin), t. II, 1943, p. 19-26.

Institut Finistérien
d'Etudes Préhistoriques
Musée de Penmarc'h B et M

Les nécropoles du Finistère. Fouilles du groupe finistérien d'études préhistoriques (1919-1924) (en collab. avec C[el] Dizot et Bérard), 1924-1926, p. 1-16.

Mémoires
de la Société d'Agriculture
Lettres, Sciences et Arts
de la Marne

Le cimetière marnien du chemin des Dats, commune de Sainte-Memmie (Marne), 1922-1924, p. 435-444, pl.

Nouvelle Revue
de Champagne et de Brie

Le premier âge du fer en Champagne (Hallstatt II, b), 1925, p. 1-8 (= *Bull. Soc. arch. champ.*, 1925, p. 13-19).

Le Musée de préhistoire et de protohistoire d'Epernay, 1932, p. 1-9.

Préhistoire

Les nécropoles des Jogasses à Chouilly (Marne), 1936, p. 24-119.

Pro Nervia

Etudes marniennes. Quelques remarques sur le cimetière de Bouzy (Marne) d'après le journal de fouilles de G. Chance de Mailly-Champagne, 1929, p. 1-5.

Revue Anthropologique

Les deux nécropoles de Saint-Urnel et de Roz-an-Tre-Men Plömeur (Finistère) (en collab. avec Bérard), 1923, p. 123-140.

Sépulture à char des Jogasses (Chouilly, Marne), 1925, p. 71-80 (= *Bull. Soc*

arch. champ., 1925, p. 37-47).

Contribution au *Rapport de la Commission internationale nommée par le Bureau de l'Institut international d'anthropologie sur les fouilles de Glozel suivant le vœu de l'Assemblée générale réunie à Amsterdam le 26 septembre 1927,* Paris, 1927, in-8°, 30 p. (Supplément à la *Revue anthropologique*, n° 10-12, 1927).

Glozel. La commission internationale; son rapport et les à-côtés, 1929, p. 69-93.

Revue Archéologique

La nécropole hallstattienne des Jogasses à Chouilly (Marne), t. XXV (1927), p. 326-348 et t. XXVI (1927), p. 80-146.

Les ornements penannulaires creux de section triangulaire, t. XXVIII, p. 16-33.

L'allée couverte sous tumulus du Reclus, 1935, p. 3-23.

Note sur un vase marnien. Tène I, en forme d'oiseau, 1940, p. 11-18.

Revue Archéologique
de l'Est et du Centre-Est

Les torques ternaires de la Tène I en Champagne (en collab. avec J. Prieur), t. I, 1950. p. 11-21.

Revue du Folklore Français
et du Folklore Colonial

Le folklore préhistorique dans la Marne, 1933, p. 182-185.

Revue des Musées
et Collections Archéologiques

L'âge des sépultures de Saint-Jean-de-Belleville (Savoie), 1929, p. 34-44.

Mélanges Sarmento

La hache gardienne des tombeaux à l'époque néolithique en Champagne (Homenagen a Martins Sarmento, Guimarães, 1933, in-4°, p. 113-119 (= *Bull. Soc. arch. champ.*, 1932, p. 64-74).

Ouvrages

Note sur un vase zoomorphique dans un cimetière gaulois de l'époque marnienne, in-8°, 8 p., Sézanne, 1909.

Ville d'Epernay. Inauguration de la Bibliothèque et du Musée de préhistoire, 22 février 1931, in-4°, 32 p., Epernay, 1932.

ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES

VIIIe CIRCONSCRIPTION
M. FRANCK BOURDIER, DIRECTEUR

La partie Nord du Bassin du Rhône, constituant la VIIIe circonscription, est très pauvre en gisements préhistoriques, comparée à la Picardie ou à l'Aquitaine. Cette pauvreté semble due à des causes multiples : moins grand nombre de fouilles, moindre abondance du silex qui, dans les régions d'Amiens, d'Angoulême ou de Bergerac, se trouve à profusion; de plus, les montagnes alpines n'étaient pas très favorables à l'homme primitif et, sur leurs fortes pentes, les couches archéologiques ont été presque toujours arrachées par l'érosion ou recouvertes par les éboulis; les puissants cours d'eau alpins et, plus encore, les glaciers quaternaires, ont entraîné les pierres taillées, les ont roulées, défigurées et noyées dans une masse énorme d'alluvions, de telle sorte que les gravières de cette région ne fournissent presque jamais d'industrie préhistorique.

Cependant les rares industries paléolithiques du bassin du Rhône ont un inté-

rêt tout particulier, puisqu'elle peuvent aider à établir les rapports, dans le temps, entre les industries humaines et les variations climatiques ayant régenté la répartition et le mode de vie des plantes, des animaux et des hommes.

ISÈRE ET SAVOIE

A l'intérieur même de la chaîne alpine, en particulier *aux environs de Grenoble et de Chambéry*, des « charbons feuilletés », interstratifiés entre deux dépôts glaciaires, apportent la preuve d'une période interglaciaire de longue durée, ayant un climat peut-être un peu plus frais que l'actuel [2]. Ce sont apparemment des « charbons feuilletes » du même âge qui ont fourni, en Suisse, l'éléphant antique, le rhinocéros de Merck et l'ours des cavernes. Depuis longtemps déjà, on a supposé que ces charbons étaient contemporains des industries d'aspect moustéroïde contenues dans les argiles à ours de plusieurs grottes helvétiques d'altitude élevée. J'ai signalé jadis que, dans les Alpes françaises il fallait rattacher à ce « Moustérien alpin » l'industrie de la grotte des Eugles, en Chartreuse, qui avait été attribuée à l'Azilien.

HAUTE-SAVOIE

Grottes d'Onnion (*Com. d'Onnion*). — Un nouveau gisement de Moustérien alpin a été récemment découvert par M.J.C. Spahni, de Genève, et n'a encore fait l'objet que d'une conférence et d'un compte rendu de presse; il se situe dans les *grottes d'Onnion*, à 1.200 m. d'altitude. La faune et l'industrie, déposées au musée d'Annecy, comprennent de l'ours des cavernes, espèce dominante, quelques rares débris de bouquetin, marmotte, loup, renard, cerf, lion, panthère et, en médiocre roche siliceuse, un éclat à plan de frappe à facettes, avec de belles retouches alternes, un râcloir à bords retouchés convergents, un râcloir droit sur éclat, deux petits éclats à retouche alterne et deux éclats d'aspect moustéroïde. Cette industrie rappelle celle des Eugles et, malgré le petit nombre de pièces, peut être classée dans le Moustérien alpin. La faune, bien fossilisée, imprégnée de sels de fer et de manganèse, comme celle des Eugles, a un caractère « chaud », compte tenu de l'altitude du gisement; les grottes d'Onnion n'étant qu'à 45 kilomètres des glaciers actuels du Mont-Blanc, il est probable qu'elles sont devenues inhabitables dès le début de la glaciation würmienne; leur Moustérien peut donc être qualifié, sans trop d'audace, d'inter glaciaire.

SAONE-ET-LOIRE

Grottes des Furtins (*com. de Berzé-la-Ville*). — Dans le bassin du Rhône, en dehors de la chaîne alpine, on connaît plusieurs gisements d'argile à ours avec industrie moustéroïde. Un des plus intéressants est celui des *Furtins*, à 12 km. au N.-O. de Mâcon. J'ai précédemment donné ici-même un bref compte rendu des remarquables fouilles de M. Leroi-Gourhan, en me fondant sur ses notes préliminaires [3]. Depuis, avec ses principaux

(1) J'ai tenté une mise au point sur l'évolution climatique du bassin du Rhône, *C. R. som. Soc. Biogéogr.*, n° 237, 1950, p. 130-136).

(2) G. Lemée, *Trav. Lab. Géol. Univ. Grenoble*, t. 29, 1951, p. 167-180.

(3) A. Leroi-Gourhan, *Bull. Soc. Préhist. Française*, t. 44, 1947, p. 43-55. *Les Etudes Rhodaniennes*, vol. 22, 1947, p. 238-253. — F. Bourdier, *Gallia*, V, 1, 1947, p. 187.

collaborateurs, il a publié une étude détaillée qui modifie sur des points importants les conclusions qu'il avait présentées [4].

La grotte est un boyau long de 80 m qui s'ouvre latéralement par un orifice de quelques mètres, près duquel les industries humaines étaient les plus abondantes. Les parois du boyau n'ont pas été altérées depuis une époque lointaine, si ce n'est par la chute de quelques très gros blocs du plafond, puisqu'elles portent encore des traces de griffages et de polissages dues aux ours. Les pierrailles qui remplissent en grande partie le boyau sont donc venues de l'extérieur par des fissures encore visibles ou par des couloirs actuellement masqués.

Sur le plancher rocheux de la grotte repose, principalement près de l'entrée, un cailloutis de 2 m d'épaisseur, dont les blocs anguleux sont inclus dans une argile calcaire compacte et fissurée, parfois imprégnée par des petits lits d'oxyde de fer et de manganèse. Ce cailloutis est subdivisé en trois couches séparées les unes des autres par une zone fortement rubéfiée et décalcifiée [5]. La faune de ces trois couches est uniquement constituée par des ossements d'ours fortement fossilisés et imprégnés de sels de fer, comme ceux des Eugles ou d'Onnion; leur étude détaillée a montré qu'à côté de l'ours des cavernes de forte taille, il y avait une forme plus petite rappelant, par certains caractères, l'espèce ou sous espèce *deningeri*. A cette faune sont mêlés des calcaires siliceux concassés. Ont-ils été taillés par l'homme ? Le problème se pose pour chacun d'eux, a écrit très judicieusement M. L.-G.: certains enlèvements sur des pierres arrondies rappellent assez le travail de l'homme, mais ne le prouvent pas. M. L.-G. avait cru retrouver, dans la partie profonde de la grotte, une disposition intentionnelle des crânes d'ours sur un dallage. Certains préhistoriens suisses, supposant l'existence d'un culte moustérien de l'ours, avaient fait jadis des remarques semblables, qui ont été, par la suite, vivement contestées par le Dr Koby. Dans sa dernière publication, M. L.-G. a montré par une analyse psychologique très fine, combien il était facile de se laisser tromper par les apparences en pareille matière, et il a renoncé à sa première interprétation. Bien plus, il a étudié l'âge de mortalité des ours d'après leur usure dentaire; la statistique obtenue semble indiquer qu'ils n'étaient pas chassés mais disparaissaient par mort naturelle. A l'appui de cette interprétation, il a montré l'absence, sur les os, de stries dues a des décharnements par outils tranchants.

Déterminer le mode de formation de ces argiles à ours permettrait peut-être de préciser leur position chronologique. Sont-elles dérivées d'un limon lœssoïde provenant de l'extérieur ? Pour élucider ce point, il aurait été intéressant de connaître la stratigraphie et le contenu archéologique éventuel du remplissage des poches karstiques qui s'ouvrent à la surface du sol aux environs de la grotte; je me permets de rappeler que l'une d'elles a fourni jadis un ours du type *deningeri* et du rhinocéros de Merck [6].

Les argiles à ours sont surmontées par une mince couche noirâtre charbonneuse que recouvre un mètre de cailloutis parfois cimentés par des infiltrations de car-

(4) *Préhistoire*, t. XI, 1950, p. 17-135.

(5) En 1947, M. L.-G. a comparé ces trois bancs de cailloutis à ceux qui s'interstratifient dans un loess à Chatenay, près de Màcon ; j'avais incidemment signalé le loess à M. L.-G. avant de l'avoir étudié moi-même ; depuis j'ai constaté qu'il avait été remanié. (poterie vernissée à la base).

(6) Chantre, *Ann. Univ. de Lyon*, nouv. sér. I, fasc IV, 1901, p. 27.

bonate de chaux. Les ossements d'ours y semblent moins nombreux, moins fortement fossilisés, et la forme *deningeri* se fait rare; d'autres espèces de mammifères apparaissent, semblant témoigner d'un climat tempéré (cheval, cerf, chevreuil, lion, éléphant). Les silex taillés y sont peu nombreux, mais d'origine humaine tout à fait incontestable; ils rappellent les industries des Eugles et d'Onnion.

Tandis que les cailloutis des argiles à ours étaient en majeure partie constitués par des fragments de calcaire bajocien, les cailloutis cimentés en brèches contiennent surtout du calcaire sinémurien: cette différence dans la provenance des cailloutis et leur cimentation marquent une modification notable du « fonctionnement » de la grotte; nous ne savons pas si ce changement est dû à des causes locales ou à des causes générales d'ordre climatique; dans ce dernier cas, des faits semblables doivent se retrouver ailleurs.

Les cailloutis cimentés sont eux-mêmes recouverts par une couche discontinue de quelques décimètres d'argile très rouge contenant de 61 à 28 % de calcaire; elle est coupée par des lits de stalactite souvent de couleur rosée. Le mode de formation de cette argile demeure inconnu; sa faune, extrêmement rare, comprend quelques débris osseux de renne et de martre; son industrie, belle et assez abondante, semble proche du Magdalénien. Ainsi, entre le Moustérien à faune tempérée et le Madgalénien, il y aurait eu aux Furtins non seulement interruption de l'habitat, mais encore interruption de la sédimentation. Pour expliquer ce fait étrange, M. L.-G. propose une hypothèse aussi intéressante qu'audacieuse : les ouvertures qui alimentaient la grotte en matériaux détritiques auraient été obstruées par un sol toujours gelé (pergélisol), depuis le Moustérien « froid » jusqu'à la fin de l'Aurignacien.

Grotte de Ronzeveaux (com. de Vergisson). — Du Moustérien à faune froide a été découvert dans la petite grotte de *Ronzeveaux* à 10 km. à l'ouest de Mâcon, par MM. Jeannet, Cinquin et Regnault c'est la première fois que l'on trouve, dans le bassin du Rhône, une industrie moustérienne qui s'apparente nettement à celle des couches moyennes ou supérieures de la Quina.

Lœss récent du Mâconnais. — De récentes recherches de J. Combier, en partie inédites, ont apporté quelques précisions sur le contenu archéologique du lœss récent du Mâconnais.

A *Roclaine* (*com. de Romanèche-Thorins*).— A une quinzaine de km. au sud de Mâcon, ce lœss, de faible épaisseur, mêlé d'éboulis, est entièrement décalcifié; là il contient deux gisements archéologiques proches l'un de l'autre, mais distincts [7] L'un, assez vaste, date du Moustérien et semble indiquer un séjour prolongé des hommes préhistoriques en plein air, dans des conditions climatiques supportables. Au contraire, le petit gisement voisin laisse supposer un habitat précaire, sous un climat très rude; l'outillage de ce gisement, du Périgordien II du type Dufour, présente des traces d'usure éolienne et pourrait dater de la période de progression des glaciers du maximum würmien. Peut-être après ce maximum, sous un climat un peu moins rude, ce sont établis, dans un vaste habitat en plein air, les hommes du Périgordien final V de *La*

(7) J. Combier, *Rev. Archéol. de l'Est et du Sud-Est,* 1951, fasc. I, p. 27.

Sénetrière (à 8 km. au nord de Mâcon) [8]. Ce Périgordien V, d'après J. Combier, se retrouverait à Solutré entre les couches moyennes du Périgordien IV déjà connues et le Solutréen.

RHONE

Villefranche-sur-Saône. — Il serait très intéressant d'établir des corrélations précises entre le « Moustérien alpin » et celui de la basse terrasse alluviale de *Villefranche-sur-Saône*, à mi-chemin entre Mâcon et Lyon, gisement célèbre qui a donné lieu jadis à des controverses passionnées. J'en ai repris l'étude stratigraphique et archéologique, tandis que M. Gauthier, chef de travaux à la Faculté des Sciences de Lyon, en examinait la faune, qui comprend plus de 600 pièces, dont beaucoup n'avaient jamais été déterminées.

Les pièces osseuses peuvent être divisées en deux séries; une première série, nettement roulée et teintée par les sels de fer, est constituée par une faune chaude bien caractéristique, avec l'hippopotame, l'éléphant antique, le rhinocéros de Merck, le porc, le chevreuil, etc.; — une deuxième série, non roulée, ou faiblement, peu ou pas teintée par les sels de fer, présente une faune tempérée froide avec le rhinocéros à narines cloisonnées, le mammouth et quelques très rares débris de renne. L'industrie ne comprend qu'une trentaine de pièces, quelques unes légèrement patinées par les sels de fer antérieurement à leur entrée dans les graviers; néanmoins, cette industrie semble constituer un tout assez homogène, où dominent les petits éclats levalloisiens et où l'on trouve certaines pièces bien typiquement moustériennes. Les différences que l'on constate avec le « Moustérien alpin » sont peut-être dues surtout à une meilleure matière première.

Les sables et graviers fluviatiles de Villefranche sont recouverts par un lœss récent à faune froide présentant plusieurs couches de couleur et de structure différentes. M. Bordes, dont on connait les minutieuses recherches sur les lœss récents du bassin de Paris, ayant récemment examiné les différentes couches du lœss de Villefranche, a constaté leur ressemblance avec celles des lœss récents II et III du Bassin Parisien; les sables fluviatiles supérieurs de Villefranche, sous-jacents, qui contiennent une couche fortement cryoturbée, pourraient être du même âge que le lœss récent I.

AIN

La Colombière (*com. de Poncin*); *Les Echets-Ars.* — Les fouilles de Lucien Mayet à *la Colombière*, dans la basse vallée de l'Ain, montrèrent jadis que des industries de l'Aurignacien supérieur recouvraient une ancienne terrasse de l'Ain; un niveau archéologique était même interstratifié dans les sables de la partie supérieure de cette terrasse; Lucien Mayet avaient admis que cette terrasse s'était déposée lorsque la vallée de l'Ain était barrée à l'aval par les dépôts marginaux du maximum wurmien. Le synchronisme entre le maximum würmien et l'époque aurignacienne cadre parfaitement avec la caractéristique du Würm telle que Penck l'a définie : *absence presque générale de lœss à la surface des dépôts de cette glaciation;* les lœss récents I et II, et probablement une partie du lœss III, dateraient de la progression würmienne. Penck a même observé le recouvre-

(8) J. Combier, *Bull. Soc. Préhist. Française,* t. 47. 1950, p. 364-369.

ment du lœss récent par une moraine du maximum à Jons, dans la région lyonnaise. Les grandes fouilles faites à la Colombière par la « *Mission Américaine dans l'Est de la France* » [9], ont été suivies, en 1950, de recherches géologiques en aval du gisement [10]. Ces prospections, comme celles de 1948, ont pleinement confirmé les travaux de Mayet, en apportant quelques précisions fort intéressantes. Cependant, l'éminent professeur d'Harvard, H. L. Movius, contrairement à Mayet, place le gisement de la Colombière dans le Würm II et le maximum de la glaciation au Würm I [11]; peut-être se fonde-t-il sur l'opinion du regretté Professeur Kirk Bryan, qui considérait les moraines anciennes des *Echets-Ars*, au sud-est de Villefranche, comme un dépôt prouvant l'existence de ce Würm I. Récemment, j'ai eu l'occasion d'examiner une fois de plus ces moraines, en compagnie de Fr. Bordes; elles sont recouvertes par deux lœss; si on suivait l'interprétation de K. Bryan, il faudrait considérer le lœss inférieur comme étant le lœss récent I, ce qui est particulièrement invraisemblable, vu la puissante couche d'altération qui le sépare du lœss supérieur, couche tout à fait identique au limon fendillé qui, dans le bassin de Paris, sépare les lœss anciens des trois lœss récents.

Placer le maximum du Würm à l'Aurignacien n'empêche pas d'admettre des avancées glaciaires würmiennes antérieures, mais moins étendues; d'autre part, il est possible que le maximum de la dernière glaciation se soit produite avant l'Aurignacien dans le Nord de l'Europe et de l'Amérique où des dépôts assimilés au Würm sont souvent recouverts par le lœss récent [12].

Bâgé-la-Ville. — Dans le domaine moins controversé, mais non moins difficile, des industries post-paléotithiques, signalons la découverte et la publication de plusieurs petites stations de surface dans la Bresse, à *Bâgé-la-Ville*, qui contiennent des pièces géométriques d'aspect tardenoisien mêlées à des pointes de flèche d'allure plus tardive [13].

SAVOIE

Challes-les-Eaux. — Le Dr. Morel a poursuivi ses recherches anthropologiques sur les individus de très petite taille de la *grotte sépulcrale de Challes* (près de Chambéry), utilisée pendant l'Age du Bronze [14].

Haute-Maurienne. — MM. Blanchard, P. Cunisset-Carnot et G. Gonnet ont repris l'étude de nombreuses roches gravées de la Haute Maurienne, dont les plus anciennes remontent peut-être au Néolithique; les plus récentes sont datées du XVIIIe siècle. L'une d'elles, entre les châlets de l'*Arcelle Neuve* et le Signal du Grand Mont-Cenis, parait représenter un

(9) V. *Gallia*, VI, 2, 1948, p. 401.

(10) S. Judson, *Year Book of the Amer. Phil. Soc.*, 1950, p. 132-135.

(11) *Archaelogy*, vol. 2, n° 1, 1949, p. 25, schéma.

(12) Ce sont peut-être les conditions climatiques déterminées par le maximum glaciaire de l'Europe du Nord qui ont « induit » le développement du Würm alpin. D'autre part, un décalage a pu exister entre le maximum du fond dans les Alpes et le maximum d'avancée du front glaciaire, comme il y a, aujourd'hui, un décalage, à une autre échelle des temps, entre les chutes de pluie dans le haut bassin du Rhône et la crue du fleuve à Lyon.

(13) M. Collet, *Bull. Soc. Natur. et Arch. de l'Ain*, n° 66, 1952, p. 71-88, 7 pl.

(14) *Bull. mens. Soc. Lin. de Lyon*, 19e année, 1950, n° 4, p. 90-93.

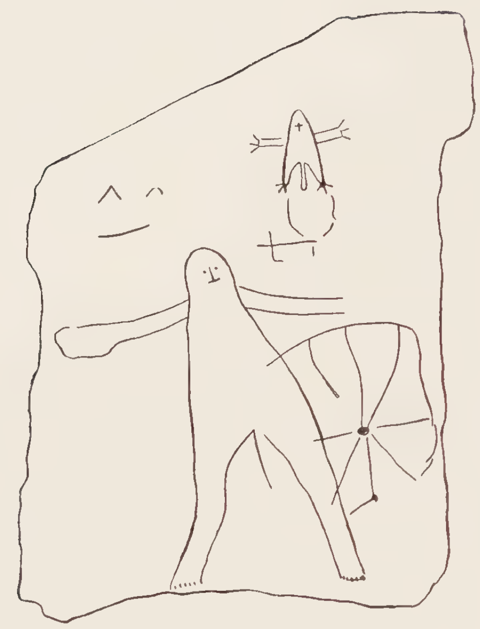


Fig. 1. — L'Arcelle Neuve. Gravure rupestre : guerrier (?), (haut. : 1m35), et petit génie (gravure plus ancienne).

guerrier accompagné d'une sorte de génie armé de trois griffes à chaque membre, et semblerait antérieure à l'ère chrétienne par sa technique de dessin (fig. 1).

Col du Petit Saint-Bernard (*com. de Seez*). — D'un âge également incertain, mais d'un intérêt incontestable, *le cromlech du col du Petit Saint-Bernard* a été étudié par l'Architecte en chef A.-J. Donzet; situé à la ligne de partage des eaux, il est coupé en deux par la nouvelle frontière...

On ne saurait trop encourager les recherches dans cette région des Alpes où les anciens cultes solaires ont persisté, plus ou moins christianisés, jusqu'au début de notre siècle.

Fr. B.

IXe CIRCONSCRIPTION

M. LOUIS BALSAN, DIRECTEUR

AVEYRON

Saumecourte (com. de Vabre). — Une nouvelle statue-menhir a été découverte en 1947, par M. Sicard, en labourant son champ situé à 700 m. au N.-O. de sa ferme de *Saumecourte*, à la limite des communes de Vabre et de Montlaur, sur la rive droite d'un petit ruisseau affluent du Grouxou (carte E M. 220, car. kil. 640,8 × 118,2), une fois de plus dans le « Rougier », c'est-à-dire dans le Saxonien Moyen.

La statue (fig. 1) est taillée dans un grès grisâtre, a éléments assez fins, provenant des couches du Trias; elle est colorée en brun-rougeâtre par des dépôts minéraux provenant de son long séjour dans le sol. Ses dimensions sont : haut. : 0 m. 97, larg. : 0 m. 55, ép. : 0 m. 23. Le haut est bien moins conservé que le bas ou, sous la ceinture, peuvent se remarquer des parties très planes, presque polies. Le monument est du type classique, dit « masculin », c'est-à-dire ne présentant pas de seins mais portant « l'objet poignard » en sautoir. La figure est très usée, avec peut-être un menton vaguement marqué. Les bras, inclinés, ne présentent pas de doigts et se poursuivent dans le dos par des « crochets-omoplates » très marqués. La ceinture, légèrement incurvée vers le bas dans le dos, présente sur le devant un trou qui doit figurer une « boucle ». Les jambes sont perpendiculaires à la ceinture; une cassure de la statue, dans le bas, supprime les pieds. « L'objet-poignard » est suspendu par le classique baudrier incliné sur le devant.



Fig. 1. — Statue-menhir de Saumecourte (haut.: 0m97). Face, profil gauche et dos.

bifide dans le dos. Les deux côtés de la statue présentent, au-dessous des bras, des stries verticales. Sur le côté gauche, entre le visage, le bras et le baudrier sont figurés un arc et une flèche, comme dans les monuments similaires de Lacoste, des Maurels et de Pousthomy. Au-dessus de la flèche est représentée une « hache emmanchée ». C'est la première fois que l'on rencontre, sur une statue-menhir aveyronnaise, cette arme; elle vient confirmer les rapprochements de nos stèles avec les bas-reliefs apparentés des grottes de la Marne et certaines autres stèles anthropomorphes, de Collorgues (Gard), de Selva di Filetto (Italie) par exemple.

La statue menhir de Saumecourte est la 24e trouvée en Aveyron, la 12e à prendre place au Musée Fenaille de Rodez.

Mémer (*com. de Vailhourles*). — Au mois d'août 1948, des ouvriers, en creusant un puits au voisinage d'une maison située à l'ouest du village de *Mémer* (carte E. M. 206, car. kil. 564,5 × 224,7) découvrirent des ossements humains. Le propriétaire, M. Delhon, fit, en avril 1949, agrandir la fouille pour rechercher les ossements manquants du squelette précédemment dégagé. C'est ainsi que furent retrouvés les pieds qui n'avaient pas été retirés lors des premiers travaux. Au mois d'août de la même année, M. Gèze, géologue, se rendit sur les lieux pour étudier la stratigraphie du terrain. Malheureusement aucun préhistorien ne fut alors consulté. D'après les constatations faites par M. Delhon, il résulterait que le squelette était couché horizontalement sur le

côté gauche, dans une position légèrement arquée, à 95 cm, de profondeur. M. Gèze a relevé, en ce point, la stratigraphie suivante :

jusqu'à 0 m. 60 de profondeur, terre rapportée moderne (ce qui fait que le squelette n'était, en réalité, qu'à 35 cm de profondeur dans le sol naturel; — de 0 m. 60 à 0 m. 90, argile compacte bien en place; — de 0 m. 95 à 1 m. 25, argile identique mais renfermant, de plus, un très grand nombre de concrétions calcaires. L'observateur précise qu'il ne s'agit pas ici d'une sépulture mais « *qu'on est en présence d'un corps trouvé* in situ *probablement au point même ou la mort l'a surpris* ».

En dehors du squelette il ne fut rencontré, au même niveau, qu'une dent de sanglier (*Sus scrofa L.*). Après étude comparative d'un front de carrière du voisinage, M. Gèze veut voir, dans l'horizon où se trouvent les ossements, « *un paloésol formé sous des conditions climatiques assez chaudes et moyennement sèches... comme il a dû s'en rencontrer au Quaternaire anté-würmien* ».

Le squelette de Mémer a été très endommagé par les carriers. Il n'en reste, présentement, que la tête osseuse incomplète, quelques débris de côtes, les membres supérieurs et inférieurs très fragmentaires.

Mlle Friant a longuement et parfaitement analysé cet ensemble de documents [1], en concluant que le fossile de Mémer appartient à un homme robuste, de taillé élevée, âgé de 45 ans environ, proche parent de l'*Homo neanderthalensis* par certains détails, mais surtout de l'Homme de Chancelade : *il semble appartenir au Würmien supérieur.* Nous lui laissons la responsabilité de cette conclusion que nous ne pouvons faire nôtre.

(1) Madeleine FRIANT, *Recherches anatomiques sur l'homme fossile de Mémer (Aveyron)*, *Acta Anatomica*, Bâle-New-York, vol. XII, fasc. 1-2, 1951, p. 33-81, 16 fig. 4.

La Lavagnasse (*com. de La Couvertoirade.*) — Le tumulus de La Lavagnasse est situé à 1 km. au N.-N. O: du village de *Cazejourdes,* en bordure gauche d'un chemin qui conduit de la route D. n° 7 à la ferme du Couderc (carte E. M. 220, car. kil. 677,2 × 184,4). Il se présentait en forme de tertre peu marqué, de quelques 14 m. de diamètre sur 0 m. 50 de hauteur maximum. Il recouvrait un seul individu qui avait été inhumé sans autre protection qu'une petite dalle horizontale de 0 m. 60 de longueur, posé à plat au-dessus du corps. Trois petites dalles verticales affleuraient en surface vers le centre du monticule. Le squelette était allongé la tête au N.-O., les pieds au S.-E. Les ossements, très mal conservés, n'étaient représentés que par quelques fragments insignifiants. La calotte crânienne a pu cependant être reconstituée; elle semble présenter un cas pathologique à l'arcade sourcilière droite. A hauteur et en avant des genoux fut découvert un rasoir en bronze coulé, ajouré à la partie supérieure (fig. 2); c'est le premier rasoir de bronze de ce type classique

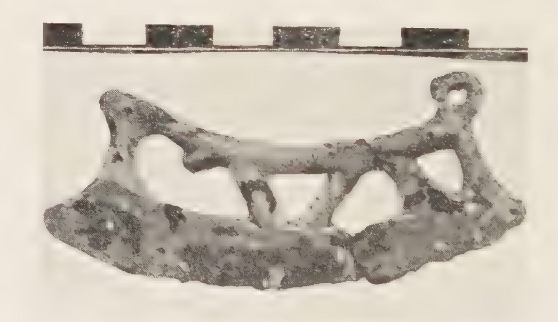


FIG. 2. — La Couvertoirade : tumulus de La Lavagnasse. Rasoir en bronze (échelle en centimètres).

découvert dans une sépulture de Hallstatt de la région des Grands Causses. Autour du squelette, surtout dans le voisinage du crâne, nous recueillîmes de nombreux fragments de céramique, appartenant à 5 vases au moins. L'un, en forme de coupe apode, présente à l'intérieur les

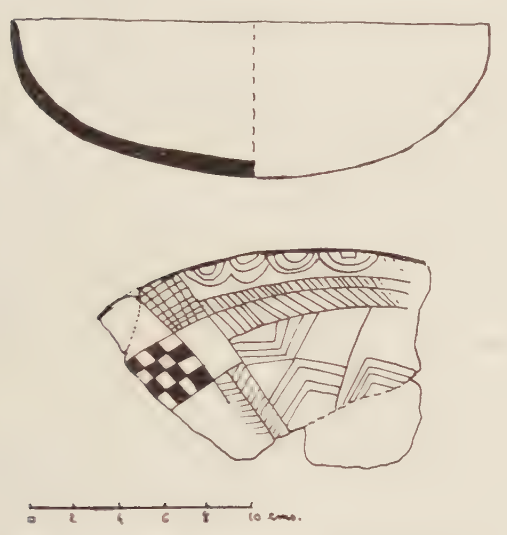


Fig. 3. — La Couvertoirade : tumulus de La Lavagnasse. Coupe, et détail du dessin intérieur.

traces d'un dessin géométrique mais dissymétrique (fig. 3). Un autre avait un pied pédiculé.

Floyrac (com. d'Onet-le-Château) [2]. — *Tumulus XVIII* : situé 300 m. à l'O. du château de Floyrac. Son diamètre est de 13 m., sa hauteur de 0 m. 75. Il renfermait une seule sépulture à inhumation. Le squelette, tête à l'O., pieds à l'E., avait été déposé sous une petite dalle de 1 m. 30 de longueur, placée à 0 m. 20 de profondeur. Près du squelette, en très mauvais état, nous recueillîmes deux anneaux en bronze (34 et 32 mm. de diamètre) et un bouton en bronze coulé (37 mm. de diamètre). A 1 m. à l'O. du centre et à 0 m. 20 de profondeur se trouvait une meule dormante en grès (50 cm. de longueur). La céramique était représentée par 31 tessons semblant appartenir à un seul vase.

Tumulus XIX : situé au S.-O. du château de Floyrac, à l'O. du tumulus XV. Son diamètre n'était que de 4 m., sa hauteur maximum de 0 m. 35. Bien formé, il a été construit sur le roc. Il ne recouvrait pas de sépulture et n'a donné aucun mobilier. Nous n'avions pas encore rencontré ce genre de cénotaphe dans la nécropole de Floyrac, bien que les « tumuli honoraires » ne soient pas rares aux environs.

Tumulus XX : situé à l'O. du château de Floyrac, au S.-O. du tumulus V. Son diamètre maximum était de 12m. sa hauteur de 0 m. 60. Pas d'ossements humains. Vers le centre, à 0 m. 50 de profondeur furent recueillis 3 bracelets en fer, ouverts, protégés par un simple blocage de cailloux, similaire à celui qui formait la masse de l'ensemble. A peu de distance au N. de ce point gisaient quelques rares fragments de poterie. Plus au N., à 10 cm. de profondeur, se trouvait un grand fragment de meule dormante en grès; c'est la 4e découverte dans les tumuli de cette nécropole.

Le Causse noir (com. de Veyreau). — M. A. Cazal a découvert deux nouveaux menhirs : 1°) menhir de *Bré*, situé à 600 m. à l'E.-N. E. de la ferme de ce nom; allongé sur le sol, 3 m. 30 de hauteur. (E. M. 208, car. kil. 210,5 × 681,1); 2°) menhir de *Luc*, situé à 1000 m. au N.-E. de la ferme de ce nom; couché par terre, ht. 2 m. 45 E. M. 208, car. kil. 209,6 × 681,1 .

(2) *Gallia*, V, I, 1947, p. 190, et VI, 2, 1948, p. 405.

Nous comptons ainsi 8 menhirs dans la partie septentrionale du Causse Noir.

LOZÈRE

Grotte du Sabot (com. de Laval-du-Tarn). — La grotte est située dans les gorges du Tarn, à 600 m. en aval du village de *Pougnadoir,* rive droite et à 5 m. au-dessus de la rivière (carte E. M. 208, car. kil. 681,9 × 227,3). En 1950, des scouts pénétrant dans un étroit boyau qui fait suite à un important auvent, découvrirent une salle de quelques 30 m. de longueur sur 6 à 7 de largeur, renfermant une dizaine (?) de squelettes humains et quelques tessons de poterie. Les fouilles eurent lieu hors de la présence de tout préhistorien. Lors d'une visite à ce gisement nous ne rencontrâmes, sous l'auvent, que des débris, assez abondants, d'une céramique très tardive du haut moyen âge.

Enceintes pré ou protohistoriques. — Les photographies aériennes de l'I.G.N. nous ont permis de découvrir de nouvelles enceintes fortifiées :

a) *Enceinte de Rouveret (com. de La Malène)* : en bordure du Causse Méjean, au-dessus de la Malène, à 500 m. au N. du hameau de Rouveret, à l'altitude de 960 m. (carte E. M. 208, car. kil. 679,3 × 222,4). Le sommet d'un petit pic a été fortifié par un mur de pierraille mesurant 5 à 6 m. de largeur, sauf dans le secteur N.-N.-O. où l'a pic sert de défense naturelle. L'enceinte mesure une cinquantaine de mètres de diamètre.

b) *Enceinte de Maldefred (com. de La Capelle)* : en plein causse de Sauveterre, à 1 km. au S.-E. du hameau de Maldefred, 300 m. au S.-E. de la cote 1011, (carte E.M. 208, car. kil. 676,5 × 230). Un mur de pierraille, de 5 à 8 m. de largeur,



Fig. 4. — La Capelle : enceinte de Maldefred.

couronne une colline sur ses côtés N., O. et S. Du côté du levant quelques apics forment une défense naturelle; le chemin d'accès se trouve de ce côté. L'enceinte, vaguement carrée, mesure un peu plus de 50 m. de côté (fig. 4).

c) *Fortifications de l'Esquine d'Ase* : le petit causse des *Bondons,* au S.-O. du mont Lozère, a son plateau surmonté par plusieurs « buttes témoins », restes de l'ancienne couverture géologique. La plus occidentale est une arête de 1.500 m. de longueur N.-S. aux pentes rapides, couronnée par un petit plateau dont la largeur varie de 4 à 150 m. et qui culmine à 1.295 m. Ce petit plateau formait un camp retranché aux défenses naturelles très fortes. Cependant, vers le sud de la partie la plus large, une tranchée et un mur de pierraille contribuaient a en augmenter la protection (sur la limite des communes des Bondons et d'Ispagnac, carte E. M. 209, car. kil. 699,9 × 232,8). Des débris d'amphores et de poteries grossières, difficilement datables, se rencontrent éparpillées dans les environs de la fortification artificielle.

Causse Méjean oriental et abords. — M. C. Hugues a poursuivi ses intéressan-

tes recherches dans la partie orientale du Causse Méjean où les tumuli, dolmens et menhirs abondent. Ses découvertes sont trop nombreuses pour être examinées en détail ici, et feront l'objet d'une étude spéciale. Nous en donnerons, en attendant la liste :

a) *Commune de Vebron* : menhir du Souc, haut.: 1 m. 35; menhir du vallon de Galy, haut. : 2 m.; — tumulus de la côte de Racoules, mobilier de Hallstatt, très pauvre; — pierre à cupules du Plos, bloc de schiste présentant deux petits bassins et quatre cupules; grotte de l'Hospitalet (sur la Can), débris de poteries préhistoriques et trésor de 91 monnaies dont 84 melgoriennes.

b) *Commune de Gatuzières* : menhir de Galy, brisé, haut. : 3 m. 15; — menhir d'Aurès, brisé, haut. : 3 m.; — trois tumuli de la ferme de Galy, les deux premiers datant de l'époque romaine (monnaie de Néron et de Nîmes); — trois dolmens de Galy, dans les parages de la côte 1121; deux ont été réutilisés à Hallstatt; — sépulture mégalithique de Galy, très modeste; débris céramiques; — dolmen d'Aurès, dont il ne reste qu'un montant; — allée couverte de Galy, très curieux monument coudé.

c) *Commune de Meyrueis.* — Menhir de Frepestel, haut. : 2 m. 50; — dolmen de la Citerne, dont il manque la table.

d) *Commune de Hures.* — Dolmen de la Begude Blanche, anciennement fouillé.

e) *Commune de Saint-Laurent-de-Trèves.* — Tumulus de la Can d'Artigues, de Hallstatt.

f) *Commune de Bassurels.* — Sépulture mégalithique de la Bastide (sur la Can), pas de mobilier en dehors d'une céramique très fragmentée; — cap barré des Crottes (sur la Can), du type classique caussenard; — station du ravin de Trépalous, 1.200 m. d'altitude sur les contreforts septentrionaux de l'Aigoual; campement de tailleurs de pierres (une quarantaine de lamelles et d'éclats ou le silex domine).

M. A. Cazal nous a signalé un nouveau menhir du Méjean, situé à 1.300 m. au S.-S.-E. de *la Prade* (commune de ce nom); sa hauteur au-dessus du sol est de 1 m. 50 environ.

L. B.

Xe CIRCONSCRIPTION

M. LOUIS MEROC, DIRECTEUR

TARN

Grotte sépulcrale de Berniquant (com. de Sorèze). — La montagne de Berniquant, qui domine Sorèze au sud, est l'un des contreforts septentrionaux de la Montagne-Noire. Son sommet, à la côte 561, forme un large plateau transformé en oppidum à l'âge du Fer. Il est protégé à l'ouest par une falaise calcaire dominant le village de Durfort et la vallée du Sor. Le pied de cette falaise est creusé de nombreux boyaux, longs et fort étroits, entièrement comblés de sédiments au point que, le plus souvent, un terrier de blaireau révèle, seul, leur existence. L'une de ces cavités, la seule ouverte de longue date, connue sous le nom des « Chambres de Berniquant », avait quelque ampleur. En 1925, M. J. Campardou et le R. P. Pouget y avaient effectué des recherches (rapidement interrompues par un fait indépendant de leur volonté) qui leur avaient révélé une faune comprenant : *equus caballus, cervus elaphus, cervus capreolus, capra ibex, rangifer tarandus, rupicapra rupicapra, bos pri-*

migenius, ursus spelœus, canis lupus, vulpes vulpes, meles meles, hyaena crocuta spelaea, microtus arvalis, pitymis subterraneus, arvicola terrestris, arvicola amphibius, lepus cuniculus, talpa europaea [1].

Depuis plusieurs années, le Spéléo-Club de Sorèze, présidé par M. J. C. Balayé, s'est donné comme tâche la désobstruction de toutes les galeries. C'est ainsi que, dans le courant de l'année 1950, les membres de ce groupement, élargissant un terrier, dégagèrent l'entrée d'une galerie qu'ils vidèrent de son contenu, sur une longueur de huit mètres, tout en effectuant toutes observations utiles (fig. 1). Cette cavité débutait par une sorte d'antichambre, large de 1 m. 30, longue de 2 m., haute de 1 m. 50; puis, venait un étranglement long de 2 m., large de 0 m 40., haut de 0 m. 70, lui-même suivi d'une petite rotonde d'où partent, de part et d'autre, deux petites galeries, tandis que la galerie principale continue. Le remplissage était formé, à la base, d'une couche d'argile épaisse de 0 m. 30 en moyenne, surmontée d'un dépôt de terre noire descendue de l'oppidum par des fissures, un peu moins épais que le précédent et finissant en biseau à 7m. de l'entrée. Cette cavité avait été obstruée artificiellement par un mur de pierres sèches, à l'entrée du rétrécissement qui suit l'antichambre. Aussi bien avant qu'après ce mur, la couche d'argile renfermait de nombreux ossements humains épars, entiers ou en fragments. Dans la rotonde, les prospecteurs recueillirent deux crânes dont l'un, parfaitement conservé, porte une magnifique trépanation circulaire à la jonction des sutures fronto-pariétale et sagittale. Aucun mobilier ne permet de dater ces restes. Toutefois, le siège de la trépanation dénote son antériorité au Moyen âge car, à cette époque, une telle opération n'était point pratiquée sur des sutures. D'autre part, la couche noire superposée à l'argile fossilifère semble contemporaine de l'oppidum; les inhumations seraient donc antérieures à l'âge du Fer. Enfin, la forme de la trépanation, son obtention par raclage et en biseau militent en faveur de l'âge néolithique ou énéolithique de cette sépulture.



Cliché L. Méroc.

Fig. 1. — Grotte sépulcrale de Berniquant (Tarn).

ARIÈGE

Niaux : empreintes de pieds humains dans la grotte de Niaux. — En 1948, un groupe d'Eclaireurs de France a découvert une série d'empreintes de pieds humains nus, très nettement imprimées dans l'argile (fig. 2). La couche de calcite qui les recouvre permet de penser qu'il s'agit des traces des peintres magdaléniens dont les œuvres ont fait la célébrité de cette grotte. Ces documents s'ajoutent à ceux de même nature déjà connus dans les grottes du Tuc-d'Audoubert, de Cabre-

(1) G. Astre, *Faune pléistocène des Chambres de Berniquant à Sorèze, Bull. Soc. Hist. Nat. Toulouse*, t. 78, 1943, p. 17-22.

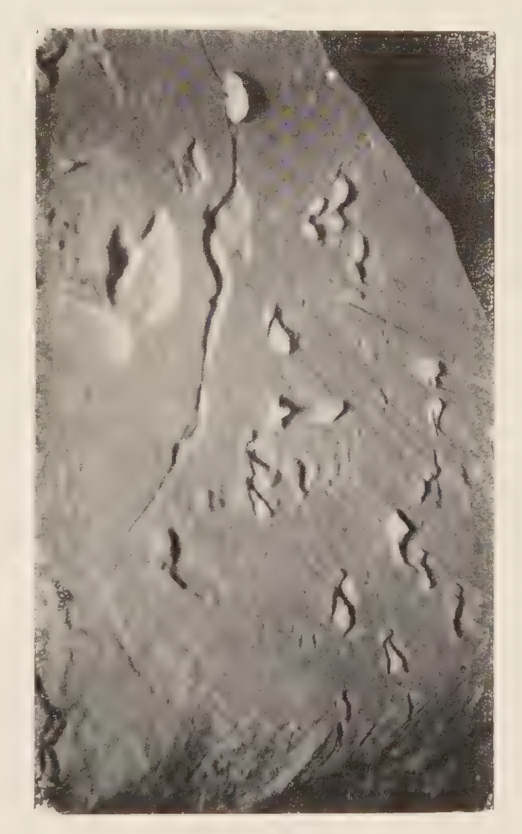


Cliché N. Casteret.

Fig. 2. — Empreintes de pieds humains de la grotte de Niaux (Ariège).

rets, de Montespan [2], de Bédeilhac et surtout d'Aldène [3].

Niaux : empreintes de pattes d'animaux dans la grotte de la Grésalo. — En 1948, dans la grotte de la Grésalo située quelques centaines de mètres en aval de celle de Niaux mais à une altitude supérieure, des membres du Spéléo-Club de l'Aude dirigés par M. Ruffel ont relevé les traces d'un petit drame survenu entre bêtes, au cours du paléolithique supérieur : au fond d'une vaste salle d'accès d'une vingtaine de mètres de long sur une quarantaine de large, sous une voûte basse, s'ouvre un couloir étroit et difficile où l'on doit ramper sur une vingtaine de mètres. Puis la voûte se relève et l'on



Cliché N. Casteret.

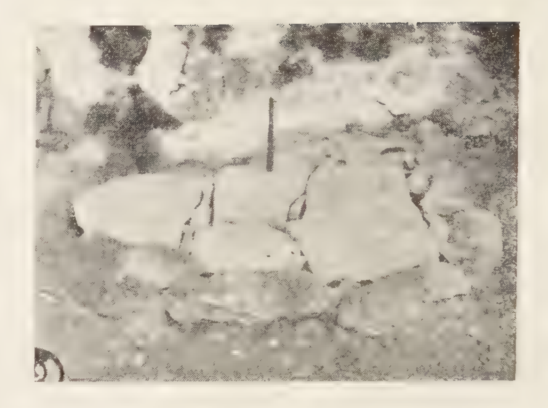
Fig. 3. — Empreintes de pattes de bouquetins et de loups dans la grotte de la Grésalo.

2. H. Begouen et H.-V. Vallois, *Les empreintes préhistoriques : Tuc-d'Audoubert, Cabrerets, Montespan, C. R. III[e] Cong. Intern. d'Anthropologie*, Amsterdam, 1927, p. 323-338.

3) N. Casteret, *Sur les traces de l'homme préhistorique, France-Illustration*, 25 sept. 1948, p. 283-288, 9 fig.; P. Ichac, *La découverte la plus bouleversante de l'année, Point de Vue*, 30 déc. 1948, 6 fig. — D. Cathala, *Découvertes en 1948 dans la grotte d'Aldène (Hérault), Bull. Soc. méridion. Spél. et Préhist., Toulouse*, t. 2, 1948-49, p. 209-214, 6 pl. et *Bull. Soc. Hist. nat. Toulouse*, t. 84, 1949, p. 209-214, 6 pl.

pénètre dans une nouvelle salle allongée dont le plafond scintille des feux de mille concrétions. Le sol de cette salle, déprimé en son milieu et sur la plus grande partie de sa longueur, a constitué un bassin où l'eau disparue a laissé un épais dépôt de calcin blanc. Une large bande d'argile, en plus ou moins forte pente, permettait de faire le tour du bassin. C'est là que s'est déroulée l'aventure : l'argile stalagmitée a conservé les multiples empreintes des sabots presque jumelés de deux capridés (des bouquetins sans doute), les uns longs de 0 m. 05, les autres de 0 m. 03. Les deux pauvres bêtes, la mère et son petit serré contre elle, fuyaient à pleine course autour du bassin, dérapant parfois sur l'argile fraiche, affolées par le canidé, un loup probablement, qui les poursuivait et dont les pattes se sont également imprimées sur le sol (fig. 3). Aucun reste squelettique ne révèle l'issue de cette affaire.

Larnat : sépulture en ciste dans un abri sous roche. — En août 1950, MM. Ruffel, président du Spéléo-Club de l'Aude, et R. Clastres, conservateur de la grotte de Niaux, ont reconnu une sépulture dans un abri sous roche qui s'ouvre dans la paroi calcaire limitant sur sa rive gauche la vallée de l'Ariège, environ 150 m. à l'aval des grottes fortifiées de Bouan, mais à l'altitude de 730 m., c'est-à-dire à un niveau bien supérieur. Aux pierres calcaires qui jonchent son sol sont mêlés d'innombrables fragments de poteries, et cet abri mériterait des fouilles sérieuses. La sépulture, légèrement en dehors de l'abri, est constituée par un caisson accolé à la paroi, de forme rectangulaire, long de 0 m. 80 sur 0 m. 60 de large, limité sur trois côtés par des blocs calcaires plantés de champ et affleurant au niveau du sol, tandis que la falaise lui sert de clôture sur



Cliché L. Méroc.

FIG. 4. — Larnat. Sépulture en ciste.

le quatrième côté (fig. 4). Sa fermeture est faite de quatre dalles plates et de nombreux fragments calcaires obturant les interstices. Sous ce dallage se trouvait un mince lit de cendres surmontant 0 m. 20 de terre noirâtre fine, le tout mêlé de menus morceaux d'os indéterminables. Plus bas venait de l'argile stérile. Le mobilier de cette sépulture se limitait à une moitié d'anse de chaudron ou de situle constituée par une baguette de bronze quadrangulaire, de 0 m. 08 de section, fortement arquée, ornée sur sa partie supérieure de deux boutons, l'un allongé, l'autre hémisphérique, retroussée en col de cygne à l'une de ses extrémités elle-même terminée par un protomé de cet oiseau. Il s'agit d'une sépulture à ciste et à incinération datant probablement de l'extrême fin de l'âge du Bronze ou du début de l'âge du Fer.

Biert : grotte sépulcrale. — Le 30 décembre 1948, deux chasseurs, MM. Antonin Caujolle et Emile Vergé, à la poursuite d'un renard, furent conduits à dégager une ouverture soigneusement murée et dissimulée par de la mousse, dans une falaise, à dix mètres du sommet de la montagne du Ker qui surplombe à l'ouest le vil-

lage de *Bier*. Cette entrée, véritable chatière, leur donna accès à un chevelu inextricable de galeries étroites, ramifiées en tous sens, réparties en plusieurs étages reliés par des puits, le tout de dimensions si exiguës que la reptation s'impose presque partout. Dans le cul de sac, long de 2 m. 50, large de 1 m., par lequel s'achève une galerie de l'étage supérieur, ils virent quatre crânes humains, émergeant du sol, qu'ils emportèrent. M. Servat, pharmacien à Massat, se rendit peu après sur les lieux et dégagea d'un dépôt calcaire formé par les eaux un squelette à peu près complet, en position repliée. Malheureusement, après son départ et avant qu'il ne revienne, des gens du pays vinrent et, croyant à l'existence d'un trésor, bouleversèrent le tout. Il n'a pas été découvert, pour l'instant, de mobilier susceptible de permettre la datation de ces sépultures.

HAUTE-GARONNE

Montmaurin. — a) *Grotte de Coupe-Gorge* : le fait le plus saillant, depuis notre précédente chronique [4], a été l'identification, à environ 0 m. 80 sous le sommet de la couche III, d'un sol micoquien : il est formé d'un plancher stalagmitique décomposé, sur lequel reposaient directement de nombreux éclats de quartzite et de silex, mêlés de petits bifaces fortement lancéolés, tels que nous en avions déjà recueilli en d'autres parties du gisement, à un niveau correspondant à celui-ci mais superposés à une brèche que nous n'avions pu fouiller et dont nous n'avions pas saisi la signification de coupure stratigraphique. Cette industrie était accompagnée d'une faune tempérée froide à *ursus spelaeus*, *rhinoceros tichorhinus*, équidés, cervidés, bovidés, etc., et aussi de la portion symphysaire de la mandibule d'un enfant âgé de 4 à 5 ans. Il y a là un *ensemble* micoquien unique.

b) *Station de plein air dite de La Terrasse* : la stratigraphie de ce gisement a pu être précisée; elle présente de haut en bas: *couche I:* 0 m. 80 d'éboulis calcaires arrondis, emballés dans un limon brun. La base de ce niveau comporte un lit presque continu d'éclats de quartzite et de silex taillés, de type moustéroïde, accompagnés de grands bifaces acheuléens dont certains dépassent 0 m. 20 de longueur. La question qui se pose est de savoir si cette couche est en place ou si elle est descendue d'un gisement situé plus haut sur la pente. — *Couche II* : 2 m. de limon, jaune clair dans le haut, brun rouge dans le bas. En haut, un horizon de 0 m. 30 truffé d'éclats de silex et de quartzite; pas un biface. Au dessous, deux niveaux, séparés par une couche d'argile stérile, composés, tous deux d'innombrables ossements parsemés de rares éclats. Le plus élevé de ces niveaux osseux nous a livré une molaire de *Rhinoceros Mercki*.

L. M.

BASSES-PYRÉNÉES

Les grottes ornées d'Etcheberri'Ko Karbia (*com. de Camou-Cihigue*) *et Sasisiloaga* (*com. de Suhare*). — C'est dans le calcaire aptien, presque au contact des schistes de l'albien, que s'ouvrent, à peu de distance l'une de l'autre, ces deux nouvelles grottes ornées :

a) *Etcheberri'Ko Karbia*, reconnue en grande partie dès 1938 par le biospéléologue Raymond, mais dont l'exploration ne fut achevée qu'en 1950 par le spéléologue Bouillon, se situe aux environs de 440 m. d'altitude. C'est M. Pierre Boucher qui découvrit, le 1er mai 1950, le premier dessin.

(4) *Gallia*, V, I, 1947, p. 193 et VI, 2, 1948, p. 169.

Creusée suivant une surface de discontinuité N.-S., la grotte se présente sous la forme d'un couloir étagé de 250 m. de longueur environ, subrectiligne; le parcours en est accidenté, dangereux parfois : grande salle d'entrée au plafond effondré, étroite galerie coupée de gours boueux, petits lacs profonds franchis sur une corniche avec cordes, pitons et échelles, chaos, remontée abrupte, chatière obstruée jusqu'en 1938 débouchant deux mètres au-dessus de la galerie à peintures, descente très raide jusqu'au bord d'un grand puits béant dont on gagne le fond grâce à une diaclase étroite (0 m. 50 à 0 m. 60) où se trouvent de nouveaux dessins découverts, le 8 mai 1950, par J. M. Recalt.

La galerie aux peintures, à 180 m. de l'entrée, mesure 11 m. de long, 2 à 3 m. de large et 3 m. de haut. Sur la paroi Est, se suivent deux grands chevaux peints à l'aide d'argile jaune. Les pattes du premier, le ventre du second, atteignent la partie basse de la paroi où subsistent les traces de deux petits équidés noirs. Tous ces dessins sont linéaires, sans indications de poils ni de sabots. Le bas de la paroi porte des traces de peinture à l'ocre rouge délavée et cinq points rouges, plus anciens que les dessins à l'argile. Enfin, un tectiforme clôt la série. Les dessins de la paroi Ouest, sur laquelle subsistent également des traces de peintures anciennes au manganèse, sont plus nombreux : petit cheval rouge, bouquetin dessiné à l'argile dont ne subsistent plus que cornes, poitrail, arrière-ventre, ligne du dos et arrière-train; deux points rouges; magnifique bison à l'argile; jument gravide, primitivement traitée au manganèse et reprise partiellement à l'argile. Il semble y avoir dans cette galerie deux séries de peintures : les plus anciennes, peut être aurignaciennes, à l'ocre rouge; les autres, à l'argile, en dépit de la rusticité du moyen employé, semblent, de l'avis de M. Breuil, se rapporter au Magdalénien ancien. Les dessins au manganèse ont précédé les peintures à l'argile mais semblent se ranger dans le même cycle. Les dessins de la diaclase sont plus nets, plus déliés, peut-être plus récents que les peintures à l'argile de la galerie. Sur la paroi droite, quelques points ocre rouge, puis trois juments gravides se font suite. Plus bas, un dernier cheval rudimentaire. Notons que la 3[e] jument est partiellement gravée. La paroi gauche présente quelques restes de peinture à l'ocre, le dessin linéaire d'un beau petit bison noir affronté à une barrière rouge, un cheval noir surmontant un cheval gravé, quelques points rouges et l'arrière-train d'un capridé noir dont l'avant-train a été récemment frotté par des visiteurs. Tous ces dessins ont été rapportés au Magdalénien ancien par M. Breuil, sur le vu des calques.

b) *Sasisiloaga* s'ouvre à 300 m. d'altitude, à 8 km. de la grotte précédente, par une étroite fenêtre débouchant dans une vaste salle de 50 m. de long, 15 m. de large, 2 à 8 m. de haut. La salle se continue par un étroit boyau de 1 m. de diamètre, de 4 m. de long, à l'extrémité et au plafond duquel ont été tracés deux bisons dont la forme rappelle celle du bison de la diaclase de la grotte précédente. Le premier fut exécuté à l'ocre rouge et à l'argile. Le second, tracé en rouge, porte sur l'abdomen un signe curieux en forme d'S : peut-être s'agit-il de la représentation schématique des organes mâles de la génération. Ces dessins semblent dater du Magdalénien ancien.

Aucune fouille n'ayant été faite dans les deux grottes ornées, on ne peut dater les peintures par l'outillage. Cependant.

un crayon d'ocre a été trouvé, coincé entre deux stalagmites; et une lame de silex taillé, du type appelé par M. Peyrony « outil à graver » a été ramassé en surface, à l'aplomb de la diaclase. Toutes ces déterminations chronologiques s'appuient donc uniquement sur l'étude des parois, la superposition des traits, le style des peintures.

L'importante découverte de ces deux grottes comble la lacune qui existait entre les groupes pyrénéen et cantabrique.

G. LAPLACE-JAURETCHE.

XIe CIRCONSCRIPTION

M. MAURICE LOUIS, DIRECTEUR

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Cabestany. — M. Creus poursuivant les recherches de surface entreprises depuis plusieurs années sur les terrasses de la Tet y a recueilli une grande quantité de quartz et de quartzites taillés qui ont été identifiés, par des spécialistes des industries quaternaires, comme appartenant au paléolithique inférieur et moyen : acheuléen et moustérien. Ces pièces sont en général très usées aussi bien par roulage que par des actions thermiques, mais surtout éoliennes.

GARD

Le Mas d'Espanet (com. de Saint-Mamert). — Un défonçage en vue de la plantation d'une vigne a mis au jour un atelier moustérien de taille de silex. M. C. Hugues y a reconnu un matériel présentant les plus grandes ressemblances avec le mobilier lithique de la grotte de la Verrerie de Macassargues (Montmirat-Gard) [1], située à 3 km. environ de cette station. Le matériel comprend des éclats retouchés à plan de frappe préparé, des disques, des racloirs, des pointes, des nuclei et une grande quantité d'éclats.

Grotte de la Calmette (com. de Dions). — Les fouilles de cette cavité, conduites par le Dr. Drouot, ont révélé l'existence de quatre couches archéologiques : une couche stérile sous-jacente; une brèche ossifère avec *hyena crocuta, ursus spelaeus, sus scrofa, bos primigénius, cervus elaphus, cervus capreolus*, etc., et enfin une dernière couche avec foyers et silex moustériens.

Grotte d'Oullen (com. d'Issirac). — Par suite de circonstances fortuites, M. de Serres a découvert une galerie nouvelle donnant un accès dificile dans une vaste salle à plafond surbaissé où il a pu relever sur les parois des peintures et des gravures préhistoriques. Sur ces murs humides les peintures ont beaucoup souffert et certaines sont très effacées ou cachées en partie par des dépôts calcaires. Les plus lisibles sont deux tectiformes d'une interprétation malaisée (fig. 1 et 2); d'autres peintures de couleur ocre, comme les précédentes, représentent des triangles de dimension réduite (10^{cm} environ de côté) dont la signification exacte est peu évidente. Sur la même paroi on rencontre un mammouth de petite dimension; il y a de nombreuses traces de peinture trop délavées pour être identifiables. Les gravures se trouvent un peu plus loin, près du cul-de-sac terminal; elles sont moins profondes que celles déjà connues sur la paroi du fond de l'abri sous roche et résultent plutôt d'un grat-

(1) *Gallia*, VI, 2, 1948, p. 414.





Fig. 1 et 2. — Issirac : Grotte d'Oulen. Signe et ponctuation partiellement recouverts de concrétions.

tage de la roche que d'une véritable incision. L'on peut reconnaître en un point une sorte de hutte, tandis qu'ailleurs les traits présentent un enchevêtrement qui décourage la lecture. Ces œuvres paraissent à l'inventeur, ainsi qu'à M. Martin qui a déjà prospecté l'antégrotte avec succès, appartenir à l'époque aurignacienne. Les sondages effectués dans la nouvelle salle à peintures pour y rechercher des vestiges d'industries sont restés infructueux.

Baume-Latrone (com. de Sainte-Anastasie). — Afin de protéger définitivement les peintures et gravures de cette grotte célèbre dont la porte a été défoncée pour la septième fois par des vandales qui ont causé aux œuvres d'art des dégâts appréciables, la Direction de l'Architecture a décidé de murer le couloir donnant accès à la salle ornée. Mais auparavant le Directeur de la circonscription a tenu à faire exécuter des photographies et des calques, très fidèles, en vraie grandeur et couleur exacte, des dessins contenus dans cette grotte. MM. Hughes et Drouot, de Nîmes, ont bien voulu se charger de ce travail délicat. Un jeu de calques et de photos a été déposé à la Direction de l'Architecture; un second jeu est au Muséum d'Histoire Naturelle de Nîmes, où il est exposé au public.

Grotte du Hasard (com. de Tharaux). — Deux membres du Spéléo-Club alésien ont découvert récemment une grotte se composant de six belles salles fournissant plus d'un kilomètre de développe-





Fig. 3 et 4. — Tharaux. Grotte du Hasard. Céramique.

ment et où ont été trouvés, en surface, de nombreux objets : vases intacts dont la plus grande partie doit être attribuée au premier âge du Fer (fig. 3, 4), objets de cuivre et de bronze (bracelets, tête de lance, épingles, etc...), un outillage lithique varié, des ossements humains et animaux, etc. Des traces de foyers ont été relevées. Au-dessous d'un entablement de calcite, une notable quantité de grains de blé et d'orge grillé (fig. 5). La fouille de cet important gisement est en cours.

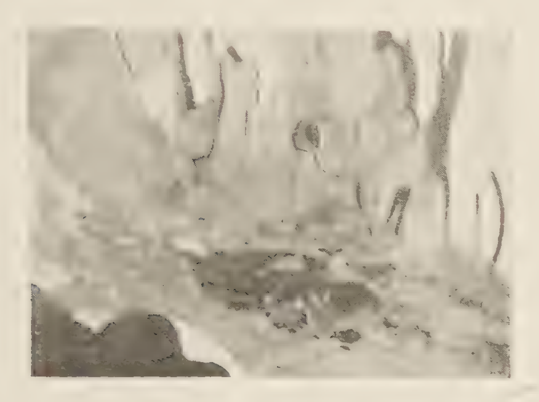


Fig. 5. — Tharaux. Grotte du Hasard. Le blé brûlé en place sur le sol.

Hérault

Stations néolithiques de plein air. — Plusieurs chercheurs ont prospecté avec succès les environs de Montpellier et découvert de nombreuses stations de plein air. M. J. Audibert a, en particulier, étudié la *vallée de la Mosson* et établi une carte accompagnant une monographie fort précieuse pour la connaissance du peuplement néolithique de cette région. M. Barrès a exploré méthodiquement *les environs du Crès* et enfin MM. C. et P. Pannoux ont entrepris l'exploration de la région des *Matelles* et de *Saint-Gély-du-Fesc*. Ces découvertes témoignent d'une richesse et d'une densité de peuplement insoupçonnées de la garrigue languedocienne et constituent un faciès typique du néolithique méridional que nous avons dénommé : « civilisation des plateaux. »

Stèles-statues de Bouisset (com. de Ferrières-les-Verreries). — Les Eclaireurs de France du Centre de Recherches Archéologiques des Chênes Verts de Montpellier ont découvert deux stèles-statues sculptées en parfait état de conservation, dont l'une à tête de chouette (fig. 6) et l'autre plus fruste avec « tatouages faciaux » (fig. 7). L'intérêt primordial de cette découverte réside dans le fait que

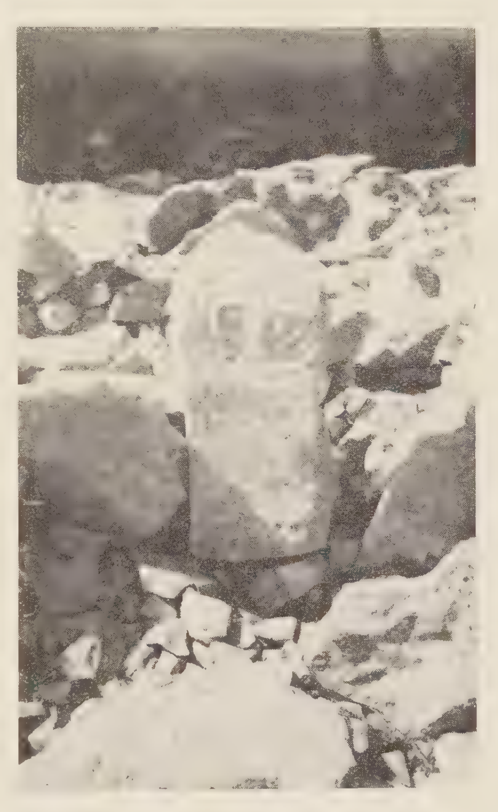


Fig. 6. — Ferrières-les-Verreries. Stèle I de Bouisset, en place (haut.: 0^m72).



FIG. 7. — Ferrières-les-Verreries. Stèle II de Bouisset (haut.: 0m65).

ces stèles ont été rencontrées en place sur des sépultures à inhumation qui ont donné quelques silex à faciès campignien des stations de plein air du Languedoc méditerranéen, des fragments de pierre polie et des tessons de poterie malheureusement très érodés et peu typiques dont un fragment de vase à fond plat.

Four crématoire néolithique du Suquet-Coucolières (com. des Matelles). — L'un des travaux importants réalisés en 1950-51, est sans contredit la fouille du four crématoire du Suquet, réalisée dans des conditions particulièrement difficiles par MM. C. et P. Pannoux. Il s'agit d'une diaclase, ou aven, creusée verticalement à la base de la falaise calcaire dominant le ravin de Coucolières et dans laquelle le tirage produit par les appels d'air circulant dans les failles naturelles a été utilisé pour brûler les cadavres dont les cendres ont été ensuite déposées dans des sépultures extérieures. Quatre couches archéologiques ont pû être identifiées. A la base une couche chasséenne avec des poteries à flûtes de Pan; elle est peu importante en épaisseur et sa liaison avec le reste du gisement nous paraît encore difficile à préciser. Au-dessus une couche n° 3 dénommée par les inventeurs « couche de guerre », témoigne d'une irruption brutale de gens venus vraisemblablement de l'Aveyron en raison de la présence de nombreuses pointes de flèches crénelées (réputées aveyronnaises) fichées dans des ossements humains. La couche 2 qui la surmonte témoigne d'une même civilisation que la couche 3, mais avec une évolution marquée et une industrie connaissant le bronze. Quant à la couche 1, il s'agit d'un horizon du bronze inférieur avec pointes de flèches à pédoncule et ailerons, alors que toutes les têtes de traits des couches 2 et 3 sont en forme de feuilles de saule. Le travail définitif, dont l'élaboration est en cours, apportera une contribution importante à la connaissance du néolithique-bronze dans le Midi de la France.

Nécropole hallstattienne du Ravin des Arcs (com. de Notre-Dame-de-Londres). — Les routiers du Centre de Recherches Archéologiques des Chênes Verts ont fouillé une douzaine de tumulus de pierrailles de 2 à 10 m. de diamètre, contenant, les uns des sépultures à inhumation, les autres (en général plus petits) des sépultures à incinération, qui ont donné des objets divers : bracelets de



Fig. 8. — Saint-Remèze. Tumulus de l'Arbre Rond. Boucle mâle hallstattienne et boucle femelle wisigothique ou burgonde.

bronze et de fer, torques de fer, pendeloques triangulaires de bronze, anneaux de même métal, fibule de bronze du type la Certosa, deux rasoirs de bronze en fragment de cercle, etc. Il y a des tessons de poterie décorée au champlevé et d'autres du type habituel des tumulus de la région. Cette nécropole doit être attribuée à une période avancée du premier âge du Fer.

Alpes-Maritimes

Gias del Ciari (com. de Tende). — Cet abri est constitué par des roches éboulées sur le flanc du Mont Bego, célèbre par ses quelques 38.000 gravures rupestres. La fouille, commencée avant la dernière guerre par C. Conti, a été reprise par le Directeur de la XIe circonscription après que le territoire de Tende ait été cédé à la France par le traité de paix mettant fin aux hostilités avec l'Italie. Le compte rendu de cette fouille a été publié dans *Gallia*, VII, 2, 1949, p. 141-159.

Ardèche

Grotte de Néron (com. de Soyons). — MM. Veyrier, Combier et Beaux ont entrepris, à la demande de M. G. Goury, qui avait déjà exploré cette grotte pendant la guerre de 1914-18, une fouille de contrôle dans un témoin. Il résulte de ces travaux récents que la grotte a connu trois occupations moustériennes entre lesquelles s'intercalent des couches stériles. Le niveau moustérien III, le plus ancien, représente le premier sol d'occupation, peu fourni en restes lithiques et osseux. Le niveau II est le plus important

et a livré la majeure partie du matériel recueilli : déchets de taille de silex et de calcaire schisteux dans la proportion de 1/4 environ; peu de pièces finies, beaucoup d'ossements brisés avec souvent des traces d'utilisation, faune froide. Le niveau moustérien I est différent des niveaux sous-jacents tant au point de vue de la coloration du silex que de la répartition des objets dans le sol où ils se présentent le plus souvent en poches. Il s'agit d'un moustérien typique à rapprocher celui de la Quina et de certains niveaux de la Ferrassie.

Tumulus de l'Arbre Rond (*com. de Saint-Remèze*). — M. de Serres nous a communiqué la découverte, dans ce tumulus bouleversé, des débris de trois squelettes accompagnés d'importants fragments d'un beau vase en forme de calice portant quatre rangées d'ondulations analogues aux « ondes » phocéennes. Avec eux se trouvait une boucle de ceinturon faite de l'assemblage extraordinaire d'un crochet double nettement hallstattien et d'une plaque à trous d'époque wisigothique; il y a là une preuve irréfutable de l'utilisation, à cette dernière époque, d'un objet archaïque et d'une inhumation adventice dans un tumulus hallstattien (fig. 8).

Grotte Pascaline (*com. de Saint-Montand*). — M. de Serres a découvert sur les parois de cette cavité des lignes peintes en rouge. L'abbé Glory les estime authentiques et a pu calquer la silhouette d'un mammouth du type de la Baume Latrone, deux têtes de chevaux dont l'une est à rapprocher d'un dessin de Fauzan et une tête de ruminant. Ces dessins faits au doigt imprégné d'ocre rouge sanguine violacé paraissent être aurignaciens.

M. L.

XIIe CIRCONSCRIPTION

M. SYLVAIN GAGNIÈRE, DIRECTEUR

Vaucluse

Station des Fabri (*com. de Bonnieux*). — Située sur une terrasse de la rivière du Calavon, cette station fut explorée autrefois par Moirenc, puis visitée par de nombreux amateurs à diverses reprises. Les recherches que nous y avons entreprises récemment ont donné un important matériel tout à fait caractéristique d'un facies du Néolithique final de la Basse Provence qui se distingue par les traits suivants : 1°) Abondance des lames épaisses, à sections trapézoïdale ou ogivale, avec retouches abruptes sur les bords et à extrémité arrondie ou pointue (gouges, tarières, perçoirs). Certaines de ces lames, plus ou moins sectionnées, présentent sur la partie coupante un brillant d'usure très marqué (éléments de faucilles) ou de fines denticulations (scies). — 2°) Coexistence des pointes de flèche évoluées, finement travaillées sur les deux faces (type dolménique) et des pièces foliacées grossières, irrégulières, taillées sur une seule face. — 3°) Extrême abondance de la poterie qui comprend de grands récipients à fond arrondi, en pâte grossière, rougeâtre, à gros dégraissants, ornés de bourrelets horizontaux ou de mamelons allongés, irréguliers, assez rarement perforés d'un ou plusieurs trous. Cette céramique est associée à des vases plus petits, plus fins et mieux soignés, en même argile, à fond également arrondi et à tétons souvent minuscules imitant les anses funiculaires ou à mamelons allongés percés d'un ou plusieurs trous. L'anse « de marmite » se rencontre

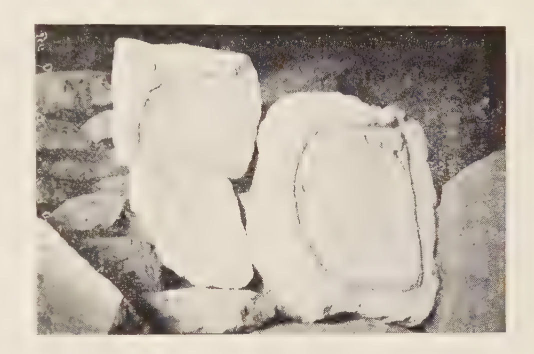
également. — 4°) Présence de fusaïoles en argile, de meules et de godets en calcaire et de nombreuses haches en pierre polie. — 5°) Présence de torchis provenant du recouvrement des clayonnages de cabanes [1].

L'ensemble se rapporte à un Néolithique supérieur, peut-être synchronique du facies de la Lagozza et dont la présence a déjà été constatée dans les stations du Boulon, à Robion (Vaucluse), de la Patouillarde, à Eyguières et de la Couronne (Bouches-du-Rhône).

Abri Soubeyras (com. de Menerbes). — Les fouilles conduites avec soin par M. Maurice Paccard dans l'abri Soubeyras sont d'un grand intérêt pour l'étude du Paléolithique supérieur à l'Est du Rhône. Au-dessous d'un horizon néolithique supérieur, du type « Lagozza », M. Paccard a rencontré une couche assez puissante contenant plusieurs foyers avec silex et ossements. Le matériel lithique appartient à un Aurignacien évolué, avec nombreuses pièces gravettiennes, burins divers, grattoirs sur bout de lame, lames à troncature retouchée et lames appointées. L'ensemble est d'une belle venue et certaines pièces évoluent vers les formes solutréennes et magdaléniennes classiques. La faune est celle du Paléolithique supérieur provençal : grand bœuf, petit équidé, lapin en abondance.

Blocs gravés de la grotte de la Masque (com. d'Entrechaux). — La grotte, située sur la rive droite de l'Ouvèze un peu en amont du pont Saint-Michel, est surtout connue par les fouilles que H. Nicolas y effectua en 1886 et qu'il publia, à cette époque, dans les *Comptes Rendus* de l'*AFAS*. L'industrie qu'il recueillit dans la salle principale appartenait à un Moustérien évolué, voisin sans doute de celui de la Baume des Peyrards (Vaucluse), fouillée par Deydier en 1901.

Au cours d'une visite à ce gisement en août 1951, notre correspondant pour la Drôme, M. Maurice Veyrier, constata, parmi les nombreux blocs de mollasse burdigalienne qui encombrent l'une des salles, deux fragments de roche portant



Cliché M. Vayrier.
FIG. 1. — Grotte de la Masque : dalles gravées.

des signes et figures gravés (fig. 1) qu'il décrit ainsi :

« Le plus important de ces fragments « (à droite), mesure 77,5 × 71 c. La face « gravée porte un canal de section semi- « circulaire de 3 cm. de largeur environ « sur 1 cm. à 1 cm. 5 de profondeur « moyenne et dessinant un D inversé. La « boucle fermée, le sillon se continue jus- « qu'à la limite de l'arête; son profil, alors « légèrement évasé, semble figurer un « déversoir pour l'écoulement d'un liqui- « de. Le deuxième bloc (à gauche, en bas), « mesure 35 × 31 cm. Il présente des « traits creusés assez profondément rap- « pelant les signes tectiformes du Pa- « léolithique supérieur; on peut y voir « des figurations différentes, suivant l'an-

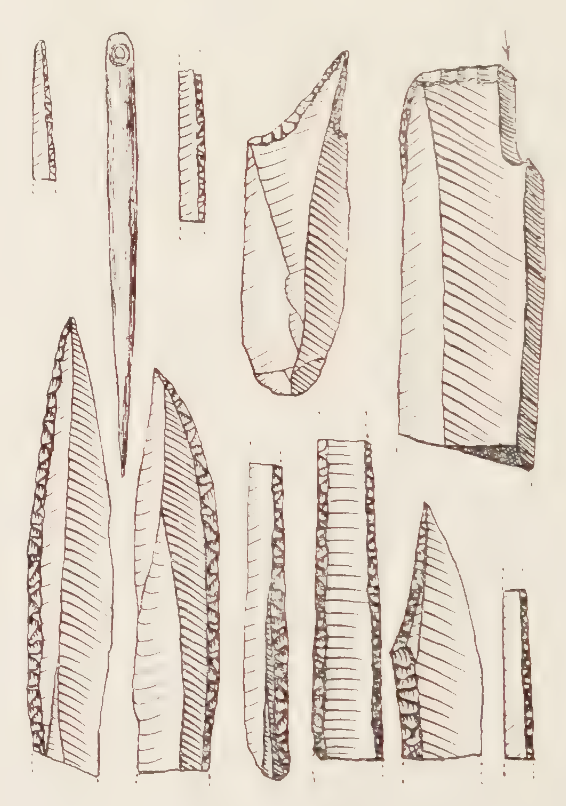
(1) D'importantes séries provenant de cette station sont déposées au Musée de Cavaillon. Elles ont été récoltées par M. André Dumoulin, conservateur, qui a bien voulu m'en faciliter l'étude.

« gle sous lequel on les examine. Le troi-
« sième, assez grossièrement équarri,
« pourrait être l'angle d'un élément as-
« sez important; il mesure 45 × 41,5 cm.
« (à gauche, en haut). Un profond sillon
« rectiligne de 15 cm. environ se distin-
« gue dans la partie inférieure gauche.
« La face du fragment est sérieusement
« endommagée par désagrégation; ainsi
« ont disparu les restes du motif. Si
« l'intérêt de ces signes parait certain,
« leur interprétation et leur datation
« s'avèrent difficiles, car le gisement a
« servi également de sépulture à l'épo-
« que énéolithique et ses abords immé-
« diats ont été occupés au Néolithique et
« aux temps historiques. »

Habitat Hallstattien du Mourre de Sève (com. de Sorgues). — D'importants travaux pour l'installation d'un réservoir ont été effectués récemment sur les pentes du « Mourre de Sève », colline de grès helvétiens occupée à l'époque hallstattienne. Cet oppidum très pur a déjà fait l'objet d'une publication [2] dans laquelle le mobilier, composé de poteries indigènes et de céramiques d'importation grecque, a été décrit. Les tranchées creusées pour l'emplacement des tuyaux au pied du « Mourre » ont amené la découverte de nombreux tessons de vases indigènes et de céramique grise, dite « phocéenne », décorée de lignes ondées, dont un magnifique spécimen présentant deux zones de ce décor sur la panse et une sur le bord.

Bouches-du-Rhone

Grotte de l'Adaouste (com. de Jouques). — Explorée autrefois par Ch. Cotte qui n'y avait reconnu que du Néolithique, la grotte a été fouillée en 1951 par M. Escalon de Fonton qui a pu établir une intéressante stratigraphie dans un sondage de six mètres de profondeur. Il rencontra en surface plusieurs couches de l'âge du Bronze, bouleversées par les fouilleurs précédents, mais offrant encore quelques tessons de poteries, puis plusieurs niveaux se rapportant au Néolithique supérieur, du type de la « Lagozza », avec céramique caractéristique (vases lisses, carénés, tasses, assiettes, anses funiculaires), silex typiques (grandes lames retouchées), haches et herminettes polies,



Dessin de M. Escalon.

Fig. 2. — Grotte de l'Adaouste : lames et lamelles à dos, perçoir, burin, aiguille à chas (gr. nat.).

(2) P. de Brun et S. Gagnière, *La station hallstattienne du Mourre de Sève*, *Bull. Soc. Préh. Fr.*, n° I, 1934.

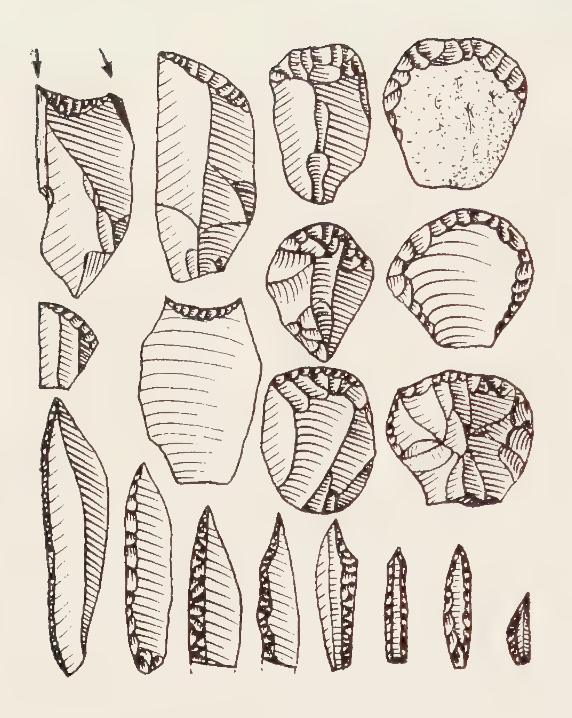
meules, molettes, poinçons et spatules en os, faune abondante comprenant le cerf, le bœuf, la chèvre et le sanglier. Au-dessous s'étendaient les couches du Paléolithique supérieur de faciès « gravettien », parfaitement en place et très riches, avec lames à dos, burins d'angle à troncature retouchée, rabots, aiguilles à chas, poinçons en os, sagaies à biseau simple et à double biseau (fig. 2). La faune, très abondante, comprenait la marmotte, le renard bleu, le bouquetin, le grand bœuf et le lapin.

Abri du Verdon (com. de Saint-Chamas). — Cet abri, en cours de fouilles, a donné à M. Lafran une industrie périgordienne évoluée avec quelques belles pièces gravettiennes associées à des grattoirs arrondis ou sur bout de lames. La faune qui comprend le lapin en abondance est assez fortement fossilisée.

Abri Cornille, près d'Istres. — L'abri Cornille, fouillé par le Dr. René Beaucaire a fourni, en plus du matériel lithique signalé lors des premiers sondages, quelques bonnes pièces retouchées parmi lesquelles des lamelles à troncature, des burins d'angle, des grattoirs nucléiformes, quelques microburins et microlithes de type sauveterrien. On pourrait donc songer à un Epipaléolithique méditerranéen si la faune ne conférait pas à ce gisement une certaine ancienneté. Cette faune comprend le lapin en abondance, le grand bœuf (*B. primigenius*) et un équidé de très faible taille qui fait songer aux petits chevaux (*E. hydruntinus*) du gisement de Romanelli (terre d'Otrante) et des grottes de Sicile, où ces restes osseux accompagnaient un outillage de faciès grimaldien. Cette industrie appartient très probablement à un faciès méditerranéen de l'extrême fin du Paléolithique. Les fouilles qui se poursuivent permettront sans doute d'établir une stratigraphie plus exacte des dépôts et de distinguer s'il existe un niveau supérieur épipaléolithique à faune franchement holocène.

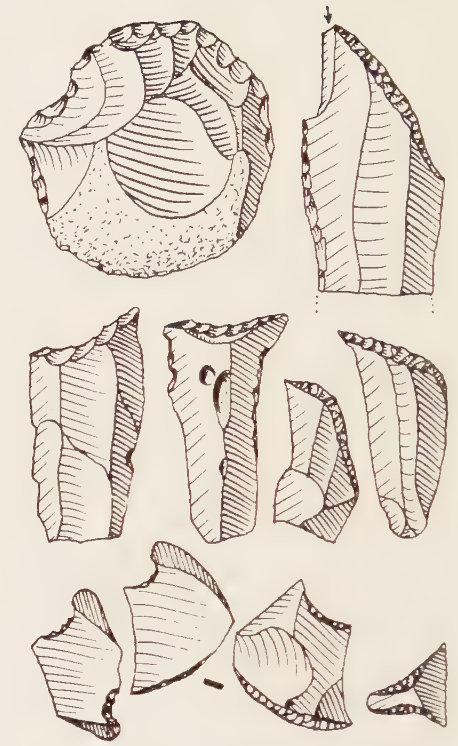
Abri de Cassis et de Ponteau. — Fouillé par M. Escalon, l'abri de Cassis contenait un petit foyer azilien qui a livré de nombreuses lamelles à dos, un grand nombre de grattoirs ronds, quelques burins d'angle et nuclei (fig. 3). Celui de Ponteau offrait un riche foyer épipaléolithique méditerranéen, avec lames et lamelles à dos (assez rare), burin d'angle, grattoirs nucleiformes du type « sauveterrien », pièces à coche, lames à troncature concave ou rectangulaire, microburins et pièces géométriques (fig. 4). Cette industrie, qui s'apparente à celle du Paléolithique supérieur de la Sicile serait, d'après M. Escalon, contemporaine de l'Azilien ou légèrement antérieure.

Abri de Chateauneuf-lez-Martigues. — Egalement fouillé par M. Escalon, ce grand abri présente une précieuse stratigraphie s'étendant du Tardenoisien ancien à l'aurore de l'âge du Fer. Les quatre couches inférieures contiennent le Tardenoisien ancien, du type « Muge-Teviec », sans poterie. Au-dessus viennent les niveaux à céramique du Néolithique inférieur du type « Cardial », civilisation qui reçoit bientôt l'influence chasséenne (Néolithique moyen), puis lacustre (Néolithique supérieur). Cet ensemble est finalement influencé par un milieu « Lagozza » évolué ou Almérien (Enéolithique-Bronze) qui voit la disparition complète de la céramique cardiale et l'apparition de la céramique almérienne évoluée ou de la poterie décorée de sillons (Bronze final). En surface, quelques tessons de la céramique des Oppida.



Dessin de M. Escalon.

Fig. 3. — Abri de Cassis : burins, lamelles à dos, lames à troncature, grattoirs ronds (gr. nat.).



Dessin de M. Escalon.

Fig. 4. — Abri du Ponteau : grattoir, lames à troncature, lamelles à dos, microburins, pièce géométrique (gr. nat.).

Basses-Alpes

Abri du Saut-du-Moine (*com. de Valsaintes*). — Cet abri est situé sur le territoire de la commune de Valsaintes, sur la rive gauche de la rivière du Calavon qu'il domine d'une dizaine de mètres. Il a fait l'objet d'une série de fouilles méthodiques conduites par M. l'abbé Pierre Martel, curé de Simiane, qui a pu constater que l'abri avait été habité à l'extrême fin du Paléolithique. La stratigraphie offre : 1°) Une couche compacte de 10 à 12 cm. de limon cendré à *Cepæa nemoralis* et *Cyclostoma elegans*, avec à la base quelques nuclei, des lames et de gros éclats de silex. — 2°) Une couche épaisse d'environ 50 cm. composée de terre noire renfermant des ossements brisés calcinés, de nombreuses lames, des fragments de charbon, des cailloux roulés du Calavon et des débris de calcaire urgonien provenant de la voûte. — 3°) Une épaisseur de débris urgoniens provenant de la désagrégation de la voûte, avec quelques lames dans la partie supérieure, le reste étant stérile (20 à 30 cm.). — 4°) Enfin, une terre stérile jaune, graveleuse, avec éboulis anciens, d'une épaisseur de 5 à 10 cm. seulement, reposant sur le substratum rocheux.

L'industrie lithique comprend de nombreuses lames, quelquefois d'assez bonne venue, mais sans retouches, de 5 à 10 cm. de longueur, des nuclei pyramidaux et des éclats en grand nombre. La faune se

compose du lapin en abondance, du cerf, d'un petit équidé, du loup, du hérisson et d'oiseaux en cours de détermination.

Ce gisement est à rapprocher de l'abri de Roquefure, près d'Apt (Vaucluse), qui s'ouvre également sur le Calavon, et de la station d'Ansouis (Vaucluse), située au pied méridional du Mont Luberon et fouillée autrefois par Deydier qui la regarda comme un atelier néolithique. Les lames grossières et les éclats amorphes, quelquefois en pointe, y abondent et la faune offre du lapin en grande abondance, du cheval, du grand bœuf, du cerf et du chevreuil. L'*H nemoralis*, très commun, voisine avec *H. cespitum* et *Cyclostoma elegans*. A Roquefure, on note toutefois quelques rares microburins et lamelles à dos abattu. Il est à peu près certain que ces différents habitats appartiennent à un faciès local de l'extrême fin du Paléolithique et qu'ils sont synchroniques des dernières phases du Magdalénien classique.

Grottes de Saint-Sébastien (*com. de Gréoux-les-Bains*). — Fouillées vers 1884 [3] par un propriétaire de Gréoux, Auguste Brunias, qui y découvrit des silex, des poteries et des objets en bronze de type hallstattien (dont la curieuse figuration de cygne reproduite par Déchelette dans son *Manuel*, t. II, p. 448), ces grottes, situées à quelques centaines de mètres au Sud-Ouest de l'agglomération, ont fait récemment l'objet de fouilles de la part de M. Robert P. Charles, assistant au Muséum de Marseille. En effet, dans une salle qui s'ouvre au midi sur une corniche large de 2 m., M. Charles a pratiqué un important sondage de 1 m. 80 qui a révélé la présence de plusieurs foyers contenant d'abondants débris de poteries appartenant à l'époque hallstattienne (type des *Urnenfelder*). Les recherches ont porté jusqu'à présent sur la partie Sud-Ouest de la salle.

(3) H. NICOLAS, *Le Bassin du Rhône...*, *Congrès Archéologique de France*, 1884, p. 481-484.

ALPES-MARITIMES

Grotte du Lazaret, à Nice. — Située à proximité de la grotte Lympia qui fut fouillée en 1879 par Rivière, la grotte du Lazaret vient de faire l'objet, de la part du commandant Octobon, d'une campagne de fouilles qui s'est montrée d'un intérêt exceptionnel. Malgré les nombreuses recherches clandestines qui y furent pratiquées à diverses reprises avant 1947 et qui avaient bouleversé une grande partie du remplissage, le commandant Octobon a pu retrouver des couches en place dans lesquelles il a recueilli un important matériel lithique de l'époque acheuléenne composé surtout de coups de poing en calcaire dur qui sortent nettement de la tradition méditerranéenne. En effet, les grottes de la région niçoise ou monégasque qui ont été habitées pendant le Paléolithique inférieur, ont toujours fourni une industrie assez fruste avec bifaces constitués par de simples galets de calcaire dur ou de quartzite grossièrement épannelés à grands éclats sur les trois quarts de l'instrument, la base restant brute. Si ce type se rencontre aussi au Lazaret, l'industrie de cette grotte est plus soignée dans son ensemble et certains bifaces, bien qu'en même matière, évoquent, par leur forme, leur travail, et leurs dimensions, les plus beaux spécimens de nos gisements classiques. Ce n'est donc pas la matière qui donne à cette industrie côtière l'aspect archaïque qu'on lui a toujours reconnu, mais bien une technique différente qui appartient sans doute à des niveaux moins anciens

et moins purs que ceux du Lazaret. La faune est malheureusement très rare dans les couches qui contiennent cet intéressant matériel lithique.

Grotte Repaire (*com. de Roquebrune-Cap-Martin*). — La grotte qui n'est composée que d'une petite salle de $4^{m},50$ sur 4^{m} a été explorée avec beaucoup de soin par M. Barral, conservateur du Musée Anthropologique de Monaco, qui y a recueilli une fusaïole, des coquilles de patelles, des ossements humains plus ou moins fragmentés, deux points de flèche, un galet percé ayant servi de pendeloque et des tessons de poteries de l'âge du Bronze finissant. Cette grotte se rapporte au type des sépultures collectives de la fin du Bronze ou des débuts de l'âge du Fer, dont on connaît de nombreux exemples dans les rochers de cette région côtière.

Corse

Site de Mutola (*com. de Ville-di-Paraso*). — Plusieurs grottes sépulcrales ont été fouillées autrefois dans les environs de Ville-di-Paraso, (canton de Belgodère), et le mobilier en partie dispersé. Dans une de ces grottes, un squelette aurait été trouvé en position accroupie (cf. Héron de Villefosse, *C. R. Ac. des I. et B. L.*, 1894, p. 106). Ce site a également fourni de nombreuses pièces de surface qui font actuellement partie de la collection de Dom Pierre Simonetti-Malaspina à Ville-di-Paraso : quatre haches en serpentine dont deux entières (0,08 et 0,09 de long), une série importante de pointes de flèche en silex opaque noir ou vert foncé, de formes très variées, la plupart à ailerons ou pédoncules; quelques lames d'obsidienne [4]; une anse en mamelon portant deux perforations, une anse tubulaire, le tout trouvé un peu partout en surface au cours de labours. Le mobilier de Mutola est probablement plus ancien que celui de la station de San-Giovanni-de-Moriani (arr. de Bastia) où les pointes de flèches sont absentes mais où la poterie a des caractères permettant de la rapprocher de celle de Campo-Romanello près de Bonifacio ou de celle de certaines localités françaises (camp de Chassey) et italiennes (Alba, Piémont).

La même collection comprend une hache en bronze à talon de 17 cm. de longueur sur 6 de largeur au tranchant, trouvée dans une grotte funéraire du territoire de Castifao (arrondis. de Corte), une autre hache en bronze à gorges de 11 cm. de longueur sur 5 de largeur au tranchant trouvée sur le territoire de Belgodère, et la moitié d'un très beau moule en grès de tête de lance à douille (type du Br. III) de 11 cm. de longueur sur 7 de largeur. La provenance de cette dernière pièce n'est pas indiquée, mais elle est certainement locale. A signaler également des rouelles en bronze provenant de la grotte funéraire de Castifao et un manche de poignard à antennes (haut. : $0^{m},105$) de la Tène II, sans figure anthropomorphe.

Oletta. — Au Sud-Est d'Oletta, quelques fouilles ont été effectuées dans la *grotte du Missoio*, située entre Olmetta-di-Tudo et Oletta, par les élèves de M. Perreti, instituteur à Oletta, qui y recueillit des perles et des ossements.

Santo-Pietro-di-Tenda, arrond. de Bastia. — Au *col de San-Cesareo*, au nord-ouest de Murato et au sud-est de la région dolménique de Santo-Pietro-di-

(4) Des pièces semblables ont été recueillies dans cette station vers 1920, par M. Ambrosi et décrites à cette époque dans le *Bull. de la Soc. des Sc. Histor. et Nat. de la Corse.*



Cliché S. Gagnière.

FIG. 5. — Oppidum du Tesoro (Corse : vue prise sur le sommet du versant s.-o., montrant un des murs d'enceinte.

Tenda, une station très voisine de celle de Mutola a été explorée par M. Ambrosi qui y trouva des débris de poteries, des silex et des lames d'obsidienne.

Dans la même région, la Teppa di Lupino a fourni autrefois à C. J. Forsyth Major un squelette de *Lagomys corsicanus* que nous avons retrouvé en 1950, dans une des caisses du Musée de Bastia alors déposées à l'ancien Lycée, dans le local des Hypothèques[5]. Cet échantillon, très incomplet à la suite des différents déménagements imposés aux collections, ne comprend plus qu'un humérus, deux fémurs et un tibia encore fixés au carton qui présentait à l'origine le squelette complet. Ce rongeur, aujourd'hui disparu de Corse, a été signalé par Ferton comme très abondant dans les abris des environs de Bonifacio. Une couche d'ossements de cet animal fut constatée par lui dans un abri de l'anse de la Catena et dans les grottes voisines du Couvent de Saint-Julien.

Sur un autre carton du Musée, nous avons également retrouvé un squelette incomplet de *Soriculus similis* de même provenance [6].

5) Depuis notre voyage en Corse (septembre 1950), le nouveau Musée de Bastia a pris corps dans l'ancien Palais des Gouverneurs génois, à la Citadelle, sous la direction de Mlle Marandet, diplomée de l'Ecole du Louvre, et avec le concours de M. J. Leblanc, Conservateur du Musée d'Ajaccio.

6) Les squelettes complets et même les crânes entiers de *Lagomys corsicanus* sont rares, bien que les restes de ce rongeur soient excessivement communs dans les dépôts, même récents, des grottes corses. Il en est de même de *Soriculus similis*, musaraigne très abondante dans les brèches osseuses de Corse et de Sardaigne.



Cliché S. Gagnière.

Fig. 6. — Oppidum du Tesoro (Corse) : vue de la dernière terrasse, avec vestiges de cromlechs. Le sol offre de nombreuses lames d'obsidienne, des débris de haches et de broyeurs.

Oppidum du Tesoro (com. de Brando). — Situé à 2 km. au nord d'Erbalunga, cet oppidum fut découvert par L. Leschi, directeur des Antiquités d'Algérie et J. Pietri, architecte à Die, collaborateur de la *Forma Orbis Romani* pour la Drôme. Assez exigu et formé par trois terrasses étagées d'ouest à est, cet oppidum est protégé vers l'ouest par trois enceintes qui complètent la protection naturelle du rocher; on y accède par un couloir ouvert au nord en forme de chicane (fig. 5). Les sondages effectués par L. Leschi et J. Pietri, dans deux abris sous roche ayant peu de profondeur de terre, ont produit de la céramique indigène de type halstattien, à lustre noir. Sur la dernière terrasse, correspondant à la partie la mieux fortifiée, se voient deux cromlechs de forme ovale (fig. 6). Une prospection de surface a donné à M. Pietri une grande quantité de lames d'obsidienne (du type de celles qui ont été signalées à Modria (Saint-Césaire) près d'Algaiola (*F.O.R.* n° 64) et au Campo-romanello à Bonifacio), des éclats de pétrosilex noirs (coll. Simonetti-Malaspina à Ville-di-Paraso), une lame de bronze de forme légèrement ovoïde (long. 0,08) un polissoir en pierre verte et de nombreux éclats d'outils de pierre (haches, polissoir, pilons). (Coll. J. Pietri à Erbalunga).

Grotte Southwell (com. de Vizzavona). — Cette grotte explorée autrefois par C. J. Forsyth Major, est située à 900 m. d'altitude dans un ravin au nord de Vizzavona, en tirant sur Tattone. La plupart des objets provenant de cet abri ou de grottes voisines et trouvées au cours de fouilles plus récentes ont été dispersés entre le British Museum et diverses col-

lections. Deux débris de poteries et deux lames en silex sont au Musée d'Ajaccio (cabinet de M. Leblanc), deux gros nuclei, un éclat d'obsidienne, une série d'éclats de silex et trois tessons de poteries grossières dont deux avec anse formée de deux mamelons allongés horizontaux disposés parallèlement, sont déposés dans les caisses du Musée de Bastia avec la provenance : « grotte Southwell, forêt de Vizzavona ». Il serait utile d'entreprendre des fouilles méthodiques dans ces gisements et de les pousser en profondeur afin d'atteindre des couches encore vierges et de tenter une stratigraphie.

S. G.

CHRONIQUE DES PUBLICATIONS (*suite*)

Recherches archéologiques en Gaule en 1950

(*Période historique*) *

V

Époque Gallo-Romaine

I. *La conquête. Travaux militaires.* — La querelle d'Alésia continue à faire couler beaucoup d'encre, sans grand intérêt. Le général Frugier brise des lances contre Alise-Sainte-Reine, et pour justifier l'hypothèse d'Alésia dans le Doubs on en vient à appeler au secours l'effarant volume de feu Xavier Guichard, *Eleusis-Alésia*, qui « éclaire d'un jour particulier la question d'Alise » [1]. Aussi souscrit-on entièrement à l'avertissement précédant le résumé de quatre leçons prononcées à l'Université de Dijon par le Professeur E. Saint-Denis : « Il serait oiseux de continuer une discussion sans profit et nous conseillons aux travailleurs régionaux de concentrer plutôt leurs efforts sur un des multiples aspects de la recherche archéologique qui sollicite des informations plus précises et plus nombreuses » [2].

C'est ainsi que le même auteur recherche l'emplacement du combat de cavalerie ayant précédé le blocus d'Alésia, et propose de le localiser sur la rive gauche de la Saône [3]. L'examen de l'itinéraire suivi par les troupes romaines, entre leur jonction avec les forces de Labienus et le combat de cavalerie, apporte d'intéressantes précisions à l'étude de la circulation entre l'Armançon et la Saône aux temps préromains. Alésia fut-elle incendiée par César [4]? Le seul texte faisant état de cet incident est un résumé très suspect de Florus et ne semble pas devoir être retenu. On ne constate, en effet, aucun déplacement du site de l'agglomération et la destruction de la cité eût été une grave erreur politique, alors qu'il était nécessaire de conserver un centre industriel important et une ville de sanctuaires.

Dans un volume d'hommage à la mémoire de Jacques Soyer, la Société archéologique de l'Orléanais [5] a réuni plusieurs articles de cet excellent travailleur sur des monnaies gauloises trouvées en Beauce en 1866 et sur l'itinéraire suivi par César pour se rendre de Sens dans le pays des Boïens, en 52 avant J.-C.

Le Rhin et le Danube ont été les frontières entre la Romanité et la Barbarie [6]. On sait l'importance attachée par Rome au fait d'adopter comme limites les eaux courantes et cette conception a été très souplement adaptée, depuis César jusqu'au v[e] siècle, aux conséquences des

* V. *Gallia*, IX, 1951, p. 141 sq.

(1) *Société d'émulation du Jura*, 1950, p. 70-74.

(2) *Rev. archéol. Est.* I, 1950, p. 123-126.

(3) Id., *Etudes classiques, Namur*, XVII, 1950, p. 417-435.

(4) Id., *Latomus* IX, 1950, p. 157-173.

(5) *Mém. soc. archéol. Orléanais*, 37, 1950, p. 1-31.

(6) A. Alföldi, *Rhein- und Donau in der Römerzeit*, dans *Jahresb. Pro Vindonissa*, 1948-1949, p. 5-21.

dangers incessants provoqués par le nomadisme des populations par delà ces frontières. Au cours du Ier siècle, ce sera l'installation de groupes de Barbares en deçà des limites, puis la politique romaine s'attachera à la romanisation des chefs — en les soudoyant —, elle prendra des Lètes à son service, mais sans pour autant négliger l'établissement opportun de fortifications, déplacées et modifiées suivant le cours des événements. Avec les soldats arrivent les marchands et des marchés fructueux s'installent aux confins de l'Empire. On nous propose, à juste titre, de trouver les raisons de la « renaissance celtique », à dater du IIe siècle, axée sur la grande voie qui, commencée sous Domitien, s'achève sous Trajan, dans l'unité qui se fait au sein des groupes celtiques dispersés entre le *limes* germanique et la Mer Noire. Au IVe siècle, l'évolution de la notion de frontière se transforme parallèlement à celle de la Romanité, qui perd alors son caractère oecuménique pour devenir relative. Les frontières ne séparent plus l'Empire des Barbares, mais l'*Alamannia*, la *Francia*, la *Gotia*, la *Sarmatia*.

2. *Les cités.* — Les travaux de reconstruction consécutifs à la dernière guerre ont eu pour conséquence la découverte de vestiges antiques, souvent importants pour la topographie des villes gallo-romaines.

Dans le Nord de la Gaule, se poursuit le dégagement du grand édifice adossé au mur d'enceinte de Bavay (Nord), où une partie du dallage de l'esplanade a été mis au jour, ainsi qu'un four de boulanger, construit alors que *Bagacum* n'est plus qu'une place forte. Il s'agit d'un vaste ensemble monumental rectangulaire, long d'environ 245 mètres, large seulement de 100, et d'une remarquable homogénéité, qui a prêté à de multiples interprétations. On a voulu reconnaître dans ces importants sous-sols, soigneusement édifiés, un cryptoportique, une basilique, tantôt à trois nefs, tantôt de style oriental, des *horrea*, destinés à engranger les blés pour l'armée de Germanie, voire les éléments d'un forum et d'un capitole. M. Ch. Picard [7] propose une explication nouvelle de la ruine, qui se justifie par une comparaison de l'ordonnance générale avec les dispositions des grands établissements de bains romains, tels les Thermes de Caracalla à Rome, élevés au début du IIIe siècle de notre ère. Date de construction, examen des sculptures recueillies dans le monument de Bavay, paraissent confirmer une date sévérienne. Les dimensions sont à peu près semblables dans les deux édifices. D'autre part la fréquence de la découverte dans les remblais de nombreuses épingles et aiguilles, de monnaies, de vases, de cachets d'oculistes, concourent, à rendre séduisante cette nouvelle interprétation : sous-sol dallé de thermes publics, destinés aux services annexes, chauffage, lingerie, vestiaire, salle d'attente, locaux pour soins médicaux. Il ne faut pas oublier aussi qu'une rue traversant l'emplacement des ruines portait le nom significatif de « rue des Bains ».

Ce sont également des thermes qui ont été découverts rue de Beauvais, à Amiens (Somme), où de nouvelles salles sur hypocaustes, en ont été dégagées, l'une terminée par une abside, adossée à une autre symétrique [8]. La plate-forme sur laquelle

(7) *Rev. archéol.*, 1950, I, p. 200-204 ; voir également : abbé Biévelet, Note sur les hypocaustes de Bavai, dans *L'Antiqu. class.*, XIX, 1950, p. 81-92.

(8) J. Heurgon, *L'Antiq. class.*, 1951, p. 161 ; — *Gallia*, VII, I, 1949, p. 103-106 ; — P. Vasselle, *Bull. soc. antiq. Picardie*, 1950, p. 226-240, 354-374.

reposait le dallage a été reconnue par sondages. Le niveau est celui des soupiraux éclairant le sous-sol. L'édifice comprenait un double portique déblayé sur le côté occidental. Près du beffroi, on a peut-être reconnu un tronçon de l'enceinte gallo-romaine. Dans les caves, proches de la rue, on mit au jour des piliers sculptés sur deux de leurs faces opposées d'une main reposant sur une draperie et d'un baudrier d'où s'échappent des glands et des rinceaux. Un édifice de la rue des Trois Cailloux a fait connaître le graffite *D C L A N C I*..., indiquant la présence d'un corps de lanciers à Amiens au cours du IIIe siècle. D'utiles indications sont aussi apportées aux procédés de construction utilisés dans la ville gallo-romaine : pilotis dans les secteurs marécageux et instables, ailleurs puits de fondations remplis de craie tassée, murs établis sur une semelle de craie reposant sur les graviers de base. Rue des Vergeaux prolongée, on a reconnu la présence de murs parallèles ou perpendiculaires entre eux et le tracé d'un aqueduc parallèle aux rues Flatters et des Sergents, marquant peut-être l'emplacement du *cardo,* rue Nord-Sud principale de la cité.

On connaît maintenant le tracé de deux *decumani* et d'un *cardo* secondaire à Senlis (Oise) [9]. A Évreux (Eure), des fondations ont été atteintes à une grande profondeur au Nord-Est de la cathédrale, rue Charles-Corbeau [10]. La redécouverte, au Mans (Sarthe), d'une dédicace aux Nymphes, trouvée en 1764 dans le jardin de l'hôpital [11], puis disparue, fait connaître l'existence d'un lieu de culte dans le quartier du port gallo-romain, occupé d'après les monnaies depuis le début de l'Empire jusqu'aux invasions du IIIe siècle qui en provoquèrent la ruine. On peut admettre que l'agglomération romaine de Vannes (Morbihan) [12] s'étendait depuis Saint-Guen jusqu'aux casernes d'artillerie, sur les quartiers de Saint-Symphorien, du Champ de Mars et du cimetière de Boismourault, englobée dans l'enceinte du Bas Empire. Elle était antérieurement limitée par la rue passant entre le cimetière et l'hôpital au Nord-Est, par la voie de Vannes à Corseul à l'ouest. On peut fixer l'emplacement de quelques-uns de ses monuments : le théâtre dans l'axe de la route de Josselin, une villa, un *fanum*, des fours de potiers qui ont donné, à Meucon, des tessons décorés à la roulette des VIe et VIIe siècles. La reconstruction de Poitiers (Vienne) [13] a fait connaître des substructions appartenant à un ancien édifice paralléle au boulevard du Grand Cerf et des sculptures dans un jardin du faubourg du Pont Neuf et place du Palais. Des sondages rue de Campniac, à Périgueux (Dordogne), dans la région située au Sud du forum [14] ont révélé l'existence d'un monument isolé, à deux absides de rayons inégaux, qu'entoure un système de canalisations. La découverte à Limoges (Haute-Vienne), place des Carmes, rue des Arènes et rue Pétiniaud [15] de tuiles, de pierres taillées, de tessons, précise l'emplacement d'humbles demeures au voisinage des arènes antiques. Au cours de travaux d'édilité, à Cahors (Lot), rue Wilson [16], on a pu reconnaître l'emplacement

(9) G. MATHERAT, *Gallia,* VII, I, 1949, p. 114.

(10) VAN EFFENTERRE, ID., p. 122.

(11) A. BOUTON, *C.R.A.I.,* 1950, p. 264-265.

(12) L. MARSILLE, *Bull. soc. polym. Morbihan,* 1949-1950, p. 45-48.

(13) F. EYGUN, *Gallia,* VII, I, 1949, p. 123-124 ; — *Bull. soc. antiq. Ouest,* 1950, p. 501-502.

(14) P. GRIMAL, *Gallia,* VII, I, 1949, p. 130.

(15) *Bull. soc. archéol. et hist. Limousin,* LXXXIII, 1950, P. - V., p. 39-40 ; p. 91.

(16) J. THIERRY, *Bull. soc. d'ét. scientif. litt. el artist. Lot,* LXXXI, 1950, p. 130-132.

de diverses constructions de l'époque gallo-romaine, datées par des poteries de Montans et de La Graufesenque, sur lequel, après leur ruine, on avait installé un dépôt d'immondices. On a aussi recueilli des poteries locales, originaires des officines dont les fours avaient été trouvés, en 1875, à la caserne Bessières. On signale des maçonneries antiques à Libourne (Gironde), place A. Surchamp, en avant de l'Hôtel de Ville [17], et à Autun (Saône-et-Loire), rue Mazagran [18]. Étudiant l'origine du nom de «Caves Joyaux» appliqué au site du théâtre d'Autun, E. Thevenot [19] montre les enseignements apportés à la connaissance de la topographie antique par ces appellations populaires, qui renseignent également sur les impressions laissées aux gens du Moyen âge par les vieux monuments et la façon dont ils les ont traduites. Dans les régions de la Gaule orientale, de nouvelles trouvailles ont été faites à Langres (Haute-Marne) [20]. E. Delort [21] retrace l'histoire du site messin de Saint-Pierre-aux-Nonnains, la basilique de la Citadelle, dont l'emplacement fut occupé, avant notre ère, par l'atelier du potier gaulois *Casicos* [22], installé sur un monticule à quelque distance de Metz au confluent de la Moselle et de la Seille et dont on connaît la fosse à eau et les fours qui, au début du règne d'Auguste, cuisaient des assiettes, des écuelles, des gobelets, des bouteilles à col étroit et des urnes, matériel intéressant pour suivre l'évolution de la céramique belge aux premiers temps de l'Empire. A l'officine succéda un sanctuaire détruit à la fin du IIIe siècle après J.-C. et, sur le même emplacement, environ 310, s'éleva une basilique civile à plan rectangulaire terminé à l'Est par une abside, construit en moellons de petit appareil avec chaînages de briques portant les estampilles d'*Adiutex* et de *Capox*, fournisseurs des constructeurs de Trèves. Après la destruction du monument par les Huns, vers 451, le site est abandonné jusqu'au moment où, environ 620, le duc Eleuthère y fonde un monastère de femmes sous le vocable de Saint-Pierre. La basilique civile est transformée en chapelle et partagée par un chancel décoré de sculptures, parmi lesquelles figure un Christ bénissant. On sait maintenant que la bourgade gauloise de Toul (Meurthe-et-Moselle) ne s'étendait pas sur les terrains situés entre le chevet de Saint-Gengoult et la place Corne de Cerf [23] qui furent seulement occupés par la première agglomération gallo-romaine, dont le développement se fit en direction du Sud. A la fin du IIIe siècle, ou au début du IVe, après sa destruction, la ville se resserre et s'enferme dans un rempart. Les destructions de 1940 ont permis d'en préciser le tracé et le mode de construction. L'enceinte repose directement sur le sol naturel et utilise les pilotis dans sa traversée des marécages de l'Ingressin. De forme circulaire, embrassant une superficie d'une douzaine d'hectares, elle était flanquée de 28 tours rondes ou demi-rondes et semble n'avoir eu que deux portes sur la route de Lyon à Trèves. La partie, mise au jour entre les portes du Grand Bourg et du Gué, est faite de matériaux empruntés

(17) *Rev. hist. et archéol. Libournais*, 1950, p. 86.

(18) *L'Éduen*, juillet 1949, p. 2.

(19) *Onomastica*, II, 1950, p. 37-40.

(20) *Bull. soc. hist. et archéol. Langres*, XII, 1950, p. 21-22. — H. Mylius, *Trierer Zeitschrift*, XVIII, 1949, p. 202-216; — W. Reusch, Id., p. 184-202.

(21) *Les Cahiers lorrains*, 2, 1950, n° 2, p. 23-24.

(22) W. Reusch, *Germania*, XXVII, 1943, p. 146 sqq.

(23) J. Choux et A. Lieger, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 88-101.

aux monuments ruinés et comporte des chaînages de briques. Elle est épaisse de 2 m 80 à 3 m et haute de 4 environ. En arrière s'étendait une ruelle, dont le tracé est marqué par un pavage en hérisson.

L'examen des profils en long, relevés lors de l'établissement des égouts, permet de préciser la topographie du *castrum Divionense,* à Dijon (Côte d'Or) [24], qui n'occupait pas le sommet d'une hauteur, mais était situé à cheval sur une croupe dont l'arête s'infléchit du Nord au Sud. On doit, en conséquence, apporter certaines modifications, particulièrement en ce qui concerne l'emplacement des portes. C'est ainsi que la Porte des Lions n'était pas située sur l'emplacement de l'Hôtel de Ville, mais au croisement de l'enceinte et de la rue de la Liberté. La portelle du Bourg a été retrouvée rue de l'Amiral-Roussin. D'autre part, rien ne permet de supposer l'encadrement des portes par des tours à cette époque.

A Beauvais (Oise), on a pu suivre le tracé de l'enceinte du Bas-Empire, comportant des courtines, des tours espacées de 25 à 30 mètres, et reconnaître l'emplacement d'au moins quatre portes [25].

Autre enceinte découverte sur l'emplacement de l'Institut Catholique à Toulouse (Haute-Garonne) : épaisse de 1m,40, elle est construite dans une excellente maçonnerie avec parements de briques appareillées, et repose sur des fondations, hautes de 1 mètre, couronnée par un triple rang de briques en saillie irrégulière, comportant des blocs sculptés ou moulurés et des galets de rivière formant béton. On constate l'utilisation d'autres types de construction, la fondation est la même, mais le mur est plus épais (2 m 40), constitué de deux parements de briques avec bétonnage compartimenté. Ailleurs, le soubassement disparaît. Vingt piles de l'aqueduc de la Régine, amenant les eaux de la source de l'Ardenne, ont été trouvées rue des Teinturiers, au faubourg de Saint-Cyprien [26].

Les sondages entrepris à Narbonne (Aude), sous l'aile romane du Palais des Archevêques, à l'Ouest de la chapelle de La Madeleine et en bordure du passage de l'Ancre et de la cour, permettent de rétablir les étapes de la succession des habitats de ce quartier de la ville antique, occupé dès la fin du IIe siècle avant J.-C. puis au Ier siècle de notre ère et sur lequel s'élevait aux temps chrétiens, peut-être, la demeure épiscopale, contemporaine de la basilique cimétériale de Saint-Félix et du cimetière paléo-chrétien de Saint-Paul. Au voisinage de l'amphithéâtre, se rencontrent les ruines de monuments publics en grand appareil [27].

On consultera avec profit sur les enceintes de basse époque en Gaule la seconde partie de l'ouvrage que F. Lot [28] consacre aux cités de l'Aquitaine Première, Bourges, Clermont, Rodez, Albi, Cahors, et de l'Aquitaine Seconde, Bordeaux, Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers, Périgueux. Le même auteur [29] tente de résoudre l'énigme de « Cieutat » (Hautes-Pyrénées) qui serait la *civitas* des Onobrisates, nom d'une tribu non celtique soumise aux Romains.

3. *Les monuments.* — De très importants compléments sont apportés à l'étude

(24) M. Guichot, *Mém. comm. antiq. dép. Côte d'Or,* XXII, 2, 1942-6, p. 310-315.

(25) G. Matherat, *Gallia,* VII, I, 1949, p. 112.

(26) M. Labrousse, Id., p. 132-133.

(27) H. Jouclas, *Bull. comm. archéol. Narbonne,* XII, 1949-1950, p. CCXXI-III, 75178.

(28) *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine,* Bibli. Éc. Hautes-Ét., fasc. 296, 1950.

(29) *R.E.A.,* LII, 1950, p. 300-305.

de la décoration des principaux théâtres de la Gaule. A Orange (Vaucluse) [30], R. Amy et Ch. Picard travaillent à rétablir l'arrangement graphique du décor, comportant plusieurs registres : le plus haut, frise de Centaures dionysiaques; le second, un épisode rare et curieux des guerres de religion dionysiaque, l'attaque du thiase divin à Argos par le héros Persée. La présence de Ménades, certaines armées du bouclier d'Amazone, cautionne cette nouvelle interprétation. Ce décor apporté directement, prêt à être posé, d'ateliers de marbriers italiens, a été mis en place par des ouvriers gallo-romains. De là la nature et la qualité relatives de certaines frises retrouvées, pour lesquelles on obtient désormais une date instructive, l'époque augustéenne. A la décoration de ce même théâtre se rattachent directement les sculptures découvertes récemment, à Orange, rue de la République, dans un véritable nid de marbres [31] : fragments de statues à grande échelle, torses, jambes, pieds, indiquant l'existence de statues hautes de 3 mètres; — fragments de frises, Centaures dont une partie sera remise en place au théâtre; — frise de Victoires ailées montées sur des chars; — frise d'art local, dite de Persée, scènes bachiques et de combats.

Au théâtre de Vienne (Isère), il a été possible de remettre en place les morceaux retrouvés du décor du *pulpitum* avec ses frises sculptées d'animaux divers, seuls vestiges d'une ornementation semblable ayant subsisté dans un théâtre antique aussi bien en Italie qu'en France. La présence, parmi les éléments du décor, de fragments de caryatides apporte un nouveau document au rôle de porteuses joué par ces figures dans l'ornementation de la scène. Construit sous le règne d'Auguste et détruit lors de l'invasion de 275, le théâtre de Vienne [32] offre cette particularité de posséder un sanctuaire apollinien, entaillé dans le rocher au milieu du portique supérieur et comportant un porche et une *cella*, abritant dans l'axe du mur de fond le soubassement d'une statue. Les chapiteaux du petit temple étaient décorés des images du Serpent Python s'enroulant autour du trépied.

Au théâtre de Civaux (Vienne), la *cavea*, entourée d'un mur circulaire, avait utilisé pour son assiette une cavité naturelle du coteau dominant Civaux et la vallée de la Vienne [33].

On commence à moins mal connaître les dispositions du temple des Sources de la Seine (Côte d'Or). Les fouilles, arrêtées en 1939, ont été reprises et continuées depuis 1948 [34]. Elles ont porté sur le dégagement de la partie septentrionale où furent entassés les déblais des fouilles de 1836 à 1842. La structure des murs mis au jour et les restes de fondations intérieures font connaître la présence d'une cour intérieure entourée de portiques sur trois de ses cotés, dont le sol est bétonné, alors que celui de la cour est revêtu d'une mosaïque. Tout autour s'ouvrent des salles annexes. Au Nord-Ouest de cet édifice, on mit au jour les murs d'une *cella* à plan carré (4 m 90 × 4 m 40), lieu de culte celtique associé au sanctuaire de la déesse principale, qui a donné des ex-voto de bronze et de pierre, pieds, jambes, yeux, seins, sexes, deux têtes de femmes voilées et une tête de taureau. Les recherches en contre-bas de ce *fanum* et au Nord des substructions reconnues avant

(30) *Rev. Ét. Lat.*, 28, 1950, p. 326-327.

(31) A. Piganiol, *C.R.A.I.*, 1950, p. 254-255.

(32) J. Formigé, *Le théâtre romain de Vienne*, Vienne, MCML.

(33) F. Eygun, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 124.

(34) G. Grémaud, *Ann. de Bourgogne*, XXII, 1950, p. 283-284 ; — R. Martin, *Rev. archéol. Est.* I, 1950, p. 57-58, 247.

1939 ont amené le dégagement de la falaise rocheuse limitant à l'Est les bâtiments des temples. La falaise ne présente plus aucune entaille et bloque tout développement, en direction du Nord, des parties hautes du sanctuaire, mais au niveau des parties médianes apparurent deux murs parallèles, perpendiculaires à la grande muraille septentrionale du temple. Le premier paraît avoir été élevé pour retenir les éboulis provenant de la falaise et pourrait être contemporain de la reconstruction du lieu de culte à la fin du IIe siècle. Le second, un stylobate de grosses pierres ajustées, en retour d'équerre à l'Ouest, entoure la *cella*, découverte en 1948.

4. *Occupation territoriale et voies romaines.* — On peut s'étonner de la rareté des vestiges des monuments archéologiques découverts dans le département de Seine-et-Oise [35], sur un territoire particulièrement fertile et qui fut certainement, dès les temps néolithiques, le siège d'un important habitat. Cette carence s'explique par le fait que la plupart des découvertes sont dues au hasard, bien plus qu'à une recherche méthodique et que, dans cette banlieue immédiate de Paris, le développement de l'industrie, l'extension de la culture maraîchère sont de puissants obstacles à une prospection raisonnée. Tel que le restitue le présent répertoire, le territoire semble avoir été essentiellement agricole, avec des grands domaines. Aux temps mérovingiens, le peuplement se montre très dense entre les cours de l'Epte, de l'Oise et de la Seine, aux abords de Paris, plus dispersé au Sud.

Le répertoire que nous donne le même auteur [36], en complément à son ouvrage, *Metz à l'époque gallo-romaine,* rassemble avec le même souci d'exactitude pour le département de la Moselle, une documentation dispersée dans les périodiques lorrains français ou allemands. Si Metz, Tarquimpol et Le Hératple apparaissent comme les sites les plus connus, le pays était cependant riche en exploitations agricoles, dispersées dans les camgnes, le long des principales routes. Le Héraple apparait à la fois comme un sanctuaire, un centre industriel, un marché et une place forte aux confins des Trévires.

La question du peuplement de la forêt à l'époque gallo-romaine suscite maints problèmes, dont le plus important est celui de son existence même à cette époque. Sur l'emplacement du grand réseau forestier de la Basse Seine, dans les méandres du fleuve en aval de Gaillon jusqu'à Aizier, on a relevé la présence de village antique. Il est difficilement concevable que les agriculteurs gallo-romains soient venus s'installer en pleine forêt et l'on ne peut qu'approuver entièrement les conclusions de L. Musset [37] : « C'est l'histoire et nullement je ne sais quel déterminisme géographique, qui est à l'origine des immenses forêts de la Basse Seine ». Il fallait que cela fût dit. L'établissement de la forêt est la conséquence des troubles et des pirateries de la fin du IVe siècle après J.-C. qui ont provoqué l'anéantissement des villages. D'autre part la forêt, en tant que réserve de chasse, a été protégée par la décision d'un roi inconnu du Ve ou VIe siècle, interdisant tout défrichement. Les

(35) M. Toussaint, *Répertoire archéologique du département de Seine-et-Oise. Période gallo-romaine et époque franque, Bull. Comm. antiq. départ. Seine-et-Oise*, LIII, 1949-1950, 142 p.

(36) Id., *Répertoire archéologique du département de la Moselle. Période gallo-romaine,* in-8°, 254 p., Nancy, 1950.

(37) L. Musset, *Rev. archéol.* 1950, 2, p. 84-95.

ravages des Vikings, bien que moins importants, n'ont pas été étrangers à ce développement de la sylve. Ne pourrait-on expliquer, par ces mêmes raisons, le peuplement gallo-romain de la forêt de Compiègne ?

L'histoire de l'appropriation du sol vient de s'enrichir de documents d'une particulière importance, à la suite de la découverte à Orange, rue de la République, de nouveaux fragments du cadastre romain, concernant la répartition des terres dans la campagne autour de la colonie. Ils permettent de distinguer trois catégories de terres : terres assignées aux vétérans; terres rendues aux anciens propriétaires; terres de l'État affermées selon un tarif, dont on peut reconstituer les modalités. Les découvertes nouvelles prouvent bien qu'il s'agit du cadastre du territoire paysan, représentant un document municipal, non un document d'État, vraisemblablement établi au temps de Domitien [38].

Des agglomérations importantes disparaissent de la surface du sol sans laisser grande trace de leurs constructions, et on ne les connaît plus que grâce à la sagacité d'un chercheur patient. C'est le cas, dans le département de la Côte d'Or, de la station des Bolards, au débouché d'une combe profonde, à la limite de la Côte et de la plaine de la Saône, à un carrefour de voies reliant le port celtique de Seurre sur la Saône à Alésia, à la frontière des Lingons et des Éduens. C'est toute la vie de la bourgade que restitue E. Thevenot [39], au hasard des découvertes faites sur l'emplacement de l'agglomération, le long de la route de Seurre, et qui couvrent les quatre premiers siècles de notre ère. Habitations avec mosaïques et peintures, boutiques d'un marchand de figurines d'argile, fours de potiers et de fondeur de fer, atelier d'un fabricant de charnières en os; deux cimetières, l'un au Nord-Ouest, l'autre au Sud-Est. Une vie religieuse intense s'était développée aux Bolards, autour d'un sanctuaire de Mithra ayant pris naissance d'un ancien lieu de culte apollinien, où l'on venait chercher la santé auprès des eaux saintes, dès les temps de Commode. Tout un ensemble de débris de sculptures parle de la religiosité des habitants, Dieu au Maillet, Dieu aux Colombes, Hercule, Cybèle, Déesses-Mères. Des rapports de commerce amènent aux Bolards des poteries d'Arezzo et de La Graufesenque, apports particulièrement importants sous le règne de Tibère. Ces documents épars permettent cependant de reconstituer à grands traits l'histoire de la station : un établissement contemporain de La Tène III se développe à la fin du Ier siècle avant J.-C. et à l'époque d'Auguste (marques céramiques arrétines). Les apports de poteries de La Graufesenque sont importants ensuite et on relève les traces très nettes des vins d'Italie et de Narbonne pendant les premiers siècles. Environ 150, arrivent l'huile et les condiments de Bétique, suivant les voies d'eau jusqu'à Chalon-sur-Saône, Verdun-sur-le-Doubs ou Seurre, et gagnant Les Bolards par portage. Ruinée sous le règne de Gallien, l'agglomération est en partie relevée au début du IVe siècle, pour disparaître vingt-cinq ans plus tard.

Dans ce même département, d'utiles précisions ont été apportées par les recherches faites dans le Grand Caveau de Verpant, à Flavigny-sur-Ozerain [40] et sur l'arrière-côte beaunoise, à Saint-Ro-

(38) A. Piganiol, *C.R.A.I.*, 1950, p. 254-255, 60-69.

(39) E. Thevenot, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 289-347.

(40) J. Joly, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 55-57.

main [41], dans les grottes-refuges, occupées à diverses reprises en des moments critiques de l'histoire de la Gaule orientale. A la partie supérieure des dépôts, des horizons gallo-romains correspondent à des habitats plus ou moins prolongés. Dans ces mêmes couches, s'inscrivent à Saint-Romain les épisodes des temps d'insécurité, monnaies contemporaines des révoltes du Ier siècle, sépultures et petite cachette contenant des bagues plaquées d'or et des pièces des années 260 à 268. Les vestiges d'un troisième habitat en grotte sont signalés dans la Baume à Gondran, cavité ouverte dans la paroi rocheuse de Charabotte, à Hauteville (Ain), dont les foyers ont livré des poteries vernissées, grises assez grossières, des colliers, des anneaux, des agrafes, une épingle en os, des clous de fer, des monnaies de Trajan et de Jovien [42].

De grands domaines s'étaient constitués dans la plaine située au pied des Pyrénées. La grande villa, en cours d'exploration à Montmaurin (Haute-Garonne) [43], apparaît d'une importance comparable à celle de Chiragan, la partie centrale s'étendant sur une longueur de 150 mètres et comportant plusieurs corps de bâtiments, se développant dans une direction Sud-Ouest-Nord-Sud. Près de 80 pièces ont été reconnues. Un premier état, à plan peu compliqué, rappelle le type de la villa de Saint-Ulrich (Moselle), avec sa façade aux salles en légère saillie, son portail monumental et sa cour intérieure carrée, entourée d'un péristyle sur lequel s'ordonnent les appartements. Les murs sont faits de petits moellons calcaires et les colonnes du péristyle de briques rondes ou en quart de rond assemblés. Le marbre de Saint-Béat est rarement utilisé dans la décoration qui emploie la griotte des Pyrénées et le vert antique de Grèce. L'état actuel de la ruine représente un élargissement du plan de la villa, lors d'une reconstruction, à la suite d'une première destruction, de toute la partie centrale, comprenant alors un portail monumental en hémicycle, soutenu par des colonnes en marbre de Saint-Béat. Le sol des pièces en ciment rosé était recouvert d'un dallage de marbre et d'une mosaïque à décor géométrique; une évolution se manifeste dans le décor des parois avec bandeaux rayés et des panneaux, rouge et bleu azur, et l'emploi de lambris de marbres. Ces transformations sont contemporaines du début du IVe siècle. Détruite au siècle suivant, la ruine fut utilisée comme cimetière par les Barbares. La villa de Saint-Loup-de-Comminges (Haute-Garonne) n'a pas la même importance, en partie détruite au IIIe siècle, elle fut reconstruite à un niveau supérieur. Un bel ensemble d'ivoires sculptés, ayant appartenu à l'ornementation de coffrets, Jupiter Sarapis, Satyre et Ménade, Faune, Attis, pugilistes arrêtés par l'arbitre, a été recueilli dans les ruines [44]. Tout le territoire du Nébouzan est parsemé de villas et d'établissements agricoles sur la commune de Larroque, à la Ville Rouge, le long de la voie romaine de la vallée de la Save, restes d'un grand bâtiment rectangulaire à usage d'étable, d'une villa rustique, de bains également ruinés au IIIe siècle et réutilisés depuis [45].

De semblables conditions de peuplement agricole reparaissent dans la moyenne vallée de la Sarre et de ses affluents. Les

(41) A. Leroi-Gourhan et L. Périaux, Id., p. 54-55 : — *Ann. Bourgogne*, XXIII, 1950, p. 284.

(42) A. Buisson, *Annales soc. émul. Ain*, LXII, 1950, p. 45.

(43) G. Fouet et M. Labrousse, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 40-49.

(44) Id., p. 39; — Des Mêmes, *C. R. A. I.*, 1950, p. 147-153.

(45) Id., *Gallia*, VII, I, 1950, p. 28-30.

villas sont très nombreuses, situées à quelques centaines de mètres les unes des autres, plus rarement groupées en petites agglomérations à Gondrexange et à Saint-Ulrich (Moselle). Ce sont des exploitations rurales, toujours construites à flanc de côteaux orientés au Midi, l'entrée à l'Est, utilisant la pente. A Berthelming (Moselle) [46], une quinzaine de fermes étaient dispersées sur une surface de cent hectares et, au lieu dit « Alt Schloss », les fouilles, commencées en 1946, ont mis au jour une partie des ruines de l'une de ces exploitations : salle commune et cage d'escalier menant à un étage, près d'une petite *cella;* vers l'entrée fermée au Sud par un mur, une cuisine au sol bétonné, et à l'un des angles, un pilier soutenant, soit une avancée du toit, soit une galerie de bois. Une petite construction isolée appartient à un moulin ou à un pressoir reconstruit et, à proximité, une épaisse couche de cendres, de suies et de charbons marque l'emplacement d'une forge. La ferme a été occupée dès le IIe siècle; saccagée vers la fin du IIIe, elle a été de nouveau reconstruite partiellement, puis abandonnée brusquement au Ve, et un cimetière mérovingien fut installé au VIIe siècle à l'intérieur de la cour, fermée au Nord-Ouest par un mur. L'importance de l'outillage pour le travail du bois, abandonné au moment de la fuite des occupants et la proximité de la forêt de Freiwald permettent de supposer qu'à côté d'une activité agricole, les habitants se livraient aussi à l'exploitation des bois voisins, utilisant pour l'évacuation des arbres abattus la flottabilité de la Sarre. Une autre exploitation agricole a été en partie explorée à Bliesbruck (Moselle), au voisinage du pont sur la route Homberg-en-Sarre - Aachen - Saarralbe, également ruinée au IVe siècle et en partie recouverte, au Ve, par un cimetière franc [47].

Dans une bonne partie de la Gaule, le IVe siècle marque une époque de reconstruction des exploitations agricoles détruites par l'invasion de la seconde moitié du IIIe. C'est à la même époque que l'on doit rapporter les ruines de la villa, dégagée de 1942 à 1944, à Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados). Elle s'élevait sur l'emplacement d'un *fanum* du IIe siècle qui avait abrité la curieuse statue de Déesse Mère, flanquée d'un garçonnet et d'une fillette. Un premier état de la construtïon, au début du IVe siècle, est représenté par un bâtiment divisé en deux salles, appuyé au mur oriental de la galerie du *fanum*, et par les soubassements d'une tour, à plan rectangulaire, dont la superstructure en bois a laissé une épaisse couche de cendres. Un puits avait été creusé, entaillant la fondation de la galerie, et une petite chapelle avait été construite à côté, avec les pierres de la ruine du *fanum*, pour recevoir sans doute la statue de la Déesse Mère. A la même époque appartient le chemin dallé réunissant le puits à la villa et deux autels, trouvés l'un au Nord, entre le temple et la salle du péribole du *fanum*, alors transformé en balnéaire, l'autre dans un four de ce même bain. Vers la fin du IVe siècle, la villa agrandie voit son plan définitif complété, avec deux tours symétriques reliées par une galerie-façade. C'est alors que la chapelle fut détruite et que la statue de culte fut précipitée dans le puits, comblé pour faire passer le mur de fond du péristyle. Une partie du *fanum*, englobé dans les nouvelles constructions devient une cuisine. A une époque impossible à déterminer, de nouveaux aménagements, de construction très négligée, furent exécutés dans le pé-

(46) M. LUTZ, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 180-184.

(47) H. HIEGEL, *Cahiers lorrains*, III, 1950, p. 55-56.

ristyle et l'une des salles. Incendiés lors des invasions, un cimetière, aux tombes alignées et sans mobiliers, occupent les ruines [48].

A L'Isle-Aumont (Aube) [49], la butte en partie naturelle, en partie artificielle, couronnée par l'église et dominant la vallée de l'Hozerain, a été occupée au cours des âges du Fer (fonds de cabanes) avant la construction, à l'époque romaine, d'un important monument, peut-être un temple, et de recevoir un cimetière mérovingien et des silos carolingiens. Sous les sépultures, creusées dans les graviers du sol vierge, comblées avec de la terre végétale et des graviers, une tombe abritait un squelette, auprès duquel reposait, dans une petite cavité, une carapace de tortue. La tombe doit-elle être mise en rapport avec le sanctuaire gallo-romain ?

On aimerait à être mieux informé des fouilles qui se poursuivent en forêt de Compierre (Nièvre), sur le finage de Champallement, à Saint - Révérien [50], *vicus* éduen, où l'on connaît un temple à *cella* octogonale comme à Montbouy (Loiret), avec cour entourée de portiques sur trois de ses côtés, un théâtre et des quartiers d'habitations sur caves.

Des emplacements de villas ou d'établissements agricoles ont été relevés à Urcy (Gevray-Chambertin, Côte-d'Or), et à Champigny-sur-Yonne [51]; sur les rives de l'Odet, en face de Pors Meillou, en Plomelin (Finistère), restes de résidences estivales des habitants d'*Aquilonia* [52], et à Castel-Benance (Sarceau, Morbihan) [53], ainsi qu'à Kerlam, en Plomeur [54]; près de Naintré, aux Bordes (Vienne) [55]; à Martizay (Indre), ruines d'un grand édifice, au lieu-dit Saint-Romain, avec mosaïques, enduits peints et vingt-quatre sarcophages de pierre superposés dans l'une des salles; nouveaux habitats à Châteauponsac et à Saint-Pardoux [56]; ruines avec traces d'incendie à Leycat, entre Saint-Priest-sous-Aixe et Séreilhac, avec monnaies de Lucile et de Faustine [57]; à Doulage, au voisinage d'une source et de sépultures à incinération [58]; tessons à Traitrade (Château-Chervix, Haute-Vienne) [59]; petit établissement agricole au Berle (Collonges, Corrèze) [60]. Dans la Haute-Vienne, 70 % des communes ont donné des vestiges de l'époque gallo-romaine [61]. Poursuivant son enquête sur l'histoire des pays, qui ont formé le département de l'Ain, E. Dubois [62] traite du groupe de La Vallebonne et de la Côtière.

Ce sont des problèmes de méthode qu'aborde P. Lebel [63] à propos des bornes, centuriations et cantonnements le long de la voie romaine de Lyon au Rhône. La construction des routes, au début de l'Empire, n'a pas été sans provoquer

(48) E. Eblé, *Gallia*, V, 2, 1948, p. 365-383.

(49) J. Scapula, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 119-122; P.-M. Favret, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 122.

(50) Dr Cousier, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 250.

(51) *Ann. Bourgogne*, XXII, 1950, p. 283-284, n. 1.

(52) P.-R. Giot, *Bull. soc. hist. et archéol. Bretagne*, 1950, p. 18.

(53) Id.

(54) *Bull. soc. archéol. Finistère*, LXXXVI, 1950, p. XIV.

(55) *Bull. soc. antiq. Ouest*, 1950, p. 310 ; — F. Eygun, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 124.

(56) Bauberot, *Bull. soc. archéol. et hist. Limousin*, LXXXIII, 1950, P. - V., p. 90.

(57) Id., p. 74.

(58) J. Ferrier, *ibid.*, p. 244.

(59) Id., p.-V., p. 86.

(60) J. Bouyssonie, *Bull. soc. hist. et archéol. Corrèze*, 72, 1950, p. 70-72.

(61) F. Delage, *Bull. soc archéol. et hist. Limousin*, LXXXIII, 1950, p. -v., p. 78-79.

(62) *Bull. soc. naturalistes et archéologues Ain*, 1950, p. 52-63.

(63) *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 154-161.

des transformations dans le régime des terres riveraines, dont une partie fut expropriée, l'autre remembrée et remise en culture. Ce sont là des situations que l'on doit envisager pour la détermination du tracé et de la structure, de même que la nature et l'importance du trafic, l'activité des postes de douanes, des relais, des marchés, des sanctuaires, desservis par la voie. Il importe aussi de reconstituer le réseau des chemins débouchant sur la route, aussi bien que les parcelles agraires qui y mènent. Cet examen doit encore porter sur l'étalonnage des distances en milles romains ou en lieues gauloises, l'emplacement des bornes, des points d'eau, des auberges, les questions relatives à la police des routes et aux usagers. Sur le tracé de la voie d'Agrippa, au Sud et au Nord de Dijon, l'étalonnage, d'abord compté en milles romains, emploie la lieue gauloise vers l'année 100 après J.-C. Puis les deux étalonnages coexisteront. Le point de rencontre de plusieurs limites communales avec le tracé de la route semble bien marquer l'emplacement de certains milliaires, dont les bornes n'ont pas été sans exercer une attraction sur les sentiers anciens, devenus plus tard chemins vicinaux. Les milliaires ont encore joué un rôle dans la détermination des limites paroissiales, tantôt coupant la voie, tantôt la suivant jusqu'à une certaine borne. Il semble inexact que les limites paroissiales aient pu épouser celles d'anciens domaines gallo-romains, car beaucoup de ceux-ci disparurent, furent partagés ou remembrés. Il en est autrement de la fixité des milliaires, dont la durée est assurée par une sorte de vénération superstitieuse puis par leur christianisation.

Il est possible par l'examen du tracé des limites médiévales ou modernes et de l'emplacement des croix, au long de la route, de déterminer celui des bornes antiques. Aucune trace de centuriation n'existe aux environs de Dijon, pas plus d'ailleurs que « les camps de surveillance », dont Paul Jobard avait cru reconnaître l'existence.

Toujours en Bourgogne, entre le Rhône et la Seine, le plus ancien itinéraire unit le coude de la Saône à Châlon aux sources de la Seine [64], et la fortune de cette cité, à partir du IIIe siècle de notre ère, est à mettre en rapport en partie avec la fixation d'une piste directe entre cette agglomération et la haute vallée de la Seine, piste représentant une branche d'une artère importante de la circulation, une des voies de l'étain à travers la Bourgogne, dont le tracé varie suivant les époques.

Il est quelque peu ridicule qu'on ait assisté à une nouvelle querelle du « Lutrin », au sujet de la découverte du texte épigraphique le plus ancien de la Gaule et dont la place serait au Musée de Narbonne [65] : un milliaire de Domitius Ahenobarbus, trouvé dans le lit desséché du Rieu, à la la limite des communes de La Palme et des Caves de Treilles (Aude), et on l'espère, provisoirement « gardé » à Sigean.

Le tracé de la voie romaine entre La Bachellerie et Condat est jalonné, dans les champs, de tuiles à rebord, de fragments de mosaïques, de restes de murailles [66]. A Capdenac-Gare (Aveyron), la construction d'un égout, rue Carnot, a révélé l'existence d'un dallage en granit du tronçon de la voie romaine

(64) M. CHAUME, *Mém. comm. antiq. départ. Côte d'Or*, XXII, 2, 1942-1946, p. 265-271.

(65) Ph. HELÉNA, *Bull. comm. archéol. Narbonne*, XXII, 1950, p. 88-102.

(66) DE MIRANDOL, *Bull. soc. hist. et archéol. Périgord*, LXXVII, 1950, p. 85-86.

venant de Rodez et se dirigeant vers les gués du Lot, Figeac, Gramat, réunissant Ruthènes et Cadurques. Ce revêtement permettait à la route de franchir sur une assise fixe et solide les terrains plus ou moins inondés de la rive gauche du Lot, sur l'emplacement actuel de la ville de Capdenac [67].

5. *Sépultures.* — Des incinérations contemporaines de la fin de l'époque de La Tène ou du début de l'Empire ont été relevées à Fresquienne (Seine-Inférieure), au voisinage d'une voie romaine [68]. A la Barraque-Haute, commune de Bellevue-la-Montagne (Haute-Loire), à l'Ouest de la route nationale n° 105 et à 2.500 mètres de Bellevue, des puits funéraires creusés à 7 m. 50 de profondeur ont donné des cruches à engobe blanc, une casserole de bronze à long manche et un as de Domitien (78-79) [69]. A Voingt (Puy-de-Dôme), à une vingtaine de mètres au Nord-Est de la voie romaine Clermont-Langres, s'étend, au sommet d'une hauteur, un petit cimetière de 22 tombes appartenant à deux types : petites fosses abritant l'urne cinéraire, calée avec des cailloux, ou fosse allongée dans laquelle le mort a été incinéré sur place, l'urne déposée dans un coin avec les débris brûlés du mobilier [70].

Plus importante est la découverte faite à Sisteron (Basses-Alpes), lors de travaux de reconstruction en bordure de la route nationale n° 85, le long de la Durance, à 60 mètres au Sud de l'hôpital, des restes d'un monument funéraire en partie engagé sous la chaussée [71], massif de béton quadrangulaire de 8 mètres de côté, appartenant à un mausolée comportant une chambre funéraire. Rien ne subsiste des superstructures, si ce ne sont quelques décors de marbre, un chapiteau corinthien, des masques placés aux quatre angles et une statue de Muse à la lyre, copie romaine d'un original du IVe siècle avant l'ère. Au centre du massif, une fosse abritait deux urnes en marbre à couvercle à bouton renfermées dans deux coffres en pierre et contenant des monnaies de Domitien et de Nerva, une lampe des ateliers de Fortis (vallée du Pô), des feuilles d'or ayant appartenu au placage d'un objet pulvérisé, un collier ou un bracelet d'or avec turquoises (IIe siècle). Au Sud du mausolée s'étendent des fondations indépendantes et qui paraissent postérieures. Au Nord, un autre mur limite une cour précédant un édifice à parois enduites de chaux et, au-dessus d'une couche de cendres, avaient été pratiquées des tombes, postérieures à la destruction du mausolée, dont les mobiliers funéraires ont donné une lampe de bronze, des poteries du type de l'Argonne (IVe siècle) et une monnaie de Constance II. Tous ces vestiges ont été recouverts.

Probablement au IIe siècle appartient également le fragment de sarcophage en plomb, recueilli en forêt de Citeaux (Côte-d'Or), à une centaine de mètres de la voie romaine et au Nord de la maison forestière de La Chaucelle [72], sur l'emplacement d'un cimetière déjà connu. Le décor, disposé en frise, dans cinq cartouches historiés, offre les représentations alternées d'un lion marchant, la patte antérieure gauche posée contre un canthare, et de deux griffons affrontés de part et d'autre d'un canthare.

(67) P.-F. FOURNIER, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 127.

(68) VAN EFFENTERRE, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 122.

(69) P.-F. FOURNIER, ID., p. 129.

(70) ID., p. 130.

(71) H. ROLLAND, *ibid.*, p. 81-88.

(72) E. THÉVENOT, *Rev. archéol.*, 1950, I, p. 86-91.

La présence d'auges funéraires à Saint-Pé d'Ardet, à Bazins-Garraux et à Marignac (Haute-Garonne), prouve que les « reculées » de la montagne pyrénéenne étaient aussi, sinon plus, habitées que de nos jours [73].

Au IIe siècle encore se rattachent les sépultures découvertes sur une hauteur au Nord de La Churlerie, commune de Saint-Symphorien (Haute-Vienne) [74], disposées sur un même alignement et creusées à 1 m. 50 les unes des autres dans le tuf. Elles abritaient les restes du bûcher funéraire et les coffres cylindriques de pierre protégeant l'urne cinéraire en verre (type 3 de la classification de Morin-Jean), qu'entouraient les restes du mobilier funéraire passé par le feu. Un bronze de Trajan date une tombe semblable de Doulaye, commune d'Eymoutiers (Haute-Vienne) qui a donné un poignard à antennes [75]. Un autre poignard a été trouvé dans le coffre de la sépulture de Flavignac (Haute-Vienne) [76]. D'autres tombes à coffres ont été explorées à La Croix des Pacles [77], à Oradour-sur-Glane [78], à Lavaucouplet (Corrèze) [79]. A propos de la découverte de Sussac (Haute-Vienne), F. Delage [80] dresse l'inventaire des coffres funéraires en Limousin.

Il faut encore signaler les trouvailles d'un cimetière à Sainte-Maure (Indre-et-Loire) [81] dans des cavités ovoïdes alignées et creusées dans le tuffeau d'un coteau incliné vers le Midi, et contenant des charbons de bois, des os calcinés, des vases, des fusaïoles, des mâchoires de sanglier et de porcs, des escargots et des coquilles d'œufs. Au-dessus de ces fosses, il y avait peut-être des inhumations d'époque chrétienne. L. Armand-Calliat [82] signale des incinérations trouvées, en 1779 et 1787, au finage de Chaudenay (Saône-et-Loire).

A Rouen (Seine-Inférieure), rue du Renard [83], un sarcophage d'artisan portait, comme celui du forgeron de Saint-Remy-de-Provence, les armes parlantes de son occupant : une scie et une herminette.

Les sépultures, explorées à Lacam (Corrèze) en bordure de la voie romaine Clermont-Périgueux [84], s'échelonnent de la fin du IIIe au début du IVe siècle. Elles sont caractérisées par la persistance du rite de l'incinération, dans des fosses creusées en forme de cuvette dans une butte sableuse, différant entièrement des autres tombes limousines, et dans lesquelles étaient enfouis pêle-mêle les cendres, les débris de l'incinération, les poteries et les mobiliers brûlés. Aucune urne funéraire n'a été retrouvée, et les céramiques présentent des analogies avec les formes de la Gaule septentrionale, de la Belgique et de la vallée du Rhin.

A Clarac (Haute-Garonne) [85], le petit cimetière du camp de la Goutte est celui

(73) M. Labrousse, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 134-136.

(74) J. Perrier, *Bull. soc. archéol. et hist. Limousin*, LXXXIII, 1950, p. 371-374.

(75) Id., p. 242-244.

(76) P. de Laborderie, Id., P.-V. p. 82.

(77) Besse, Id., P.-V. p. 74 ; — F. Eygun, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 126.

(78) J. Perrier, *Bull. soc. archéol. et hist. Limousin*, LXXXIII, 1950, p.-v., p. 37.

(79) *Mém. soc hist. et archéol. Corrèze*, 30, 1949, p. XXVI.

(80) *Bull. soc. hist. et archéol. Limousin*, LXXXIII, 1950, p. 82.

(81) Desaché, *Bull. trim. soc. archéol. Touraine*, XXX, 1950, p. 102-104.

(82) *Mém. soc. d'hist. et d'archéol. Chalon-sur-Saône*, XXXIII, 1950, p. 8.

(83) Van Effenterre, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 123.

(84) M. Labrousse, Id., VI, 2, 1948, p. 349-364.

(85) G. Fouet et M. Labrousse, Id., VII, I, 1949, p. 50-52.

d'un domaine des IV-Ve siècles. Les corps avaient été déposés dans des fosses rectangulaires orientées à l'Est et remblayées avec des cailloux roulés. Elles ne contenaient pas de mobiliers funéraires. Les tombes d'Aymard, commune de Cormatin (Saône-et-Loire) [86], sont disposées à travers des constructions, en un point où l'on peut surveiller le passage de la Guye, centre routier important également. Elles ont fourni des tessons et une monnaie. A Baulne (Seine-et-Oise), un cimetière antique comprenait quatre couches de squelettes superposés [87].

A son tour, A. Grenier [88] s'attaque à la solution du problème de la formule *sub ascia*, qui serait une formule de protection contre les mauvais esprits, peut-être même une formule de conservation. L'*ascia*, c'est l'herminette qui, en Polynésie, a un rôle sacré, outil magique qui creuse le bois et, par sa seule présence, a le pouvoir de détruire les vers foreurs qui s'y logent et d'arrêter la pourriture.

6. *Arts et Métiers. Commerce. Industrie.* — Peu de découvertes sont à enregistrer dans les établissements de caractère industriel: un front de taille dans une carrière à ciel ouvert à Vieux-Moulin (Oise) [89]; l'exploration d'une galerie dans une carrière de quartz à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) [90]; la découverte de deux fours catalans à Meillard, entre Sérac et Le Breuil (Corrèze), au vallon de Rio-les-Farges; d'une exploitation de fer à Turenne et d'une forge à Maisons, au Sud du village [91]; d'un four à augets à Montsarac (Morbihan), à la pointe Nord-Ouest de l'ancienne île du Péchit, dans une tranche de la falaise érodée, peut-être destinée à la récolte du sel (four à ciel ouvert). Les augets étaient disposés sur un lit de briquettes reposant directement sur le sol rocheux [92]; à Damery (Marne), dans une petite salle creusée dans le sol argilo-sableux, découverte de trois tournettes en calcaire, des restes d'un tour, avec tessons de plats et d'assiettes et de cruches du Ier siècle de notre ère [93].

La reprise des fouilles dans les ateliers céramiques de La Graufesenque (Aveyron) précise que l'industrie de la terre-cuite, déjà pratiquée au dernier siècle avant J.-C., se poursuivait encore dans la seconde moitié du IIe siècle de notre ère [94]. Une douzaine de nouveaux grafittes ont été trouvés faisant connaître cinq nouveaux noms de potiers : Palandinus, Verrulus, Verranus, Vastus et peut-être Locreta. Il précise aussi le nom d'un des vases, fabriqués dans ces officines qu'il faut lire désormais *tisarnaris*. Le terme *leucora* reste difficilement explicable. Les tessons appartiennent peut-être au dépotoir de l'atelier de Vitalis.

Déjà J.-J. Hatt avait attiré l'attention sur le procédé du surmoulage utilisé par les potiers gallo-romains pour l'enrichissement de leur répertoire. A la récente exposition au Musée de Mariemont (Bel-

(86) E. MAGNIEN, *Ann. Bourgogne*, XXII, 1950, p. 285.
(87) G. MATHERAT, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 111.
(88) *Rev. hist.* juill.-sept. 1950, p. 31.
(89) G. MATHERAT, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 114-115.
(90) P.-F. FOURNIER, ID., p. 128.
(91) M. VAZEILLES, *Bull. soc. scientif. hist. et archéol. Corrèze*, 72, 1950, p. 35.
(92) D^r LE PONTOIS, *Bull. soc. polym. Morbihan*, 1949-1950, p. - v., p. 11-13.
(93) P. FAVRET, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 115.
(94) R. LANTIER, *C.R.A.I.*, 1950, p. 420-422 ; — J. VENDRYES, ID., p. 419-420.
(95) G. FAIDER-FEYTMANS et J. HUBAUX, *Mélanges Henri Grégoire*, II, p. 253-260.
(96) F. FREMERSDORF, *Mainzer Zeitschft.*, 1949-1950, p. 34-37.

gique), « Chefs-d'œuvre de la Rhénanie romaine », des moules, découverts à Trèves en 1933, avaient été obtenus en surmoulant des argenteries décorées de reliefs empruntés aux *Géorgiques :* thème d'Orphée charmant les animaux; Aristée se plaignant à la Nymphe Cyrène de la mort des abeilles. Ces céramiques exécutées à la veille des invasions, apportent un témoignage de la romanisation profonde des Trévires [95]. Certaines pièces d'outillage du Musée central Romano-Germanique de Mayence, étaient utilisés pour dissimuler les restaurations des vases sigillés, travail qui s'effectuait à Rheinzabern et près de Vindonissa [96].

Un précieux instrument de travail est mis à notre disposition par Erich Gose [97], qui donne un excellent répertoire de tous les types de poteries d'époque romaine, découverts en Rhénanie et dans les régions voisines. Le texte se réduit à une brève description des 61 planches, dont tous les vases qui y figurent ont été recueillis dans des sites bien datés. P. Paloque [98] publie le catalogue des céramiques du Musée de Narbonne, et le Dr Morlet [99] décrit plusieurs lampes gallo-romaines de Nouvel An, ornées de la représentation de la fable « Le Corbeau et le Renard », d'une Victoire avec souhaits gravés sur le bouclier, une troisième en forme de colombe.

Les céramiques d'Argonne du IVe siècle étaient répandues en Belgique, comme en témoignent les tessons de Morlanwetz, conservés au Musée de Charleroi [100] et recueillis au voisinage d'un fortin du IVe siècle.

Des recherches entreprises dans les fours de verriers antiques de la Thiérache [101], du IIe au VIIe siècle, conduisent à reconnaître que tous ces produits, romains ou mérovingiens sont sodiques. Seuls les verres de la fin du IIIe siècle sont potassiques. Cette transformation serait la conséquence des invasions et des troubles de cette époque, les verriers ne pouvant plus recevoir la soude, importée du littoral méditerranéen, furent obligés de recourir à des matières premières locales.

Le Châlonnais apparaît comme un centre important de l'industrie du bronze [102]. On relève un nombre considérable de vases et de figurines de métal recueillis entre Lyon et Dijon. Le centre de fabrication pourrait être cherché en Châlonnais et en Mâconnais, où l'on constate la présence d'un type de clé particulier à ces régions, au manche, fondu et repris au ciselet, représentant une main féminine tenant une boule de fard. Faut-il mettre en relations avec des ateliers de fondeurs les deux creusets, trouvés, en 1864 et en 1874, dans le quartier de la Citadelle, à Chalon-sur-Saône ? En faveur de cette hypothèse, on peut encore faire intervenir les rudes statuettes d'Apollon de Volesvres, de La Comelle-sous-Beuvry (Saône-et-Loire) et de Chavériat (Jura), reproductions indigènes au IIe siècle de notre ère d'un type classique [103].

L'art des émailleurs d'Occident a été

(97) *Gefässtypen der römischen Keramik im Rheinland*, Beiheft I, Bonner Jahrb. 1950; voir également : N. LAMBOGLIA, *Gli scavi di Albentimilium e la cronologia della ceramica romana. Parte prima : campagne di scavo 1938-40*, Bordighera, 1950.

(98) *Bull. comm. archéol. Narbonne*, XXII, 1949-1950, p. 118-132.

(99) Dr A. MORLET, *Æsculape*, Janv. 1950, p. 14.

(100) J. MARTIN, *Bull. soc. archéol. Charleroi*, 20, I, p. 1-4.

(101) R. CHAMBON, *Silicates industriels*, 15 1950, p. 122-124.

(102) L. ARMAND-CALLIAT, *Mém. soc. hist. et archéol. Chalon-sur-Saône*, XXXII, 1950, p. 12.

(103) R. LANTIER, *Gallia*, IV, 1946, p. 347.

l'objet d'un intéressant mémoire de W.H. Forsyth [104], à l'occasion de l'entrée de quatre objets émaillés au Metropolitan Museum de New-York. L'auteur rapproche le groupe de pyxides du type de Kertch d'un ensemble de pièces émaillées de Brescia, Silchester et Bonn, que l'on ne peut dater au delà de la seconde moitié du IIIe siècle après J.-C. Les similitudes du décor et de la technique engagent à rechercher les centres de fabrication de ces émailleries dans les ateliers de la Gaule Septentrionale, peut-être à la villa d'Anthée, détruite par les Barbares postérieurement à 253, ou ailleurs. Les comparaisons que l'on peut établir entre une pièce en forme d'entonnoir du Metropolitan Museum et la céramique sigillée gallo-romaine permet de serrer de plus près le problème de sa date, fin du Ier siècle de notre ère, et d'en fixer les origines dans un atelier de la Gaule. La décoration n'est pas sans se rapprocher de celles des poteries sigillées contemporaines et l'on constate une certaine prédominance de l'emploi de l'émail rouge. Quant au bol, découvert en 1882 à Rochefort (Jura), il forme série avec des vases de cette forme et de ce décor, provenant de La Palme (Belgique), de Canterbury (Angleterre), de Pyrmont (Westphalie) et de Vehner Moor (Odenbourg), sortis les uns et les autres des ateliers d'émailleurs de la ville d'Anthée, entre 146 et 200 après J.-C. Les emplacements de découvertes sont, en effet, situés le long des grandes voies de communication unissant ces localités à la Belgique. Le dernier objet est la bouteille de La Guierche (Haute-Vienne), qui nous ramène vers le milieu du IIIe siècle et dont la décoration, d'un art très différent, reflète des influences orientales et le souvenir de la composition lyriforme verticale, chère aux émailleurs celtiques des temps de l'indépendance.

Deux articles traitent du vin [105] et de l'huile [106] en Bourgogne à l'époque gallo-romaine. La vigne était inconnue dans ces territoires aux temps de l'indépendance, et le texte le plus ancien se rapportant à la présence de cette plante est un passage du discours d'Eumène, relatant la désolation régnant, au début du IVe siècle de notre ère, dans le vignoble du *pagus Arebrignus*, l'actuel territoire de Beaune et de Nuits qui, en 311, souffre de l'interruption prolongée du travail de la vigne, conséquence des invasions du siècle précédent. A la fin de l'époque de La Tène et sous le règne d'Auguste, la vigne n'avait pas encore franchi les limites de la Narbonnaise. Les Cévennes sont une limite naturelle au delà de laquelle on ne rencontre plus ni vigne, ni olivier. L'existence d'un vignoble, sur la Côte de Beaune, est inconcevable au début du Ier siècle de notre ère. La variété *vitis vinifera*, s'est propagée à partir du Sud-Ouest en direction de l'Est et du Nord. Une autre espèce, *vitis sylvestris*, ou combrusque, débordant largement la zone du climat méditerranéen, s'est avancée vers les lacs suisses et le Rhin Moyen. Des raisons de technique viticole et de commerce obligent à envisager un état pré-vinicole, marqué par le mépris de la civilisation des viticulteurs pour les Barbares qui ignorent l'art de tailler la vigne. L'histoire de la dispersion d'un outil, la serpette, d'Est à Ouest à travers le monde méditerranéen, reflète un pro-

(104) William H. Forsyth, *The Art Bulletin*, XXX, 1950, p. 296-307.

(105) R. Dion, *Annales Economies...*, V, 1950 p. 439 sq.; — *Annuaire Coll. Fr.*, p. 207-214; 1951, p. 229-232 ; — *La propagation de la vigne dans la Gaule romaine*, dans *Interfac*, IV, 1950, p. 97-99.

(106) E. Thevenot, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 65-75.

grès, un mouvement déclanché par l'appât des extraordinaires profits que procure la vente du vin à ces mêmes Barbares. Mais il y a aussi à envisager des problèmes de transport à longue distance, rendus encore plus difficiles par la fragilité des récipients et, de bonne heure, on a été amené à produire le vin aussi près que possible du consommateur. Aussi, dès le IIIe siècle avant l'ère, l'Italie commence à être une grande productrice de vin, et à la fin de la République romaine la viticulture s'est étendue à toute la Péninsule. Le trafic est important avec les contrées barbares du Danube et avec la Gaule, et pour l'alimenter, le vignoble s'installe aux bords des inflexions les plus septentrionales des rivages méditerranéens. Introduit en Narbonnaise, le pays participe à ce trafic, mais les Cévennes constituent toujours l'obstacle à la propagation d'espèces méditerranéennes jusqu'au moment où interviendront des variétés nouvelles susceptibles de donner des vins de qualité sous le climat de la Gaule Centrale et Septentrionale et qui, par hybridation, gagneront le Bordelais et le pays des Allobroges. La Côte de Beaune, longée par une artère maîtresse de la circulation commerciale romaine, semble bien avoir été une des premières contrées gagnées par l'expansion vinicole sous les Antonins. Ce sont en somme des facteurs de transport qui expliquent le développement de la culture et de l'industrie vinicoles et ce n'est pas uniquement pour des raisons climatiques que la vigne prospérera, au IVe siècle, à Trèves et à Mayence, mais bien grâce aux facilités offertes à la navigation fluviale par la Moselle. Les rapports sont intimes entre l'importance des vignobles et les voies qui les desservent. Ce sera encore le commerce du vin qui permettra de comprendre les causes de l'origine de l'élévation de Chalon-sur-Saône et de Dijon, aux dépens de Langres et d'Autun, métropoles contemporaines d'un temps où l'agriculture a le pas sur la viticulture. On peut se demander ce qui s'est passé avant cette date de 311 [107]. Documents figurés et poteries apportent quelques lumières sur les origines du vignoble bourguignon : au IIe siècle, on ne trouve plus traces d'amphores vinaires à fond pointu, témoins de l'importation, massive au siècle précédent, des vins d'Italie et de Narbonne. L'aire de répartition des statuettes de Sucellus coïncide avec celle du vignoble bourguignon et, dans cette même zone, on rencontre les documents relatifs au culte de Bacchus, les restes de grands monuments funéraires à figurations dionysiaques de Beaune et de Dijon, peut-être élevés comme les piliers funéraires, jalonnant au Nord de Chalon-sur-Saône et jusqu'en Rhénanie la route du vin, par de gros propriétaires et d'importants négociants enrichis par le vin. Les textes relatant les restrictions apportées par les Romains à la culture de la vigne, ne vont pas à l'encontre de ces conclusions. Elles ne furent pas, à ce qu'il semble, rigoureusement appliquées, puisque dès le Ier siècle de notre ère les vins de Béziers et de Vienne sont déjà réputés. Le rappel de ces prescriptions sous Domitien est un témoignage de la vitalité de la viticulture gallo-romaine et la liberté officiellement donnée par Probus consacre un état de fait.

Ces mêmes documents apportent encore des renseignements sur l'aire d'extension du vignoble sur l'arrière-côte beaunoise, les revers du plateau regardant l'Auxois, les côteaux dominant l'Ouche en amont de Dijon, la région d'Alé-

(107) Id. *Ann. Bourgogne*, XXIII, 1951, p. 256-266.

sia. Lors du *Panégyrique* d'Eumène, ces vignes, dont on ne connait plus l'âge, avaient vraisemblablement deux siècles d'existence. Un dernier argument en faveur de l'ancienneté relative de la vigne en Bourgogne est apportée par un ensemble de découvertes d'amphores, à panse sphérique, portant toujours une estampille, trouvées sur les territoires des Éduens et des Lingons, marques que l'on retrouve au Testaccio de Rome et qui sont bien datées de la fin du Ier et de la seconde moitié du IIe siècle. Ces amphores ne contenaient pas du vin, mais de l'huile espagnole de Bétique.

A quelques 300 mètres d'Orches (Côte-d'Or), au-dessus de la « Fontaine du Chêne », cinq stèles sont dressées côte à côte. Trois d'entre elles proviennent d'un établissement gallo-romain et constituent les pierres tombales des habitants. Il est plus difficile de fournir une interprétation des plus grands de ces monuments, dans lesquels on a recherché à reconnaître les images d'une divinité guérisseuse, dieu de source, Mercure, mais le caducée n'y est pas figuré et ce qu'on prend pour une bourse est plutôt un flacon [108].

Au Musée des Beaux-Arts de Narbonne [109], un portrait d'Antoine, découvert dans le périmètre de la cité, est resté inédit. Il permet d'établir une comparaison avec les monnaies d'Antoine de la période du deuxième Triumvirat, vers le milieu du dernier siècle avant notre ère. Ce monument est un témoignage du passage d'Antoine en Narbonnaise : entre 42 et 40, Antoine eut dans son lot de triumvir le gouvernement de la province. Il était alors âgé de quarante à quarante-deux ans, mais il semble plus âgé sur l'image retrouvée. Cette accentuation des traits répond au goût de l'époque, marquant une intensification de la personnalité.

On signale les découvertes : d'une tête de Jupiter en granit, dont le corps a été brisé pour l'empierrement d'un chemin, à La Besse, commune de Saint-Léonard (Haute-Vienne) [110]; d'une statue mutilée d'un dieu au torque, assis les jambes repliées sous le torse, à Château - Chervix (Haute-Vienne) [111]; d'une statuette de dieu cornu, retaillée en pignon, à la mairie de Lalouret (Haute-Garonne) [112]; d'un bas-relief dont l'inscription a été grattée, encastré au-dessus de la porte d'entrée du numéro 23, rue Madame à Vannes (Morbihan) [113] ; d'un sarcophage chrétien de l'Ecole d'Aquitaine, à Martres - Tolosanes (Haute - Garonne) [114] ; d'un buste de femme en marbre blanc, brisé sous les seins, aux bras et au cou, au tennement du Péron, à Valrose (Hérault) [115]; d'une femme drapée, Victoire ou Diane, en pierre blanche, draguée dans la Saône, au Nord de Chalon (Saône-et-Loire) [116]; d'un buste de jeune Romain, ayant appartenu à une collection de Clermont - Ferrand (Puy - de - Dôme), nettement apparenté aux portraits des jeunes chefs gallo-romains de Prilly (Suisse) et de Bordeaux (Gironde), ap-

(108) Id., *Mém. comm. antiq. dép. Côte d'Or*, XXII, 2, 1942-1946, p. 293-298.

(109) J. Charbonneaux, *Musées de France*, avril 1950, p. 68-70.

(110) J. Perrier, *Bull. soc. hist. et archéol. Limousin*, LXXXIII, 1950, p. 244-247.

(111) F. Delage, *ibid.*, p. 356-357.

(112) M. Labrousse, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 136.

(113) Ct Baudre, *Bull. soc. polym. Morbihan*, 1949-50, P. - V., p. 67.

(114) M. Labrousse, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 133-134.

(115) C. de Serres, *Bull. soc. archéol., scient. et litt. Béziers*, 16, 1950, p. 5.

(116) L. Armand-Calliat, *Mém. soc. d'hist. et d'archéol. Chalon-sur-Saône*, XXXII, 1950, p. 17.

partenant au Ier siècle de notre ère, et d'un buste d'homme, trouvé à Torsac (Vienne), caractéristique des images cultuelles, taillées dans le calcaire par de rudes imagiers provinciaux [117].

L. Armand-Calliat [118] a publié un *Catalogue des collections archéologiques, menus objets divers des collections orientales et de la salle Niepce,* dont l'introduction donne un intéressant historique de la formation du musée de Chalon-sur-Saône et qui, sobre et précis, met à la disposition des chercheurs un excellent instrument de travail.

7. *Religion.* — Dans l'Ile-de-France [119], deux centres religieux importants, vraisemblablement sanctuaires et marchés, ont été reconnus à Genainville (Seine-et-Oise) et à Rouvroy-les-Merles (Oise), comportant théâtre et thermes. On signale à Creil (Oise) la découverte d'une construction en grand appareil avec colonnade, située sur la route de Chantilly, au croisement de deux voies romaines, peut-être un *fanum* [120]. Des précisions sont apportées à la découverte faite antérieurement sur la plage de Ris, à Douarnenez (Finistère), d'une dédicace à *Neptunius Hesperius* [121] par un *curator civium romanorum,* ayant peut-être rempli cette fonction pour la quatrième fois. L'inscription peut être mise en rapport avec les restes d'une construction reconnue au Grand Ris, représentant alors la *schola* du groupement de marins ou de marchands romains installée chez les Osismii. Le *fanum* de Saint-Aubin-sur-Mer, plus tard englobé dans une villa, reposait sur des fondations en arête de poisson ou disposées par lits horizontaux. Extérieurement la *cella* aux murs pleins et dans laquelle on a reconnu l'emplacement de la statue de culte, Déesse Mère flanquée d'un garçonnet et d'une fillette, était entourée d'un mur bas et d'une colonnade dressée sur le carré extérieur et formant une sorte d'atrium [122]. En 1949, lors de travaux de construction à Mézières (Ardennes), à l'angle des routes Montmédy-Mézières et Mouzon-Tremblois, à peu de distance de l'église ruinée de Carignan [123], d'importants vestiges de construction furent mis au jour, fûts de colonnes, chapiteaux, ayant appartenu à un temple de Mercure, dont une image a été recueillie : bas-relief où, dans un cadre rectangulaire est représenté Mercure portant l'enfant Bacchus et flanqué du coq et de la tortue. Le relief, lointainement inspiré d'un modèle praxitélien, se rattache à un groupe régional de figurations, propres à l'Est de la Gaule, trouvées à Hatrize (E. 4413), au Hiéraple (E. 4471), à Lohr (E. 4491). Ivois, station militaire, avait également un sanctuaire.

Les explorations de G. Fouet et de M. Labrousse [124] ont apporté maintes précisions à l'étude de la religiosité des habitants gallo-romains du Nébouzan (Haute-Garonne), où dans la campagne et la montagne sont éparpillés de petits sanctuaires, dont l'emplacement est presque toujours occupé par l'église du village moderne, à Saint-Plancard, à Avezac, à Saint-Pé d'Ardet, au Coing, à Nizan, à Sar-

(117) R. Lantier, *Musées de France,* 1950, p. 43-45, 168-171.

(118) Chalon-sur-Saône, 1950, in-8°.

(119) G. Matherat, *Gallia,* VII, I, 1949, p. 111-114.

(120) Id., p. 112.

(121) P. Merlat, *Bull. soc. archéol. Finistère,* LXXXVI, 1950, p. 50-57; — P.-R. Giot, *Rev. d'hist. et d'archéol. Bretagne,* 1950, p. 19-20.

(122) Van Effenterre, *Gallia,* VII, I, 1949, p. 121-122.

(123) R. Robinet, *Rev. archéol. Est.,* I, 1950, p. 122-123.

(124) *Gallia,* VII, I, 1949, p. 23-54, 134-137.

remezan, à Sarrecade, offrant cette particularité d'être associés à des cimetières, dont les sépultures sont souvent constituées par des auges cinéraires en marbre pyrénéen, décorés de la représentation grossière des défunts ou de motifs géométriques, demi-cercles, rosaces, spirales, losanges, imbrications, enroulements, swastikas. Matériellement le sanctuaire parait avoir été constitué par une construction revêtant la forme d'une petit temple *in antis* à deux colonnes (Saint-Plancard, Avezac). A l'extérieur du *podium*, le long de la muraille, s'alignaient les autels votifs, dont un certain nombre sont dédiés à Jupiter Capitolin, mais ce sont principalement des divinités indigènes et topiques qui furent vénérées dans ces lieux de culte, *Mars Sutugius* à Saint-Plancard, *Artahe* à Saint-Pé d'Ardet, ailleurs, *Arbellio, Arpenius, Baicorisius*. La haute montagne pyrénéenne abrite aussi ses dieux : à 1729 mètres d'altitude, sur l'arête terminale du Montlas, l'une des principales crêtes de La Barousse, entre les vallées de Sost et de Ferrère, une étroite plate-forme de 2 à 3 mètres de large avait reçu un petit autel anépigraphe et trois petits cercles d'autels, enfouis dans une couche de pierrailles et de gazon, tous en marbre blanc à grain très fin, dont les gisements s'ouvrent sur le versant méridional du Montlas, dans les ravins descendant vers Sost et Les Granges de Crouhens. Ils ont dû être apportés à dos d'homme jusqu'aux emplacements de la découverte. Vraisemblablement en liaison avec ce haut lieu, un second petit sanctuaire, le Peymarmès, qui avait fourni, au siècle dernier, des autels au monogramme B.D. ou D.B., a été identifié au col de Couret-Médan, immédiatement au Sud du Montlas. Le dieu *Garris* ou *Garrus* était honoré au Pic du Gar, sur le territoire de la commune de Bézins-Garroux. Noms de divinités, art funéraire ou sacré, tout cela témoigne de la continuité, à travers le temps, de traditions celtiques : survivances de la croyance en autre monde situé dans les régions sidérales, du mythe de la transgression des âmes, dans lequel une Epona gallo-romaine, ou une Rhiannon celtique, joue un rôle prépondérant. Tout cela précise encore l'importance prise, aux IIe et IIIe siècles, par les communautés de caractère à la fois professionnel, culturel et funéraire, dans les groupes indigènes de la Gaule méridionale et cela en un temps où, précisément, la romanisation pénètre les contrées les moins accessibles du pays, mais aussi au moment où les productions en série des marbriers pyrénéens se répandent de plus en plus dans le public dont, pour suivre les goûts, elles doivent tendre de plus en plus vers un particularisme gaulois. Lieux de rassemblement des groupes sociaux, ces sanctuaires sont aussi des cimetières et les dieux qu'ils abritent sont attachés à un territoire, à un accident du sol. Les Celtes ont aimé ce mélange où le sacré côtoie le funèbre. De même qu'au Donon et au Puy-de-Dôme, ces lieux saints, isolés dans la montagne, laissent entrevoir la survivance d'un temps où des périodes de fêtes scandaient le rythme de l'année.

On doit au regretté Franck Delage [125] un exposé d'ensemble sur les cultes gallo-romains en Limousin, relevant les emplacements de sanctuaires, les découvertes d'images saintes. Toutes les divinités du panthéon gréco-romain y figurent, à l'exception de Junon et de Cérès. On y reconnait aussi les traces du culte impérial. Mais, comme en Corrèze, par exemple, les noms romains recouvrent le plus souvent un substrat celtique et ce caractère se manifeste fortement dans les

(125) F. Delage, *Bull. soc. archéol. et hist. Limousin*, LXXXIII, 1950, p. 121-129.

figures des dieux accroupis et des têtes coupées.

Une reconstitution nouvelle est proposée du bas-relief, découvert par R. Forrer dans le sanctuaire de Mithra à Strasbourg-Kœnigshoffen[126], reposant sur un examen très précis du tableau et des comparaisons avec les monuments mithriaques rhénans et d'Europe centrale.

L'aire de répartition des chenets à tête de bélier doit être étendue aux régions de la Gaule septentrionale[127]. Chez les Nerviens, les exemplaires de Bavai et de La Chapelle-lez-Herlaimont appartiennent au début du Ier siècle de notre ère et peuvent être antérieurs. D'autres, de dimensions plus réduites, ont été trouvés dans des sépultures des deux premiers siècles au Saule, près de Bavai, et à Paisant. Des exemplaires encore plus stylisés avaient été déposés dans des tombes du IIe et du début du IIIe siècle à Bavai, Louvignies, Haulchin, Strie. C'est là une très ancienne coutume de La Tène, qui se poursuit pendant un peu plus de deux siècles et qu'on rapprochera de l'usage de déposer auprès du cadavre un chaudron de bronze, auquel un chaudron de terre-cuite sera substitué aux temps gallo-romains.

La découverte à Ginswiller (Bas-Rhin)[128] d'une petite maisonnette, taillée dans un bloc de pierre et pourvue à sa base d'une moulure en retrait, suppose que la pièce était placée sur un socle élevé, colonne ou pilastre. Ces édicules, fréquents en pays trévire, se rapportent au culte domestique. On peut alors se demander si l'édicule qui couronne, sur les bas-reliefs, la hampe tenue par Nantosuelta, est bien la représentation d'une ruche.

La synthèse par E. Thevenot[129], des découvertes désordonnées faites aux Bolards, près de Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or), apporte bien des touches nouvelles à la vie religieuse de la station. De nombreux ex-voto y prouvent l'importance du culte des eaux saintes, dont on doit rapprocher l'énigmatique « Dieu aux Colombes », qui semble attaché aux sources curatives. Mais ce qu'il faut surtout retenir c'est la présence aux Bolards de deux sanctuaires de Mithra que l'auteur explique par la présence des eaux consacrées. Mithra aurait succédé à une divinité autochtone, un Apollon local ignoré. Cette importance du culte des eaux en Gaule apparait encore dans les rapports qu'on peut établir avec les découvertes de cachets d'oculistes dans les établissements thermaux (Mandeure, Doubs) et dans un certain nombre de sanctuaires à Néris, Entrains, aux Bolards. On serait ainsi amené à mettre le traitement des affections des yeux en contact avec les eaux saintes et leurs divinités, particulièrement Apollon et Mithra. Et à ce propos, E. Thevenot[130] suggère une nouvelle interprétation de l'un des reliefs de l'autel de Mavilly (Côte d'Or) : flanqué des images des grands dieux celtiques et par Apollon, un oculiste est représenté tenant en main le coffret où sont rangés ses collyres, devant lui un patient porte la main à ses yeux.

De même que les Apollons indigènes auraient attiré Mithra, les *Matres* auraient frayé la voie à Cybèle. C'est ce que l'on peut conclure d'un récent article dans

(126) E. WILL, *Rev. archéol.*, 1950, I, p. 67-85.

(127) G. FAIDER-FEYTMANS, *Documents et rapports de la Soc. roy. paléontol. et archéol. Charleroi*, XLVII, 1950, p. 99-117.

(128) J.-J. HATT, *Rev. archéol. Est*, 1950, p. 153-154.

(129) E. THEVENOT, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 289-347.

(130) ID., *Latomus*, IX, 1950, p. 415-426; — *Ann. Soc. Émulation Ain*, LXII, 1950, p. 35-36.

lequel, à l'occasion de la publication de la statuette en bronze de la Déesse Mère de Bavai que fit connaître Salomon Reinach, ont été réunies les images des figurines d'Alésia, de l'Ile Barbe à Lyon, et des statuettes de Cologne et de Reims [131]. Ces petits bronzes, rares, ont été exécutés dans des ateliers de fondeurs lyonnais ou rémois, à moins qu'ils ne soient châlonnais, d'après les statues de Cérès, de Déméter, de la Fortune et de l'Abondance. On peut admettre que les éléments de base remontent à la Déméter de Cnide. Mais habillés à la romaine, ce sont les images d'une très vieille divinité, dont les origines se rattachent au Néolithique occidental.

Cette grande déesse celtique aurait été aussi honorée sous la forme d'une divinité équestre, Epona [132]. Elle aurait alors un caractère commun avec le Dieu cavalier et, comme lui, pourrait être mise en relations avec les eaux saintes. Cette association se traduit dans la plastique par la figure d'Epona de Saulon-la-Chapelle (Côte d'Or) [133], sur laquelle l'image de la déesse et le chapiteau qui lui sert de support sont taillés dans un même bloc de pierre. Le monument devait alors être dressé au sommet d'une colonne, de même que les statues du Dieu cavalier. La liaison est ainsi établie entre les deux groupes. Le culte d'Epona a été fortement implanté en pays éduen, où l'on compte quarante de ses représentations [134]. Les progrès des religions orientales en Gaule, depuis la fin du IIe siècle, ont pu, sinon déclancher, du moins faciliter et accentuer un retour aux anciennes conceptions religieuses des Celtes.

Une autre explication est proposée [135], qui refuse au cavalier à l'anguipède et à la cavalière Epona le caractère de divinités, représentations purement allégoriques relevant du symbolisme funéraire méditerranéen, théorie appuyée sur leur caractère infernal et psychopompe. Comme bien des dieux gallo-romains, le caractère infernal n'est pas niable, mais n'est-ce pas là cependant faire la part trop belle aux influences du monde classique et trop négliger, le non moins indiscutable, fond celtique ?

Poursuivant ses recherches sur le thème des « têtes coupées », M. Renard [136] s'attaque à la Sphinge des monuments funéraires, qui a joué le rôle d'une passeuse d'âmes vers l'outre-tombe. L'art roman a gardé le souvenir de ces monstres et, à propos de quelques unes des figurations des chapiteaux de l'Eglise Saint-Pierre, à Genève, W. Deonna [137] précise l'origine orientale du monstre androphage.

On doit au même auteur un inventaire des patères celtiques et gallo-romaines ornées de têtes coupées [138].

Deux divinités gauloises ressuscitent, le dieu *Sinquatis*, honoré en Belgique et en Lyonnaise [139], et la parèdre du dieu Luxovius *Beirta* ou *Bricta* [140]. Mais il faut beaucoup d'imagination pour pré-

(131) G. Faider-Feytmans, *Gallia*, VI, 2, 1948, p. 385-394.

(132) *L'Antiq. class.*, XIX, 1950, p. 103 sqq ; — *Latomus* VIII, 1949, p. 145-148.

(133) E. Thevenot, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 22-25 ; *La Nouv. Clio*, 1950, p. 602.

(134) A. Colombet, *B.S.N.A. Fr.*, 1943-1944, p. 211-218.

(135) F. Benoit, *Les mythes de l'outre-tombe. Le cavalier à l'anguipède et la cavalière Epona. Coll. Latomus*, III, 1950, in-8°

(136) M. Renard, *Latomus*, IX, 1950, p. 309 sqq.

(137) M. Deonna, *Salva me de ora leonis*, dans *Rev. belge philolog. et hist.*, XXVIII, 1950, p. 479-511.

(138) Id., *Rev. archéol.* 1950, I. p. 56-67, 147-181.

(139) P. Lebel, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 41-52.

(140) L. Lerat, *id.*, p. 205-213.

senter l'hypothèse d'une pénétration cultuelle phénicienne dans la Gaule préromaine, dont les « Vierges Noires » seraient les survivances christianisées [141].

8. *Numismatique.* — Au mois de mars 1949, dans une sablière à Lay (Loire), au lieu-dit « Le Bret », en bordure d'un chemin, un trésor de 1127 pièces de monnaies romaines, dont l'enfouissement peut être fixé au premier quart du IIIe siècle, était mis au jour. Les monnaies rangées par rouleaux réguliers avaient été placées dans des étuis de cuir et comprenaient 73 deniers de Septime Sévère, 740 antoniniani de Caracalla, Géta et Élagabale, 31 deniers de Geta, 10 antoniniani de Macrin, 1 denier d'Alexandre Sévère, des deniers et des antoniniani de Plautille, Julia Domna et Julia Maesa, 10 antoniniani de Macrin, 14 deniers de Marc Antoine, Vespasien, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode, représentant la solde d'auxiliaires occupant le petit poste situé au voisinage d'une voie secondaire appartenant au réseau traversant le massif montagneux entre Loire et Seine, destiné concurremment avec la grande route à assurer des communications plus courtes entre le bassin de la Méditerranée et ceux de l'Atlantique et de la Manche. Ce réseau permettait aussi de mieux surveiller une région particulièrement accidentée et alors boisée, où le brigandage n'avait pas encore disparu au XIXe siècle. C'est au cours d'un épisode des troubles du début du IIIe siècle que le poste de Lay fut abandonné [142].

(141) P. HUBAC, *Folklore*, 1950, p. 35-38.

(142) F. DÉCHELETTE, *Rev. archéol.* 1950, 2, p. 167-168 ; — A. BLANCHET, *Rev. num.*, 5e série, 12, 1950, p. 213; — P. FUSTER, *Histoire locale*, II, 1950, p. 2-3; — ID., *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 175-180.

Le trésor, trouvé à Totes (Seine-Inférieure) en 1942, a fait l'objet d'une description et d'une étude précises [143]. Renfermé dans un vase en bronze ovoïde à col élevé, il comprend deux groupes de monnaies : le premier représenté par 1 denier d'Alexandre Sévère, 1 de Julie Mammée, 1 de Maxence, 1 de Gordien III et 928 antoniniani de Balbin (238) à Aurélien (270), émis par les ateliers officiels, le plus souvent ceux de Rome, puis de Milan, de Siscia, de Samosate et d'Antioche; le second par 590 antoniniani des empereurs gaulois, frappés dans les ateliers officiels gaulois de Trèves. De même que les trésors trouvés à Oulchy (Aisne), Porcheux (Oise), Saint-Génis (Suisse), la cachette de Totes a donné des monnaies d'Aurélien, mais non de Tétricus. Il serait téméraire de conclure alors à une prise de pouvoir par Aurélien à Rome, ayant précédé celle de Tétricus en Gaule. En fait, l'autorité de Tétricus s'est étendue bien plus rapidement dans le Nord et l'Est de la Gaule que dans le Nord-Est, resté plus longtemps fidèle aux Romains.

Harald Koethe [144] avait tenté de préciser les grands traits de l'histoire, encore très obscure, de la Gaule au cours du IIIe siècle. Prenant pour base le livre d'A. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, il avait dressé trois cartes sur lesquelles les découvertes étaient mises en rapport avec le réseau routier. Entre les années 250 et 280, on constate, de dix en dix ans, une répartition différente des cachettes : entre 250 et 270, elles ont été principalement rencontrées dans la région rhénane, à Bavai, à Reims, sur le

(143) G. FABRE, *Rev. num.* 5e sér., 12, 1950, p. 13-52.

(144) H. KOETHE, *32. Bericht d. röm. germ. Komm., Francfort*, 1942, p. 199-224.

cours de la Seine, puis au long de la voie de Metz à Lyon. Le Midi et l'Ouest restent en dehors de cette dispersion; de 260 à 270, l'espace le plus chargé s'étend sur les côtes de la Manche, les vallées de la Seine, de la Somme et de l'Oise jusqu'à la Meuse. H. Koethe expliquait ce fait par les incursions des pirates saxons qui profitent de la concentration des forces romaines sur le Rhin. La période 270-280 est caractérisée par l'extension de la panique à toute la Gaule, à l'exception du Massif Central et des Cévennes. Deux courants peuvent alors être précisés : l'un s'étend le long des rivages de l'Océan, de la Bretagne à Nantes, Poitiers, Périgueux, Bordeaux, Bayonne; l'autre, de la vallée du Rhône et du pays genevois, gagne les Alpes.

Les collections du Musée des Antiquités Nationales se sont enrichies du matériel d'un atelier de monnayeur gallo-romain, découvert à « La Rangade », à la limite des communes de Sérignan et d'Uchaux (Vaucluse) [145]. L'outillage, en fer, se compose de cinq enclumes pyramidales, dont l'une à base carrée avec trou pour forger les clous ou pour l'insertion d'un tranchet d'enclume, de trois mandrins et de deux pièces coniques destinées à recevoir le coin monétaire, de deux étaux à main, instrument encore inconnu dans l'outillage antique, faits de deux pièces maintenues par un goujon et dont le serrage est assuré par l'insertion et le forçage d'un coin, de deux marteaux à double panne, d'une lime et d'une pince à braises.

Des trésors de monnaies romaines ont été trouvés : à Fleury-la-Rivière (Marne), pièces de bronze de Nerva à Commode, principalement des Antonins, enfouies dans un vase en terre-cuite [146]; à Beauvais (Oise), près d'un petit temple circulaire, monnaies de Trajan à Gordien, avec prédominance de frappes antonines [147]; à Moëllan (Finistère); enveloppées dans une étoffe de lin à l'intérieur d'un vase, environ 1.150 pièces de Postume, de Victorien, de Tétricus et une pièce de Salone, femme de Gallien [148].

(145) R. Lantier, *Musées de France*, mars 1950, p. 66 ; — *Gazette num. suisse*, 1950, extrt.

(146) P.-M. Favret, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 116.

(147) G. Matherat, Id., p. 112.

(148) P.-R. Giot, *Rev. d'hist. et d'archéol. Bretagne*, 1950, p. 19.

VI

Temps chrétiens et mérovingiens

L'histoire des origines chrétiennes de la Gaule nous vaut deux intéressants mémoires. Le premier [1] traite des évêchés provençaux à l'époque romaine, complétant ainsi de précédentes recherches sur les évêchés de la Narbonnaise [2]. On constate que le système provençal a subi des avatars : il n'était pas encore établi au IVe siècle et, dès le Ve, il était déjà faussé par l'exception consentie au profit de Procule de Marseille et par les prétentions du siège d'Arles, qui s'impose fortement débordant tantôt sur l'autre rive du Rhône, tantôt sur les territoires du Sud-Est, appelés à former un jour la Provence. Ainsi la province d'Arles a été constituée, au détriment des métropoles naturelles, Aix et Embrun, seu-

(1) Jean Remy Palanque, *Provence historique*, I, 1950, p. 105-143.

(2) Id., *Annales de l'Université de Montpellier et du Languedoc Méditerranéen-Roussillon*, I, 1943, p. 177-186; — *Les premiers évêques d'Aix-en-Provence*, dans *Mélanges Paul Peters*, *Ann. Boll.*, LXVII, 1949, extrt.

lement organisées après 450 et non pas à l'époque carolingienne, mais en 455 et en 465. Aix et Embrun sont désormais des métropoles dans leurs provinces respectives, aux côtés d'Arles et de Vienne, qui se partagent la Viennoise.

Les origines chrétiennes de l'Alsace sont encore les plus mal connues de la Gaule. Strasbourg n'était pas le seul siège épiscopal au IVe siècle et la *Notitia dignitatum* mentionne à Horbourg [3], localité située à deux kilomètres à l'Ouest de Colmar, l'existence d'un *castrum* et d'un évêché régissant le plat pays alsacien, sous l'autorité de l'évêque de Strasbourg, plutôt que sous celle de celui de Bâle. Carrefour routier et centre économique à égale distance des Vosges et du Rhin, Horbourg fait figure de place de commerce jusqu'aux derniers temps du IVe siècle et possède une église, située sur l'emplacement du temple. Le culte d'Apollon Grannus y était acclimaté au IIe siècle, introduit dans cette place de marché et de fêtes par la voie du Bonhomme et la vallée de la Weiss, rejoignant Grand par Saint-Dié et assurant les relations commerciales entre les deux versants des Vosges, relations basées sur l'échange des céréales et des vins d'Alsace avec le fer et le sel de Lorraine. Cette conjugaison ordinaire de la circulation et de la religion explique aussi l'installation du christianisme à Horbourg. L'évangélisation de la haute vallée du Rhin doit beaucoup au courant méditerranéen, qui atteint la contrée par Lyon, Besançon et la trouée de Mandeure. Mais il n'est pas impossible de déceler l'existence d'un autre courant, transversal celui-ci, hypothèse à laquelle apporte une confirmation la vision de Constantin à Grand, centre du culte apollinaire, et dans l'interprétation de laquelle J.-J. Hatt [4] croit, non sans une certaine imagination, pouvoir retrouver des éléments celtiques: le *labarum* aurait été emprunté au rituel guerrier ou religieux des Celtes par Constantin, qui assimilé à une divinité nationale par la masse gauloise aurait alors adopté pour ses étendards la croix décussée des Celtes. A l'intérieur de ses murailles, Horbourg est, pendant le Bas-Empire, une bourgade prospère et marque une étape importante de l'affermissement du christianisme en Alsace. Mais son évêché a-t-il survécu aux invasions ? Un cimetière à sarcophages mérovingiens, la persistance du christianisme chez les habitants aux Ve-VIe siècles sont de faibles témoignages. Toujours est-il que la translation de l'évêché à Belley entraîne la déchéance irrémédiable d'Horbourg.

Eglises et monastères ont battu monnaie pour aider à la construction des édifices du culte et l'on sait qu'en Neustrie, Austrasie et Bourgogne, près de deux cents monastères furent construits et dotés, principalement dans le deuxième quart du VIIe siècle. Même en tenant compte de la main-d'œuvre gratuite des fidèles, des ressources étaient indispensables [5].

Il ne semble pas que jusqu'au milieu du IIIe siècle on ait facilement accepté le christianisme, qui même en Gaule gardera, pour un temps, un caractère presque purement grec [6]. A côté de cette in-

(3) F. J. Himly, *Les origines et les destinées d'un évêque inconnu, Horbourg près Colmar*, dans *Annuaire Soc. hist. et litt. Colmar*, 1950, p. 19-33. Paris, Alsatia, s. d., in-4°.

(4) J.-J. Hatt, *La vision de Constantin au sanctuaire de Grand et les origines celtiques du labarum*, dans *C.R.A.I.*, 1950, p. 83-86 ; —*Latomus*, IX, 1950, p. 427-436.

(5) A. Blanchet, *La monnaie et l'Église*, dans *C.R.A.I.* 1950, p. 18-26.

(6) H. Grégoire, P. Orgels, J. Moreau et R. Mariq, *Les persécutions sous l'Empire ro-*

différence, des foyers païens très vivants sont représentés par les colonies de Barbares, installées au IVe siècle en divers points de la Gaule. Une tombe de chef, fouillée par Pilloy à Monceau-le-Neuf (Aisne), a fait connaître un assemblage de défenses de sanglier fixé sur une monture d'argent, devant surmonter le casque en cuir disparu qui avait été déposé dans un plat aux pieds du cadavre. La comparaison de ces éléments avec d'autres pièces semblables et contemporaines de Brumath (Alsace) et d'autres, bien postérieures de l'île de Gotland et de Vendel (Suède), se rapportant au culte de Freyr, permet de reconnaître dans la dépouille de ce guerrier celle d'un chef franc et cette coiffure représente le témoignage le plus ancien que l'on possède (IVe siècle) du culte de cette divinité chez ces peuplades [7].

Dans la seconde moitié de ce même IVe siècle, à Arles (Bouches-du-Rhône), au Nord-Ouest de Saint-Honorat, s'étendait un cimetière *in area* avec stratifications, dont le niveau inférieur abritait des cuves en pierres à couvercles plats ou en bâtières, réparties dans des enclos funéraires. Dans l'étroit espace de l'enclos latéral au mur Nord de l'église carolingienne, à hauteur de l'avant-cour, dite « atrium » de Saint-Honorat, un sarcophage, en marbre de Carrare, remployé, contenait les restes de quatre ou cinq individus. La face principale, compartimentée par deux panneaux à strigiles de type théodosien, présente au centre la figure du Christ flanquée de deux adorants et, aux extrémités, les deux Apôtres, Pierre et Paul, un rouleau de *volumina* aux pieds et tenant chacun une couronne. Le monument appartient à une série encore assez proche des sarcophages à hauts-reliefs d'importation romaine et s'inscrit dans le dernier tiers du IVe siècle. Au point de vue de l'histoire de l'art, ces productions portent le témoignage de la vitalité des ateliers arlésiens qui, dépourvus des traditions de la sculpture païenne sur marbre, se mirent à l'école de Rome et taillèrent dans le Carrare et le Saint-Béat des reliefs, parfois difficiles à distinguer de ceux de la métropole [8]. L'apparition de sculptures en Provence est alors un fait nouveau. Pendant les trois premiers siècles de notre ère, à l'exception de quelques bustes d'empereurs, Marseille est particulièrement pauvre en manifestations de la plastique, et cette carence est peut-être la conséquence de l'ostracisme, dont la cité fut frappée depuis César. Elle ne reparaît, dans l'histoire, qu'avec Maximien Hercule; lorsqu'elle reprend quelque importance, mais tard venue aux arts, l'école marseillaise subsistera avec son caractère original qui, malgré sa rudesse, révèle l'existence d'un centre d'art chrétien, encore lié à la tradition de Rome et d'Arles, mais cependant orienté vers les tendances nouvelles venues de Ravenne et de l'Aquitaine wisigothique. Le centre de la vie artistique est, à partir de la deuxième moitié du IIIe siècle, lié à la nécropole païenne, puis chrétienne, du Lacydon, qui a donné quelques beaux sarcophages païens remployés à représentations mythologiques, des œuvres de travail local, sarcophage de Médée, des portraits funéraires de caractère réaliste, qui ne sont pas très éloignés de l'art palmyrénien ou des bustes d'Ostie et de Welschbillig. F. Benoit rattache au

main, dans *Mém. cl. Lettres Acad. roy. Belgique*, XLVI, 1, extr.

(7) J. Werner, *Acta archaeologica*, XV, 1949, p. 248-257.

(8) F. Benoit, *Revista di arqueol. crist.*, XXV, 1950, p. 105-115 ; — *Provence historique*, I, 1950, p. 16-31.

IVe siècle le fragment de statue du Musée Borély, torse d'homme reposant sur le sommet d'une colonne, et la statue funéraire assise de Villar (Basses-Alpes), provenant vraisemblablement d'un mausolée, élevé par quelque grand propriétaire foncier, témoin de la colonisation de la région à cette époque. Mais c'est surtout dans le relief chrétien que se manifeste la survivance de la plastique traditionnelle et on peut parler alors d'un art original qui, évoluant sur place et s'affranchissant du modèle gréco-romain, de même qu'à Ravenne et en Aquitaine, annonce ainsi l'art du Ve siècle. Les foyers en sont attachés aux grandes églises suburbaines de Saint-Genest, aux Aliscamps d'Arles, et de Saint-Victor à Marseille. Le point de départ de cette plastique, à Arles, est représenté par les importations des ateliers chrétiens de Rome et d'Asie Mineure et, à partir de la seconde moitié du IVe siècle, l'école artesienne taille ses sarcophages dans le Carrare et le Saint-Béat, avec ses reliefs en légère saillie et le sujet disposé en motifs compartimentés par des panneaux de strigiles. Rarement la frise continue sera abordée (passage de la Mer Rouge). L'originalité des ateliers de Marseille se manifeste à l'extrême fin du IVe et au Ve siècle, lorsque disparaissent les officines arlésiennes. Les proportions du monument se réduisent, le rebord inférieur de la cuve cesse d'être soigneusement sculpté et le couvercle allie le retour en équerre du type romain à la toiture en bâtière. Les survivances de l'art romain se font encore sentir, mais le sarcophage marseillais à arcatures, soutenues par des colonnes ou par des arbres, se différencie progressivement, en même temps que la composition se simplifie.

Il est bon de rappeler dans ces pages le dernier ouvrage du regretté Louis Halphen [9], dans lequel il avait réuni quelques-uns de ses principaux mémoires relatifs à l'histoire des temps mérovingiens : origines asiatiques des grandes invasions; leur importance historique; Grégoire de Tours historien de Clovis.

Deux grands livres ont, cette année traité de cette période de notre histoire [10]. Le premier nous entraîne dans le monde des « églises d'or », monde évanoui dont on ne connaît plus la magnificence que par les descriptions laissées par les écrivains contemporains, Sulpice-Sévère, Saint-Paulin de Nole, Sidoine Apollinaire, Fortunat, Grégoire de Tours. C'est qu'aussi il y eut peu de contrées qui eurent autant à souffrir que la Gaule des invasions. Pendant près de cinq siècles, Germains, Scandinaves, Hongrois et Arabes, ont pillé ce malheureux pays, détruit et incendié monuments et églises avec tous les trésors d'art qu'ils abritaient. Ces événements expliquent la rareté des vestiges subsistant encore des siècles tragiques du christianisme gallo-romain et mérovingien. Il n'est pas étonnant alors que l'imagination reste quelque peu hantée par le souvenir des récits des temps mérovingiens qui n'ont guère raconté que les drames des familles royales, événements qui n'intéressaient que leurs palais et laissaient le pays indifférent. Et cependant, il ne semble pas qu'on ait jamais autant construit, ni si grandement, que pendant cette époque qui nous paraît si déshéritée. Pendant plusieurs

(9) L. Halphen, *A travers l'histoire du Moyen-Age*. Paris, Pr. univ. Fr., 1950, in-8°.

(10) E. Mâle, *La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes*, Paris, Flammarion, 1950, in-4° ; — E. Salin, *La civilisation mérovingienne, d'après les sépultures, les textes et le laboratoire*. 1re partie. *Les idées et les faits*. Paris, A. et J. Picard et Cie, 1950, in-8°. Cf. R. Lantier, *Journal des Savants*, 1950, p. 5-26 ; 167-182.

siècles, le sol de la Gaule se couvre de basiliques, et, au VIIe, le règne de Dagobert marque un sommet de cette histoire artistique. Issus de l'École du Palais où, pour un temps, se formera l'élite de la société, des évêques, Saint Didier de Cahors, Saint Éloi de Noyon, Saint Romain et Saint Ouen de Rouen, Saint Sulpice de Bourges, autant que leurs prédécesseurs des siècles antérieurs, Léontius, Félix, Venatius, Dalmatius, Agricola, Grégoire de Tours, ne furent pas seulement de grands bâtisseurs, ils ont encore mérité le beau titre de *defensor civitatis,* de ces cités qu'ils défendirent et embellirent à la fois. Au reste, toute cette histoire est faite de contrastes et elle est autrement nuancée qu'on ne le suppose. A côté du resserrement des villes à l'intérieur de leurs remparts, des misérables maisons de bois et torchis, remplaçant les constructions en dur des temps gallo-romains, se dressent les églises d'or, les « Daurades », où l'ordonnance du décor intérieur répond à un principe nouveau : la polychromie. Le plafond est doré; sur l'abside, dans la nef, courent des peintures, rutilent les bleus et les ors des mosaïques qui recouvrent aussi le sol. Les revêtements de marbres ou de métaux précieux s'étalent sur les murs et, entre les colonnes, retombent les voiles de soie et les étoffes tissées d'or. A la tombée de la nuit, en cette *hora lucernaria,* le vaisseau est éclaboussé de l'éclat de milliers de lumières jaillissant des lampes, des candélabres et, pour retrouver pareil éclat il faut se tourner vers les grandes mosquées de l'Islam, qui ont imité et conservé ce luminaire, lustres pyramidaux en forme de cyprès, aux lampes de verre caliciformes.

De telles splendeurs ne peuvent se comprendre que si l'on admet la persistance d'une aristocratie, ayant alors conservé à la fois ses pouvoirs et ses richesses, et c'est là un fait lourd de conséquences puisqu'il interdit désormais de conclure à la dissolution de la société issue de l'union des Romains et des Gaulois. L'interprétation des résultats des fouilles faites dans les cimetières mérovingiens conduit à de semblables conclusions, la coexistence des descendants des Gallo-Romains et des envahisseurs avant leur fusion qui engendrera la population française du Moyen âge. On ne saurait être surpris de retrouver, dès le Ve siècle, une société élégante et raffinée toute imprégnée encore de l'esprit antique. Sans cette stabilité et cette continuité bien plus réelles qu'elles n'apparaissent dans les récits contemporains, il serait impossible de comprendre une activité qui surprend en ces temps sinistres. Non moins surprenante, dans un pays que l'on considère comme ruiné et épuisé, est la profusion, dans le décor de ces églises, de métaux précieux ou rares, d'étoffes somptueuses, d'ivoires. Mais précisément dans la désagrégation de la société, pouvoirs et richesses sont concentrées dans les mains d'un groupe de grands propriétaires fonciers, détenant la véritable fortune, celle qui vient de la terre, accaparant charges et dignités, principalement l'épiscopat.

Et aussi, ce pays que la rigueur du moment contraint à vivre en économie fermée, entretient cependant un commerce étendu à travers la Méditerranée, et seules les catastrophes en s'abattant sur la chrétienté à partir du VIIe siècle pourront tarir la source de ces richesses. La chute d'Antioche en 637, celle d'Alexandrie en 640, sous les coups de l'Islam, interrompent les relations avec l'Occident. La Gaule ne recevra plus rien de cet Orient, auquel elle n'avait pas de-

mandé seulement des métaux précieux, des étoffes, des ivoires, mais aussi des produits de consommation courante, huiles de table et de lampe, épices, papyrus, que les navires déchargeaient aux quais de Marseille, d'Arles et de Narbonne. Mais la Gaule importait plus qu'elle n'exportait et l'on voit mal ce qu'elle aurait pu proposer en échange de ces marchandises, des bois, des marbres, des verreries peut-être, mais en faible quantité. Il ne faut pas oublier, toutefois, que la Gaule fut, pendant toute l'Antiquité, la grande pourvoyeuse d'esclaves et l'on peut se demander si ce ne fut pas alors la principale matière de ses échanges. Il n'y a pas que denrées et objets qui aient ainsi voyagé. On a beaucoup circulé en ces temps mérovingiens. Après le triomphe de l'Église, les pèlerinages se sont multipliés et de nombreux descendants des Gallo-Romains ont pris le chemin de Jérusalem, tels le Gaulois de Bordeaux ou la nonne Æthera, qui nous ont laissé le récit de leurs pérégrinations. Et là aussi dans le domaine des échanges et des grands courants de la circulation des hommes, les contrastes ne sont pas moins apparents. Alors qu'on saisit les témoignages d'un commerce à longue distance, textes littéraires et trésors monétaires révèlent l'existence d'un trafic intérieur amenant jusque dans le Nord de la Gaule, à l'abbaye de Corbie, des épices, des dattes, des figues, du riz, du papyrus. A côté des échanges étroitement localisés constituant une économie fermée, chaque grand domaine, chaque monastère représente un petit monde se suffisant à lui-même. Ces trocs de plus en plus rares à mesure qu'on avance dans le temps se font principalement par eau, l'admirable réseau routier romain ayant grandement souffert des invasions. C'est par eau que Sidoine Apollinaire et Fortunat voyagent, que le blé arrive à Paris, que le sel lorrain atteint les pays rhénans. Le déclin des voies maritimes à partir du VIIe siècle aura pour conséquences la renaissance des grandes voies intercontinentales et des liaisons s'établissent à travers l'Europe Continentale avec le Pont-Euxin. La route, jalonnée de trésors monétaires, est suivie par les Frisons. Dans le même temps, l'économie se déplace vers le Nord et c'est alors qu'apparaissent les Frisons, mettant à profit la carence des marchands orientaux qui jusqu'alors avaient drainé le commerce des Gaules. L'influence de ceux-ci avait été très grande dans l'expansion des techniques et des modes industrielles et artistiques. Une collection de boucles-plaques de ceintures du Musée de Besançon (Doubs) [11] prouve l'importance des arrivages de bimbeloteries syriennes ou égyptiennes dans l'actuelle Franche-Comté et laisse entrevoir l'existence de petites colonies syriennes au VIIe siècle. Avec leurs tissus et leurs *sceattas*, la monnaie appropriée à leurs pacotilles, les navires frisons, sillonnent les rivières de la Gaule, descendant jusqu'en Bretagne et sur la Gironde. Étant désormais axés sur le Nord, ces trafics s'effectuent dans de nouvelles places commerciales, Dorestat, Maestricht, Quentovic et Rouen, prenant la place qui revenait, aux Ve et VIe siècles, à Arles et à Narbonne, indice très net du refoulement méditerranéen. Voilà ce que nous apportent les deux nouveaux livres d'E. Mâle et d'E. Salin. Ils ont l'un et l'autre largement renouvelé ce que nous croyons savoir de l'histoire des temps mérovingiens.

Toutes ces églises n'ont cependant pas entièrement disparu et parfois, le ha-

(11) E. Salin, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 129-139.

sard de travaux de restauration permet de retrouver quelques-uns des éléments contemporains de cette période. Ceux entrepris sur les côtés et dans l'abside de la cathédrale de Notre-Dame-de-Nazareth, à Vaison-la-Romaine (Vaucluse) [12], ont amené la découverte le long de la façade occidentale au pied du mur, de sarcophages creusés dans des frises de monuments gallo-romains. Les fondations avaient été établies au moyen de matériaux empruntés à un grand temple du voisinage, construit au Ier siècle de notre ère : des tambours de colonnes cannelées étaient placées à la façon de pilotis, sur leur lit ou en délit, l'ensemble maintenu par des pierres de petit appareil liées par un mortier de graviers de rivière. Le plan primitif du chevet a pu être reconstitué : deux absides semi-circulaires, encadrant une abside centrale, à plan intérieur en demi-cercle, englobée extérieurement dans un massif carré, type courant, aux ve et vie siècles en Orient, en Afrique, aussi bien qu'en Gaule. Les voûtes remontent au vie siècle ou au viie. Le décor intérieur de l'abside centrale consiste en arcatures reposant sur une colonnade en grande partie antique. Elle est entourée de gradins au milieu desquels se dresse le siège épiscopal, dispositif conforme à ceux des basiliques des confins adriatiques. Un déblaiement sous le dallage, dans le chœur, a révélé l'existence d'un petit sarcophage en pierre de Beaumont, placé sous le grand autel tabulaire à cuvette et enfoui dans les déblais accumulés lors du relèvement du sol. Il abritait un coffret en bois, en bonne partie détruit, ayant contenu les ossements d'un homme. La date de construction se place au vie ou au viie siècle, son abandon au viiie ou au ixe.

Les restaurations entreprises à la suite des bombardements de la dernière guerre dans la cathédrale de Nevers (Nièvre) ont fait connaître l'existence sous le pavement de constructions ayant appartenu à un baptistère à salle centrale octogonale, sur laquelle ouvrent alternativement quatre absidioles rondes et quatre chapelles droites ou à pan coupé. Ce plan original se retrouve dans la villa Hadriana à Tivoli vers 125-135, et a été repris dans de nombreux baptistères des premiers temps chrétiens, à Ephèse, environ 350, à San Aquilino et San Sisto de Milan, et ailleurs entre les ve et viie siècles. Le plan se rapproche de ceux de Fréjus et d'Albenga. Le baptistère a été restauré à plusieurs reprises, à la fin du viiie ou au début du ixe siècle, puis à la fin du xe ou au début du xie [13].

A Riez (Basses-Alpes), la première cathédrale de Notre-Dame de la Sède [14], s'élevait hors de l'enceinte, dans la plaine du Champ de Foire, quartier qui fut ravagé par les Lombards et les Saxons en 572, par les Sarrasins entre 793 et 875. Seul le baptistère a subsisté, présentant actuellement un plan carré où s'inscrit un octogone, pourvu d'une colonnade supportant une coupole, déterminant un collatéral annulaire, comme aux baptistères de Marseille et d'Aix-en-Provence.

En Lorraine, la reconstruction de l'église de Cheminot [15], a fait connaître l'existence de pierres sculptées s'apparentant

(12) J. Sautel, *Études et documents sur Vaison-la-Romaine*. VII, *Les origines de la cathédrale Notre-Dame de Nazareth à Vaison-la-Romaine* ; — XII, *Nouvelles recherches sur les origines de la cathédrale de Vaison : les dispositions intérieures de l'abside et des murs de la nef*. Ext. Bull. Facult. cathol. Lille, 1950, 1951.

(13) R. Louis, *Bull. mon.*, CVIII, 1950, p. 153-180.

(14) Dr Donnadieu, *C.R.A.I.*, 1950, p. 159-167.

(15) *Les Cahiers lorrains*, nelle. série, 2, 1950, p. 50.

au chancel de Saint-Pierre-aux-Nonnains à Metz.

On dispose grâce au répertoire de J. G. Ebersolt [16] d'un inventaire des 72 cimetières burgondes du Doubs et des 95 nécropoles contemporaines du Jura, réparties le long des vallées du Doubs, depuis Montbéliard jusqu'à Neublans, et de l'Ognon aux environs de Dôle, d'Arlay, de Lons-le-Saunier et d'Orgelet, souvent à proximité de voies romaines. Les plateaux du Jura, au Sud de Pont-de-Roide et de Besançon, à l'Est de Salins, de Clairvaux et de Villard d'Héria, ne semblent pas avoir été alors occupés, de même que la forêt. Alors que dans le Doubs les cimetières, souvent installés sur des hauteurs et parfois au voisinage d'anciens *oppida*, ne coïncident pas avec les emplacements d'établissements gallo-romains, on constate le contraire dans le Jura. On est également amené à remarquer que les stations burgondes sont souvent placées dans des situations stratégiques, à des carrefours routiers ou aux frontières des Séquanes. Il apparaît encore que la symbolique chrétienne est plus représentée dans les mobiliers funéraires du Jura que dans ceux du Doubs, témoignant d'influences venues de l'Égypte copte, ampoules de Saint Ménas et plaques-boucles en forme de lyre à décor floral du type de Médinet-el-Fayoum, du monde germano-scandinave avec le décor animaliser alémanique, et aussi de Byzance, types du griffon et de l'orant [17]. Ces mobiliers funéraires n'offrent cependant pas un décor spécifiquement burgonde, même dans la céramique où le gobelet caréné que l'on croyait pouvoir caractériser ces fabrications, n'est qu'un dérivé de types romains (gobelet de Fume-Morte, Camargue). Les autres céramiques sont des cruches, des vases à boire tronconiques, des pots ovoïdes et des petits plats, toutes formes romaines ou dérivées. Quant aus damasquinures, si elles témoignent, au VIIe siècle, d'un véritable essor artistique, le fait est postérieur à la fusion progressive des Burgondes et des Gallo-Romains. Les ateliers régionaux d'orfèvres se sont adaptés aux modes nouvelles, mais les boucles et les fibules reproduisent les types les plus anciens de l'Espagne et de l'Italie, de même que les damasquinures qui semblaient être l'apanage des Barbares de Bourgogne et de Franche-Comté, aussi bien que de la Suisse romande, ont leurs origines en Syrie. Et cependant, les textes attestent l'existence des Burgondes sur notre sol, leur individualité sociale et ethnique (lois burgondes), principalement dans la vallée du Doubs où la toponymie a livré des noms burgondes, mais ceux-ci sont peu nombreux dans les contrées où l'on devrait les rencontrer, Bourgogne, Dombes, Savoie, et ce ne sont que des noms de hameaux ou de petits villages. Les données de l'anthropologie rejoignent celles de l'histoire et de la toponymie et les traces laissées par ces peuples en pays roman sont fugitives. C'est que leur assimilation par les groupes d'origine gallo-romaine a dû s'opérer très rapidement. La domination burgonde, un moment puissante et qui s'étendit à Lyon (467), à Die et à Vaison (470), à Langres, Besançon et Mandeure (485), a été de peu de durée. Elle s'effondra, en 534, sous les coups des Francs. L'indépendance politique des Burgondes aura duré moins de deux siècles. Au reste, les limites de leur influence en matière de peuplement sont loin d'être tracées d'une manière satisfaisante : le cimetière de Bourogne re-

(16) J.-G. Ebersolt, *Les cimetières burgondes du Doubs et du Jura à l'époque barbare*. Besançon, Impr. de l'Est, 1950, in-8° ; — *C. R. Inst. fr. d'Anthrop.*, 18 mars 1950

(17) E. Salin, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 129-139.

présente l'occupation par les Romano-Burgondes d'une position stratégique importante, mais un peu plus au Sud, le cimetière d'Audincourt est alamanique. Tout cela témoigne de pénétrations partielles, d'enchevêtrements, de frontières géographiques incertaines [18].

On ne rencontre plus le même accord avec l'archéologie lorsqu'on aborde le problème de l'occupation franque. Un récent mémoire [19], basé sur la linguistique et la toponymie essaie de prouver la densité du peuplement franc dans les possessions de Syagrius, ce qui revient à faire de la Flandre jusqu'à la région comprise entre l'Escaut et la Loire le centre de cette puissance. Cela représenterait aussi un déplacement massif de tout un peuple. Or l'archéologie montre que l'influence des Francs, très sensible dans le Nord de la Gaule et la Normandie, diminue progressivement lorsqu'on descend vers Paris et les territoires au Sud-Est de la capitale. On pourrait alors se demander s'il n'y eût pas une occupation massive du bassin de la Seine. Une période de bilinguisme ne serait pas à écarter. Mais en fait, l'archéologie ne confirme pas cette interprétation. Il semble également que le peuplement franc ait été médiocre en Poitou, dont la démographie ne semble pas avoir été influencée par les éléments germaniques [20].

Des précisions ont été apportées aux dispositions extérieures des cimetières mérovingiens. Dans la nécropole alamanique de Wittislingen [21], on a constaté l'égalité des occupants dans la mort, malgré les différences sociales régnantes: la tombe de femme de haute noblesse, d'origine franque, épouse d'un Alaman, lui-même membre de famille noble établie alors dans la contrée et dont l'histoire peut-être suivie pendant tout le haut Moyen âge, était placée dans l'une des rangées de sépultures, auprès des corps de ceux qui étaient ses inférieurs. Les fouilles d'Estagel (Pyrénées-Orientales) [22] et de Curtil-sous-Burnand (Saône-et-Loire) [23] illustrent archéologiquement certains textes de la loi Salique : à « Las Tumbas » d'Estagel, on a pu retrouver le *mandalum*, mur en maçonnerie ou clôture par bornage délimitant les emplacements occupés par des tombes de familles et la *basilica super hominem mortuum*, construction en maçonnerie élevée au-dessus de la tombe. A « La Croix-de-Minot » de Curtil-sous-Burnand, des allées empierrées jonchées de tessons de vases ayant contenu des offrandes florales, séparent les alignements de sépultures, surmontées de caissons de dalles plus élevées aux pieds et à la tête. Les tombes barbares sont orientées à l'Est, celles des Gallo-Romains au Sud-Nord; les premières occupent le versant occidental, les secondes les pentes orientales. Parmi les mobiliers funéraires figurent deux scramasaxes, un petit couteau, cinq boucles de ceinture, dont trois sont damasquinées, un fermoir d'aumônière, un briquet et sa

(18) Id., *40 Bull. soc. suisse de préhist.*, 1950, p. 288-299.

(19) Walter von Wartburg, *Umfang und Bedeutung der germanischer Siedelung in Nordgallien um 5 und 6 Jahrhundert im Spiegel der Sprache und Ortsnamen*, dans *Vorträge und Schriften, Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Heft* 36, 1950.

(20) M. Garraud, *R.E.A.*, LII, 1950, p. 90-102.

(21) J. Werner, *Die alamannische Fürstengrab von Wittislingen*. Münchner Beiträge zur Vor und Frühgeschichte, B. II, 1950; *Zur Entstehung der Reihengräberzivilisation*, dans *Archaeologica geographica*, I, 1950, p. 23-32.

(22) R. Lantier, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 55-80 ; — *C.R.A.I.*, 1950, p. 210-211.

(23) M. Lafond, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 58 ; — *Mém. soc. d'hist. et d'archéol. Chalon-sur-Saône*, XXII, 1950, p. 35, 47-47.

pierre, une flèche néolithique à ailerons et pédoncule, un collier et un bracelet en perlés de verre, des bagues en bronze, en argent et en or filigrané.

Saccagé par les Allemands en 1914-18, le cimetière Saint-Roch, à Valenciennes (Nord) a de nouveau été fouillé [24]. Les sépultures du VIIe siècle ont succédé à des incinérations plus anciennes. Faut-il rapprocher ces dernières, sur lesquelles on ne nous fournit aucune précision, de celles découvertes en Belgique, à Brecht, à Gand et à Zemmerzake [25], qui ne représentent pas les traces de Gallo-Romains attardés, mais celles d'éléments non francs venus du nord, Saxons ou Frisons. La répartition à travers l'Europe de ce mode de sépulture correspond, en effet dans ses grandes lignes, à l'aire des trouvailles saxonnes.

Dans l'Aube, les 22 tombes de la carrière Dubreuil à Gyé-sur-Seine [26], abritant chacune un seul corps, déposé dans un cercueil de bois, ont donné peu de mobiliers funéraires : deux scramasaxes, un couteau, une bague de bronze, un petit vase de terre-cuite, et dans l'une des sépultures on recueillit les restes d'un sarcophage en calcaire (pierre de Châtillon-sur-Seine). La date peut être fixée au VIIe siècle. Un autre cimetière est en cours d'exploration à l'Isle-Aumont, à l'Ouest d'une chapelle mérovingienne, dont il ne reste plus qu'un chapiteau préroman, et dans la butte sont disséminées des habitations à demi souterraines, peut-être carolingiennes [27]. Dans l'Yonne des tombes ont été signalées au hameau de La Fontat à Bazoches, et à Châtillon-sur-Yonne [28]; dans l'Oise à la « Fleur-de-Lys » et au « Chamois » à Mareuil-sur-Oise, ainsi qu'à Grigny, où 38 sépultures ont été fouillées : deux d'entre elles ont donné des bandages herniaires, en fer fixés autour du bassin [29]; dans la Haute-Marne, à Dardenay, au lieu-dit « Échelé » plusieurs fosses abritaient un squelette, couché les pieds en direction de l'Est [30]; à Hœricourt, la découverte d'un nouveau sarcophage précise le prolongement du cimetière au Nord de la nécropole moderne [31] et on connait des sépultures à Flammérécourt [32]; dans l'Eure, sept sarcophages ont été mis au jour à Étrépagny dans la cour du couvent des Dominicaines [33]; à Saint-Romain (c^ne^ Martizay, Indre), deux niveaux de sépultures ont été reconnus, le premier a donné des plaques-boucles, le second 24 sarcophages, sans mobiliers [34]. En Gironde, aux VIe et VIIe siècles, deux cimetières s'étendaient à Bazas, sous la place Saint-Martin, et à Saint-Jean-de-Blaignac [35]. A Lectoure (Gers), des monnaies, recueillies dans les terres environnantes, prouvent que le cimetière barbare était utilisé jusqu'au XIe siècle [36]. Près de la chapelle de Sainte-Estéphe à Fleury (Aude), une tombe portait une épitaphe du VIIe siècle, accostée de l'*alpha* et de l'*oméga*, gravés au-dessus de deux colombes affrontées buvant dans un canthare [37]. Les sarco-

(24) J. HEURGON, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 110 ; — *L'Antiq. Class.*, 1950, p. 421.

(25) P. HOMBERT, *Rev. archéol.*, I, 1950, p. 96-102.

(26) J. SCAPULA, *Rev. archéol. Est*, I, 1950, p. 248-249.

(27) ID., p. 122.

(28) *Soc. fouilles archéol. Yonne*, 9 sept. 1950.

(29) J. MATHERAT, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 112-113, 114.

(30) *Cahiers Haut-Marnais*, n° 21, 1950, p. 4.

(31) ID., n° 23, p. 104-107.

(32) ID., n° 21, p. 5.

(33) VAN EFFENTERRE, *Gallia*, VII, I, 1949, p. 122.

(34) F. EYGUN, *id.*, p. 26-27.

(35) P. GRIMAL, *id.*, p. 131-132.

(36) M. LABROUSSE, *id.*, p. 138.

(37) *Bull. comm. archéol. Narbonne*, XXII, 1950, p. CV-CVI.

phages de Peyrat-de-Bellac (Haute-Vienne), dans la propriété Laroche, entre le cimetière actuel et l'école, doivent être rapprochés des trouvailles identiques faites précédemment dans la cour de l'école de garçons, sur la place du bourg et les prés voisins [38].

Résumant ses expériences de laboratoire, Ed. Salin [39] constate que les céramiques mérovingiennes dérivent de formes romaines tardives, avec certaines variantes, et l'apparition de types nouveaux témoignant d'influences pontico-danubiennes et surtout orientales. Il n'en est pas autrement de la poterie dite wisigothique, d'époque paléo-chrétienne en Provence et en Languedoc méditerranéen [40]. Elle n'a rien à voir avec les Wisigoths, bien que son aire de répartition coïncide avec celle de leur royaume. Elle représente l'ultime prolongement de la sigillée.

Quant à l'industrie du verre elle apparaît comme l'héritière de traditions très anciennes, dont les origines sont méditerranéennes et orientales, ayant survécu aux bouleversements apportés par les invasions et transmises d'un atelier à l'autre. Les fameux verres « mousseline » de la seconde moitié du IVe siècle sortent vraisemblablement des verreries de Cologne. C'est qu'en effet, si l'on envisage la dispersion des verres pendant le Haut Moyen âge, on est conduit à rechercher les centres de fabrication sur le Rhin moyen, la Moselle, l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'Argonne, la Thiérache, la Picardie et l'Artois, chaque région ayant donné naissance à des formes particulières : vases à larmes de Cologne, clochettes fusiforme de France, coupes palmées sur le Rhin et la Moselle, types coniques entre Sambre-et-Meuse [41]. Il est à remarquer que les rares verreries, parvenues en Angleterre, dans le comté de Kent, sont d'origine continentale, gauloise ou tout au moins rhénane [42].

Les origines de l'armement mérovingien sont à rechercher dans le bassin du Danube, centre métallurgique très important dès le Hallstattien. On peut supposer que le passage du fer à l'acier s'est fait dans les forges réputées du Norique où prit naissance cet armement qu'empruntèrent ensuite les Germains. En Gaule même, Tournai semble avoir possédé un atelier d'émailleurs où s'élabora le décor cloisonné des épées du tombeau de Childéric [43]. Mais on ne s'accorde pas sur la nature des influences que trahissent ces ornementations. On tend à minimiser l'action orientale qui n'aurait pu atteindre les Francs qu'indirectement, et il faut reconnaître l'action de l'art romano-byzantin. Ce n'est pas l'avis de K. Böhmer, pour lequel l'épée est de fabrication franque et le cloisonné l'œuvre d'ouvriers originaires de la Russie méridionale, venus en Gaule à la suite d'Attila. C'est vers le monde sassanide que l'on doit diriger les recherches relatives aux origines des casques mérovingiens des VIe et VIIe siècles, découverts en Europe occidentale [44].

(38) J. Perrier, *Bull. soc. archéol. et hist. Limousin*, XXXIII, 1950, p. 39.

(39) E. Salin, *Annales, Economies. Sociétés. Civilisations*, V, 1950, p. 469-472.

(40) de Palol, *Cronica del VIe congreso arqueolog. del Sudeste*, Alcoy, 1950, p. 248-264.

(41) F. Rademacher, *Fränkische Gläser aus Rheinland*, dans *Bonner Jahrb.*, 147, 1942, p. 285-344.

(42) D. B. Harden, *Glass Vessels in Anglo-Saxon Britain*, dans *The arch. News Letters*, III, 2, 1950, p. 21-27.

(43) H. Arbmann, *Les épées du tombeau de Childéric*, dans *Bull. soc. roy. des lettr. de Lund*, 1947-1948, III, p. 97-137 ; K. Böhmer, *Bonner Jahrb.*, 148, p. 218-248.

(44) J. Werner, *Prähistorische Zeitschrift*, 34-35, 1949-1950, p. 178-193; — A. France-Lanord, *Rev. archéol. d'Alsace*, 1950, p. 227-

Les dix-sept exemplaires connus sont à rapprocher du modèle de casque à bandeau de Ninive, daté du IVe siècle qui, modifié dans les ateliers byzantins, fut répandu sous cette forme par l'intermédiaire de l'Italie ostrogothique.

Musée des Antiquités Nationales

Décembre 1951.

Raymond LANTIER.

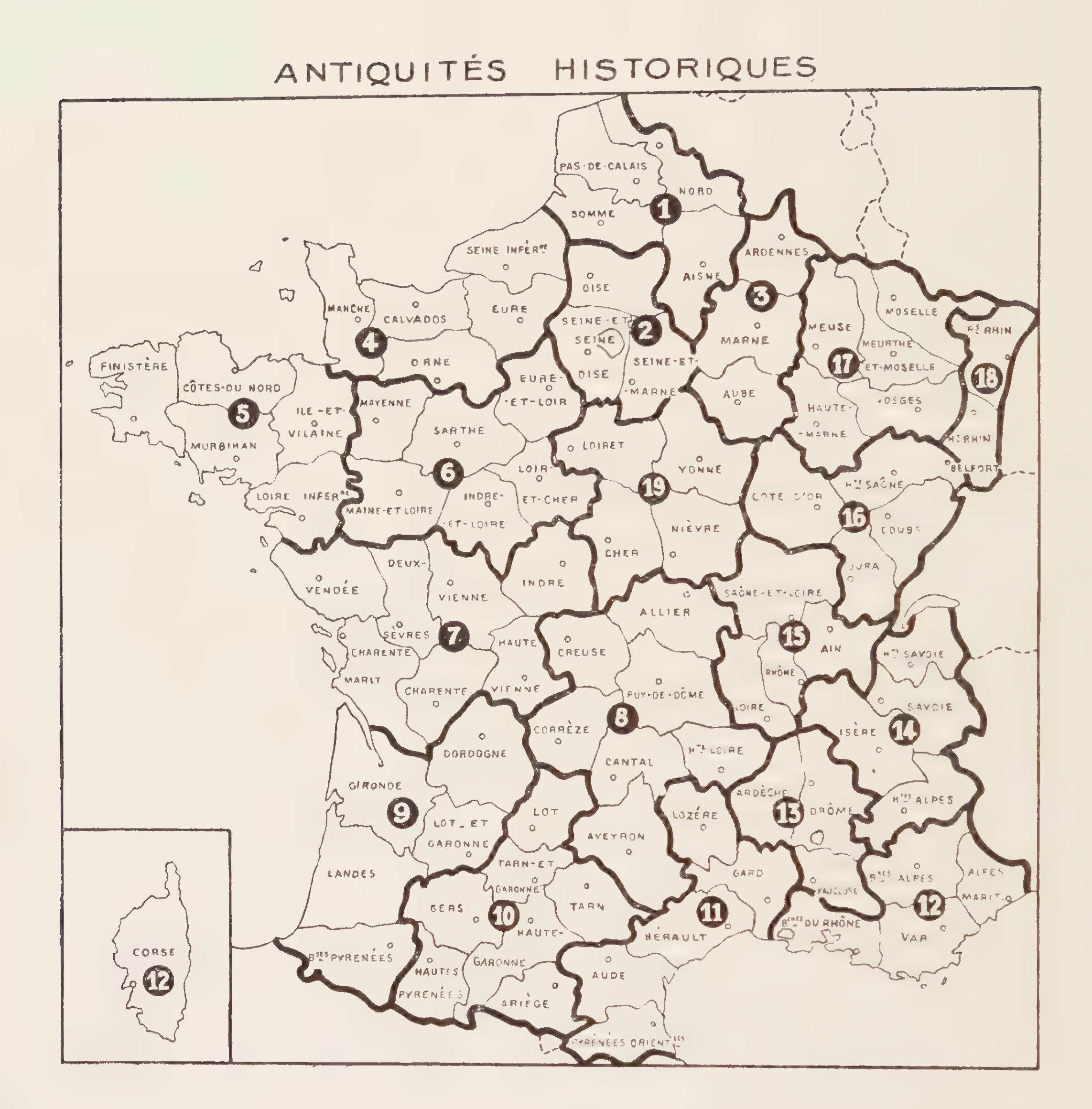
280 (sur la restauration du casque de Baldenheim).

LÉGISLATION ARCHÉOLOGIQUE

Nous reproduisons ici, comme à la fin des tomes V, VI et VIII de *Gallia* les deux cartes des circonscriptions des antiquités préhistoriques et historiques.

Il n'y a pas eu de changement dans la délimitation de ces circonscriptions ni dans la liste des Directeurs des circonscriptions préhistoriques.

ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES



Un seul changement est intervenu depuis lors dans la liste des Directeurs des circonscriptions historiques: IXe, M. Jacques Coupry, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux, Villa Canto Cigaloun, Rue André Maginot, Caudéran (Gironde).

INDEX ALPHABÉTIQUE

(ne concerne pas la chronique des publications)

NOMS DES AUTEURS ANCIENS

NOMS DES AUTEURS MODERNES

NOMS DES LOCALITÉS

IMPRIMERIE LOUIS JEAN GAP (H.-A.)
— DEPOT LEGAL N° 27 - 1953 —

Le Gérant: Maurice TOUSSAINT.

GALLIA